

50377
1976
201-2

50377
1976
201-2

SCD LILLE 1

D 030 299531 1

50377
1976
201-2

50377
1976
201-2

N° d'ordre 32

Gérard WASZAK



L'AMENAGEMENT INDUSTRIEL
ET URBAIN DE LA
REGION DE LENS

Volume

2

TROISIEME PARTIE

L'AMENAGEMENT URBAIN DE LA REGION DE LENS

A/ MILIEU DE VIE ET POPULATION:

L'amélioration des conditions de vie des Français est maintenant la tâche que se donnent les élus locaux ,chaque ville veut améliorer la vie des habitants et leur donner un confort moderne dans un cadre accueillant.

Une enquête récente du Point (1) a montré combien le département du Pas De Calais se situait dans une mauvaise position et manquait des éléments de confort élémentaires. Mais bien avant que des journalistes ne cherchent des comparaisons entre les régions et noircissent un peu plus l'image de la région du Nord, l'Université de LILLE avait étudié ces problèmes et cherché à alarmer les responsables . La région de Lens peut-être isolée dans le contexte départemental et national et des solutions peuvent être préconisées.

Dans le même temps il est aussi intéressant de constater la crise démographique, générale en France, mais marquée par une diminution de population dans la région.

Ce que chaque service de mairie, des Houillères du Nord et du Pas de Calais , du Département fait pour rénover des logements, aménager des cités nouvelles , transformer le cadre de vie est alors important et il faut l'évoquer dans cette étude.

(1) le Point 19 et 26 Janvier 1976 -N°174 et 175

1) LA QUALITE DE LA VIE DANS LA REGION DE LENS
UNE LENTE MAIS NECESSAIRE MUTATION

Un colloque de géographie d'histoire tenu à Lille en 1975 (1) a permis d'aborder le grave problème de la qualité de la vie. Il est bien difficile de donner une échelle de comparaison pour chaque région et de montrer un tableau de cette qualité de la vie, pourtant il y a dans les recensements de 1962 et de 1968 des statistiques qui permettent d'apprécier le milieu de vie par la qualité de l'habitat c'est-à-dire les différents équipements intérieurs des logements et déterminer la façon dont une région entre dans le XX^{ème} siècle.

Pour la région de Lens nous avons regroupé différents éléments de ce confort relevés en 1962 et en 1968 et nous les avons comparé à l'ensemble des résultats du département.

Une étude du même ordre en 1967-1968 dans le cadre du Diplôme d'Etudes supérieures, a été faite mais la lecture du recueil d'études sur la QUALITE DE LA VIE DANS LA REGION NORD-PAS-DE-CALAIS AU XX^{ème} SIECLE (2) incite le chercheur à compulsier à nouveau les registres de statistiques pour en tirer quelques remarques sur la région qui nous concerne.

Il est intéressant de citer la conclusion de l'étude en signalant que les éléments du confort tels les éléments d'équipement de ménage, Frigidaire, télévision, sont en excellente place par rapport aux autres régions. Mais en réalisé ces éléments sont d'acquisition aisée. En revanche, les aménagements intérieurs de la maison : eau chaude par chauffe eau pour la cuisine ou la salle de bain, les WC intérieurs avec chasse d'eau, sont moins fréquents car plus coûteux et nous pouvons le démontrer en suivant l'évolution de la comparaison avec l'ensemble du département pour ces caractéristiques des logements. (50 % des logements sont en cités minières dans la région de Lens).

(1) colloque du C. I. R. S. H. - 30-31- M.I 1975 -LILLE-

(2) Etudes dirigées et présentées par Marcel Gillet, Professeur à Lille III - 1975;

Afin de présenter une analyse complète des équipements et de la qualité de l'habitat de la région, voici un tableau de l'âge des logements :

(une maison de moins de cinquante ans est plus aisément et plus avantageuse aménageable qu'un logement plus vieux).

EPOQUE DE CONSTRUCTION DES LOGEMENTS

Total en 1968 des logements de l'agglomération Lens
(93 816 logements)

<u>Epoque de construction</u>	<u>Région de Lens</u>		<u>Pas de Calais</u>	<u>France</u>
avant 1871	960	1,1 %	11,3 %	27,2 %
1871-1914	12 892	14,5 %	21,6 %	24,8 %
1915-1948	53 588	60,1 %	39,8 %	19,1 %
après 1948	21 700	24,3 %	27,3 %	
dont 1949-53	3 364	3,8 %	4,3 %	} + 14,9 %
1954-61	11 108	12,5 %	13,3 %	
1962-68	7 228	8,1 %	9,7 %	14 %

Donc 84,4 % des logements de la région de Lens ont moins de 50 ans en 1968. (le début des reconstructions après la première guerre mondiale est 1919). Les logements anciens sont peu nombreux, au regard de l'ensemble du pas-de-Calais.

Mais le rythme des constructions de l'après guerre entre 1948 et 1968 est intéressant à suivre ; la région de Lens est toujours à un niveau inférieur de 1 % par rapport à l'ensemble du Pas-de-Calais et surtout dans la tranche qui sépare les recensements de 1962 et 1968 : 1,6 % de différence à ce niveau.

Cependant les constructions nouvelles sont bien moins nombreuses si le pourcentage est comparé à la France en général = 1962-68 = 8,1 % de logements contre 14 % en France.

Equipement intérieur des logements (eau-chauffage-hygiène)

<u>ALIMENTATION EN EAU</u>	LENS	P-D-C	France
un ou plusieurs postes d'eau chaude	24,3 %	30,3 %	
eau froide seulement	73 %	61 %	
total eau au domicile	97,3 %	91,3 %	90,8 %

Remarques l'équipement en eau est presque complet dans la région minière de Lens, mais il n'est pas total dans le Pas-de-Calais puisque 8,7 % des logements n'ont pas l'eau courante, sans doute en zone rurale.

<u>INSTALLATIONS SANITAIRES</u>	LENS	P-D-C	France
douches ou baignoires :	30,6 %	33,7 %	47,5 %
mais en 1962 on n'avait :	19,7 %	20 %	

CABINETS D'AISANCES
WC à l'intérieur du logement

	LENS	PAS-DE-CALAIS	FRANCE
	31,3 %	36,1 %	
dont avec chasse- d'eau	27,3 %	31,2 %	51,8 %

En 1962 le pourcentage de logements avec WC intérieurs était de :

LENS	PAS-DE-CALAIS
23,4 %	25 %

L'agglomération de Lens ne bénéficie pas du progrès dans les logements aussi rapidement que le Pas-de-Calais dans l'ensemble (l'agglomération de St Omer a par exemple 48,8 % de WC à l'intérieur des logements ; 45 % de baignoires et de douches). Donc non seulement moins de confort mais aussi moins d'équipements publics permettant ce confort. (Le tout à l'égoût à St Omer = (1) = 51,4 % à Lens = 31,6 %) Un retard énorme s'est accumulé, or les progrès de 1962 à 1968 ne suivent pas le progrès général du Pas-de-Calais. Pourtant tout un réseau de tout à l'égoût est mis en place depuis 1970, il permettra la jonction des logements à un système d'évacuation des eaux usées, donc incitera les habitants à installer des WC intérieurs, des salles de bains jusqu'alors impossibles à cause de ce problème d'assainissement.

(1) agglomération de St Omer = 1975 = 16 900 Habitants
9 000 logements.

De manière plus succincte nous parlons du pouvoir d'achat des habitants de notre région et des éléments de la qualité de la vie qui résultent de ce pouvoir d'acquérir des appareils ménagers, etc...

LE CHAUFFAGE

- alimentation en gaz (réseau public)	LENS 8 %	PAS-DE-CALAIS 18 % (St Omer = 47,4 %)	
- chauffage central	LENS 11,7 %	PAS DE CALAIS 15 % (St Omer = 15,9 %)	FRANCE 34,8 %

VOITURE

LENS 38,1 %	PAS DE CALAIS 43 %
----------------	-----------------------

TELEPHONE

LENS 5,5 %	PAS DE CALAIS 8,1 %	FRANCE 5,2 %
---------------	------------------------	-----------------

En somme, si la région Nord n'est la première de France (Nord et Pas-de-Calais = Région Nord) pour la télévision dans les foyers, finalement seule distraction des milieux ouvriers, elle ne peut caractériser une qualité de la vie ; par rapport au département le téléphone a peu pénétré dans la Région de Lens.

Les ventes d'automobiles ont beaucoup augmenté mais ne doivent pas cacher la part des "voitures d'occasion".

En revanche pour une des premières régions de France pour le gaz de cokerie, de plus à proximité des feeders de gaz hollandais il paraît anormal d'avoir si peu de logements dotés du gaz de ville, l'agglomération de St Omer réalise beaucoup mieux cet équipement par exemple.

Le chauffage central est en général uniquement installé dans les logements récents, c'est-à-dire dans ce qui ont été construits depuis 1954.

EQUIPEMENT DU LOGEMENT SELON LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE
DU CHEF DE MENAGE

EQUIPEMENT	AGRI.	EMPL.	OUV.	RETR.	PR ; LIB.	PATR.	CAD.
Eau chaude	28,8	41,7	22,1	10,2	86,7	55,1	63,2
Bains-douches	27,7	47,7	29,6	16,1	86,1	56,2	66,8
WC internes	20,3	47,6	31	19,2	83,4	45,8	60,9
Chauffage-Central	11,3	21,2	8,3	5,1	69,6	32,2	33,7
Téléphone	6,1	5,4	1,2	1,3	50,9	47,5	9,4
Automobile	45,5	60,7	40	16,9	92,5	76,5	81,2

La proportion d'équipement caractérise absolument le niveau des revenus dans la région : le milieu des retraités, des ouvriers et des agriculteurs dispose de peu d'équipement : mais quelle est la part dans le total de chacune des catégories socio-professionnelles ?

TOTAL (1)	AGRI.	EMPL.	OUV.	RETRA.	PR ; LIB.	PATRO.	CAD.
	1 %	4 %	42 %	40 %	4,8 %	2 %	4,2 %
(2 % restant = gens de services et autres)							

(1) profession

AGRI. = agriculteurs	PR.LIB. = profession libérale
EMPL. = Employés	PATR. = patron ou commerçant
OUV. = ouvriers	CAD. = cadres
RETR. = retraités	

L'HABITAT

Total des résidences dans la région Lens-Liévin. En 1968, la région comptait :

1968 = 102 300 logements

1975 = 105 100 logements

soit un accroissement de 2 800 logements (mais des logements provisoires, baraquements et autres ont été détruits)

par rapport aux recensements précédents :

l'accroissement du nombre des résidences principales a évolué :

<u>Variation relative des</u>		= (en 0/00 par an)
<u>résidences principales</u>		
de 1968 à 1975		de 1962 à 1968
4 0/00		8 0/00

Les constructions ont donc diminué de 50 % par rapport aux années précédentes. (d'où les conséquences économiques sur les entreprises de bâtiment).

Ce phénomène n'est pas du à la crise économique récente, puisqu'il débute en 1968.

2) ETUDE DE LA POPULATION DE LA REGION LENS-LIEVIN

Le recensement de 1975 apporte la confirmation de certains phénomènes démographiques présagés par l'évolution économique des années 70-74.

Des graphiques d'évolution et de croissance selon les communes sont établis et permettent d'exprimer le résultat de chaque bilan.

Ainsi apparaît le déficit des naissances par rapport aux années précédentes, du moins pour 1968, déjà affaiblie, et par rapport à 1962 surtout, année de plein emploi minier et encore plus marqué pour 1954, réorganisation et renforcement de l'extraction minière dans le secteur de Lens, Liévin.

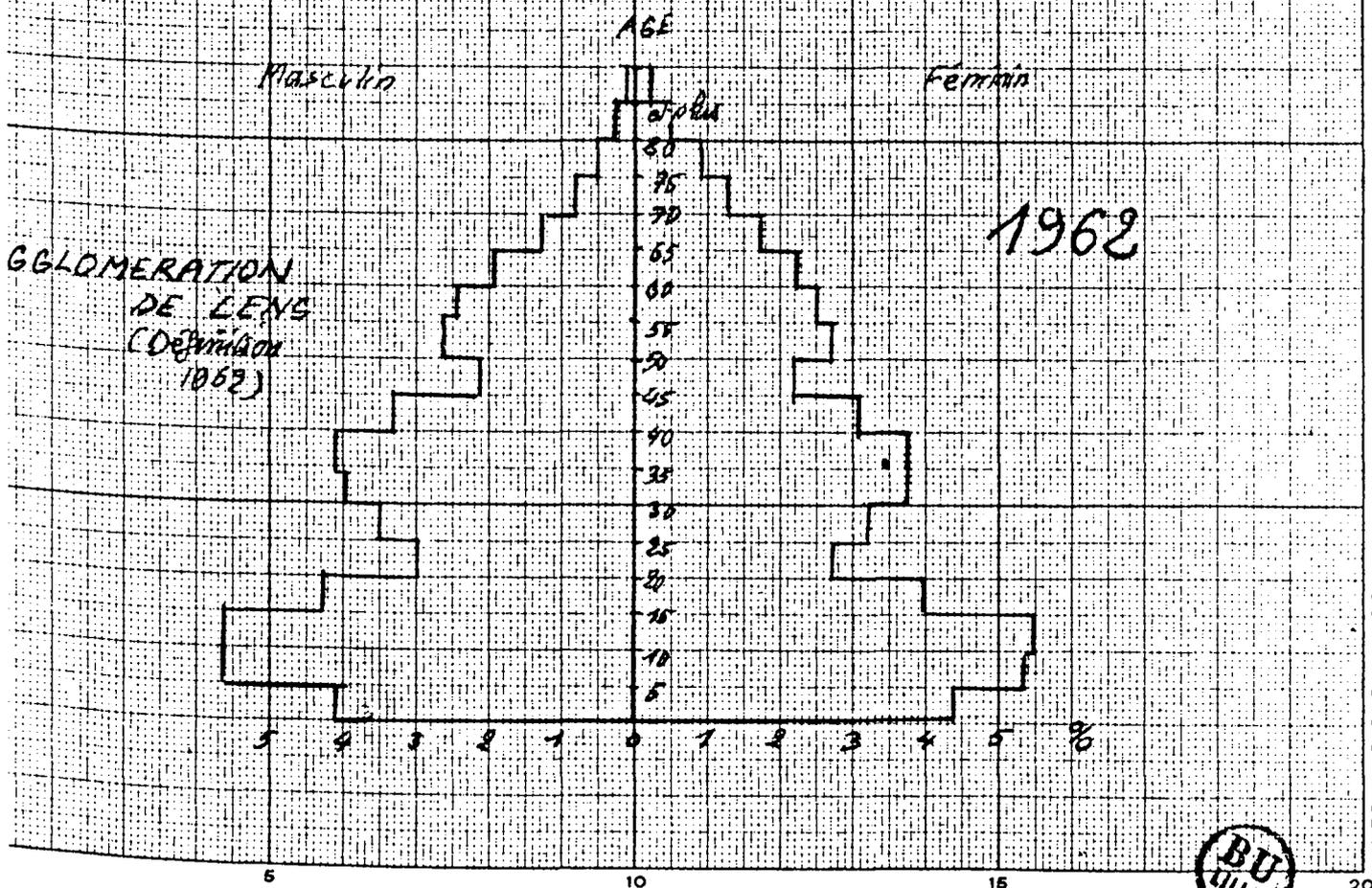
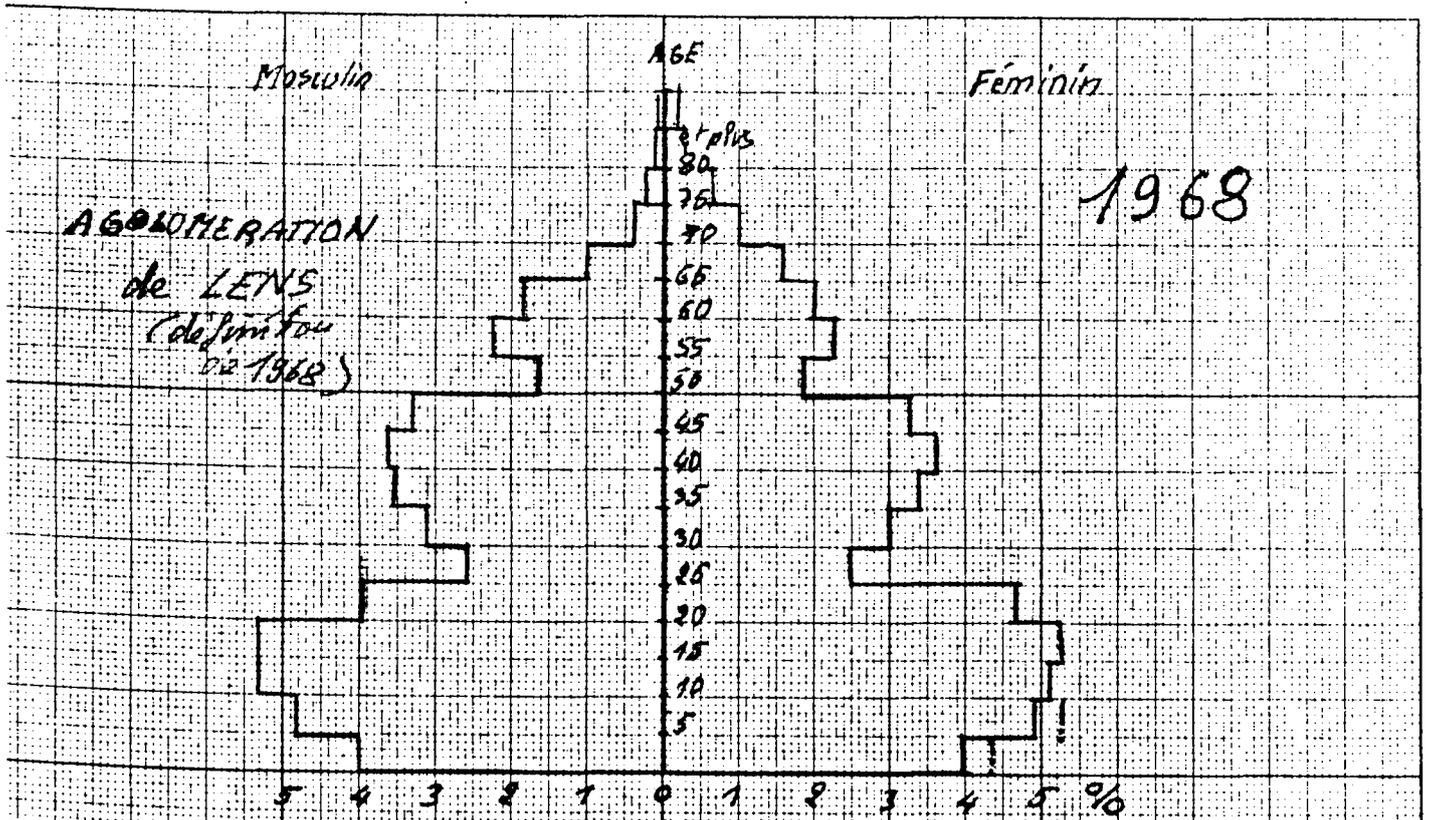
Le remplacement dans les cités minières, d'ouvriers jeunes des classes 25 à 35 ans, ayant des familles assez nombreuses ; comptant trois ou quatre enfants, par des retraités ou des mineurs en fin de carrière, 47 à 55 ans selon le taux de maladie professionnelle, la silicose, dont les familles sont réduites à un couple, sans enfant ceux-ci étant mariés ou ayant déjà une profession qui les déplaçent leurs, hors de l'orbite familiale ; donne un aspect nouveau aux observations qui peuvent être faites à propos de la vie dans notre région.

Une pyramide des âges à la base très étroite, une colonne plus épaisse pour les personnes de plus de cinquante ans, mais seulement pour les femmes, les hommes de cet âge ayant été, mineurs, leur groupe est très réduit (cf = la silicose et la mortalité précoce des mineurs retraités dans le secteur de Lens).

Cités de retraités, plus de veuves que de veufs ou de couples seuls... UNE VIE PLUS MORNE... Le Bassin minier a perdu sa vitalité.

Pourtant des jeunes, attachés à la région demeurent et n'ont pas eu peur de s'y installer... les cités minières peuvent, en accord avec les entreprises, les accueillir, mais ils ont aussi le moyen de constituer leur propre patrimoine, grâce aux sociétés immobilières coopératives, en achetant des maisons.

(dossier Coopartois-Maison Familiale de Cambrai.)

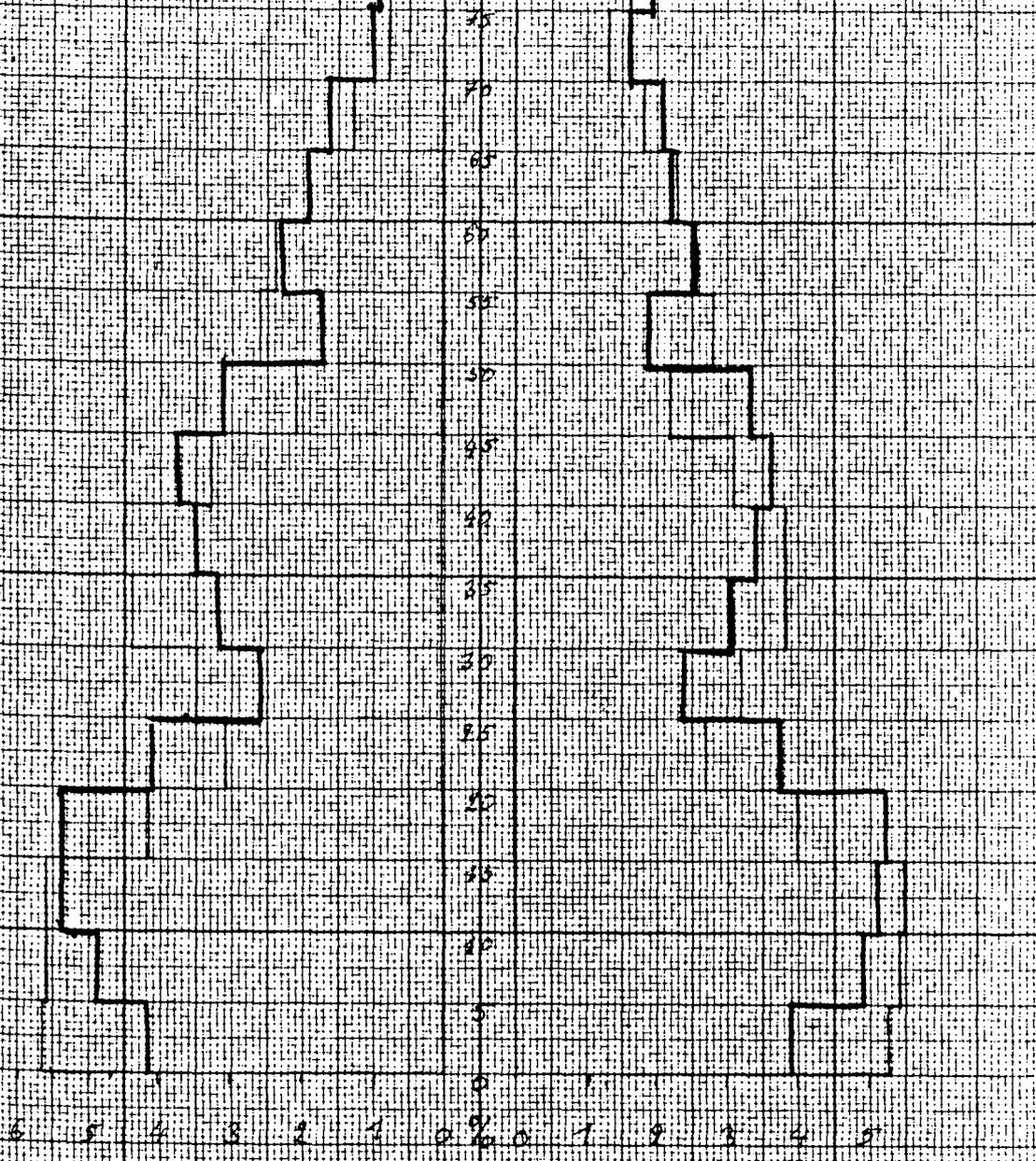


LES PAPIERS CANSON France



MALE MASCULIN

FEMALE FEMINE



A COLOMERATION de LENS

COMPARAISON des deux pyramides d'ages.

1968

1968



5

10

15

PYRAMIDE DES AGES AGGLOMERATION DE LENS 1962 1968

Certes le total de la population de l'agglomération de Lens a changé entre ces deux recensements, dans la mesure où l'INSEE établissait ses comptes en 1962 sur une agglomération plus réduite (le secteur Bully les Mines était exclu), il nous est possible de comparer les deux graphiques en utilisant les pourcentages de population de chaque classe d'âge.

COMMENTAIRE :

Les plus jeunes générations sont en diminution très nette :

	<u>1962</u>	<u>1968</u>
0 à 14 ans	31 %	28,3 %
15 à 24 ans	14 %	18,1 %

Cette classe de jeunes est encore maintenue dans les écoles en partie, mais est actuellement celle qui doit connaître le plus grand mouvement de migration. -20-25 ans- (recherche d'un **emploi** ailleurs)

25 à 64 ans	47 %	44,6 %
-------------	------	--------

Les classes d'âge de travailleurs se vident pour les motifs évoqués dans la prévision de 1975 précédemment.

plus de 65 ans	7,6 %	9 %
----------------	-------	-----

La part des anciens augmente

Les études réalisées en 1955, 1956 par l'Institut d'Etudes Démographiques présentaient la population des régions minières du Pas de Calais comme étant caractéristiques de pays industriels : avec une grande part de classes jeunes, des anciens en nombre assez restreint, à cause des difficultés du travail et des décès précoces. La pyramide des âges de la population régionale en 1968 ne traduit plus ce phénomène, mais au contraire marque le vieillissement global de la population, même si une part importante des adultes de 25 à 45 ans quittent le secteur industriel en dépression.

L'EVOLUTION DE LA POPULATION DE LA REGION

Dès la fin du mois de juin 1975 la presse pouvait par les recoupages des questions posées à ses agents locaux donner une image des résultats du recensement de 1975. En fin d'année l'INSEE Lille

Ainsi cette comparaison avec l'évolution de 1962 à 1975 était possible.

51 communes sont regroupées dans ce tableau, celles qui constituent la zone Lens (46 communes au total : soit 14 dans le district d'Hénin-Beaumont et 32 dans le district de Lens) et quelques communes du pourtour.

<u>COMMUNES</u>	<u>ARRONDISSEMENT DE LENS</u>		
	<u>1962</u>	<u>1968</u>	<u>1975</u>
AIX NOULETTE	2670	2647	3349
ANGRES	4775	4384	4530
ANNAY SOUS LENS	5064	5236	5139
BENIFONTAINE	258	275	270
BILLY MONTIGNY	10593	10028	8787
BOUVIGNY BOYEFFLES	2252	2488	2481
BULLY LES MINES	14183	14052	12257
CARVIN	16439	17097	15602
COURCELLES LES LENS	5582	5965	5880
COURRIERES	7738	9296	12150
DOURGES	5162	5746	5372
ELEU DIT LEAUWETTE	2813	2967	2929
EVIN MALMAISON	4622	4437	4239
ESTEVELLES	1225	1237	1172
FOUQUIERES LES LENS	9304	8804	7758
GRENAY	8730	8963	6905
HARNES	14625	14622	13728
HENIN BEAUMONT	23347	27026	26490
HERSIN COUPIGNY	8688	7980	7507
HULLUCH	3837	3995	3825
LEFOREST	7380	7989	8475
LENS	42733	42019	40126
LIBERCOURT	10523	10726	9837
LIEVIN	35127	35853	33178



<u>COMMUNES</u>	<u>1962</u>	<u>1968</u>	<u>1975</u>
LOISON SOUS LENS	5099	5223	4806
LOOS EN GOHELLE	7944	7733	6961
MAZINGARBE	10820	10060	8986
MEURCHIN	3486	3397	3250
MONTIGNY EN GOHELLE	8884	9003	9320
NOYELLES GODAULT	5478	5551	5050
NOYELLES SOUS LENS	10049	9831	8779
OIGNIES	11348	12563	11643
PONT A VENDIN	3383	3458	3338
SAINS EN GOHELLE	5248	5340	5200
SALLAUMINES	15335	14768	12981
VENDIN LE VIEIL	7121	7239	6882
WINGLES	<u>9332</u>	<u>8952</u>	<u>8250</u>
TOTAL.....	<u><u>358752</u></u>	<u><u>355917</u></u>	<u><u>338596</u></u>

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

<u>COMMUNES</u>	<u>1962</u>	<u>1968</u>	<u>1975</u>
ACHEVILLE	278	290	313
AVION	20781	22422	22900
BOIS BERNARD	550	609	612
CARENCY	491	507	525
DROCOURT	2475	2361	3032
GIVENCHY	1508	1555	1626
MERICOURT	13271	13478	13807
ROUVROY	9653	9780	9262
SOUCHEZ	1652	1800	1862
VIMY	3009	3272	3312

ARRONDISSEMENT DE BETHUNE

(communes citées dans l'étude)

BILLY BERCLAU	2963	2979	3148
DOUVRHIN	4350	4659	4726
VERMELLES	4828	4518	4295



La baisse de population la plus forte est située dans les communes les plus importantes et fondamentalement minières ainsi Lens, Liévin, Hénin, Bully les Mines, Carvin subissent une perte de population notable, en revanche certaines communes du pourtour sont au contraire caractérisées par une hausse parfois importante : BOIS-BERNARD, GIVENCHY EN GOHELLE, mais en aucun cas il n'est question de communes importantes, et même si une hausse est notée dans les communes intermédiaires (5 000 à 10 000 h.b.), il faut considérer en général la réalisation d'un programme de constructions en H. L. M. ou en individuels ; LEFOREST est dans ce cas comme pour les petites cités, AIX NOULETTE qui a construit plusieurs centaines de logements CO-OPARTOIS.

Donc un résultat très défavorable à la région : des logements en plus et moins d'habitants...

Comment expliquer cette diminution alors que le taux de natalité dans la région de Lens est de plus de 21 naissances pour mille habitants, le taux de mortalité voisin de 11 pour mille, laissant un excédent naturel de 10 pour mille?

L'analyse des documents de l'Observatoire Statistique du Nord (INSEE) peut donner une réponse à cette question.

COMMENTAIRE DES PREMIERS RESULTATS DU RECENSEMENT DE 1975

Ces chiffres confirment l'aspect de crise qui était prévisible dans la région de Lens :

pour la population :

	1968	1975
zone de Lens	355900	337800 habitants

Mais l'important est de constater que la vitalité de la région dans sa démographie n'est pas atteinte, la diminution est due en grande partie aux départs vers d'autres régions.

Accroissements de populations : 1954-1975

1 - Mouvements naturel domicilié :

naissances - décès - excédent naturel sur la période---			moyenne
			annuelle
44000	25400	+ 18600	+ 2700

2 - Solde migratoire :

sur la période---		moyenne annuelle
-36700		-5200

3 - Accroissement total :

ABSOLU :	:	RELATIF EN %
sur la période---	:	:
-18100	:	- 7
	:	:
	:	:

4 - périodes 1954-62, 1962-68 :

COMPAREES A 1968-1975



	-excédent naturel annuel moyen			solde migratoire annuel moyen			accroissement total annuel moyen		
	1954	1962	1968	1954	1962	1968	1954	1962	1968
	1962	1968	1975	1962	1968	1975	1962	1968	1975
en %	+ 14	+ 10	+2,7	- 5	- 10	-14,6	+ 10	+ 1	-7

COMMENTAIRE DES TABLEAUX DE STATISTIQUES

- population totale :

La population de la zone INSEE Lens a baissé de 18 100 habitants, soit une baisse globale de 5 % par rapport au total de la population en 1968.

Cette chute est imputable a deux facteurs :

- d'une part le départ des jeunes vers le travail dans d'autres régions : le solde migratoire a été de 36 700 pour la période 1968-1975 (5 200 par an)

- baisse des naissances, l'accroissement naturel est passé de 14 ‰ en 1954-1962 à 5,2 ‰ entre 1968 et 1975, ce qui témoigne bien de ce vieillissement de la population, si net dans les cités minières et si durement ressenti dans les écoles, vidées de jeunes.

- le solde migratoire :

36 700 personnes ont quitté la région de Lens en 7 ans, au rythme de 5 200 par an. Ces personnes étaient en général des actifs en quête d'un emploi :

Leur relais n'a pas été pris par une dense population de jeunes étant donné qu'ils représentaient une part importante des familles jeunes ayant ou pouvant avoir des enfants.

Le solde migratoire moyen a évolué de 1954 à 1975 de façon inquiétante :

- 5 ‰ en 1954 à - 10,3 ‰ en 1975

Les différences de rythmes de l'accroissement de la population ou bien l'accélération des départs jouent toutes en faveur de la région de Lens, qui s'accroît de moins en moins, qui a de moins en moins de jeunes, de moins en moins de population en excédent naturel et en revanche de plus en plus de solde migratoire chaque fois qu'un recensement est fait, c'est-à-dire dans les périodes évoquées :

1954-1962

1962-1968

1968-1975

Une région en crise, mais pourtant une région qui mérite un aménagement général, tant malgré le pessimisme des résultats, sa population globale reste importante.

DEMOGRAPHIE . EXEMPLE DE LA VILLE DE LENS 1968-1975

Le recensement de 1975 doit éclairer le contexte économique par la réaction de la population aux problèmes de récession du Bassin Minier dans la région de Lens et c'est dans ce cadre que nous pouvons analyser les premiers résultats de l'étude du recensement.

Il est possible dans la phase actuelle de l'étude, c'est-à-dire de juin à septembre 1975, de donner une étude par commune ou par cité dans certains secteurs.

Ainsi que la ville de Lens nous pouvons donner immédiatement les chiffres globaux des habitants et les comparer à ceux des trois recensements précédents :

1954 = 40 753	} = + 5 %	} = - 1,7 %	} = - 6,7 % en 13 années
1962 = 42 733			
1968 = 42 019			
1975 = 40 250	(comptage encore à compléter = + ou - 200 h)		

Donc un recensement qui donne une image réelle de la situation économique. En effet les activités industrielles, déjà bien amoindries en 1968 et ayant connu peu de progrès de 1954 à 1962, ont connu une réduction importante de 1968 à 1975. L'activité minière est sans doute la branche la plus touchée, mais il ne faut pas pour autant négliger les secteurs parallèles à cette activité, qui ont aussi vu leur marché se resserrer et disparaître, en chimie notamment, la réduction du personnel, puisque le choix des produits carbonés s'est orienté vers les hydrocarbures, plus facilement dissociables dans leur structure moléculaire semble-t-il, ce qui donne le paradoxe de la chute d'une activité fondée sur le charbon, voici 50 ans (Georges Claude à Mazingarbe 1922).

Les activités arrêtées donnent aussi, un vieillissement de la population et les problèmes qui en résultent dans les cités minières, une sous-occupation des logements, une baisse du niveau de rentabilité des services offerts par le commerce et les administrations, les écoles se vident.

Cependant Lens compte plus de logements en 1975, car les jeunes foyers s'installent dans la Z. U. P. = 1968 = 13 046 logements
1975 = 14 092 logements

La chute de 2 000 habitants entre les deux recensements peut être expliquée par plusieurs phénomènes liés à l'exploitation minière.

- tout d'abord de façon directe la fermeture, puis la destruction des cités provisoires qui accueillait les travailleurs d'Afrique du Nord a donné une première chute de : -200 ouvriers

-400 ouvriers - leurs deux cités se situaient sur le territoire de Lens : (Bordure de Vendin et près du siège 9).

- le vieillissement de la population dans les cités, il se traduit par un nombre d'enfants moindre, ainsi en 1968 Lens avait 10085 enfants en âge scolaire (2-16 ans)

en 1975 Lens en a 8459

ce problème est général dans le bassin minier, il montre bien que les personnes qui logent dans les nombreuses cités minières sont maintenant âgées et n'ont plus d'enfants d'âge scolaire, la structure de la famille est changée et le manque d'industries du secteur de Lens déplace leurs descendants vers les centres d'activités qui offrent des emplois.

Une cité minière type est étudiée en 1968 et en 1975, afin de montrer réellement cette réduction = cette cité est en bordure d'un siège d'exploitation encore actif, pourtant, nous pourrions y trouver une réponse à nos questions.

EVOLUTION DE LA POPULATION D'UNE CITE MINIERE

- LA CITE DU 11 DE LENS, A LENS

Les résultats du recensement de 1975 connus en fin mai, grâce à l'obligeance des services municipaux de Lens nous ont permis d'établir notre comparaison sur les trois derniers recensements : 1962-1968-1975-

Notre tableau comporte le chiffre de la population totale de Lens, cette référence de comparaison amène en effet des conclusions importantes :

	<u>LENS</u>	%	<u>CITES DU 11 DE LENS</u>	%
1962	42 733	-	2962 Habitants	-
1968	42 019	- 1,7 %	2237 Habitants	- 24,5 %
1975	40 250	- 5 %	1996 Habitants	- 11,8 %

La population de la cité minière a reculé plus rapidement que la population globale de la commune dont elle fait partie. La récession minière explique ce phénomène de recul, la part de population atteinte par cette crise est très grande pour Lens, l'analyse du plan général montre les secteurs miniers importants qui constituent la ville. Pourtant cette chute de population ne doit pas masquer le développement urbain continu, simplement toutes les remarques sur la population notent le recul de la vie de l'entreprise minière, le recul des postes d'emplois miniers et surtout le manque d'industries de remplacement. En effet les entreprises nouvelles sont installées après la fin des mines ou l'arrêt des usines dépendant des Houillères, un temps assez long s'écoule avant qu'une structure industrielle nouvelle ne démarre et offre des emplois en nombre suffisant, le mot équivalent n'est pas envisageable, les Houillères ayant employé une grande masse de travailleurs, les enfants des mineurs retraités, ou convertis ont dû chercher dans d'autres régions le travail que notre bassin ne pouvait plus offrir.

Une ville en croissance en 1954-1962, avec une population augmentant de 5 % en huit ans, perd sans cesse des habitants après cette date, la récession détermine ce choix de la population. Une analyse de la Zone d'Aménagement Concerté de Lens, nous montre par ailleurs le dynamisme de la ville, mal discerné par la fin de la vie active des H. B. N. P. C. dans le secteur économique.

CITE DU 11 DE LENS

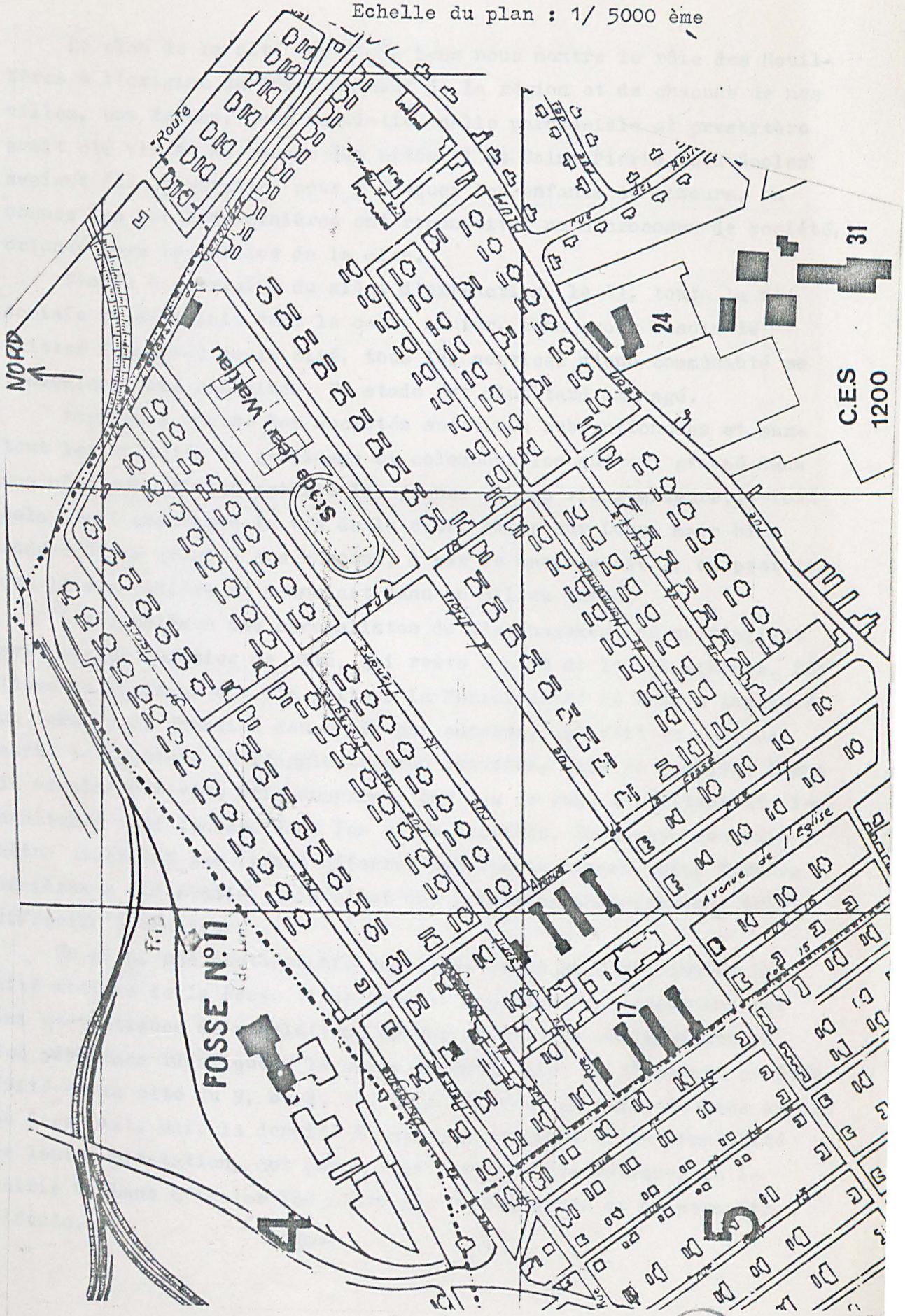
Maisons construites vers 1925, par la Compagnie des Mines de Lens, après les destructions de la Guerre 1914-1918, qui ne laissèrent pas un mur debout, de la cité du 11.

Murs cimentés et peints en couleur crème, jardins entourant les pavillons couplés, une telle disposition de l'habitat donne un aspect agréable à la région. Les arbres sont nombreux et les espaces de jardins importants. La DIMO a récemment pris la décision de transformer les abords de ces cités en améliorant les routes, mais aussi en remplaçant les barrières de ciment, trop ouvragées et bien vieillies. Une simple barre blanche, en béton marquera désormais les limites des jardins. Notre cliché montre les deux types de clôtures.



La mise à la retraite des habitants de cette cité a fait diviser les pavillons en quatre logements dans certains cas. Mais l'amélioration du confort intérieur des maisons, qui suit la réfection des abords, donne une plus grande valeur à ce type de logements pourtant ancien. Environ 220 groupes de pavillons couplés de ce genre constituent la cité 11. (683 logements recensés en 1975 pour le secteur, presque exclusivement dans cette cité).

PLAN DE LA CITE DE LA FOSSE 11 A LENS
Echelle du plan : 1/ 5000 ème



-453



Le plan de la cité du 11 de Lens nous montre le rôle des Houillères à l'origine du développement de la région et de chacune de nos villes, une église, avec sacristie, salle paroissiale et presbytère avait été placée au centre des cités 11 et Saint Pierre. Des écoles avaient été construites pour y éduquer les enfants de mineurs, en somme les sociétés minières ont reconstitué un microcosme de société, orienté vers le service de la mine.

Placée à proximité du siège d'extraction, le 11, toute la vie sociale se déroulait dans le cadre minier, sans avoir besoin de quitter le milieu de la cité, tous les services d'une communauté se trouvaient dans ces cités. Un stade fut plus tard aménagé.

rappelons encore les sociétés sportives subventionnées et surtout les sociétés de jardinage et colombophiles qui ont groupé dans une même compétition amicale les jeunes et les vieux mineurs... Tout cela avait constitué la vie de la cité, bâtie sur Lens, mais bien indépendante quand à ses besoins, à par le mariage civil, on peut dire que la vie entière se déroulait dans un milieu fermé.

Les problèmes des spécialistes de l'aménagement se multiplient avec chaque quartier de cité, qui reste à part de la vie urbaine. Des idées de liaisons ont été faites, la Municipalité de Lens a inauguré un service de jonction des cités par autobus, qui fait en quelque sorte la ceinture de l'agglomération lensoise, mais la deuxième ligne du service dut vite être supprimé, car peu de gens l'utilisaient, les habitudes sont tenaces dans les cités minières. Un réseau de mini-métro utilisant les lignes offertes par les anciennes voies ferrées minières a été étudié, mais c'est une lointaine anticipation, très difficile à réaliser.

Un plan, une photographie ont illustré la présentation de la cité minière de la Fosse 11 de Lens et apportent un aspect concret aux statistiques de population. Chaque cité a des réalisations et des problèmes identiques, le choix de cette cité du 11 aurait pu être évité et la cité du 9, ou du 12, ou du 2, pour la ville de Lens aurait pu être fait, mais la densité de maisons minières et la régularité de leur implantation, ont permis aux services statistiques de la Mairie de Lens d'isoler les ilots des recensements et de permettre l'étude.

ETUDE DE LA VARIATION DE POPULATION D'UNE COMMUNE MINIÈRE

1968-1975 ANGRES

TABLEAU I - POPULATION PAR QUARTIER

QUARTIERS	1968		1975	
	pop.	logements	pop.	logement
Le village ancien....	427	141	391	145
Le haut village.....	395	169	586	191
Le quartier de la ri- vière.(1).....	355	141	661	230
La cité Camus-Ecoles.	448	123	654	170
La cité Camus.....	539	134	582	150
La cité des Bruyères.	452	109	437	121
La cité de la Souchez	677	189	585	173
La cité du Caumont (1)	546	140	632	195
en pleine campagne...	2	1	2	1
TOTAL.....	<u>4385</u>	<u>1175</u>	<u>4530</u>	<u>1362</u>

(1) quartier dans lequel une cité nouvelle a été construite depuis 1968.

Remarques : l'ensemble des cités minières connaît une baisse, ces cités deviennent des cités de retraités, mais à moins forte échelle que dans les autres secteurs, dans la mesure où par exemple, beaucoup de familles de la cité des Bruyères sont d'un autre secteur que les Houillères. D'autre part, un vaste projet d'amélioration de l'habitat est en préparation pour la cité du Caumont. Ces logements rénovés seraient loués en priorité aux travailleurs des nouvelles usines des zones industrielles, surtout bien sûr celle de Liévin. Un calcul des taux d'occupation des logements est fait dans la suite de l'étude sur cette commune moyenne de la région.

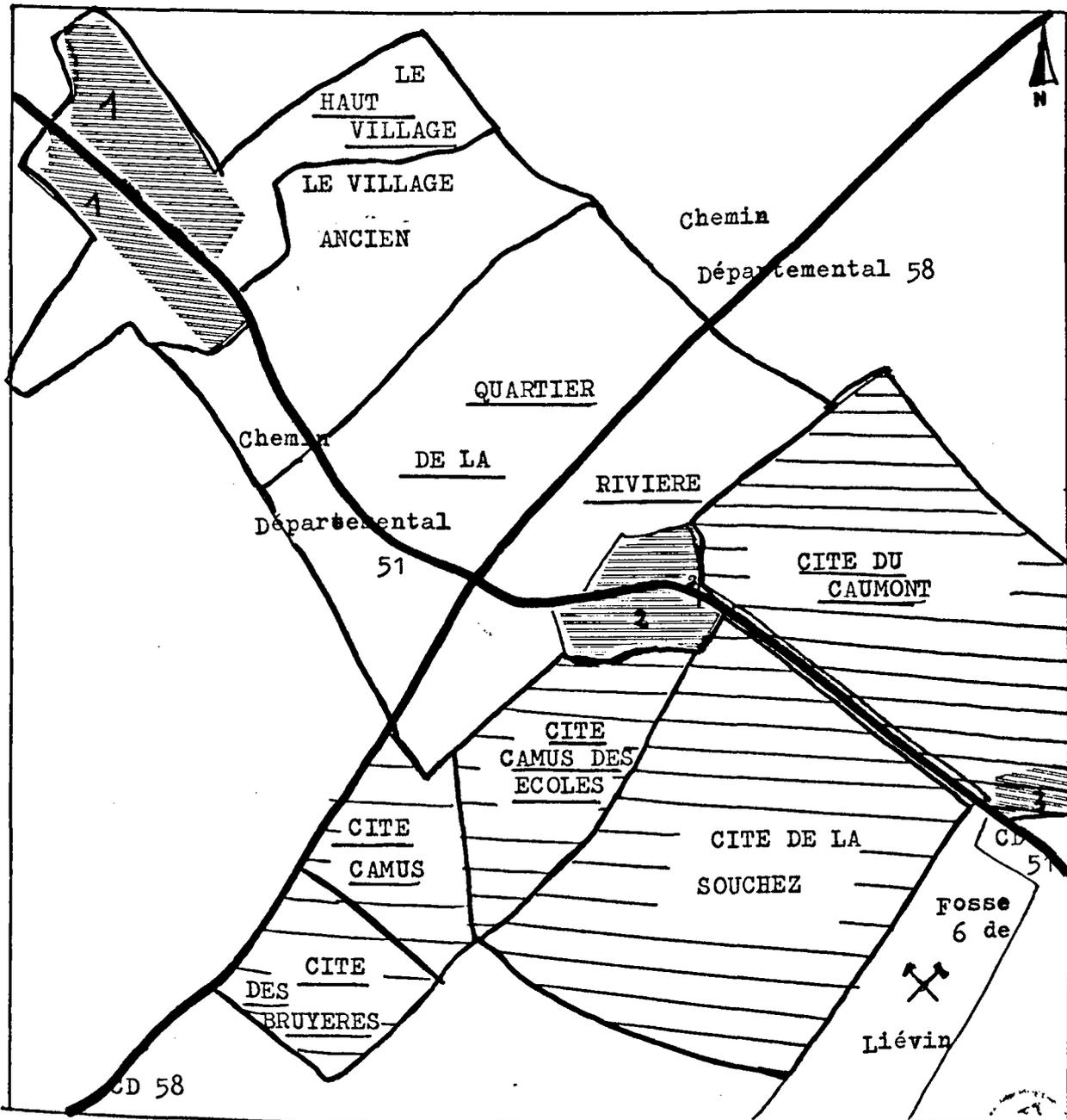


TAUX D'OCCUPATION DES LOGEMENTS DANS LA COMMUNE D'ANGRES 1968-1975

TABLERAU II

QUARTIER	1968	1975
Groupement des statistiques pour le Haut village et le village ancien	2,65 habit/ log.	2,95 habit/ log.
Village des bords de la rivière - Coopartois y a fait une cité	2,51 habit/ log.	2,80 habit/ log.
Groupement des deux secteurs de la Cité Camus	3,84 habit/ log.	3,67 habit/ log.
	remarques = une part de la cité coopartois est incluse dans ce quartier, d'où les maisons en plus dans le tableau (1)	
Cité de la Souchez (H. B. N. P. C.)	3,58 habit/ log.	3,38 habit/ log.
Cité des Caumont (H. B. N. P. C.)	3,90 habit/ log.	3,29 habit/ log.
Cité des Bruyères (H. B. N. P. C.)	4,14 habit/ log.	3,61 habit/ log.
Total de la commune	3,73 hab./log.	3,32 hab./log.)

Notons le fait que le camps de travailleurs étrangers habité par des ouvriers des mines Marocains est réduit à quelques baraquements, ce qui donne une diminution des logements dans la commune, compensé par les constructions privées très nombreuses et la cité COOPARTOIS, en dernier lieu les HBNPC ont fait construire des logements de retraités au Caumont, dans le tissu urbain de la Cité. (16)



ECHELLE: 1/10 000 ème

EVOLUTION DE LA POPULATION D'UNE
COMMUNE MINIERE SELON LES QUARTIERS
(1968-1975)

-ANGRES-

limites des
quartiers
selon le recen-
sement .



CITE MINIERE



HABITAT RECENT (postérieur
à 1968)

1-maisons individuelles

2-cité COOPARTOIS

3-logements retraités des
HBNPC- (SIA-1974)

CITE DU CAUMONT= quartier en croissance

B/ RENOVATION DE L' HABITAT MINIER

De Bruay en Artois à la Frontière Belge, à Crespin s'étendent d'immenses cités minières, groupant des modèles très variés de maisons de mineurs.

Une cité minière cela sous entend des rues, des places et en plus les écoles, les dispensaires, les églises et même les gendarmeries, que les puissantes sociétés minières du XIXème siècle avaient fait bâtir afin de créer des unités urbaines nouvelles, sous leur contrôle et " leur patronage ". Ce paternalisme, aux yeux de certains, forme très honnête d'ailleurs, puisque ces logements avaient une bonne qualité par rapport à l'habitat traditionnel des régions rurales dans lesquelles ces cités s'inséraient, allait même jusqu'à favoriser les sociétés de loisirs, jardins et sports de l'époque.

Il est apparu dès lors très brutal de voir tout cet équipement abandonné par les H. B. N. P. C. après vingt cinq ans de gestion (1946-1971), à l'heure du désengagement des Houillères. Les communes n'avaient aucun moyen pour gérer un tel patrimoine de voirie, car chemins et trottoirs sont bien larges ; et les conseils municipaux étaient très inquiets devant la rumeur publique qui annonçait un abandon de toute cette partie du patrimoine minier aux collectivités locales, de même l'évêché était inquiet devant l'abandon et la vente d'une part des bâtiments attenants aux églises.

Aussi ce dossier est-il très important pour la vie de la région, car enfin, au delà des suppositions, des principes étaient énoncés en fonction de l'intérêt de tous.

Tous les tableaux donnés par les services des relations publiques des H. B. N. P. C. ont été modifiés en fonction des besoins, c'est-à-dire en soulignant les études des secteurs de Lens, Liévin, Bully-les-Mines, Hénin-Beaumont, Oignies et Carvin.

Mais avant tout, il a fallu définir la nouvelle organisation de gestion de patrimoine minier, mise en place depuis un an.

(28-11-74)

RENOVATION DES CITES MINIERES

Cette importante question a été un des thèmes de lutte des syndicats et des élus locaux. Bien que les H. B. N. P. C. avaient démarré de nouveaux programmes de construction après la seconde Guerre mondiale les logements construits depuis vingt cinq ans et plus dans les zones épargnées par la première Guerre mondiale gardaient leur simplicité, c'est-à-dire un système sanitaire composé d'un WC situé dans la cour de l'habitation, un poste d'eau courante installé partout depuis 1955 ou 1960 selon les cités, mais souvent non doté d'une forme d'évier. Cette forme a subsisté longtemps dans certaines cités de Liévin par exemple.

Moderniser l'habitat consistait donc d'abord à donner les éléments de confort moderne.

Un important dossier à ce propos nous a été remis par les Houillères et nous allons l'utiliser au maximum car le secteur " cités minières " est capital pour notre étude de la vie et des logements dans notre région : en effet, dans le district de Lens 35 000 logements dépendent des H. B. N. P. C.

dans le district d'Hénin-Beaumont : 17 050 logements, soit pour 1968 55% du total des logements existants dans la région

La rénovation des cités apparaissait d'abord comme une question de milieu de vie et de site, mais très vite les renseignements des autorités ont permis de comprendre la complexité du problème et la qualité de l'effort à accomplir : en effet, il fallait en un temps court donner à chaque cité un réseau d'assainissement et immédiatement il était possible de monter les installations sanitaires modernes qui nécessitent le "tout à l'égoût", puis préparer certains logements et donner un visage plus rationnel aux dépendances ; enfin, chercher à créer parcs et zones vertes dans les espaces jardins, en allant même jusqu'à "ouvrir" les coronas en faisant sauter une maison sur trois, ce fut le cas du modèle : la cité St Pierre à Auchel. Le coût de l'opération, les différentes phases actuelles de cette rénovation seront évoqués.

Le projet est ambitieux, mais le résultat sera exemplaire : un nouveau visage sera donné au milieu minier et les cités-jardin, les corons vétustes deviendront des résidences modernes.

LA RENOVATION DE L'HABITAT MINIER
SON IMPORTANCE DANS LA REGION LENS-LIEVIN

I - Le parc de logements des H. B. N. P. C. :

Les H. B. N. P. C. gèrent 115 000 logements occupants au sol 6 500 hectares dont :

107 000 logements en dur leur appartenant dont 78 000 répartis en 690 "cités" ;

2000 logements provisoires en bois leur appartenant (il a été construit après guerre plus de 10 000 baraquements en bois) ;

5 800 logements pris en location, dont 5 500 appartiennent à leur filiale H. L. M., la Société Immobilière de l'Artois qui exploite un parc de 7 000 logements. Ce parc est occupé par 32 000 agents actifs H. B. N. P. C. et 66 000 pensionnés ou veuves d'agents H. B. N. P. C., 13 000 logements sont donnés en location à des tiers (agents H. B. reconvertis, autres actifs de la région, etc) 4 000 logements sont inoccupés ; il s'agit de logements mis à l'affiche et temporairement vacants entre deux occupations successives, et de logements exigeant des travaux importants ou pour lesquels on recherche des locataires.

28 % environ datent avant 1914 contre 51 % dans la France entière.

50 % environ sont d'entre les deux guerres contre 20 % dans la France entière.

22 % environ sont d'après 1945 contre 29 % dans la France entière.

Ce parc a été analysé techniquement et qualitativement :

23 000 logements d'après 1945 n'appellent pas d'interventions particulières.

65 500 logements ont été jugés et estimés modernisables par rapport d'équipements de confort.

16 000 logements ont été jugés économiquement ou techniquement non révisables, donc destructibles à plus ou moins long terme.

2 000 logements en baraquements sont à détruire dans les 3 ans à venir.

8 500 logements "hors cités" sont à vendre très progressivement au fur et à mesure de leur libération par les avants droit et après désaffectation du parc.

Le secteur de notre étude compte 105 000 logements en 1975, 52 000 sont des logements miniers, c'est-à-dire environ 50 %.

II - La gestion du patrimoine immobilier des H. B. N. P. C. :

Deux sociétés gèrent le patrimoine minier de notre région :

- La Société Immobilière de l'Artois, filiale créée en 1921
- La SOGIMO, fondée le 28 novembre 1974.

1° La société immobilière de l'Artois :

Créée en 1921 par la Société des Mines de Vicoigne, Noeux et Drocourt qui pensait ainsi résoudre ses problèmes d'habitat, la Société Immobilière de l'Artois a absorbé deux autres sociétés d'H. L. M. : celle de la Société des Mines d'Anzin et celle de la Société des Mines de l'Escarpelle.

La Société Immobilière de l'Artois est une société anonyme d'H. L. M., filiales à 100 % des Houillères. Elle est propriétaire, à l'heure actuelle, de plus de 7 000 logements. Ses structures juridiques et financières lui permettent de promouvoir son propre programme de rénovation à l'aide de prêts H. L. M.

2° La SOGIMO, Société de Gestion Immobilière et de Modernisation du Patrimoine Minier de la Région Nord-Pas-de-Calais :

Elle a été créée le 28 novembre 1974. Cette société, comme son nom l'indique, a pour fin la gestion, l'aménagement du patrimoine immobilier, faisant l'objet d'apports des H. B. N. P. C. Cette création répond donc à une des recommandations du groupe de travail interministériel pour la restructuration de la zone

minière. Elle permet de recourir aux formules de subventions et de prêts pour l'amélioration de l'habitat ancien. L'accès à ces sources de financement suppose toutefois que les logements soient propriété de la Société, également filiale à 100 % des Houillères.

III - L'Association des Communes Minières du Nord-Pas-de-calais :

L'association des Communes Minières groupe les représentants de 180 communes du Bassin Minier du Nord de la France, elle fut créée voici 5 ans.

1° Origine de l'Association :

Domaine des Houillères, les cités minières sont implantées sur le territoire de différentes communes. Les voiries qui desservent les logements doivent, toujours selon la recommandation du groupe de travail interministériel pour la restructuration de la zone minière, être progressivement classées dans le patrimoine des Communes dont elles dépendent. Devant cette succession lourde mais nécessaire, les communes concernées exigent que ces réseaux de voiries soient au préalable remis en état afin de ne pas obérer gravement les budgets communaux à une époque où, devant la régression de la production charbonnière, la redevance minière va également en s'amenuisant. Les caractéristiques techniques retenues pour la remise en état des voiries avant intégration dans le domaine public communal ont fait l'objet d'un texte établi par les Directions Départementales de l'Equipement et approuvé par les Préfectures, les Collectivités Locales, les H. B. N. P. C.

Pour mener une politique concertée et rechercher des solutions originales et satisfaisantes, les communes minières se sont regroupées en Association en février 1970. Selon les termes de son statut, l'Association a pour objet "la défense des intérêts des Communes minières face à la récession de l'industrie charbonnière, notamment à l'égard de la dévolution des patrimoines immobiliers et mobiliers des Houillères du Bassin du Nord-Pas-de-Calais et des charges et servitudes qui en découleront, également et en particulier de promouvoir la constitution d'un organisme tripartite (Etat-Houillères Collectivités Locales)

(Cet organisme de concertation est le Groupe Régional pour la restructuration du Nord-Pas-de-Calais. Il est présidé et animé par le Préfet de Région.)- de discussions et de négociations et généralement de prévoir et solutionner toutes incidences quelconques qui pourraient résulter des problèmes posés par cette récession."

Cet article de RELAIS nous présente bien les différentes composantes qui vont déterminer la restructuration de l'Habitat Minier, mais il est possible de présenter un bilan de l'influence de l'Association des Communes Minières grâce à un article de presse (Voix du Nord du 2 mars 1975) relatant le 5e anniversaire de la Création de l'Association, évoqué au cours de son Assemblée Générale à Lens, le 1er mars 1975.

Le Président de l'Association, Monsieur André DELELIS, député-maire de Lens présenta ce bilan :

- "La réfection des voiries, réseaux et divers"

C'est la plus grande victoire obtenue puisqu'en effet l'Etat prend en charge à 100 pour 100 la réservation des V. R. D. dans les cités minières. "Certes, le rythme des crédits reste insuffisant - précisa l'orateur - mais nous avons en ce domaine avancé à grands pas".

L'Association a obtenu que les programmes futurs soient établis par des groupes de travail, présidés par un maire, dans chacun des 6 secteurs (Valenciennes, Douaisis, Hénin, Carvin, Lens-Liévin, Auchel-Bruay et Béthune) en collaboration avec les sous préfets, les représentants des administrations et des Houillères. Ces groupes feront des propositions pour la répartition des crédits pour les V. R. D. mais aussi, éventuellement, pour la rénovation des logements la remise en état des équipements sportifs ou culturels.

- "L'assainissement"

Quand l'assainissement sera réalisé dans les cités, il sera indispensable qu'en aval, c'est-à-dire au niveau des communes du secteur concerné, un effort important soit réalisé. C'est ainsi que des crédits supplémentaires ont été demandés.

Déjà, au niveau du Conseil régional (440 millions d'anciens francs pour 1975) et de l'Agence de Bassin (440 millions également), un effort important a été consenti.

"Le supplément espéré - précisa M. DELLELIS - serait d'environ 400 millions, ce qui représenterait au total, pour toutes les communes du Bassin Minier, la possibilité de réaliser environ 3 milliards d'anciens francs de travaux".

Pour cet assainissement, au niveau des communes, une stratégie d'ensemble devra être appliquée et, à ce propos, un programme sur les quinze années à venir sera étudié par l'Equipement.

Dans le domaine des stations de relèvement des eaux qui dépendent des Houillères, l'orateur demanda à ses collègues-maires d'être vigilants car les Houillères doivent au moins participer au fonctionnement de ces stations.

- "La rénovation des logements"

Pour ce problème, les communes ne sont que des intermédiaires, mais l'Association tend à faire accélérer le rythme des rénovations. Par ailleurs, le conseil d'administration veille à ce que le droit au logement gratuit ne soit en aucun cas remis en cause pour les ayants-droit, en particulier dans le cas de création de sociétés immobilières par les Houillères, comme cela a été le cas, par exemple dans le secteur Lens-Liévin, Loos-en-Gohelle. Dans ce cas précis, les syndicats ont tous été consultés avant que ne soit accepté un protocole d'accord.

- "Le ramassage des ordures ménagères"

Dans la plupart des cas, des conventions ont été passées entre les Houillères et les communes, qui assurent désormais le ramassage des ordures ménagères, moyennant, dans les cités minières, une redevance de 57,88 F par an, par logement occupé par des ayants-droit.

- "L'environnement"

L'amélioration du cadre de vie, fortement dégradé par l'exploitation minière, reste l'une des préoccupations de l'association.

A cet effet, l'Etat a accordé des subventions spécifiques au taux de 75 % pour les opérations de reconquêtes des sites dégradés, 50 % pour les actions ponctuelles d'environnement urbain. Par ailleurs, les Houillères viennent d'être autorisées à dépenser un milliard d'anciens francs pour la rénovation des sites dégradés, dont 30 % seront utilisées pour le Nord-Pas-de-Calais.

- "Les écoles techniques des Houillères"

Afin de permettre l'intégration des écoles techniques ménagères dans l'enseignement public, les communes ont accepté le transfert des bâtiments après mise aux normes à la charge conjointe des Houillères (15 %) et de L'Etat (85 %) qui, par ailleurs prendra en charge les frais de fonctionnement et de personnel.

Les négociations sont en cours en ce qui concerne les travaux de remise en état de ces écoles.

- "Les installations sportives et socio-éducatives"

A ce propos, M. DELELIS rappelle qu'il est indispensable que ces installations soient remises en état avant le transfert aux communes. Une solution urgente s'impose pour cette partie importante du patrimoine qui, faute d'entretien, se dégrade rapidement.

L'Association demande que ces rénovations soient financées à 100 % par l'Etat.

- "Les équipements hospitaliers"

L'Association a demandé au préfet de région une table ronde sur l'avenir des hôpitaux appartenant aux H. B. N. P. C. avec la participation de toutes les parties intéressées.

- "La situation financière des communes minières"

C'est actuellement le point noir : "la situation est catastrophique - déclara M. DELELIS - et nous attendons toujours la véritable réforme des finances communales qu'on nous promet depuis si longtemps. Il faut que l'on fasse en sorte que les communes minières qui ne touchent pas de patente des Houillères et dont la rédevance minière diminue d'année en année ne soit pas misérable". Des aides financières seraient envisagées en faveur des communes minières en difficulté. Une circulaire ministérielle serait adressée prochainement aux préfets à ce sujet.

- "La situation de l'emploi"

L'Association s'inquiète devant la gravité de la situation actuelle de l'emploi qui ne fait que rendre plus préoccupante la situation des communes minières par le départ de la population jeune.

- " La construction de logements pour les pensionnés"

A propos de la construction de logements F. 2 P. L. R. par la société immobilière de l'Artois (S. I. A.) à l'intention des mineurs pensionnés, l'association insiste sur, d'une part, le respect du volontariat et, d'autre part, la possibilité aujourd'hui accordée par l'Etat du cumul de l'allocation-logement pour personnes âgées et de l'indemnité de logement versée par les Houillères aux pensionnés.

M. DELELIS demande à ses collègues de ne pas accepter de financer ces logements mais de seulement d'accorder leur garantie financière.

Le Président DELELIS termina son rapport en lançant un appel à tous les maires des communes minières pour qu'ils aident le conseil d'administration dans son action.

- "La résolution finale"

Les membres de l'association :

- s'inquiètent des délais considérables qu'exigera la rénovation des cités minières au rythme actuel d'attribution des crédits (35 ans environ),

- estiment que la corperation minière a payé un tribut suffisant à l'effort de production nationale pour être en droit d'attendre en retour une amélioration rapide de son cadre d'existence les cités minières restant souvent dans un état lamentable ,

- considèrent que les affaissements miniers ne doivent pas constituer un obstacle à la rénovation, il serait injuste de sanctionner les personnels en activité qui habitent des secteurs en exploitation,

- forment le voeu d'une attribution plus importante au Bassin du Nord Pas-de-Calais sur les crédits ouverts par les charbonnages de France au titre de la réhabilitation des sites dégradés par l'exploitation et que ces crédits soient affectés en priorité aux carreaux de fosses, terrains et installations désaffectés.

A propos des problèmes financiers les élus estiment insuffisantes les mesures accordées aux communes du Bassin de la Lorraine ; en se limitant au seuil équilibre des recettes et des dépenses, ces mesures sont de nature à inciter à une mauvaise gestion.

Ils mandatent le conseil d'administration pour mettre au point toutes formes d'action nécessaires au cas où il ne serait pas fait droit à toutes les revendications si-dessus et notamment celles concernant les finances des communes minières.

La présentation du bilan d'une association de communes qui doivent défendre une part de leur aménagement et de leur population est bien sûr marquée par un ton assez acerbe, mais il faut noter des formes d'accord tacite entre les partenaires, c'est-à-dire l'Etat, les H. B. N. P. C. et les communes intéressées. En effet, la rénovation est souhaitée par tous, la politique générale doit donc agir en faveur de cette immense opération. Mais il faut nous pencher sur les habitants de ces logements.

IV Le mineur et son logement :

1° Le droit au logement :

Les familles de mineurs actifs ou de mineurs retraités avaient été alarmées par l'annonce de la création d'une société de gestion des maisons minières (SOCIMO), en effet tous ont craint la perte du droit au logement.

Mais la SOCIMO et la SIA ne s'attaquent pas aux droits acquis par les mineurs actifs et retraités au logement gratuit, garantis par le statut du Mineur et ses textes d'application.

Les déménagements éventuels, les travaux de rénovation dans les maisons, la destruction de toutes les petites constructions annexes que les mineurs avaient faites derrière leur logement étaient aussi des motifs d'inquiétude.

Dès lors la S. O. G. I. M. O. et la S. I. A. firent des réunions de concertation et d'explications avec les habitants des cités intéressées, tous ont en général compris les problèmes.

Les organisations syndicales avaient de leur côté tenu cette position :

- le maintien intégral des droits acquis par les mineurs actifs et pensionnés au logement gratuit,
- la prise en charge par les Pouvoirs Publics du financement de la rénovation,

- le non transfert du patrimoine des Houillères à des organismes privés,

- la mise en application d'une politique systématique d'information des usagers et de concertation avec toutes les parties en présence.

2° Les réactions des habitants des cités minières :

Afin de mieux comprendre l'importance du logement pour le mineur nous plaçons dans notre étude les résultats d'un sondage du Groupement des Jeunes pour l'Etude et l'Aménagement du Bassin Minier.

Un des grands problèmes de la région résidait dans la subsistance des logements miniers, de l'avenir de leur gestion et de leur aménagement, appelé à juste titre "réhabilitation" de l'habitat minier.

Un groupe de jeunes s'est penché sur ces problèmes et depuis la commune minière de Grenay, où il est installé, il a lancé des enquêtes sur l'habitat minier et la considération qu'en ont les habitants.

La grande enquête de janvier 1974 a porté sur des villes de la région de Lens plus précisément, mais a étendu ses questions jusqu'à Oignies et Bruay.

300 personnes interrogées sur plus de 110 000 foyers logeant en cités minières, cela peut paraître faible, pourtant le bilan montre bien qu'un bon échantillonnage avait été choisi et l'on ne peut que vérifier les assertions et les conclusions statistiques des responsables du Groupement des Jeunes pour l'Etude et l'Aménagement du Bassin Minier.

Nous avons personnellement rencontré plusieurs dizaines de familles de mineurs, vécu quatre années dans une cité minière à Angres, nous pouvons donc penser comme eux dans bien des domaines et les réponses des personnes interrogées correspondent exactement à celles que nous firent nos voisins ou les personnes rencontrées au cours des sorties qu'a occasionné cette thèse sur la région.

Mais il faut rejoindre le sociologue et dire que toutes ces personnes sont nées dans le Bassin Minier, donc leur attachement est naturel dans une région où ils ont passé leur jeunesse. Il faut aussi ajouter le caractère très accueillant de la famille du mineur, les traditions de voisinage, moins solides ailleurs sans doute mais ici très nouées, par le métier à l'origine, par le risque aussi, le deuil ou le mariage.

Donc au dehors de toutes ces remarques il convient de porter une appréciation, non un jugement sur les résultats de cette enquête, afin de mieux faire comprendre les idées qui en résultent nous la joignons en annexe au dossier.

La répartition de la population interrogée révèle qu'environ un tiers des personnes interrogées sont sans profession, donc des femmes de mineurs retraités et surtout des veuves de mineurs.

Plus du tiers sont des mineurs ou des personnes travaillant aux mines, 20 % sont des retraités H. B. N. P. C.

Par souci de précision le sondage nous donne parmi les salariés H. B. N. P. C. la part de chaque "métier" :

-50 % de mineurs,

-30,7 % d'ouvriers-jour,

-19,3 % de techniciens, employés et porions.

Une pyramide des âges des personnes interrogées est faite, près de 60 % des personnes interrogées ont entre 30 et 55 ans.

(Il reste peu de mineurs de 60 à 70 ans, seules les veuves des mineurs témoignent de l'importance des H. B. N. P. C. jadis)

(La part importante des veuves le marque)

V - Les travaux de rénovations des logements

1° Trois domaines sont concernés :

- le logement lui-même,
- la voirie,
- l'environnement.

Les logements :

Cette amélioration comporte donc dorénavant l'installation d'un water-closet avec chasse d'eau à l'intérieur du logement, la mise en place du tout-à-l'égout, la pose d'un appareil de production d'eau chaude, et, lorsque les plans le permettent, celle des prises nécessaires au branchement d'une machine à laver. Une remise d'un type normalisé, construite en dur, s'ajoute à cet ensemble.

Il va de soi que les installations de confort, comme par exemple les salles de bain qui auraient été faites aux frais des occupants sont conservées. Toutefois, si ces aménagements ont été effectués dans des constructions annexes dites parasitaires et appelés à la destruction, les Houillères peuvent participer au déplacement de l'installation, notamment en mettant en place les prises de branchement et les évacuations nécessaires.

L'amélioration des logements est susceptible d'être associée à des travaux de réparation : toitures, huisseries, murs, plafonds, carrelages, ... Lorsque ceux-ci sont inscrits dans le plan d'entretien des cités dont le budget, nous l'avons vu, a été considérablement accru depuis deux ans.

Les batteries de garages ou les aires de garages, sur lesquelles les occupants peuvent être autorisés à construire eux-mêmes un garage pourvu qu'il soit d'un modèle agréé, font également partie des travaux d'amélioration réalisés sur des crédits Travaux Neufs des Houillères. Il en est de même pour les abords immédiats des logements dont le problème est évoqué plus loin.

Dans notre étude une photographie nous présente les coronas de la cité RIAUMONT, quartier de la fosse 3 de Liévin où des garages devraient être installés dans les conditions qui viennent d'être évoquées.

La voirie :

Il était nécessaire d'aménager les réseaux de canalisations d'évacuation des eaux usées pour songer à restaurer l'habitat, c'est-à-dire à créer un équipement sanitaire dans une maison.

Il faut donc, au niveau de la cité, créer d'une part un réseau d'assainissement et, d'autre part, assurer son raccordement au réseau communal. Des tranchées sont creusées à travers routes, trottoirs et jardins. On en profite donc pour remettre aux normes réglementaires la chaussée et les trottoirs, installer l'éclairage public et des bornes d'incendie. Tous ces travaux sont précédés par l'établissement d'une convention entre l'Etat, les Collectivités locales et les Houillères. Dans tous les cas, la maîtrise d'ouvrage en revient aux communes, la Direction de l'Équipement assurant les études et la surveillance des travaux jusqu'au classement des voiries dans le domaine communal.

Nous comprenons alors l'inquiétude des communes qui risquent de voir leur réseau routier tripler, quadrupler, sans que dans un premier temps l'Etat amène l'apport financier nécessaire à l'entretien de cette voirie.

Mais l'accord a été conclu : la réalisation et la normalisation des voiries et réseaux divers se fait donc, maintenant sur subvention de l'Etat qui a accordé aux communes concernées, 2,5 MF en 1972, 14,4 MF en 1973, 15 MF en 1974.

L'environnement :

Des maisons restaurées, des voiries neuves, l'ensemble ne serait pas complet si l'environnement ne faisait pas, à son tour, l'objet d'une opération de réhabilitation. L'habitat individuel ou semi-individuel est, dans le Bassin minier, une tradition bien ancrée. Le mineur aime son jardin, il élève souvent des animaux, pour son plaisir, c'est le cas des pigeons, ou pour sa consommation personnelle lorsqu'il s'agit de poules et de lapins.

Il faut bien dire que, dans les conditions économiques actuelles, l'élevage destiné à la consommation n'a plus de grande raison d'être autant plus que poulaillers et clapiers sont, très souvent installés dans des cabanes faites de bric et de broc.

Tout le monde, en effet, à l'heure actuelle, notamment les jeunes générations, attachent un grand prix au cadre de vie qui, dépassant les limites du logement lui-même, comporte désormais, ce qu'il est convenu d'appeler l'environnement. Un paysage agréable où il fait bon vivre est donc devenu une nécessité au même titre que l'automobile ou les appareils ménagers. Enfin, la Région doit changer et, ce que l'on a appelé tron longtemps le pays noir, céder la place à un cadre plus avenant et plus accueillant.

A ce titre, l'individu se doit de faire quelques sacrifices au profit de la collectivité, ce sera pour les uns la destruction d'une cabane, pour les autres l'amputation d'un bout de jardin. Mais, en contrepartie, outre les remises plus esthétiques, apparaîtront des "batteries" de garages, des clôtures moins rébarbatives, des patios, des couleurs claires et gaies, des aires de jeux pour grands et petits, des chemins pour piétons, des bancs. Le tout parmi les arbres et les arbustes.

2° Les travaux réalisés et prévus :

La société Immobilière de l'Artois a construit des logements pour pensionnés et a modernisé des logements anciens en 1974 :

<u>Opérations</u>	:	<u>Localisations</u>
Modernisation de logements	:	114 au total dont :
	:	53 Noeux-les-Mines
	:	20 Rouvroy
	:	18 Méricourt
	:	23 autres communes
Logements F2 pour pensionnés et veuves	:	128 terminés en 1974
	:	16 Angres
	:	20 Liévin
- programme de 500 logements en 1973	:	12 Grenay
	:	40 Libercourt
	:	20 Noyelles-Godault
	:	20 Lens
	:	_____
	:	372 à terminer en 1975
	:	_____
- programme de 239 logements en 1974	:	seront réaliser en 1975-76
Logements collectifs F2 et F3	:	Prévisions 1975 : 32 appartements à Hénin-Beaumont (ste-Henriette) 32 appartements à Méricourt



- La société de Gestion Immobilière et de Modernisation du Patrimoine minier de la Région Nord - Pas-de-Calais a prévu la modernisation de 2 cités en 1975 :

<u>Localisations</u>	<u>Nombre de logements</u>
	<u>prévus en 1975</u>
-----	-----
Lens - Cité St-Pierre...	150
Liévin - Cité des Genettes	150



La présentation du programme et des débuts de travaux de rénovation des cités minières est certes capital, mais il faut constater que les travaux qui sont entrepris sont encore trop récents pour qu'une cité entièrement rénovée de la région de Lens puisse être présentée. En effet les entrepreneurs chargés de ces travaux s'aperçoivent rapidement de la difficulté à suivre un plan d'équipement complet dans un temps régulier. Telle maison d'une cité de Lens à des murs en bon état, mais telle autre du même coron doit avoir une façade complètement ravalée... L'aménagement de l'assainissement des cités est encore lié aux possibilités d'accueil des collecteurs de la ville, quand celle-ci est placée en aval du domaine minier. L'Association des communes minières mène ainsi un constant débat avec les H. B. N. P. C. pour que les transformations soient menés dans un ordre parallèle. Il semble qu'un nouvel état d'esprit de collaboration soit maintenant bien établi dans certaines communes.

L'aménagement global de la région est donc amorcé dans le domaine minier, mais les grandes communes minières ont déjà depuis plus de dix ans prévu ou réalisé des programmes de zones d'habitations, sous forme de cités, sous forme de blocs collectifs. Dans quel cadre s'intègrent donc ces réalisations ?

VI- La vie des cités minières:

L'évocation des aménagements des logements miniers dans la région de Lens ne peut se séparer de la présentation de la vie des habitants de ces quartiers .

Aussi le quartier des cités minières du 3 de Liévin est il étudié, tandis qu'un article de Relais sur la vie des corons de Vernelles est découpé et placé aussi dans ce rapport.

En conclusion à cette longue étude une photographie de logement rénové à Liévin apporte la vision de ces aménagements si souvent décrits et discutés , une maison de la cité de Rollencourt a été photographiée à cet effet . Cette cité sera terminée vers le mois de Juillet 1976 .



LES CORONS DE LA CITE DE LA FOSSE 3 DE LIEVIN, A LIEVIN

Cette cité de corons se nomme en fait cité de RIAUMONT, mais l'ensemble du quartier est communément appelé "quartier du 3 de Liévin", du nom de la fosse où travaillaient tous les hommes de la cité.

La rue CUVIER, qui est présentée sur cette photo n'a pas encore connu les aménagements dont il est question dans l'étude : par exemple la rue est en terre battue, mais à l'intérieur des maisons le problème est plus important, l'eau n'existait que sous la forme d'un robinet de cuivre, présent dans l'arrière cuisine, Quelques familles ont maintenant un évier.

Les garages n'existaient pas dans cette cité, les aménageurs des H. B. N. P. C. ont trouvé la solution qui convenait à tous, en ouvrant les espaces-jardins et en créant entre les deux rangées de corons, deux placettes que pourront entourer des garages construits sur un modèle standard, afin d'éviter des constructions trop disparates.

Maisons collées les unes **aux** autres... gêne... mais pourtant les habitants de ce quartier souhaitent y demeurer, la vie sociale, les ducasses, les voisins, tels sont les facteurs qui rendent la vie plus agréable dans cette cité minière.

La visite des maisons de cette cité de Riaumont est intéressante, on y découvre toute l'ingéniosité des mineurs pour améliorer leur habitat et souvent la traditionnelle et bien modeste planche des WC est remplacée par une cuvette de faïence blanche moderne.

"Certes, disent les habitants de cette cité", il n'est pas possible d'avoir une chasse d'eau, car il n'y a pas d'évacuation vers le réseau public de tout à l'égoût, mais nous améliorons quand même".

Leurs garages seront construits sur des placettes au centre des jardins, le seul reproche en général est la lenteur de la construction des nouveaux garages (1), alors que les anciens plus hétérogènes ont été démolis ou enlevés très rapidement... voici deux ans. Cette critique rejoint le souhait émis par tous, c'est-à-dire la volonté d'aménager, mais vite, un peu comme si les plus anciens avaient peur de ne pas jouir du confort qu'on leur promet depuis bien longtemps.

Aussi les deux derniers plans de relance de l'amélioration de l'habitat évoqués dans Relais ont-ils été suivis avec attention par toutes ces familles.

Mais en aucun cas, la visite d'un coron à Liévin, tels ceux de la rue CUVIER, ne laissèrent une impression fâcheuse, ou une marque de tristesse, tous ont su améliorer leur milieu de vie et maintenant il reste à attendre l'afflux des matériaux plus lourds, c'est-à-dire la réfection des routes, trop souvent en "terres rouges", c'est-à-dire en schistes, et l'installation de tout le réseau d'assainissement qui permettra la mise en place de salles de bains ou de douches et enlèvera les dernières ombres de l'habitat minier de la région.
LENS-LIEVIN.

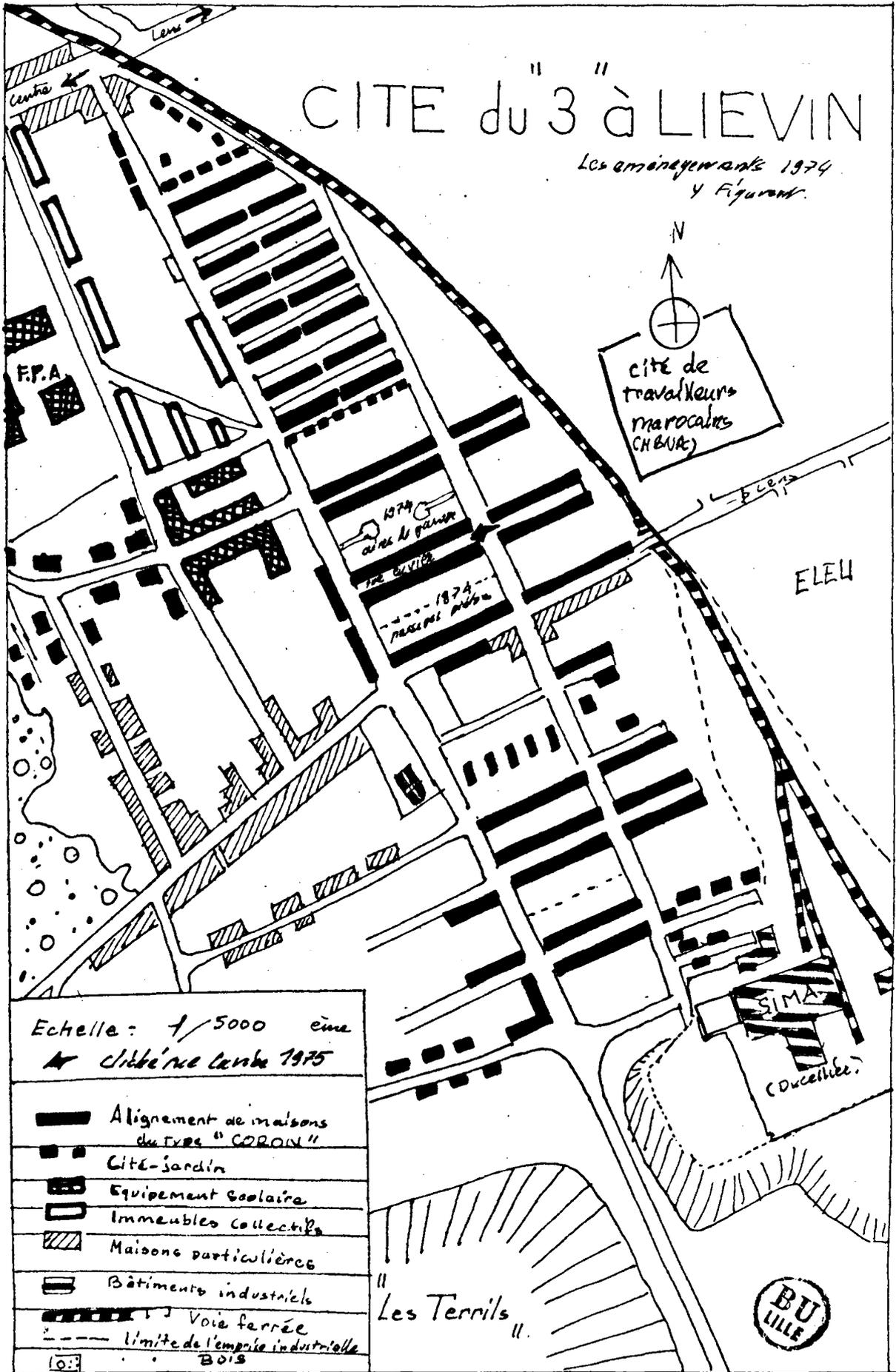
Le coût d'une telle opération a été calculé par les services des H. B. N. P. C., les rapports de la DIMO que nous joignons à l'étude montrent bien que cette opération de rénovation des cités sera longue, pourtant elle sera de plus en plus nécessaire et la région de Lens aura peut-être un jour plus de 60 % de ses logements avec une douche ou une salle de bains ? (au lieu de 30 % en 1968)

Notes : (1) l'absence d'accès à la cour obligeait les gens à traverser leur salle à manger avec les bicyclettes ou les vélos, un passage fut ouvert au bout des jardins, dans ce but d'accès à la cour en 1974.

(2) L'eau courante ne fut installée dans certaines cités du quartier du 5 de Liévin, "Calonne" qu'en 1957.

CITE du "3" à LIEVIN

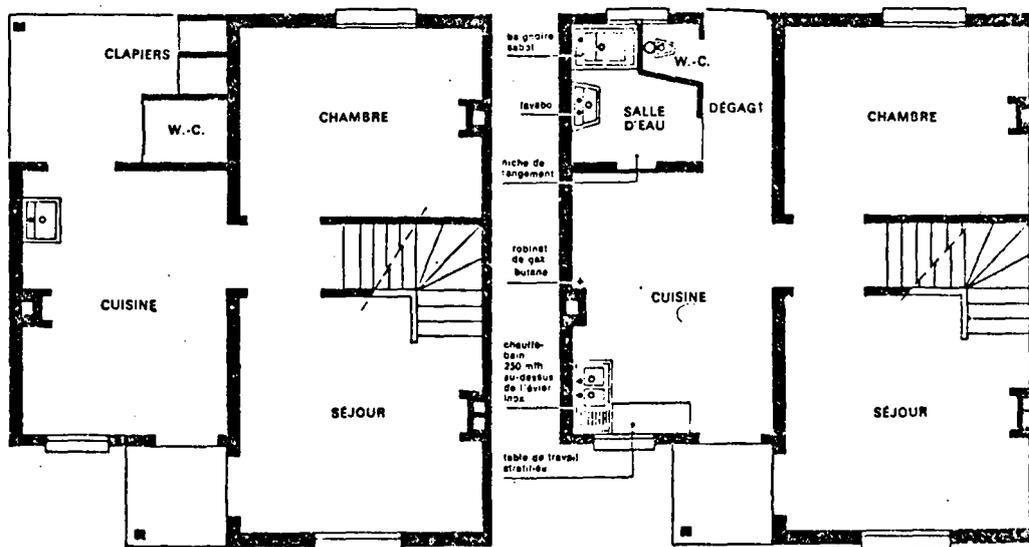
Les aménagements de 1974
y figurent.



Echelle: 1/5000ème
 * Cité rue Centre 1975

	Alignement de maisons du type "CORON"
	Cité-jardin
	Equipement scolaire
	Immeubles collectifs
	Maisons particulières
	Bâtiments industriels
	Voie ferrée
	limite de l'emprise industrielle Bois

10:3



AVANT LA RENOVATION

APRES LA RENOVATION

PLAN d' UN LOGEMENT DE LA CITE TERNOIS ,
 ANCIENNE CITE DU "MAROC" à MERICOURT sous LENS.



Le quartier de logements rénovés porte le nom de
 "résidence de la Croisette".

Les aménagements ont porté sur les abords des
 logements, puis sur l'assainissement, rendant possible l'installation
 d'un W.C. intérieur à chasse d'eau et d'une salle de bains.

Cent trente-six logements ont été rénovés dans
 cette vaste cité de Méricourt, après 1972 une seconde tranche a été
 commencée.

Les travaux de ce type avaient été faits pour
 la première fois à Bruay en Artois, dans la Cité des Aviateurs, tous
 les aménagements qui sont désormais réalisés prennent ce modèle:

- créer un environnement agréable
- aménager des garages de modèle standart
- routes, trottoirs et éclairage sont aux normes
 des voies communales
- l'habitation reçoit un W.C. intérieur, une salle
 d'eau (douches ou bains selon la volonté du
 locataire)

VERMELLES



Sur la Place de la Cité, les jeux paisibles de l'été.

Pour bien connaître la cité du « Philosophe » à Vermelles, il faut y vivre. Havre de tranquillité, en bordure de la Route Nationale reliant Lens à Béthune, rien ne différencie, à première vue, cette cité des autres groupes d'habitations minières de la région. Comprenant soixante-douze logements, elle forme un rectangle classique, coupé de quatre rues, qu'aère une grande place. Des maisons de briques, sobres, qui naquirent sans doute avant l'autre guerre.

LE PHILOSOPHE

agrémentait sa conversation), l'originalité du « Philosophe », disons-nous, tient à la vie, l'animation, la respiration qui y règnent, faisant de ses deux cents et quelques habitants une véritable communauté. Le nom des rues est, à lui seul, un symbole : Platon, Socrate, Montalembert, Montesquieu...

et aussi un miroir face auquel on ne triche pas.

Bien sûr, il y a les jeux de boules et de javelots qui réunissent beaucoup de monde, sur la place, lorsque le soleil est de la partie. Pendant ce temps, ces dames tricotent en devisant sur le pas de la porte. Lorsqu'il le faut, on n'hésite pas à donner un coup de main pour « réparer » les terres rouges et améliorer l'assiette des routes. Mais c'est à la ducasse, l'été, que l'esprit « Philosophe » s'épanouit. La fête dure dix jours, les bals se succèdent et la tarte à « gros bords » figure quotidiennement sur la table de chaque logis. Malheur à « l'étranger » qu'une table hospitalière accueille ! Il risque fort de perdre rapidement la notion du temps qui passe... Ensuite, chacun se fait un devoir de nettoyer rapidement trottoirs et rues des traces de la fête avec, au cœur, le souvenir des joies éprouvées ; la façade des maisons, repeintes pour la circonstance, conservera, vivant sourire, la trace des jours de fêtes, jusqu'à l'an prochain.

Oui, sans aucun doute, le « Philosophe » c'est une famille. Gageons que beaucoup de ceux qui l'habitent ne changeraient, pour rien au monde, leur logis contre un « pigeonnier » trois-pièces-cuisine-toilette - tout confort - garage - dans lequel ils seraient malheureux.

Car, être adopté par ceux du « Philosophe », et y vivre, c'est peut-être une façon de rester fidèle à une région et à l'idée que l'on est en droit de se faire de l'existence en commun, dans nos cités.

CITÉ DES SAGES



Deux anciens du « Philosophe » : MM. J. Dubois et J. Marquilly.

Sa destination première, abriter les mineurs travaillant au 3 de Vermelles, explique son implantation. « Philosophe », c'est un quartier « à part » de Vermelles. L'originalité du « Philosophe » (elle tient ce nom d'un des premiers habitants de la cité homme réputé tant pour sa sagesse que pour la variété des maximes dont il

Au « Philosophe », tous les gens se connaissent, s'estiment, s'entraident. Aussi, la moindre de leurs manifestations semble-t-elle conserver les vertus du temps passé. La plupart des familles y sont logées depuis plusieurs dizaines d'années. Les hommes - beaucoup sont aujourd'hui retraités - ont travaillé au fond. C'est pour tous un lien

DOCUMENT EXTRAIT DE RELAIS - JUIN 1974

VERMELLES-LE PHILOSOPHE - CITE DES SAGES

Cet article présente la vie d'un quartier constitué de quatre blocs de maisons : les quatre coronas du PHILOSOPHE.

Le Rédacteur de Relais donne ainsi des images de la vie d'une cité minière, surtout intéressantes pour cette étude car il s'agit de coronas vieux de plus d'un siècle, en bordure de Mazingarbe et de Bully les Mines, près de la Fosse 3 de Béthune, aérateur en service actuellement pour les tailles du siège 18 de Lens.

DONC UNE CITE ET SES RETRAITES A VERMELLES.

Ces vieillards semblent aimer réellement leur cité et ce fait vérifie bien l'enquête ci-jointe sur la qualité de la vie et la volonté de demeurer dans la forme d'habitat traditionnelle des mines de certains retraités... avec aucun doute cependant l'espoir d'une amélioration. (rénovation des cités)

Il faut encore retenir la vie sociale, marquée au cours de l'année par les "ducasses", mais toujours très liée au voisinage dans ces logements qui se touchent et que l'on peut critiquer, mais qui ne gêne aucunement ces gens qui y sont nés ou bien y ont passé plusieurs dizaines d'années.

Au delà des cités minières l'habitat des villes a connu une grande amélioration et de nouveaux quartiers ont été construits, ils sont les témoins de la volonté de progrès qui anime les autorités locales, quelles sont les villes, les villes urbaines qui ont été aménagées ?

C/ L'AMENAGEMENT ET LA RENOVATION DES VILLES DE LA REGION
DE LENS: LA RESTRUCTURATION DE LA VIE
URBAINE:

Jusqu'à 1965 les communes de la région minière ne cherchaient pas à aménager leur espace, dans la mesure où souvent plus de 50 % de celui-ci était du domaine minier.

D'autre part la population des mineurs, logée, installée dans les cités près des centres urbains anciens n'avait pas de rapport direct avec les municipalités. L'abandon des mines et la nécessité de donner du travail aux jeunes, de les loger près des usines nouvelles qui allaient s'implanter partout a incité les collectivités locales à organiser la construction, laissée jusqu'alors aux particuliers.

Deux types d'intervention sont alors à noter. Elles concernent d'une part les grandes communes de plus de 20 000 habitants, d'autre part les communes plus petites qui ont souhaité se doter d'un ensemble de logements.

Ainsi il est possible d'analyser l'effort de Lens, Avion, Liévin et en dernier lieu d'Hénin-Beaumont pour créer des zones d'habitat collectif, véritables "villes nouvelles", tandis que des sociétés coopératives de construction comme COOPARTOIS ou la MAISON FAMILIALE DE CAMBRAI permettaient aux petites communes de construire des quartiers aménagés en cités jardin. (Aix-Noulette avait 2500 habitants, pourtant plus de 300 logements y furent construits par la société Coopartois.)

Quels sont donc les milieux urbains qui ont été transformés par ces constructions ?

1/ La Zone urbaine d'AVION:

Avion a terminé la zone d'habitation du Quartier de la Républi
Au total 1 844 logements y sont réalisés. Les constructions ont quatre
étages, sauf une rangée médiane de trois tours de douze niveaux.

Nous joignons à cette brève présentation un plan détaillé de ce
quartier.

L'habitat individuel n'en est pas absent, puisque COOPARTOIS y
a réalisé 282 logements. Ce schéma nous offre le spectacle de ce que
seront les zones d'habitat nouvelles de Lens et de Liévin.

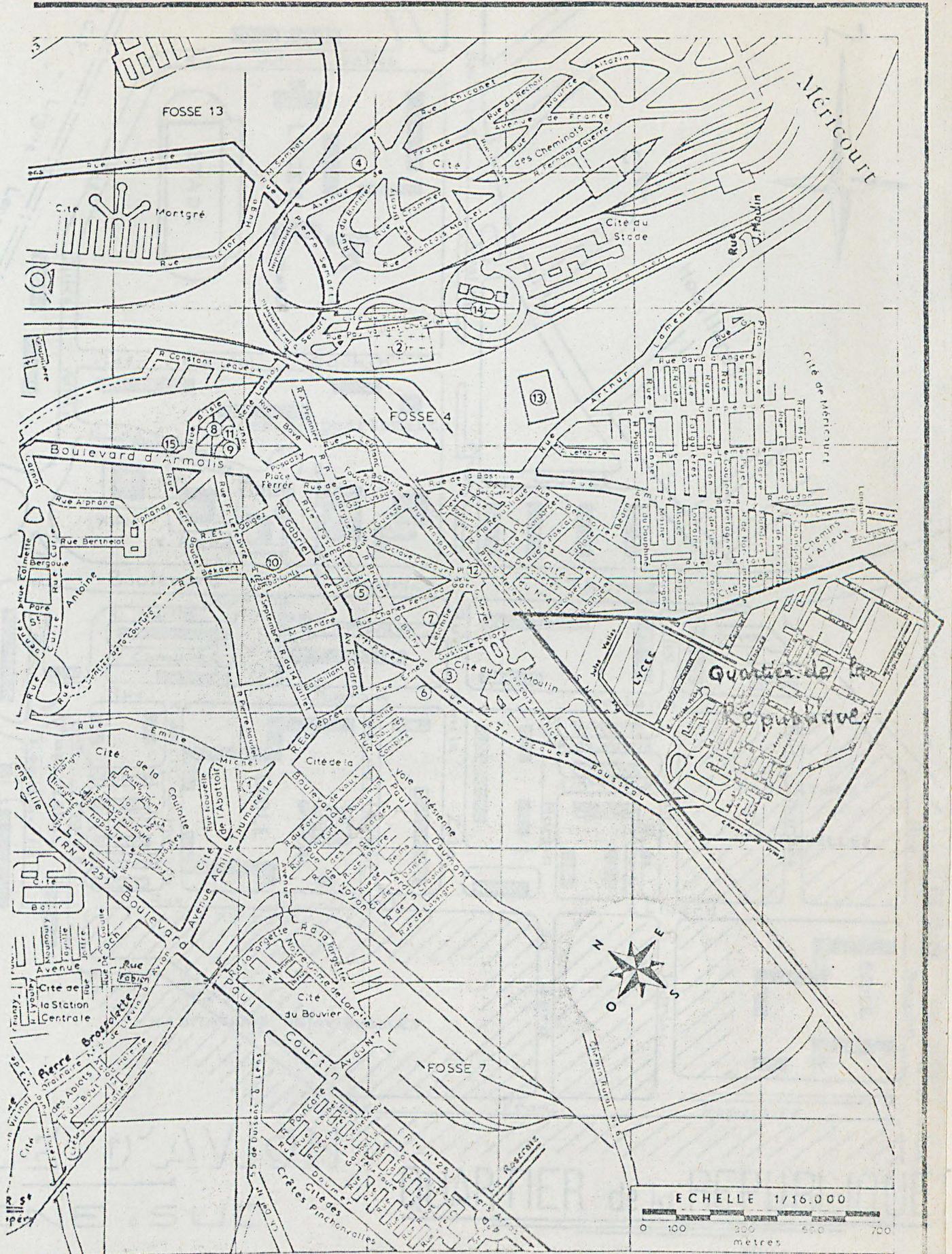
Ordonné sur un plan d'ensemble géométrique, mais avec un quadril-
lage des voies d'accès non régulier, la dispersion des groupes de
constructions, qui sont rarement alignés sur des rangs de plus de 3,
et perpendiculaires les uns des autres, évite le danger de la mono-
tonie.

L'équipement culturel est très soigné dans ces ensembles, ainsi
nous relevons des écoles, un gymnase au centre du quartier, en bordure
se groupent stade et lycée.

Le commerce évite la dispersion constatée dans l'organisation
des villes voisines ; un seul complexe groupe toutes les activités,
une boucherie et un bureau de tabac le compléteront dans leurs domai-
nes bien spécialisés.

Première zone urbaine de la région de Lens, la Z. A. C. d'AVION
a une animation culturelle, mais comme pour toutes ces formes d'habi-
tat collectif, les habitants ont un regard d'envie vers les logements
individuels qu'ils dominent.

Plan d'Avion





AVION- le Quartier de " la REPUBLIQUE "

A proximité des installations minières du siège 7 de Liévin ,chevalements et terril, les tours et les rangées de logements de la zone d'habitation de "la République " ont été édifiés.

Des écoles primaires et maternelles,un collège d'enseignement secondaire y furent ajoutés . L'ensemble urbain devint enfin zone d'aménagement concerté par la création d'une zone industrielle sur les terrains avoisinants les constructions .

2/une véritable ville neuve à Lens :

LA GRANDE RESIDENCE - ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ DE LENS

Une vue des tours et des espaces verts, 35 000 m² de pelouses et des milliers d'arbres donnent un aspect plus humain aux immeubles collectifs.

Un quartier commercial est aussi créé dans le cadre de cette zone d'aménagement concerté : il comprend des services commerciaux et publics essentiels à la vie d'une telle communauté si éloignées du centre ville :

- une boulangerie,
- une boucherie,
- un café tabac,
- une librairie-journaux,
- une pharmacie,
- un coiffeur,
- un magasin divers,
- enfin un bureau de poste...

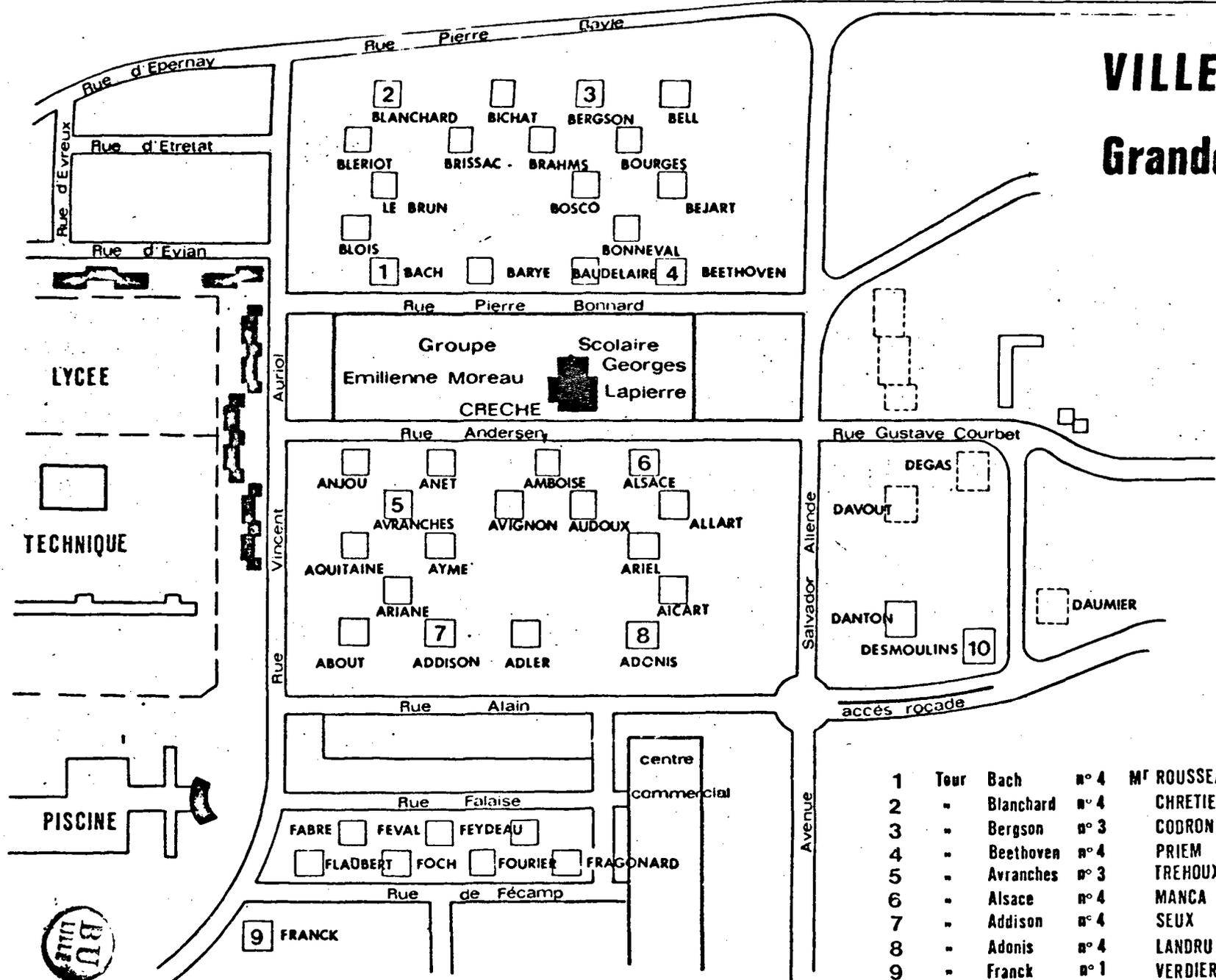
Les commerçants du centre ville ont été consultés et sollicités pour ces implantations.

Le contact direct avec le C. E. S., le collège technique, crèche, les écoles primaires et maternelles et le voisinage de la piscine favorise la population d'un tel ensemble, parfaitement équipé.

Cependant notons le peu de place accordé aux secteurs de logements individuels, mais la structure de la population très mobile à cause de la quête perpétuelle d'un emploi pour les jeunes qui s'installent dans la Grande Résidence, leur fait de toutes manières choisir la formule de l'appartement, et surtout du confort maximum ce que cette Z. A. C. semble bien réaliser.

VILLE DE LENS

Grande Résidence



1	Tour	Bach	n° 4	M ^r ROUSSEAU
2	-	Blanchard	n° 4	CHRETIEN
3	-	Bergson	n° 3	CODRON
4	-	Beethoven	n° 4	PRIEM
5	-	Avranches	n° 3	TREHOUX
6	-	Alsace	n° 4	MANCA
7	-	Addison	n° 4	SEUX
8	-	Adonis	n° 4	LANDRU
9	-	Franck	n° 1	VERDIERE
10	-	Desmoulin	n° 3	BOURSE

Décision et réalisation de ce quartier neuf :

- LA ZONE URBAINE PRIORITAIRE

Le 12 février 1964, un arrêté ministériel autorise la création d'une Z. U. P. à Lens.

Après l'équipement en routes, eau, gaz, tout à l'égout et déjà installation d'une chaufferie collective, la construction des tours débute en 1967.

Actuellement 46 tours sont habitées, plus de 1 800 logements sont équipés et la Z. U. P. a environ 6 000 habitants. Le travail est en retard sur les plans, puisque la première tranche, qui devait être achevée au 5ème plan n'est pas encore terminée, cette première tranche devait compter 2 500 logements, le compte n'y est pas encore, pour des motifs de retards dans la programmation et peut-être aussi de problème économique. (rappel = le 5ème plan dure de 1966 à 1970, le 6ème de 1971 à 1975).

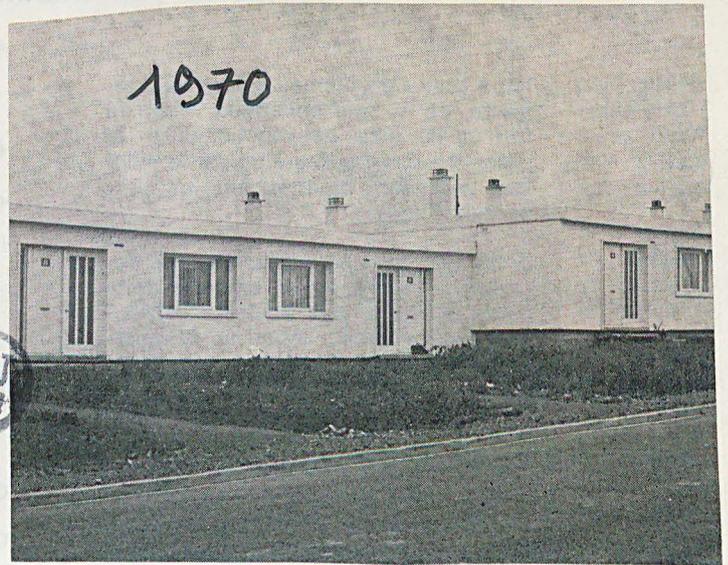
La structure des demandes des locataires possibles semble orienter la construction vers des appartements de type F2 ou F3, et même des studios, à l'inverse des décisions de constructions des premières tours, qui furent dotées d'une répartition à quatre logements par étages en F4 et F5, maintenant ce sont 6 appartements qui sont possibles. La municipalité mène la construction à raison de 180 à 200 logements par an.

Parallèlement à ce système collectif la ville a loti et équipé des terrains pour les résidences de cadres, elle vend ces parcelles dans le cadre des logements individuels... L'économie des ménages sans enfants ne permet pas l'accession à la propriété des jeunes ménages

Un équipement socio-éducatif est prévu dans cette Z. U. P., installé au sommet de tours différentes sur 30 m² de l'étage supérieur, il apparut vite plus humain et raisonnable de placer un centre mieux équipé avec crèche, salles de réunion et accueil au centre de la Z. U. P. en utilisant l'office H. L. M. : des cloisons mobiles peuvent donner des espaces différents, au grè des organisateurs de clubs ou de réunions. Une garderie fonctionne dans ce même centre. Donc une concentration des activités a donné plus de vie à ces espaces, qu'une dispersion, répartie au bon vouloir des architectes selon les disponibilités des bâtiments.

Dans un milieu voisin de la Zone Urbaine de Lens, un problème grave de logement s'était posé, la Z.U.P. ne pouvait y répondre !

Un exemple de reconstructions et de rénovations à Lens



La première guerre mondiale laissa une région ruinée, en 1919 le Royaume des Pays Bas offrit aux villes de Lens et de Liévin des logements provisoires, sous forme de charmantes petites maisonnettes que les habitants nommèrent très vite les cités hollandaises. A l'entrée de Lens une cité de ce type abritait des retraités, il convint dans l'aménagement d'une ville moderne d'éliminer cette forme d'habitat provisoire... vieux de plus de cinquante ans. Une cité remplaça ces maisons. Une partie d'entre elles furent supprimées aussi pour laisser le passage à la Rocade Minière. L'industrielle du Logement de Violaines construisit les pavillons modernes dont nous joignons la photographie. Le 15 avril 1970, Lens avait Rendez-vous avec l'Histoire, l'Ambassadeur des Pays-Bas inaugura en effet la nouvelle cité, Anne Frank... comme en 1919... Liévin avait intégré des constructions nouvelles dans sa Z. A. C... à la place des mêmes baraquements.

quel est donc le type des constructions décidées dans cette nouvelle zone urbaine de Liévin, la tour, le bloc collectif vont-ils avoir la aussi la part majeure de l'habitat ?

3/un exemple de restructuration d'un centre ville et d'un espace au milieu des cités minières:

LA Z. A. C. DES MARICHELLES A LIEVIN
LE NOUVEAU CENTRE COMMERCIAL DE LIEVIN

La Société d'Equipement du Pas de Calais (SEPAC) a été chargée de construire, avec la Société d'Etudes d'Infrastructure et d'Equipement (SEREQUIP) pour maître d'oeuvre, la grande surface du Centre Commercial de 15 000 m², prévue pour la Zone d'Aménagement concerté "des Marichelles".

La zone Concertée de 70 ha est prévue pour 1 390 logements dont 530 collectifs.

En 1972, 300 habitations individuelles ont été livrées, et 199 H. L. M.

(rappelons que la SEPAC a pour tâche d'aider les collectivités locales à réaliser leurs opérations d'urbanisme. La Zone industrielle de Douvrin, l'aménagement de la base de Loisirs d'Ohlain sont ses oeuvres en partie du moins dans notre secteur)

Une ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ comprend des équipements publics et des services, comme une communauté complète type commune.

EQUIPEMENT PUBLICS

Scolaire

- 8 classes maternelles
- 20 classes primaires
- 4 classes de perfectionnement

Socio-éducatif

- 1 maison de jeunes

Sportif

- 2 doubles plateaux
- 2 langoirs collectifs
- 1 halle de sports

Sanitaire et social

- 1 dispensaire polyvalent
- 1 crèche
- 1 maison de retraite
- 1 centre social
- 2 haltes garderies

Commercial

- 1 centre commercial

Administratif

- 1 bureau de poste

Deux croquis de la Z. A. C. de Liévin sont donnés dans la suite de cette étude : - le premier présente les types de logements individuels ou collectifs, en nombre dans chaque secteur. (collectif si le chiffre est souligné.)

-le second croquis présente l'état des voies de circulation et la situation de la grande plate-forme commerciale ROND-POINT-COOP au Sud Est de la Z.A.C. Les voies piétonnières sont en partie construites ,les routes automobiles sont réalisées.

Un nouveau LIEVIN est né dans les espaces séparant les cités minières ,là où seules quelques exploitations agricoles subsistaient

Mais le voeu des élus et des habitants est de garder le plus d'espaces verts possibles certes,mais de donner des nouveaux logements nouveaux aux jeunes ménages .La Z.AC. d'habitations des Marichelles est peut-être en place pour réaliser cette transition entre les centres villes denses et les espaces ouverts des campagnes environnantes.

Liévin devient ainsi une ville régulièrement peuplée,tout l'espace du finage de la commune étant bâtie ou planté de parcs urbains.

La coupure des champs entre "Calonne Fosse 5 " et "Liévin fosse 16 " est maintenant comblée comme le souhaitaient les urbanistes ,qui aménagèrent cette région et proposèrent ces plans.

I-les logements individuels :

la construction des logements individuels a été menée par les sociétés BATIR et ARTOIS-LOGEMENT .

-BATIR offre des logements F3 à F6 selon neuf modèles différents sur des parcelles variant de 30 à 600 mètres carrés.

-COOPARTOIS ou ARTOIS-LOGEMENT selon le nouveau titre de la société,présente ses maisons F5 avec garage,en construction industrielle et semi-industrielle,sur des terrains de 250 à 300 mètres carrés.

II-les logements collectifs:

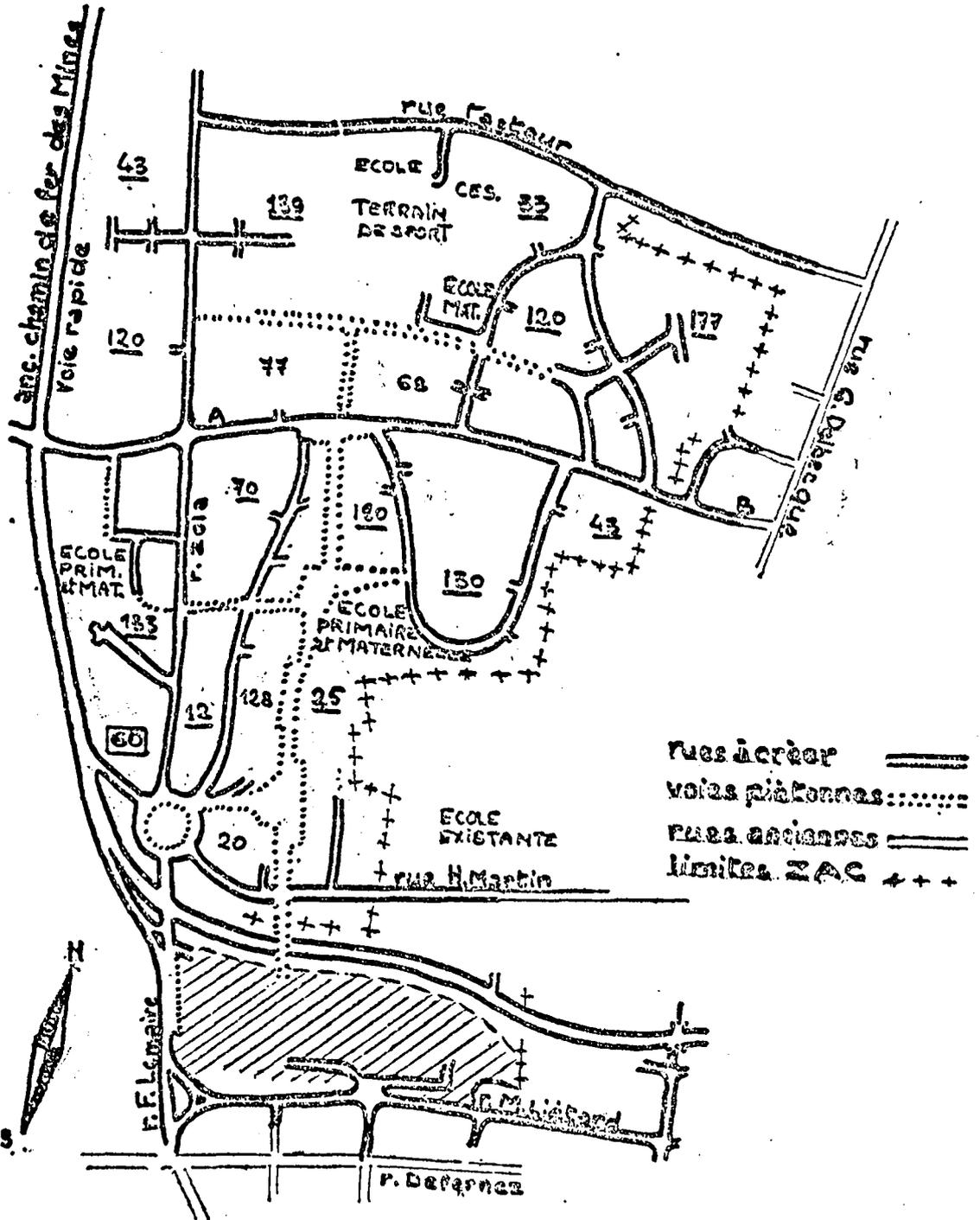
Des immeubles de petites tailles sont dispersés dans de grands espaces verts ,près des parkings ,et à proximité de garages discrètement alignés dans le paysage de la zone d'habitation.

Six niveaux au maximum,tout le confort pour les locataires,telles sont les collectifs de l'an 1975 à Liévin ,qui pourraient être appelés immeubles collectifs "modérés " .

La zone industrielle toute proche peut fournir les emplois nécessaires aux habitants ,mais bientôt une liaison autoroutière directe reliera la Z.A.C. à l'ensemble de grande circulation européenne : Autoroute A1 et Autoroute A26,grâce à la Rocade Minière .

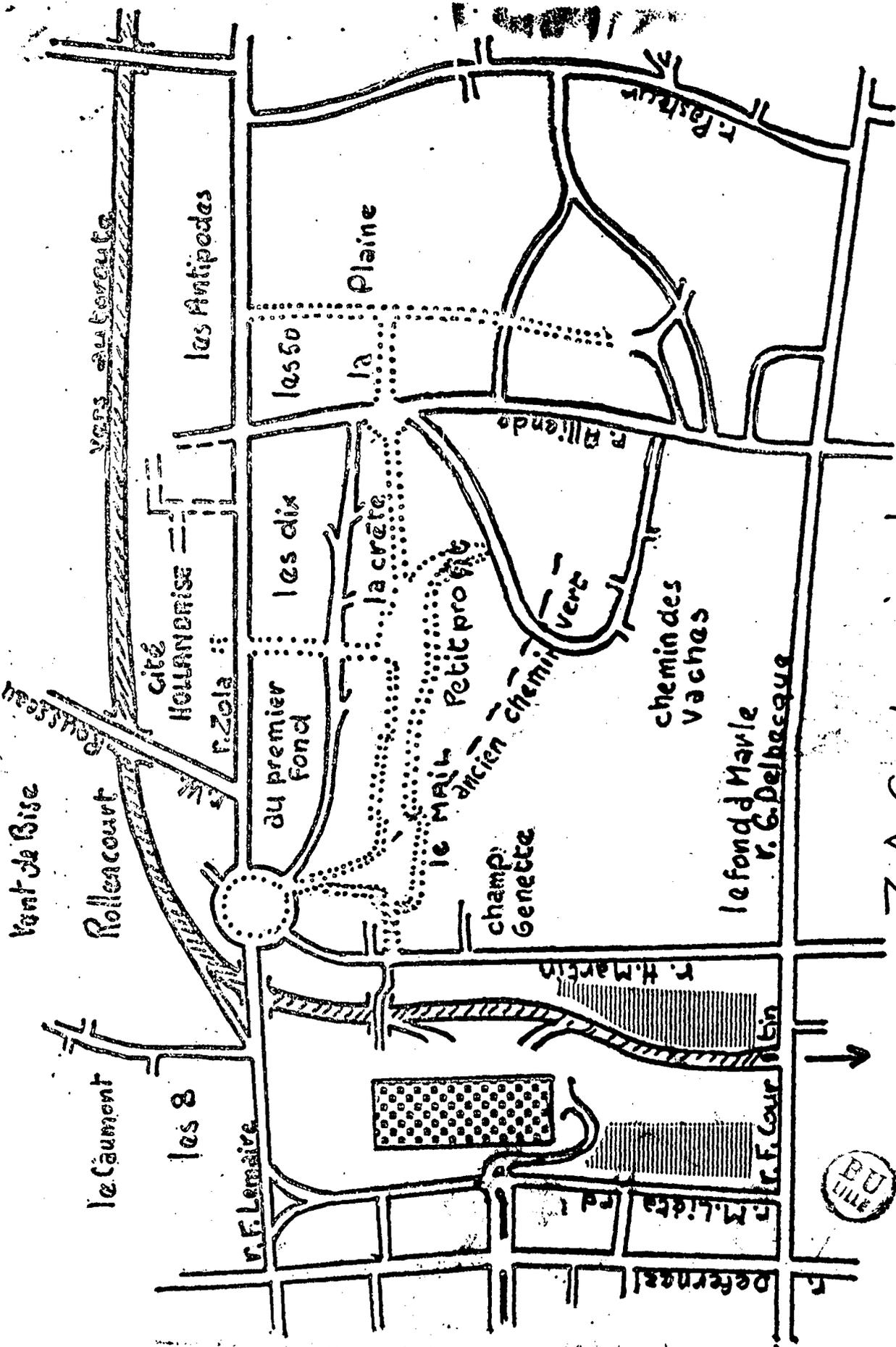
LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ DE LIEVIN

NOMBRE DE LOGEMENTS



LEGENDE= 25 =individuels
120=collectifs

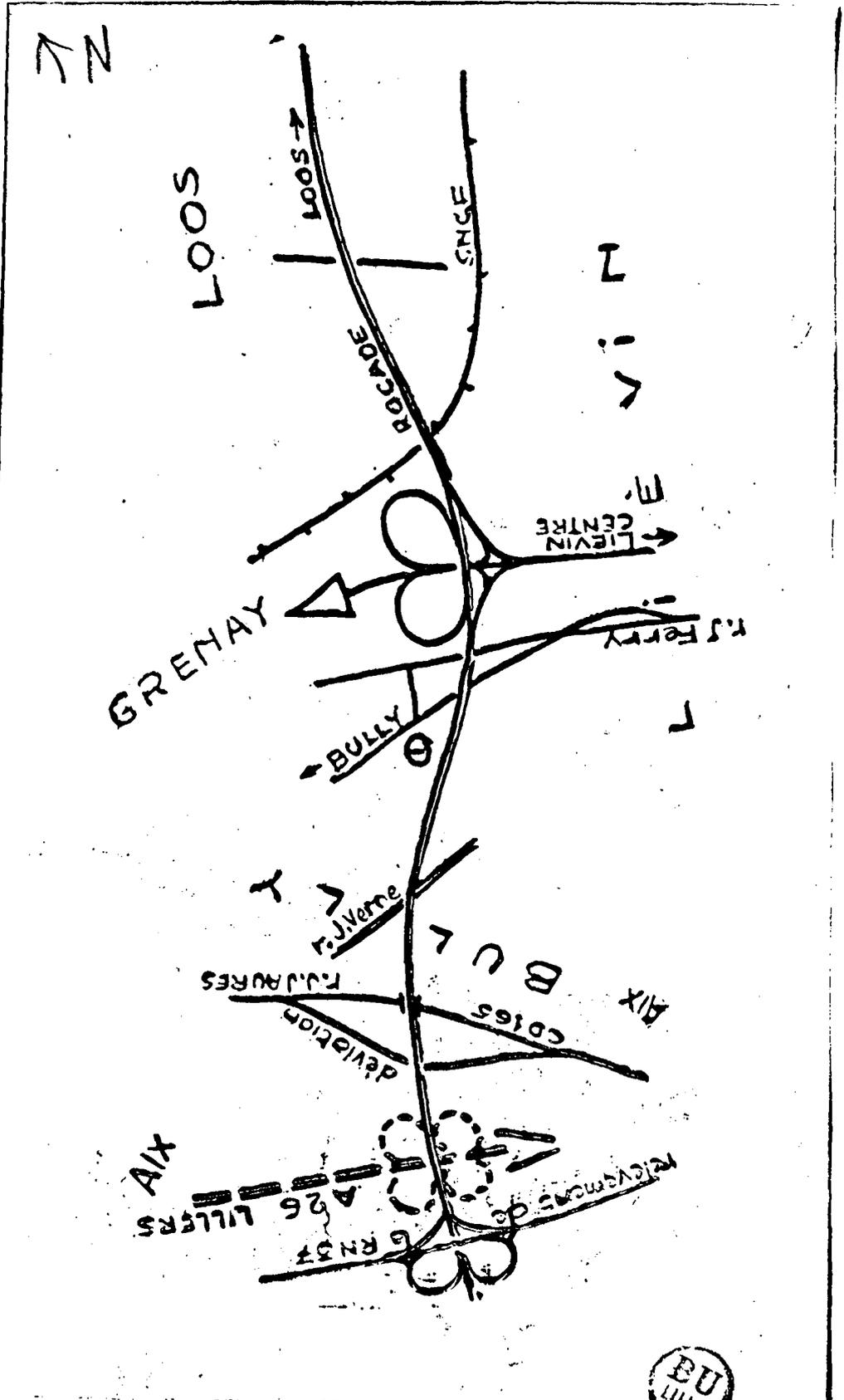




Z.A.C. de LIÉVIN.

LE CARREFOUR DES AUTOROUTES AU NORD OUEST

DE LEEVIN



UN NOUVEAU CENTRE VILLE PLUS ACTIF GRACE A
L'AMENAGEMENT DES TERRAINS MINIERES ABANDONNES
UN EXEMPLE : LE CARREAU DE LA FOSSE 1 DE LIEVIN

Le carreau du siège n° 1 de Liévin a été libéré voici plus de dix ans, en effet dès 1960 il n'y avait plus d'activités sur cet immense terrain, au centre de la commune de Liévin. Le parc à bois central de ce groupe avait été déplacé vers le siège de concentration n° 6 à Angres, le siège 1 devint d'abord puits de service, puis puits d'aéragé comme il le demeure en 1975.

Une société commerciale importante y a trouvé un terrain favorable, dans un site intéressant, puisqu'en plein centre d'une commune importance (plus de 35 000 habitants en 1968).

"ROND POINT", hypermarché de la société COOP ouvrit ses portes en mai 1974.

Un parking immense était possible, un ensemble de services réparations automobiles, des cinémas (3), permanents, des restaurants et des boutiques privées annexes y furent adjoints.

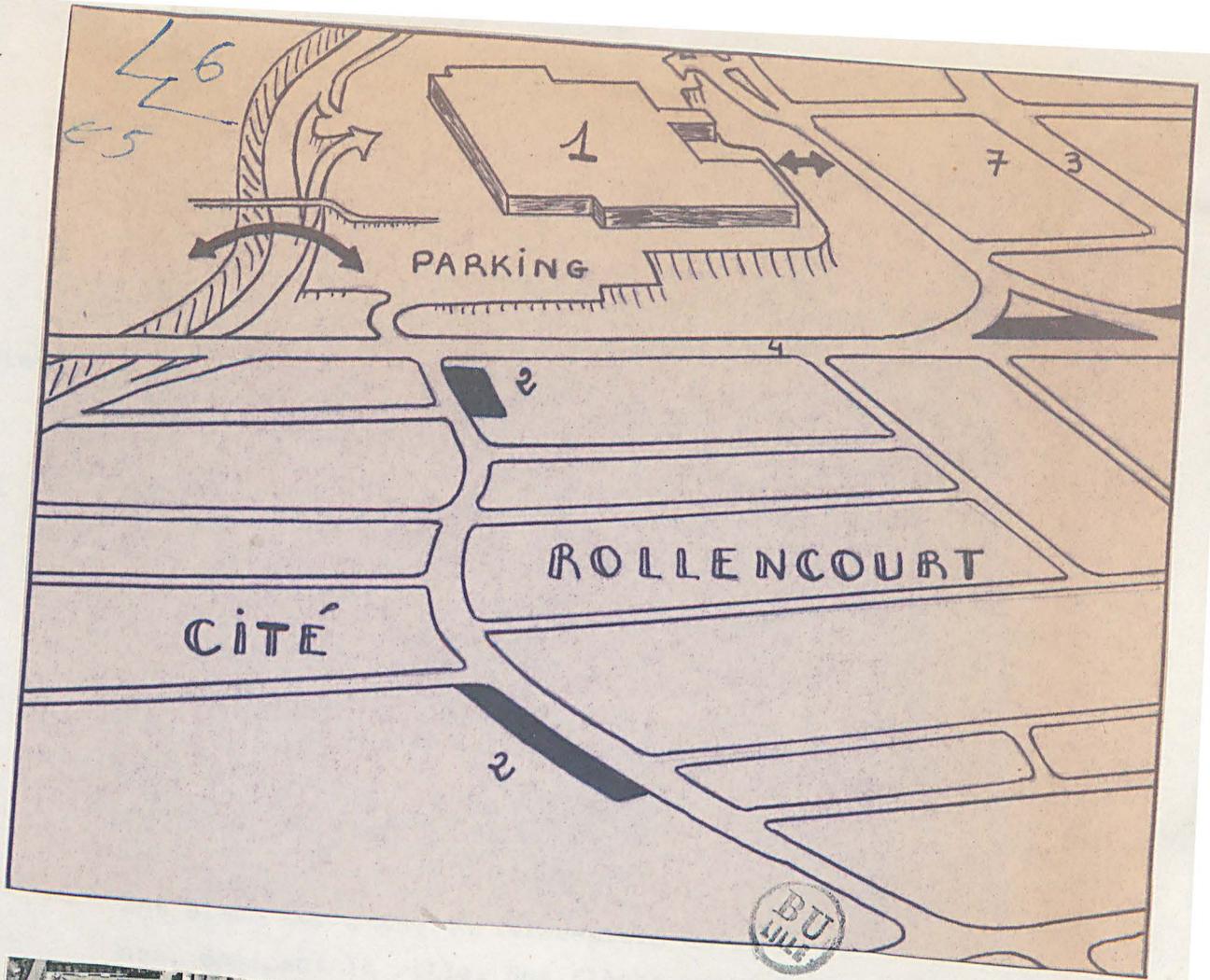
La mine n'a même pas perdu ses droits, puisque l'entrée Nord Est est encore marquée par les chevalements de la fosse 1.

Dans le cadre de l'aménagement de la ville et de ses abords un complexe routier de première importance est visible sur la photographie et sur le plan qui l'accompagne : une route à deux voies prend Liévin en écharpe et conduit les quartiers du secteur du Sud-Ouest vers le centre ou vers ceux du Nord-Est, permettant ainsi à la ville de trouver un axe de liaison qui lui manquait. Cet axe routier doit être doublé et le croquis l'exprime clairement les ponts sont d'ailleurs à deux volées dans ce but.

Une passerelle conduit de la Zone d'Aménagement Concerté à usage d'Habitation, de l'autre côté de cette rocade interne et permet aux habitants d'accéder au centre commercial ou au centre administratif actuel de Liévin : sa Mairie.

Outre ce service interne cette route conduit vers la rocade minière, en direction de Bruay à l'Ouest et la future autoroute A 26, à l'Est au contournement de Lens et à la branche de la Rocade vers Douai et l'autoroute A1.

Au premier plan la photographie saisit une cité minière en aménagement, en pleins centre ville. Des rangées de garages au premier plan témoignent de cet aménagement actuel. (cité Rollencourt)



LE NOUVEAU CENTRE COMMERCIAL DE LIEVIN

1975

Le croquis présente les différentes parties de la photographie jointe à l'étude.

LEGENDE DU CROQUIS

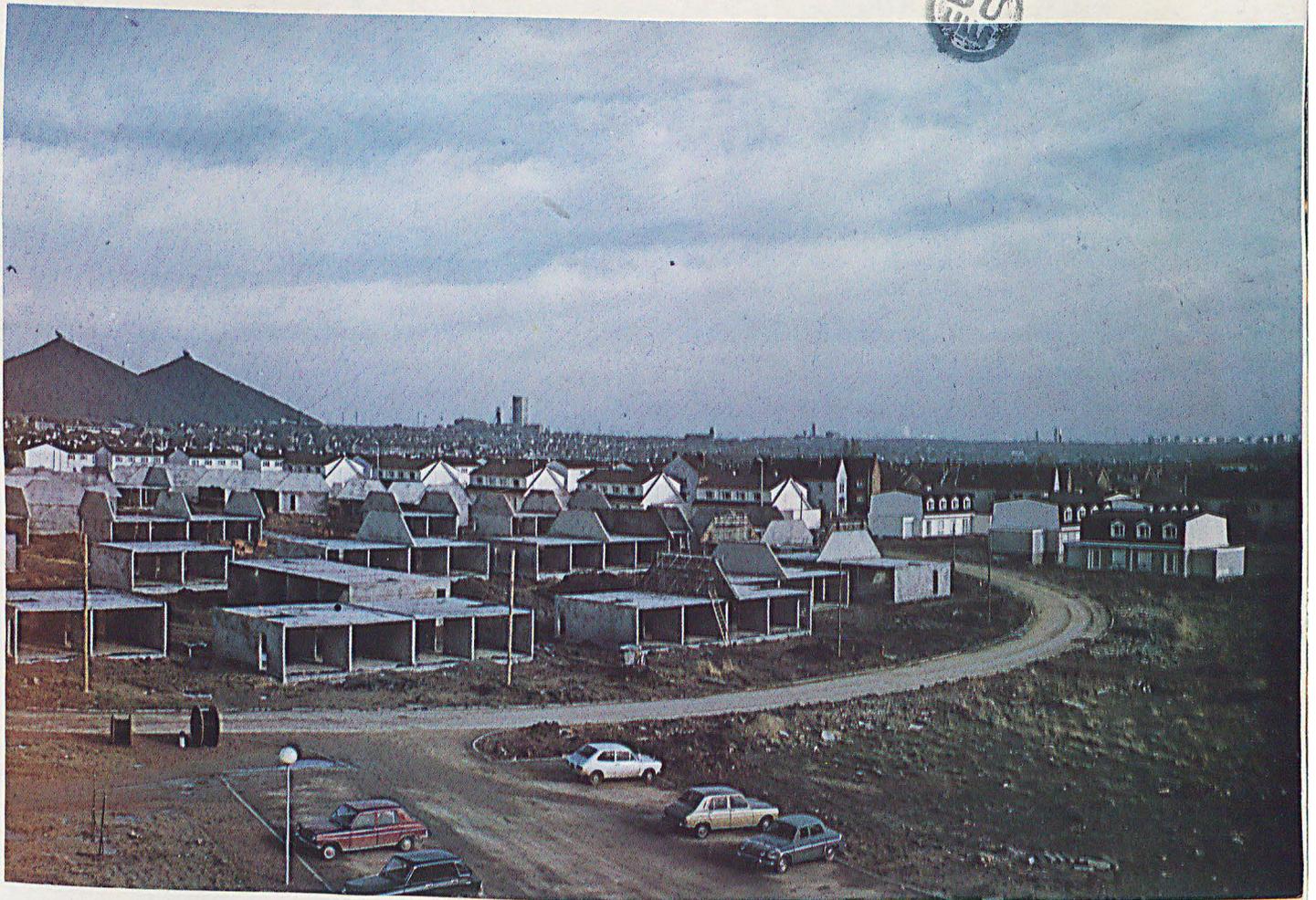
I - LES AXES ROUTIERS :

- deux pistes sont visibles à gauche du croquis, elles se retrouvent sur la photographie la piste teintée en grisé (hâchures) est encore en chantier. Il s'agit de la voie de circulation interne à la ville.
- une flèche noire marque le passage piétonnier qui relie la Z. A. C. d'habitation à la zone commerciale.

II - LES ASPECTS DU CENTRE URBAIN :

- 1-- le centre commercial ROND POINT, ses vastes parkings. Il est situé sur l'ancien terre-plein du parc à bois des mines, dominant la ville. Une flèche noire indique l'accès par escalier, à droite .
- 2-- les petits commerces préexistants, aux abords de la cité minière Rollencourt.
- 3-- La rue principale de Liévin : Rue DEFERNEZ (département N° 58)
- 4-- Rue FLORIMOND LEMAIRE menant aux cités de l'Ouest de la ville : quartier de la Fosse 5, dit quartier de "Calonne".
- 5-- bordure de la Zone d'aménagement concerté à usage d'habitation.
- 6-- les derniers ateliers des H. B. N. P. C., services des sondages.
- 7-- habitat traditionnel du centre de Liévin. (maisons à un, rarement deux étages)

A noter les aspects de la cité de Rollencourt avec des maisons identiques, mais surtout des jardins près de chacune d'elles.



La ZAC de LIEVIN

4/ La dernière zone d'aménagement concerté qu'il convient d'étudier dans la région de Lens, est celle d'HENIN BEAUMONT-MONTIGNY EN GOHELLE . Elle témoigne d'un effort tout particulier pour associer la nature, c'est à dire les arbres, les pelouses et les jardins avec les constructions . La photographie en couleurs de la maquette de ce quartier en construction le révèle .

Comme pour la Z.A.C. De Liévin les maisons individuelles ont une place prépondérante . sur les terrains achetés en 1970 1300 logements seront construits.

L'Office H.L.M. du pas de Calais , le Logement du Travailleur d'Oignies , le crédit immobilier de Bethune et le groupe Coopartois-Logement sont les réalisateurs des logements.

Les équipements collectifs seront aussi importants que pour les autres Z.A.C. de la région .

deux écoles maternelles de quatre classes

deux écoles primaires,

un C.E.S. 600 avec deux classes de perfectionnement,

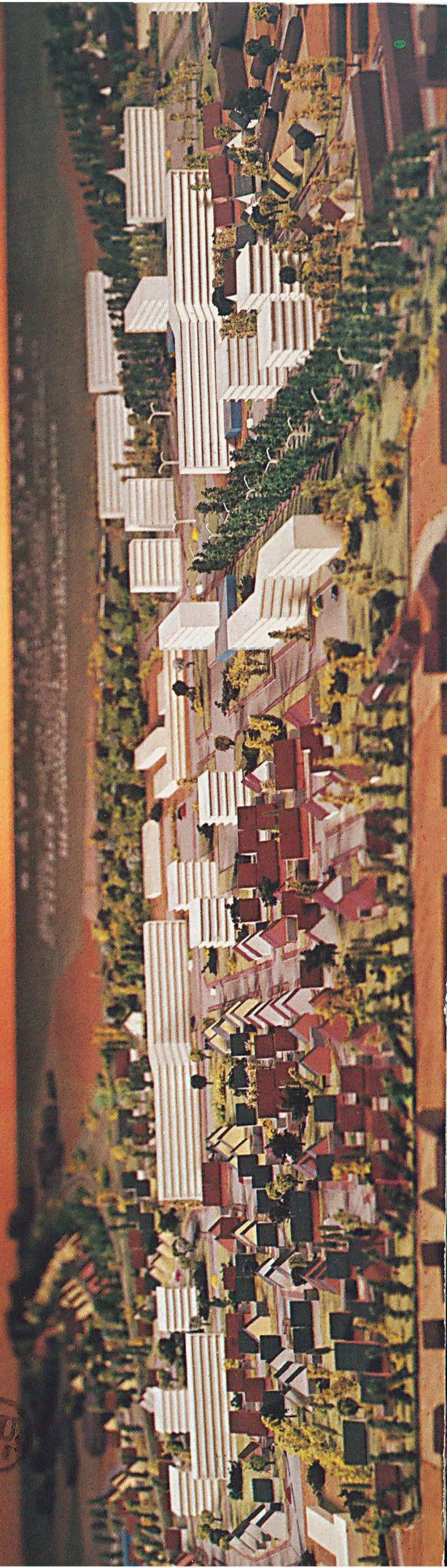
deux haltes-garderies

une piscine , une maison des Jeunes et de la culture constituent l'équipement , mais des banques, des compagnies d'assurances et des commerces vont s'y joindre aussi.

La proximité de l'Autoroute A1 et de la Rocade Minière assure un grand avenir à cette Z.A.C. .

HÉNIN - BEAUMONT

Ville nouvelle



5/ les logements individuels : la formule Coopartois-Logement:

Parmi les sociétés de construction qui ont une structure de coopérative, la Société Coopartois, devenue Artois-logement en 1975, a paru être celle qui a le plus apporté dans le domaine de la construction du logement individuel.

En effet groupées en cités, ou isolée en bordure de l'habitat traditionnel, les maisons COOPARTOIS sont environ 8000 en 1975. Plus de 60 % sont situées dans le secteur Lens-Liévin de l'étude qui est menée ici.

Cette société de construction a fait naître, à l'initiative des collectivités locales de véritables quartiers neufs et aménagés selon des principes alliant un cadre de vie agréable à un confort très complet.

Au 30 Juin 1974, 7721 logements avaient été construits par la Société Coopartois, 238 par la société Artois-Logement. Le programme réduit de 1975, en fonction de l'augmentation du coût de la construction a cependant permis 250 à 300 mises en chantiers.

Il est possible de bien comprendre l'impact d'une société de construction de ce genre sur une région, en comparant la part des constructions qu'elle réalise par rapport au total déjà construit et par rapport aux constructions récentes:

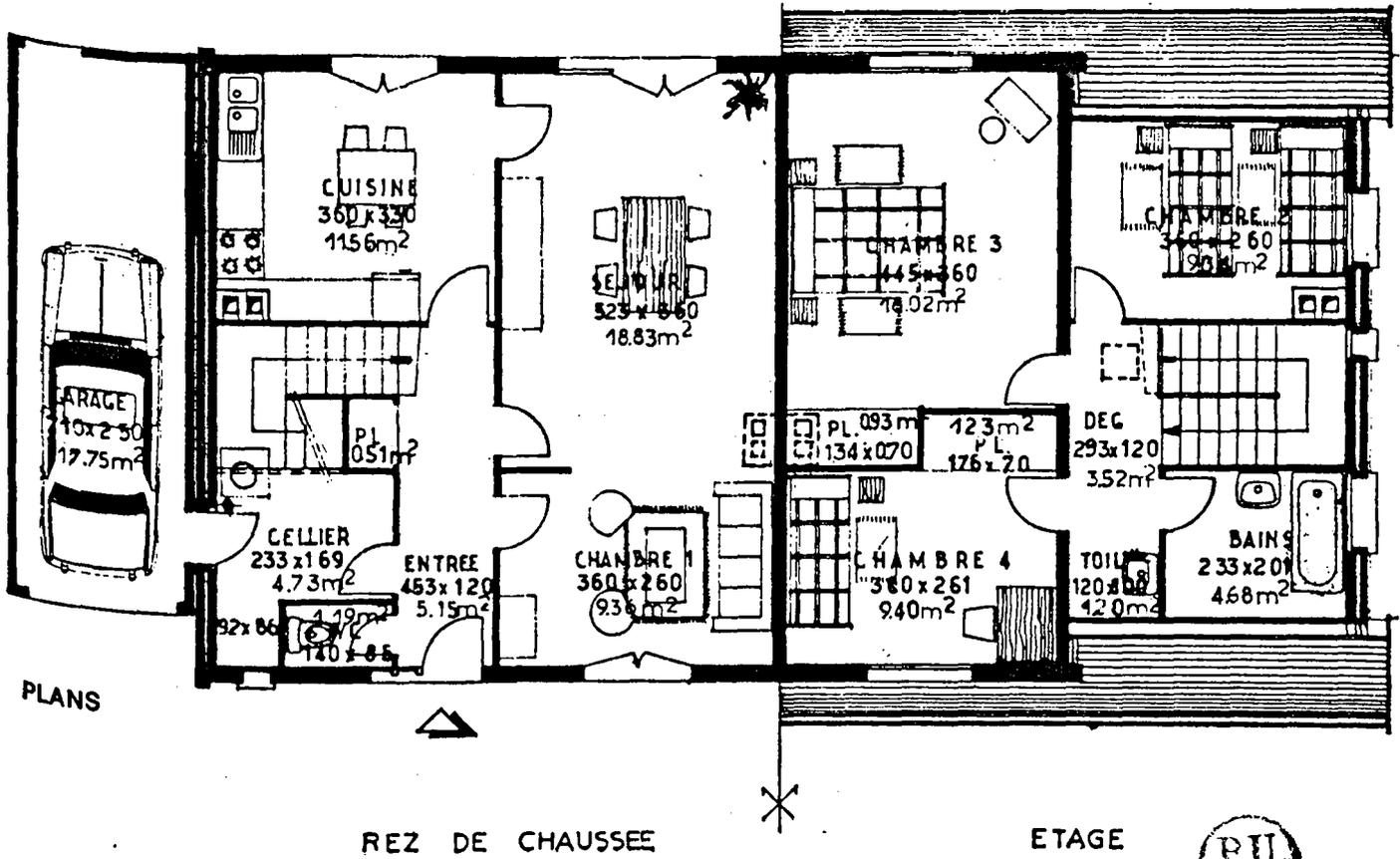
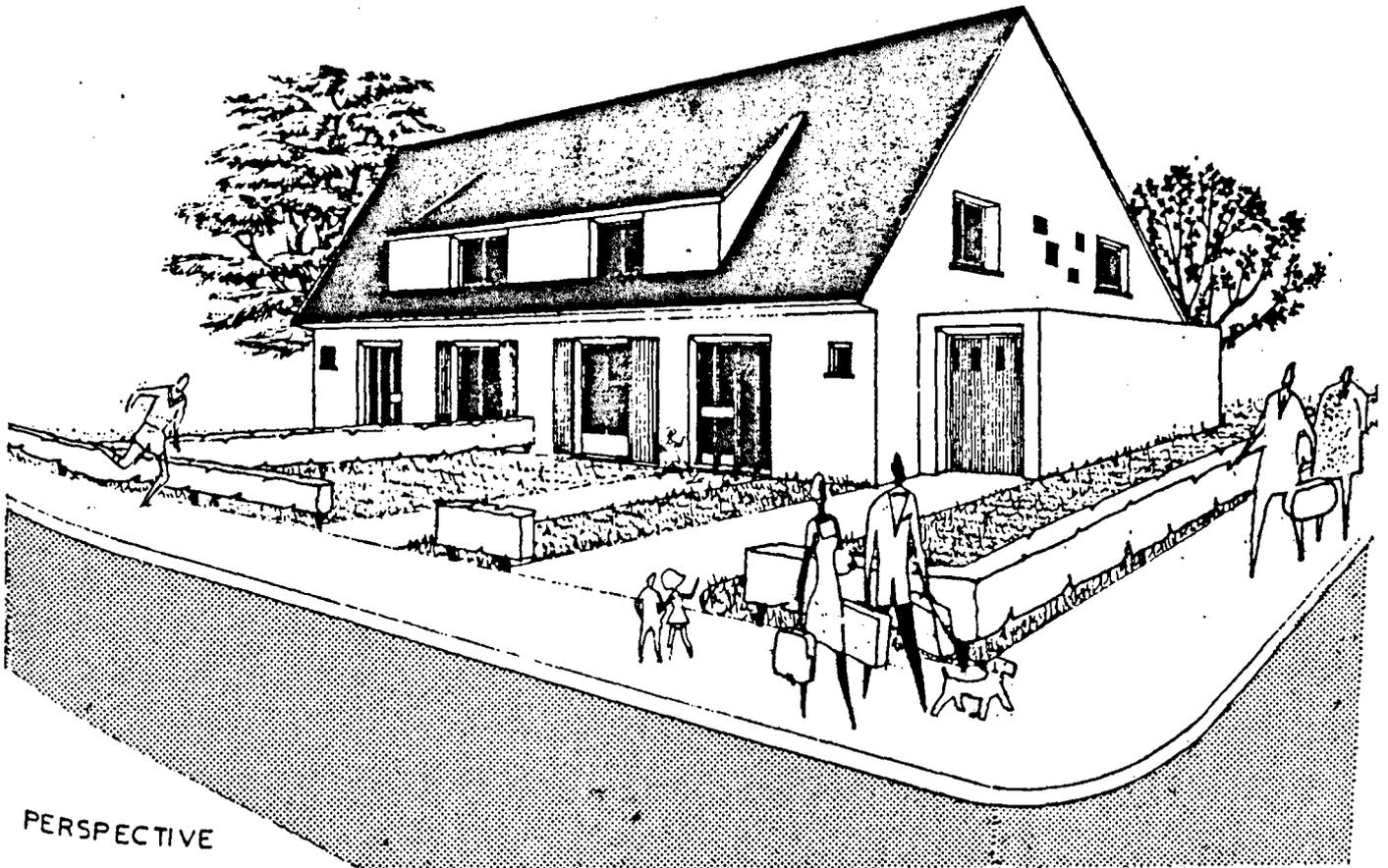
6000 logements sur les 104 000 de la région (5%)
mais 60 % des constructions neuves depuis 1965

Deux documents sont joints à l'étude:

- un plan de logement et une vue de celui-ci
- le plan de la cité des "Peupliers" à ROUVROY, dans laquelle sont construites les maisons de type "Fauvette".

Il faut noter les espaces verts et les jardinets en façade des logements et l'espace de culture qui est laissé derrière chaque logement. (Coopartois avait déjà réalisé une cité à proximité).

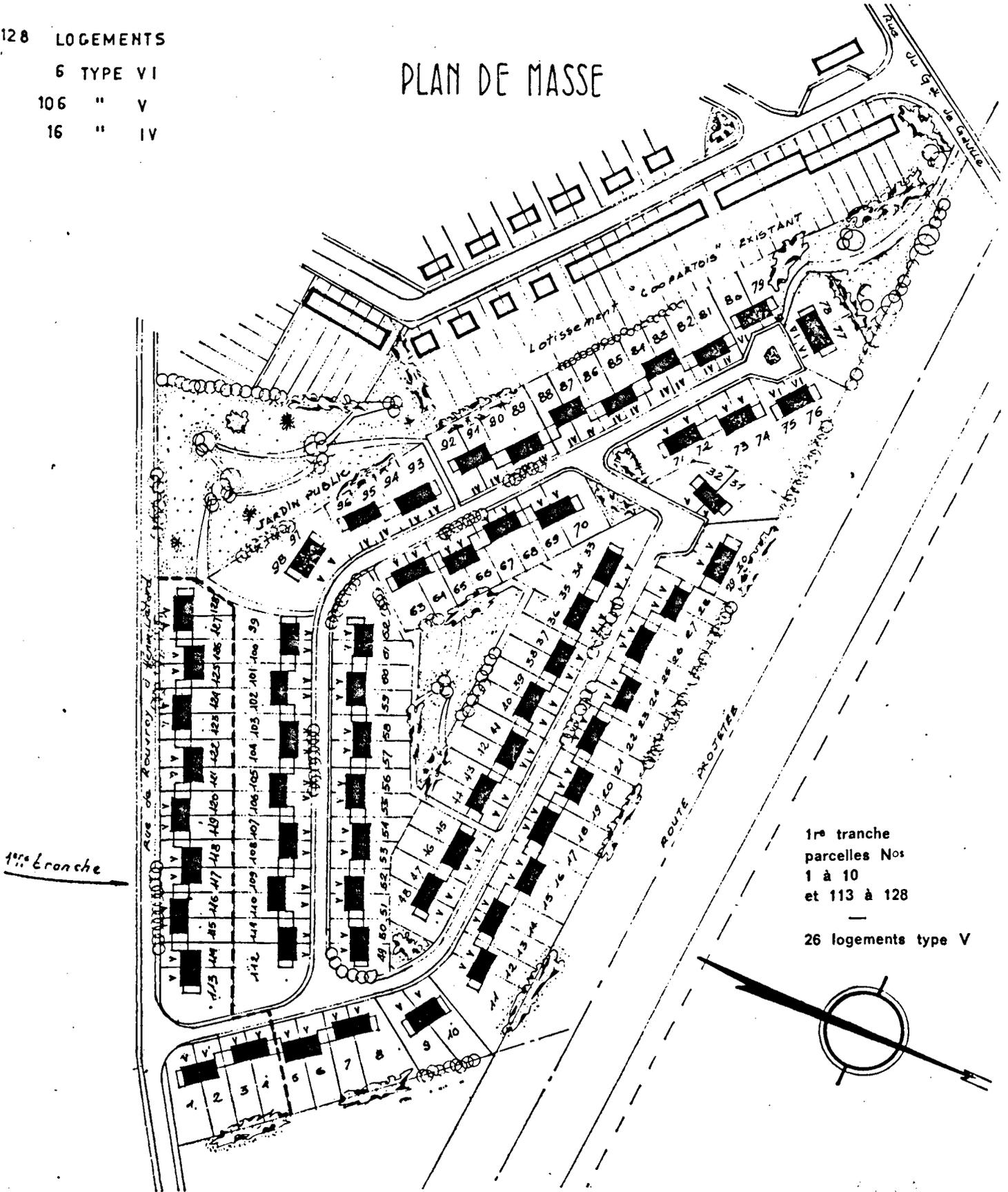
Logement FAUVETTE - Type 5



Résidence "LES PEUPLIERS" à ROUVROY

128 LOGEMENTS
 6 TYPE VI
 106 " V
 16 " IV

PLAN DE MASSE



1^{re} tranche
 parcelles Nos
 1 à 10
 et 113 à 128
 —
 26 logements type V

Architecte : Paul PAMART, 38, avenue Delcourt, 62 - AVION

D/ LA RECONQUETE DES SITES DEGRADES PAR L'INDUSTRIE
MINIERE:

Les mines ont dû se débarrasser de millions de tonnes de stériles ,les terrils en ont résulté .Comme les cartes permettent de le constater ces terrils ont été implantés près des mines ,ce qui revient à dire que tous se situent en bordure des villes de la région ,parfois même au milieu des cités .

plusieurs opérations de nettoyage de ces espaces ont été mises au point et ont commencé ,en voici les grandes lignes .

- l'exploitation des schistes de terrils
- les motifs et les volumes extraits
- la création d'une société qui utilise les schistes ,SUREX
- une expérience de réhabilitation de site minier dégradé :la zone des GLISSOIRES à Avion.

LA REHABILITATION DES PAYSAGES DE LA REGION LENS LIEVIN

Le thème de cette étude est le terril qui marque le paysage de la région et semblait voué à y demeurer dans l'état dans lequel les hommes l'avaient créé et élevé parfois jusqu'à plus de 100 mètres au dessus de la plaine environnante.

Depuis plusieurs années les H. B. N. P. C. avaient mené des enquêtes et fait faire des recherches sur les modes d'utilisation des terrils.

Une conclusion s'était imposée ; les terrils brûlés étaient aisément utilisés pour les matériaux routiers. Mais les terrils noirs charbonneux ne trouveraient pas d'amateurs...!

En 1972 un sondage du terril du 3 de Noeux (1) avait donné un bon résultat quand à la teneur en charbon du matériau qui le constituait. En 1975, la crise de l'énergie dans le monde a incité dès lors la reprise de ces études et les terrils sont exploités.

Ces paysages dégradés peuvent être transformés peu à peu car le terril est un obstacle de taille à l'aménagement des sites dans la région de Lens.

Ils peuvent être une carrière de matériaux routiers, une forme d'élimination rationnelle de ces débris de l'exploitation minière.

(SUREX-SURSCHISTE)

Dans la crise de l'énergie, le terril est une mine à ciel ouvert

D'autres grands projets d'utilisation des terrils sont faits : des parts ou des collines boisées.

(1) notes :

Dès 1972 des recherches avaient été entreprises dans certains terrils du Bassin, afin de connaître leur teneur en charbon. Ainsi en Juillet 1972 des sondeurs avaient installé un matériel de sondage simple, léger, facile à installer.

Le tube carottier de 1 m de long est muni à son extrémité d'une trousse coupante. L'alimentation en air comprimé est assurée par un compresseur amené à la base du terril.

Deux spécialistes peuvent sonder une quarantaine de mètres en trois jours avec un tel matériel.

Ce terril étudié en 1972 sert maintenant en 1975 à l'alimentation de la centrale de VIOLAINES.

En effet les mixtes déversés sur le terril ont une certaine richesse en charbon. (Jusqu'à 20 et 25 %)

1/ L'EXPLOITATION DES TERRILS

La région minière est parsemée de cônes énormes, débris de l'exploitation minière... depuis plus de quinze ans des matériaux routiers sont extraits de leurs flancs, mais le processus était très lent car les masses de 1 à 2 millions de mètres cubes de schistes ne perdaient qu'à raison de 100 000 mètres cubes par an ; le terril du 10 de Béthune à Sains en Gohelle est le témoin de cette lente usure. Or l'aménagement raisonnable de la région exige la disparition de ces témoins de l'exploitation charbonnière, trop présents dans le paysage, la construction de rocades, de routes, d'autoroutes s'avère être le moyen de faire disparaître un grand nombre d'entre eux... Mais certains ne pouvaient partir de cette façon et en 1968 les spécialistes des H. B. N. P. C. pouvaient déjà, d'après leurs sondages dans le flanc de certains terrils donner leur réponse : certains terrils n'ayant pas eu de combustion interne ne pouvaient raisonnablement disparaître il faudrait y planter des arbres pour leur donner l'aspect de parcs etc... Mais 1973... la crise du pétrole... Ces terrils non brûlés sont d'abord observés avec attention, analysés, le charbon s'y trouve avec parfois une dose raisonnable qui les rend assimilables aux produits de certains puits au gisement sale, (6 de Liévin = 65 % de produits mis à terril pour la plupart des veines exploitées), ainsi les lavoirs de Mazingarbe, celui de Liévin, qui devait fermer en Juillet 1974, retrouvent une soudaine activité et donne plus de 2 000 tonnes de produits chacun, par jour.

Les centrales thermiques de Violaines, Courrières utilisent moins de charbon venant d'un siège d'extraction, mais simplement les produits des terrils. Notons que sur Noeux les Mines un terril est même si riche que les "stériles" très carboneux sont utilisés directement.

Des entreprises naissent ou se développent autour de ce phénomène = les transports par camions, augmentent le rôle des entreprises locales pour les matériaux SUREX se spécialise dans les agrégats légers... SURSCHISTE existait après la création du Siège 18 de Lens.

L'UTILISATION DES SCHISTES DANS LA REGION DE LENS

Le 1er juillet 1974 une division spécialisée était créée au sein de la Société SURSCHISTE : la Division S. C. B. M., qui commercialise les schistes, les cendres, le sable, les produits en béton des H. B. N. P. C.

Quatre agences étaient créées :

- agence Ouest à Bruay en As,
- agence Lens à Lens,
- agence Centre à Billy Montigny,
- agence Est à Anzin.

Les services technique et administratifs sont installés à Lens.

Ainsi la vente de tous les produits considérés jusqu'alors comme des débris de l'exploitation minière ou des centrales, sont des matériaux très appréciés et utiles à la région.

(la fin des terrils est donc d'autant avancées, le paysage connaît aussi une mutation dans certaines cités, à l'abri d'un terril, on a même dit que la disparition du terril a rendu le climat plus frais)

Le bilan de la Société SURSCHISTE en 1974 est impressionnant par le volume des ventes, qui ont représentées 20 millions de Francs :

5 500 000 tonnes deschistes

1 300 000 tonnes de cendres

UTILISATION DES SCHISTES :

- les schistes noirs, les cendres volantes, les cendres de foyers sont vendus en l'état. Ils sont exploités sur les terrils ou bien amenés des centrales thermiques ou des lavoirs.

- les schistes rouges sont vendus en l'état, ou concassés et calibrés dans des installations implantées près des terrils.

Depuis quelques années dans le Pas de Calais le développement des voies routières a permis l'utilisation de masses énormes de schistes et déjà des terrils sont entièrement disparus : le terril du 10 de Béthune par exemple, dont l'exploitation vient de s'achever.

Les chaussées utilisent un mélange ternaire de schistes rouges (85 %) et de cendres volantes (13 %) avec les composés liants.

Dans la région de Lens :

- les remblais de la Rocade Minière entre Lens et Hénin ont employé 3 500 000 tonnes de schistes.

- la plate forme de la Française de Mécanique à Douvrin :

1 500 000 tonnes de schistes.

Les autoroutes récentes du Nord de la France :

- Autoroute A2

Belgique à Hordain :

2 000 000 tonnes de schistes

1 100 000 tonnes de cendres volantes

Notons qu'un laboratoire a été créé pour étudier les possibilités d'utilisation, notamment en agriculture.

(NB= la Société SUREX fabriquera des agrégats avec des schistes noirs environ 1 000 M³/jour, soit plus de 1 800 tonnes de schistes seront utilisées.)

2/la remise en service d'installations minières arrêtées :

LE LAVOIR DE LIEVIN - UTILISATION DES SCHISTES DE TERRILS

Le lavoir de Liévin regroupait les produits du 6 et en partie du 7 de Liévin. Plus de 12 000 à 14 000 tonnes de produits bruts étaient traitées chaque jour. Le lavoir avait une marche continue à trois postes... Puis ne se trouvèrent que deux postes en fin 1969... EN 1972 un seul poste... Le personnel lui-même était diminué à chaque poste avec les départs en retraite... Dès 1973 seuls les excédents de produits que Vendin ou le lavoir du 19 ne pouvaient traiter y venaient, 2 500 à 3 000 tonnes chaque jour.

L'arrêt des installations était prévu pour le 1er mai 1974... mais les résultats des études sur la teneur en charbon de certains terrils a permis de remettre le lavoir en service en juillet 1974, le lavage des fines de terrils donne en général près de 20 % de charbon, d'où l'importance d'un tel problème en crise énergétique;

Deux systèmes de transport furent décidés, en fonction des possibilités offertes dans l'accès aux terrils :

- par voie ferrée là où les voies sont demeurées, malgré les fermetures de sièges = 2 300 tonnes chaque jour-ce transport est régulier.

- par camion, là où l'accès est plus difficile : plus de 2 000 tonnes viennent ainsi chaque jour. Ce mode de transport est moins aisé en fonction des problèmes de circulation, les temps d'arrivée sont parfois très différents d'où cette double utilisation du rail et de la route.

Des 4 000 tonnes environ sont tirées 1 500 tonnes de fines envoyées dans les centrales thermiques, à Violaines pour le moment. Deux postes de travail sont nécessaires pour cela. 3 500 tonnes sont mises à (1 500 tonnes, car Violaines brûle un mélange complet) terril.

Notes techniques :

Le lavoir fut construit en 1929, réaménagé en 1952. Le transporteur le premier d'Europe fut mis en service le 1er décembre. 1955. Le G envoyait chaque jour plus de 8 000 tonnes de produits... 3 000 tonnes de charbon sortaient du lavoir...

LE PERSONNEL DU LAVOIR DE LIEVIN

Le travail continu qui durait 24 heures sur 24, avec trois postes fut interrompu le 13 octobre 1969 :

- à ce moment au total 202 ouvriers et 19 agents de ~~Maîtrise~~^{et étaient} employés. en deux postes. (matin et après-midi) le 1er juillet 1970 le travail est réduit à un seul poste,

- 100 ouvriers et 10 agents de maîtrise y demeurent.

La recherche de sources d'énergie amène la récupération des produits des terrils, au 1er octobre 1974 deux postes travaillent avec au total 71 ouvriers et 7 agents de maîtrise, il convient de noter que seulement 78 personnes font tourner le lavoir, car il n'est pas nécessaire de mettre tous les appareils de lavage ou de triage en marche, les terrils contenaient des produits déjà lavés, mais inutilisés pour des raisons économiques, donc certaines préparations sont inutiles, l'effectif est donc inférieur des deux tiers.

Donc ce nouveau procédé a sauvé une installation industrielle minière et surtout conservé près de quatre vingt emplois.

Une animation nouvelle a été donnée aux lavoirs de la région minière : Mazingarbe, Liévin, Fouquières sont utilisés aux lavages des produits de terrils.

Notre insistance à ce propos tient au seul fait de cette relance d'activité, mais aussi aux disparitions de ces terrils bien encombrants. Une question cependant va demeurer que fera-t-on des 85 % de schistes qui demeurent après lavage, les grands terrils de Liévin, de Fouquières ou de Mazingarbe seront-ils toujours présents dans le paysage, peut être l'implantation de la société SUREX sur le terril de Fouquières est-elle la réponse et verrons-nous la disparition totale du terril !.

Certains urbanistes et paysagistes avaient proposé de les garder et de créer des reliefs artificiels avec parcs urbains, cette dernière solution a déjà été retenue pour les terrils d'Hénin-Beaumont et des plantations ont été tentées et réussies.

L'avenir montrera bien si cette application sera suivie pour les autres terrils de la région. -les 60 millions de tonnes de schistes noirs du terril de PINCHONVAL, juste en face de la crête de l'Artois à Avion, devant le Monument Canadien de Vimy vont inquiéter les paysagistes- mais nul ne s'y attache encore.

(ci-joint le croquis de la réhabilitation d'un terril par étalement et plantation, selon les plans proposés par les spécialistes de l'OREALIN. en page 322)

3/les chantiers d'exploitation ouverts dans les terrils:

L'exploitation des terrils est prévue dans tout le Bassin minier, et deux types de produits sont recherchés :

- d'une part les schistes utilisables pour les voies routières ou pour la fabrication de mélanges à béton (SUREX), et
- d'autre part les terrils à produits charbonneux, lavés jadis avec moins de rigueur et ayant gardé une valeur combustible très appréciable.

Après avoir évoqué le cas du lavoir de Liévin, qui survit désormais grâce aux charbons des secteurs de terrils Noeux-Béthune-Lens-Liévin, le secteur du centre avec les terrils de Courrières et d'Ostercourt est intéressé par les recherches, en voici les conclusions et les perspectives d'utilisation.

En février 1974 des essais de traitement de schistes provenant du terril du 2 bis d'Hénin ont été effectués au lavoir central de Fouquières.

2 500 tonnes de schistes traités ont fourni 600 tonnes de combustibles convenant aux centrales.

dès lors des sondages sont effectués dans tous les terrils "noirs" c'est-à-dire non brûlés, afin d'y ouvrir des exploitations à ciel ouvert.

Le Laboratoire Central a entrepris une campagne d'échantillonnage de surface, ce qui a permis d'établir une première liste des terrils susceptibles de fournir, avec un rendement acceptables, des produits utilisables par les centrales.

Ce premier travail accompli, il convient de chercher à savoir si l'intérieur du terril correspond bien aux résultats obtenus à la surface.

Pour les terrils plats de faible épaisseur (10-15 m) il suffit de procéder à des essais de lavage industriel.

Pour les terrils coniques, des campagnes de sondage en profondeur sont nécessaires avant d'entreprendre les travaux préparatoires à l'exploitation. Par exemple, c'est ce qui fut fait pour le terril du 2 bis à Hénin.

Les terrils de l'Unité de Production Courrières retenus sont :

- le terril du siège 10 de Courrières à Billy Montigny pour = 150 000 tonnes.
- le terril du 2 bis de Dourges à Hénin, actuellement exploité pour 250 000 tonnes.

- les terrils du Bois de Boulogne à Harnes pour 100 000 tonnes.
- les terrils du 13-18 de Courrières à Avion pour 300 000 tonnes.
- les terrils du 4-5 de Drocourt à Méricourt pour théoriquement 2 000 000 tonnes, mais l'exploitabilité doit être confirmée.

De plus l'exploitation des schlamms des anciens bassins de décan-tation a été envisagée aussi. Il s'agit là de poussières de charbons qu'il était impossible de récupérer quand les lavoirs ne disposaient pas d'appareil moderne de flottaison. Après évaporation de l'eau, le produit sèche, le schlamm, est un combustible valable pour les centrales thermiques.

Tous ces produits donnent une activité accrue au lavoir de Fouquières.

Une aire de stockage a du être aménagée, car les produits arrivent par route ou par fer. Un circuit fermé est établi entre le lavoir et le terril du 10-20 de Courrières.

Sur le terril du 2 bis des bulldozers chargent les trains qui viennent aussi au lavoir.

Le lavoir a du recruter des travailleurs supplémentaires car désormais ce surcroit de travail a obligé le travail à deux postes.

Du 27 mai au 31 juillet 1974 : 122 700 tonnes de brut ont été traitées (du 2 bis et du 10-20).

26 660 tonnes de combustibles, de teneur en cendres de 46 % en ont été retirées.

Au total si la marche de l'exploitation et la qualité des produits restent à ce niveau, 600 000 tonnes de combustibles seraient retirées de ces terrils et transformées en électricité dans les centrales. (Courrières dans le cas présent).

RAPPORT FINAL DE 1975 SUR L'UTILISATION DES PRODUITS
DES TERRILS COMME COMBUSTIBLES DE CENTRALE
THERMIQUE

L'ORGANISATION : Après évaluation de la richesse des terrils en surface et en profondeur, un système d'extraction et de transport vers les lavoirs fut mis au point.

Parallèlement une étude sur les techniques d'enrichissement et de séparation densimétrique des mélanges, sur l'adaptation des moyens de lavage d'environ 12 000 tonnes de produits chaque jour était menée. Les centrales thermiques furent adaptées pour l'accueil de ces produits, tandis qu'un ordinateur vérifiait la rentabilité de chaque opération.

LES RESULTATS EN 1975 : 4 milliards de thermies, soit l'équivalent de 400 000 tonnes de fuel ont été récupérés.

LAVAGE DES PRODUITS DE TERRILS EN 1975:

Unité de production	Terril exploité	Lavoir et quantité	Relavures produites	Centrales concernées
BRUAY	Ferfay	6 de Bruay 650 000 t	200 000 t	Labuissière Chocques
LENS	Teci (Nocux-Béthune)	Liévin 800 000 t	200 000 t	Violaines
	14 de Carvin			
	Bois de Boulogne			
COURRIERES	13-18 à Avion	Fouquières	250 000 t	Courrières
	10-20 de Billy M ^y	1 300 000 t		
	2 bis à Henin			
DOUAI	Riculay	Barrois	60 000 t	Hornaing
		170 000 t		

Remarques: la quantité de produits encore combustibles dans les terrils est très variable selon le système de triage jadis installé et la qualité des charbons triés alors.

L'AVENIR: Au rythme actuel cette récupération peut durer cinq ou six ans et apporter l'équivalent de 3 ou 5 millions de tonnes de pétrole. Cette économie appréciable a été très remarquée par les experts du Gouvernement.

4/ La Société S U R E X

a été fondée pour une utilisation des schistes du Bassin minier comme élément de base des granulats à béton de 6.

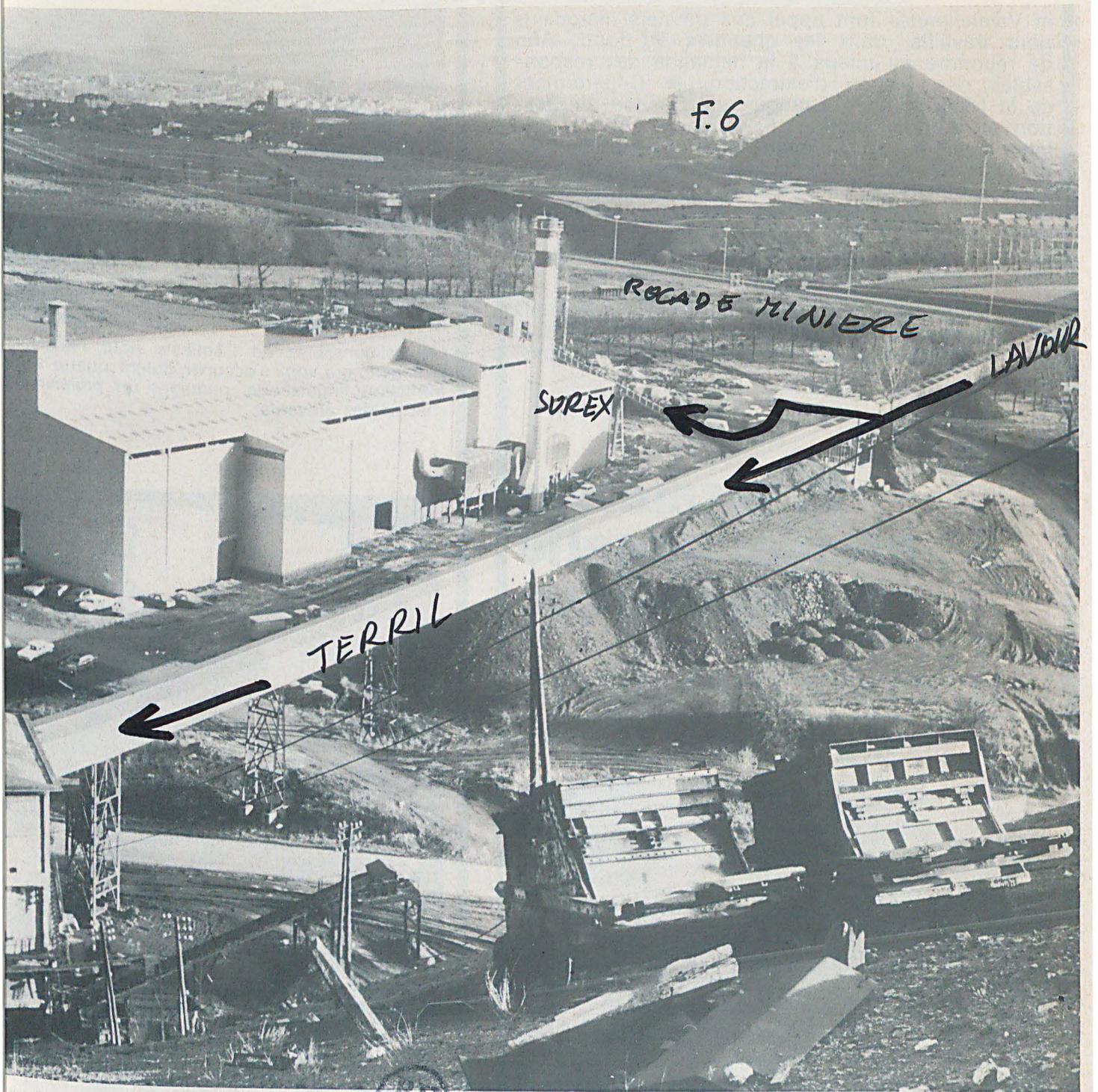
Plusieurs groupes se sont posés en partenaire de cette nouvelle société : ainsi le Groupe AMEY-ROADSTONE, groupe qui emploie plus de 300 000 personnes sur les 5 continents et étend ses activités dans le domaine de la recherche et de l'exploitation minière.

L'usine SUREX de Lens entre en service à la fin de 1975 et fournira 1 000 M³ de granulats chaque jour, à la base du terril de Fouquières.

Plusieurs dizaines de milliers de tonnes de schistes seront ainsi utilisées et on peut penser que si l'usine marche à plein c'est 250 000 à 300 000 tonnes de schistes qui seraient au total utilisés chaque année.

En page 317 la photographie révèle bien le but de cette usine : un convoyeur à bandes amène les schistes du lavoir central de COURRIERES vers le terril de l'ancien siège 9-17, une dérivation y a été greffée pour absorber une part des produits transportés afin d'alimenter SUREX.

D'autres études pour utiliser l'alumine des schistes sont faites actuellement ... Tous les terrils pourraient un jour être d'un grand rapport !



L'usine SUREX de Fouquières-lez-Lens n'apparaît souvent que furtivement au regard des automobilistes empruntant la rocade minière. Voici l'ensemble de ses installations vues sous un angle inhabituel. Il s'agit, rappelons-le, d'une usine de fabrication d'agrégats légers à partir de schiste houiller expansé, dont la capacité de production, après la période d'essais en cours, sera de 1 000 m³/j.



LES TERRILS DANS LA REGION DE GRENAY

Au premier plan à droite de la photographie nous apercevons le terril de la Fosse 11 de Béthune, exploité pour ses schistes et écrêté.

A l'extrême gauche se dresse le terril de la Fosse 5 de Béthune, exploité lui-aussi, depuis l'arrêt du siège d'extraction n° 5 en octobre 1968.

A l'arrière plan, au centre de la photographie nous distinguons le terril exploité de la Fosse 16 de Lens, bordé sur sa droite par les deux cones des terrils du grand siège 11 - 19 de Lens, encore actif.

Ces terrils sont les " restes de l'exploitation minière " dans la région, les besoins en matériaux routiers des grands aménagements de 1975 les enlèveront de l'horizon et donneront un nouvel aspect au paysage de la plaine de Gohelle dans 5 ou 6 ans.

5/ L'aménagement de la zone des Glissoires entre Avion et Lens:

Cette opération est un exemple typique de la "reconquête possible d'un site dégradé".

Actuellement l'utilisation du sol est répartie entre des terrils, des décharges publiques, des terrains vagues et des zones marécageuses encadrant le canal, asséché et transformé en route à deux pistes de contournement de Lens. Des fossés pour les eaux usées, le cours d'eau nommé "gouchez" ont été drainés. Les communes de Liévin, Eleu-dit-Leauwette, Avion et Lens ont longtemps utilisé cette voie d'eau pour évacuer leurs eaux usées. C'était il y a vingt ans un canal utilisé par les Mines de Liévin, dont le port était à Liévin (plus de 600 000 tonnes par an vers 1900) et un quai à Lens, le "port de Lens", utilisé pour les matériaux routiers (sables, etc...) et la construction.

Les alignements d'arbres qui existent actuellement vont être conservés par les architectes.

Le but des techniciens est de transformer cette façade déplorable à l'entrée des deux villes, Avion et Lens, sans oublier Eleu, commune enserrée entre Liévin, Avion et Lens et limitée par cet espace de friches et de débris.

Les esquisses d'aménagement qui ont été faites prévoient le boisement des terrils, après rectification des pentes et la création de voies pour rendre les bosquets accessibles. Un vaste plan d'eau serait possible et n'évoquerait plus les anciens marais des bords de la gouchez, un circuit de pêche y serait aménagé, un parc urbain avec des jeux d'enfants, une aire de détente avec plaine de jeux, pelouses libres et zones de pique-nique, accessibles par des sentiers pour piétons. Des parkings accueilleront les automobilistes aux abords du parc urbain.

Deux croquis sont joints à cette brève étude, sur le premier, repris d'après les plombs du quotidien la "voix du Nord", les agglomérations sont nettement visibles par rapport à la gare de Lens.

Le second croquis est l'interprétation des travaux de L'OREANI concernant la situation actuelle de ce quartier de friches industrielles. Une cité minière se trouve toujours à proximité de la fosse 5 des Mines de Lens, dans laquelle travaillaient ses habitants. (cité saint Antoine, ou cité de la Fosse 5).

43 hectares vont ainsi être libérés, mais les H.B.N.P.C. ont signalé que tous les aménagements doivent tenir compte de l'intense exploitation minière qui sera menée sous cette zone, propriété des Houillères, ce qui limite la part des risques d'affaissements qui pourraient ensuite être demandés aux H.B.N.P.C. . Donc les constructions trop rigides, trop vastes ou trop lourdes sont limitées .

Cependant un parc urbain entre Lens et Avion a été retenu comme forme d'aménagement.

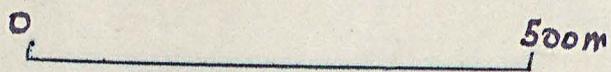
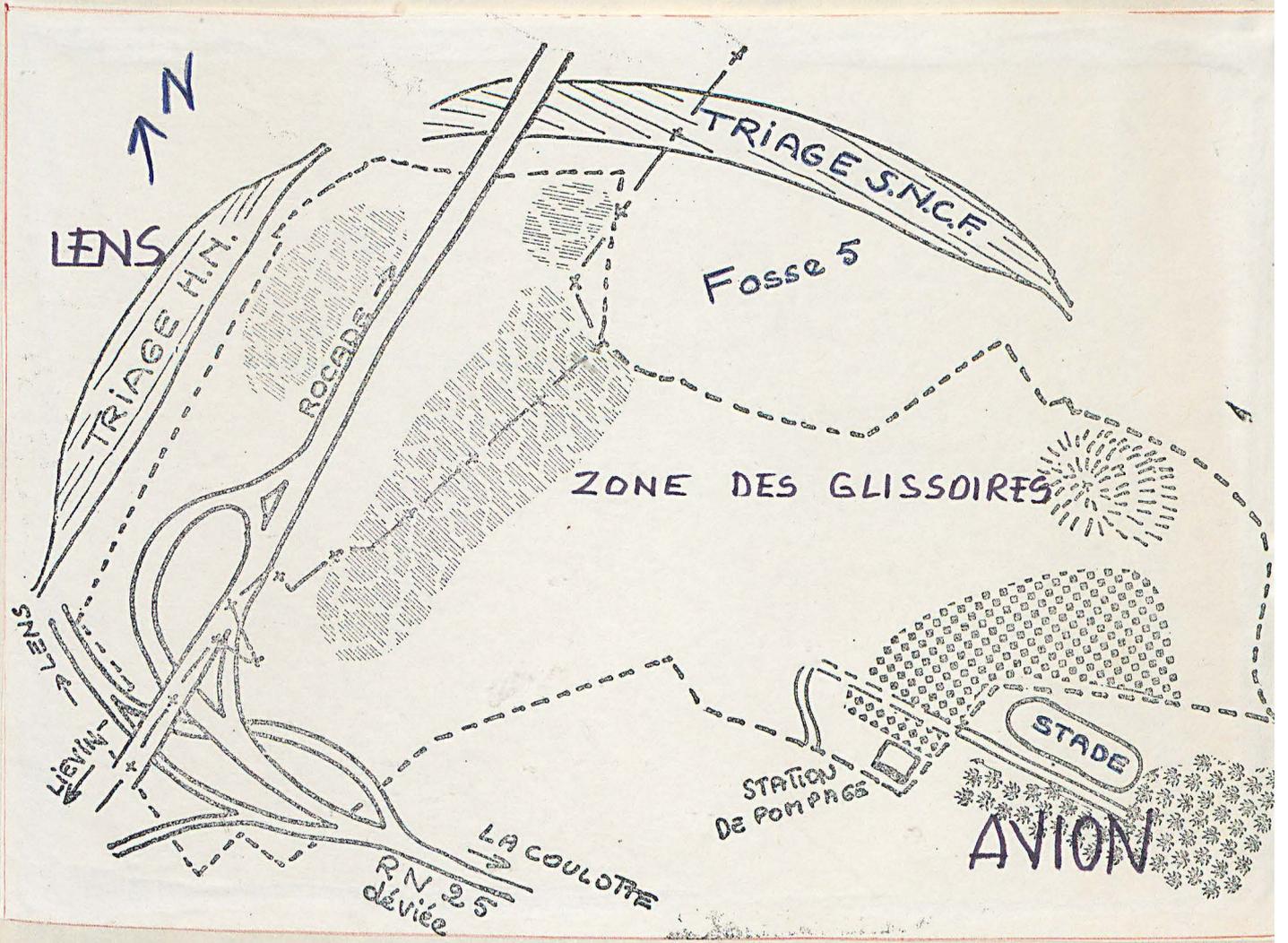
Actuellement la route Nationale 25 ,ARRAS-LENS a déjà trouvé sa nouvelle piste dans le lit du canal ,les ponts de celui-ci, sous la gare de Lens , ont été utilisés . Une double ouverture routière a été réalisée :

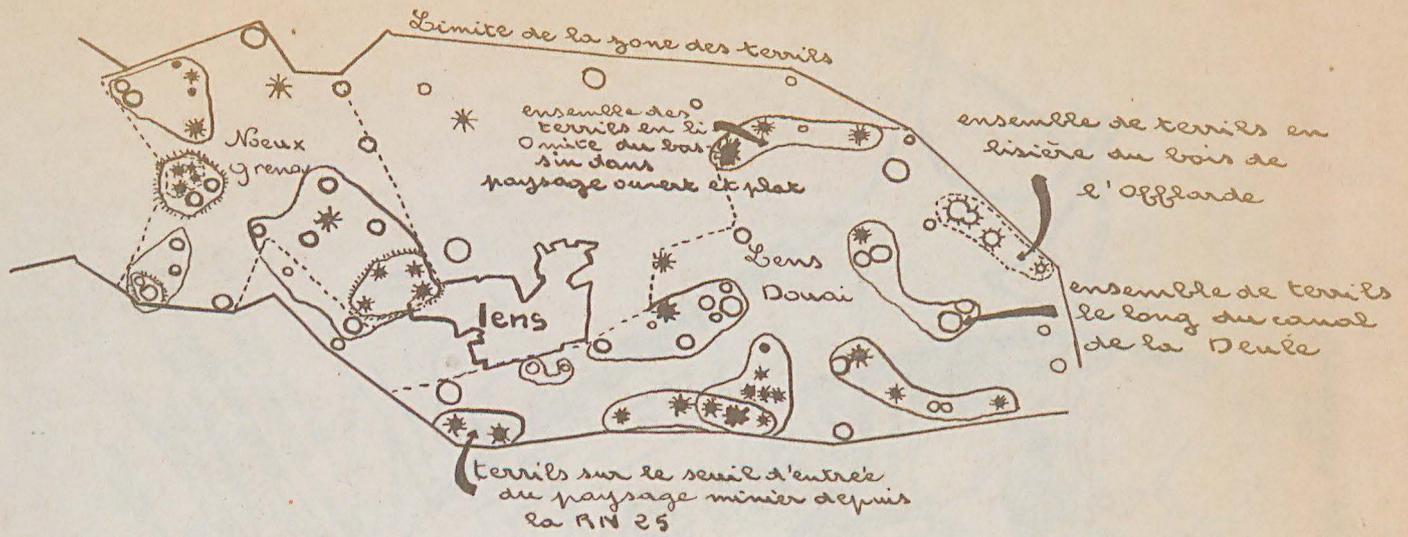
-vers Lens , dans les quartiers difficilement accessibles sous les ponts de chemins de fer (pont Cézarine) où 22 000 véhicules se pressaient chaque jour , en créant un contournement aisé de la ville vers Carvin et la Roc de Minière , au Nord de la ville .

-vers Avion , avec un accès direct sur le quartier de la République et une sortie vers l'Artois (Bois Bernard-Fresnoy etc..) .

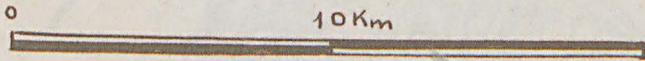
C'est en traversant Avion , du haut du talus de la route , que vers 1980 il sera possible de voir un des plus beaux parcs urbains de la région minière !

D'autres études sont menées pour transformer d'autres paysages miniers de ce genre.

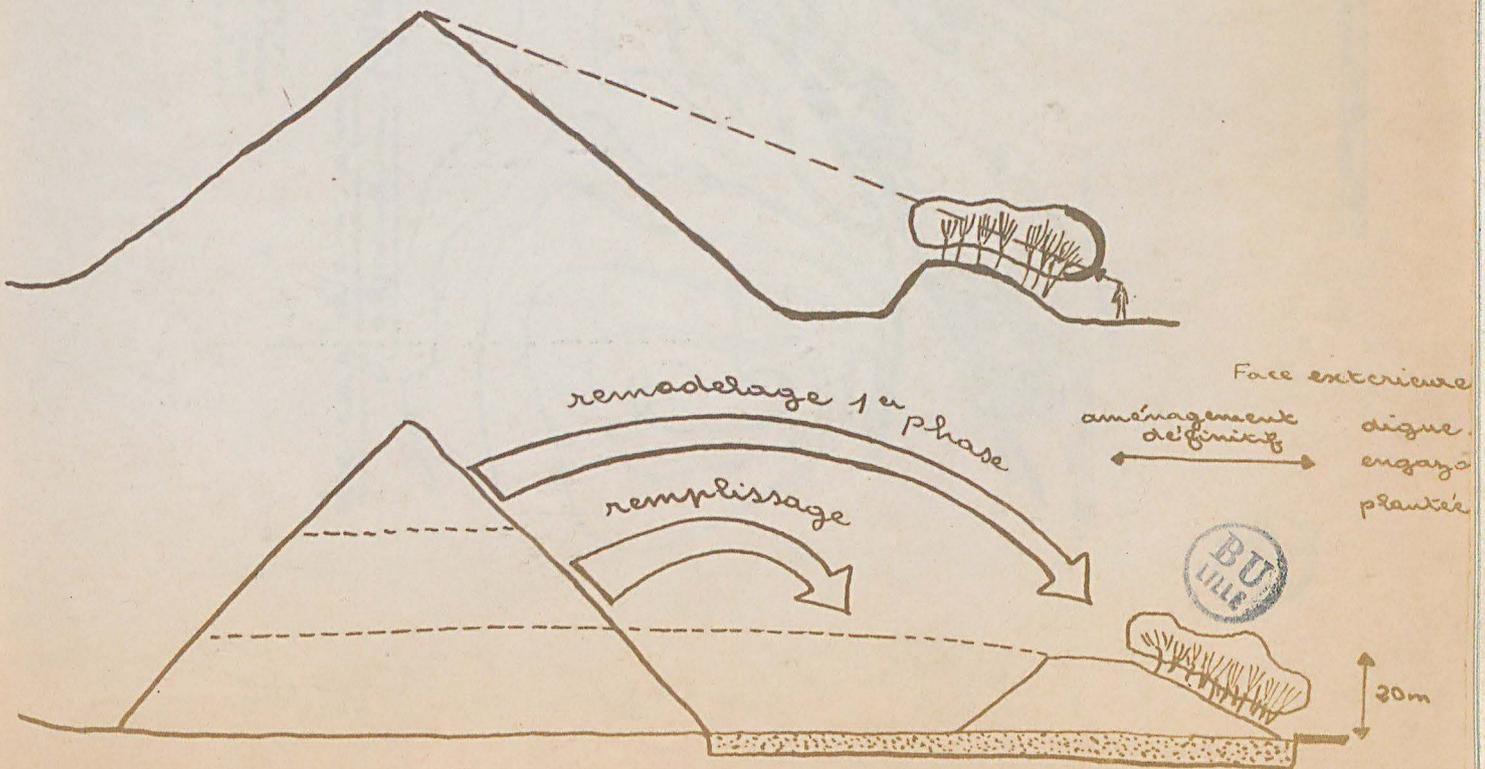


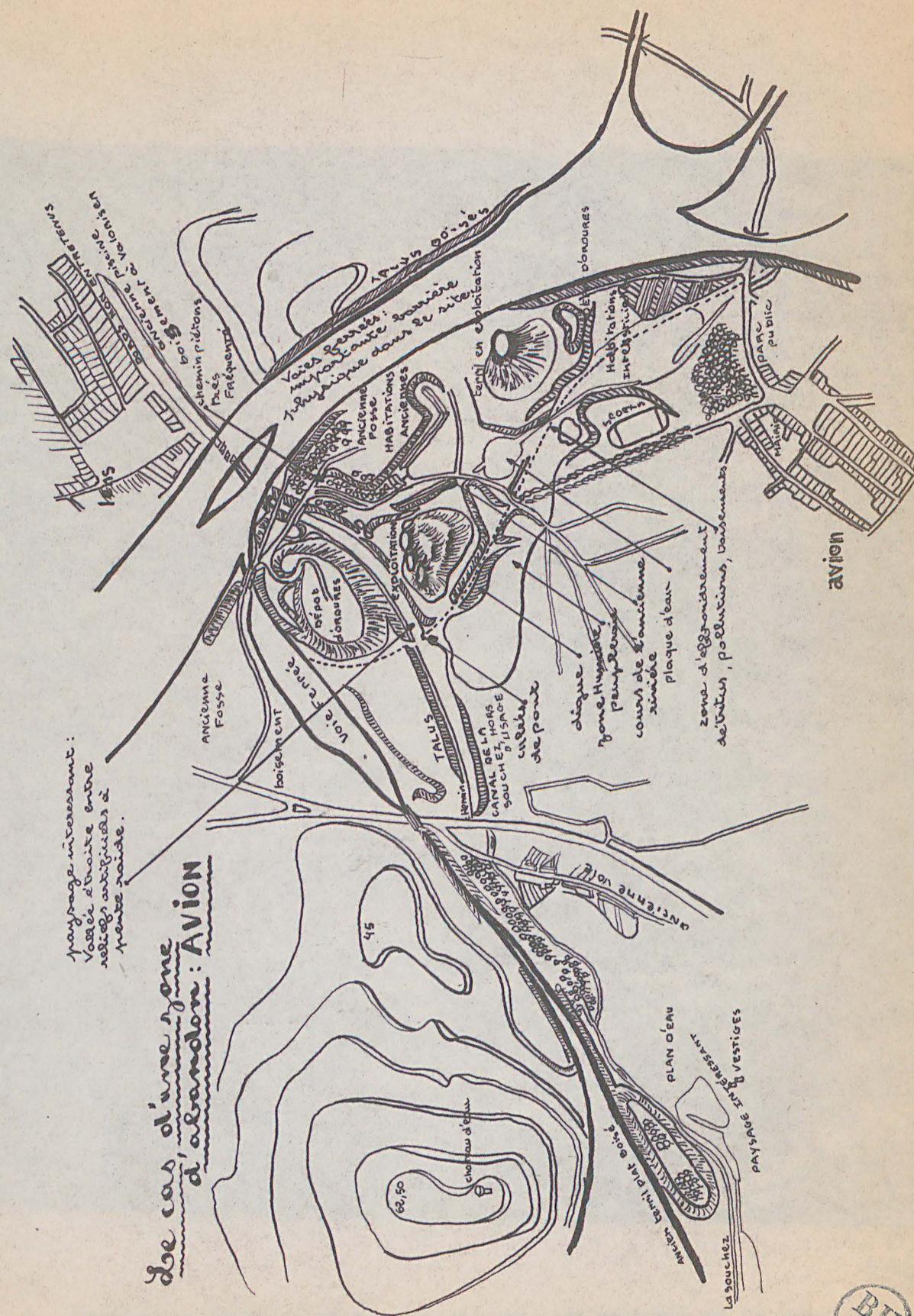


LES TERRILS DE LA REGION LENS-HENIN



-  - terrils et groupes de terrils important dans la perception du paysage minier.
-  - inclus dans une zone urbaine.
-  - terrils et groupe de terrils en lisière ou inclus dans le paysage rural ou dans une zone boisée.
-  - terrils peu apparents dans le paysage.





payage intéressant:
 Voies étroites entre
 reliefs artificiels et
 pente raide.

Le cas d'une zone
 d'abandon: AVION



Plan
 repris dans DOCUMENT. N° 1. Dec. 72.

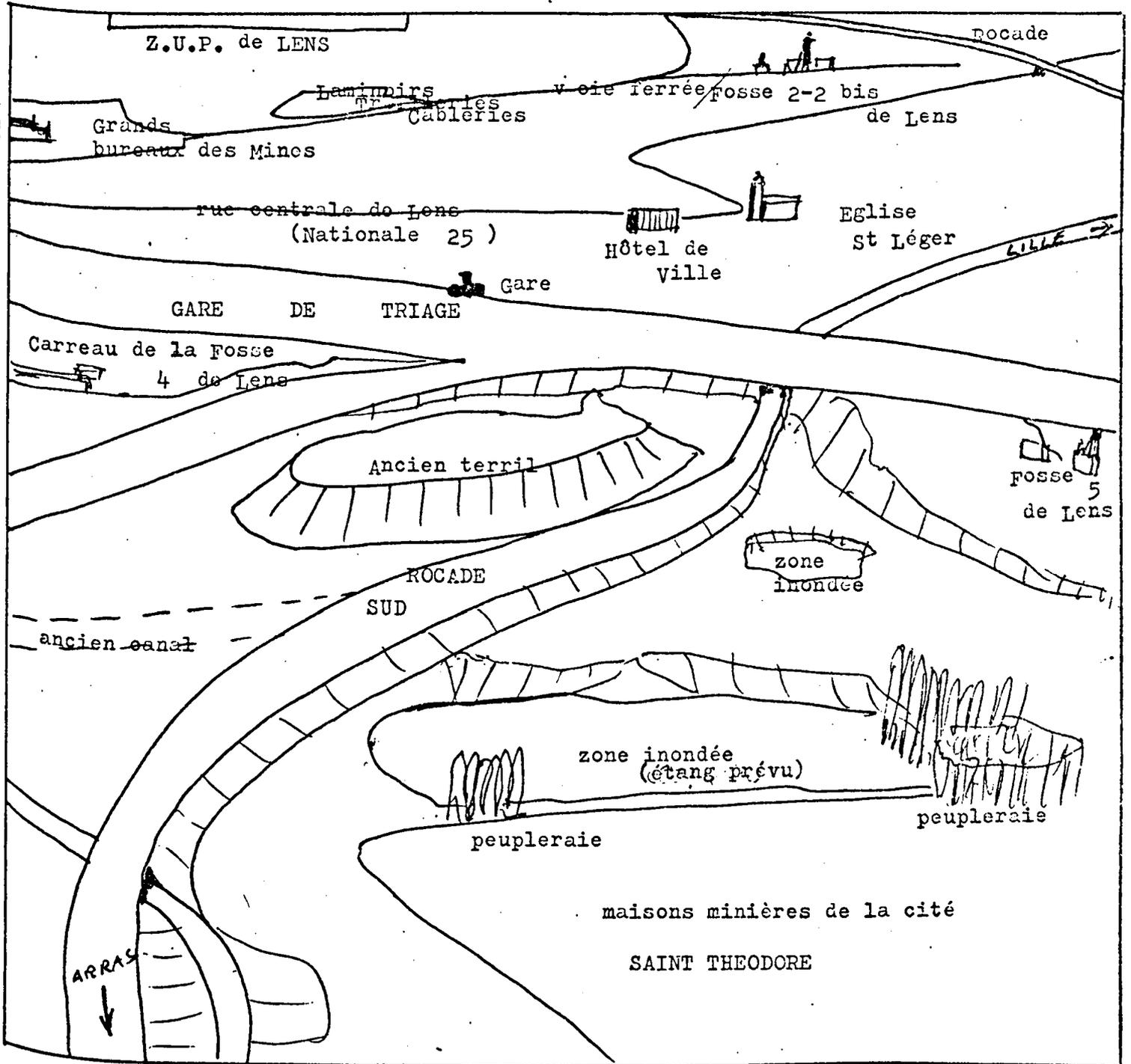




BU
LILLE

FEVRIER 1976-LENS ET LA ROCADE SUD AU TRAVERS DE LA ZONE DES
GLISSOIRES

RELAIS N° 81 -AVRIL 1976



CROQUIS DESCRIPTIF DE LA PHOTOGRAPHIE
 DE LENS et DE LA ZONE DES GLISSOIRES

Une recherche de la rénovation des équipements en logements, les créations de nouveaux quartiers d'habitations, le développement des actions en faveur de l'habitat minier témoignent de la volonté de changement, d'amélioration de la région.

pourtant le tableau des équipements des foyers était assez sombre, certains auteurs avaient même parlé d'un sous-équipement des logements de la région de Lens, que faire dans ce cas ? Une réponse est donnée dans la rénovation des cités minières, dans la construction de logements H.L.M. modernes.

Nos paysages étaient "déprimants", certains cadres des grandes entreprises demandaient une prime de paysage. les terrils, les sites miniers industriels vont être effacés et la nature et les arbres reprendront leurs droits.

Cette étude montre aussi la diminution de la population, il convient alors d'étudier les raisons du départ des jeunes, ou plutôt d'étudier la raison qui les empêche de demeurer sur place, en cela une étude de l'emploi dans le secteur économique de Lens est très importante.

Dans le cadre d'une économie guidée par des plans, quelles sont les propositions des services officiels quant à l'aménagement de la région, quant à l'implantation de nouvelles industries ?

QUATRIEME PARTIE

LA VIE ECONOMIQUE DE LA REGION DE LENS ET SES PERSPECTIVES D'AMENAGEMENT

Le centre du Bassin minier est marqué plus que toute autre région par la place de l'industrie minière dans la vie économique. Or cette situation privilégiée voici seulement vingt ans, de région qui demandait sans cesse des travailleurs pour ses mines, est bien terminée !

Quelle est alors la situation économique régionale, dans quels types d'entreprises travaillent les habitants du Pays Minier ?

Des statistiques sont nécessaires pour une telle analyse, l'Observatoire Economique de Lille (INSEE) et l'Association pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce (ASSEDIC) les fournissent. Mais il faut aussi se pencher sur les réactions humaines, les nouvelles habitudes créées par les déplacements, les changements de travail imposés par la vie moderne. N'y a-t-il pas finalement une baisse tragique pour la région de la vitalité économique, et les plans qui sont présentés par les techniciens des services publics dans le cadre des districts ne vont-ils pas être réalisés en vain, puisque la vie économique se ralentit d'année en année. Quels sont les secteurs les plus fragiles, quels sont les plus dynamiques, que fait-on pour l'emploi. C'est ce grand bilan et son évolution future qu'il faut maintenant présenter.

A/ L'EMPLOI DANS LA REGION:

Cette étude est un constat qui se révèle très dur pour la région étant donné qu'il marque une baisse générale des activités industrielles . Il faut alors découvrir les secteurs les plus actifs et isoler les problèmes des secteurs qui connaissent des difficultés.

Dans cette première analyse chaque secteur , puis chaque collectivité trouve sa place .

Certes les emplois qui ont le plus diminué sont classés dans le secteur de l'énergie , la fermeture de certains sièges d'extraction du charbon , la conversion ou le départ en retraite des mineurs représentent plus de 30 000 pertes d'emploi .

Les tableaux de l'I.N.S.E.E. permettent de comparer chaque branche du secondaire ou du tertiaire , et même de constater aussi la relative stabilité des actifs de l'agriculture , malgré le progrès des constructions sur la campagne .

Ce dossier est complété par la liste des emplois enregistrés dans chaque commune par l' ASSEDIC . une vision plus ample des problèmes de chaque collectivité peut être ouverte par ces statistiques , qui ne concernent que les emplois salariés . (dans les entreprises privées exclusivement , donc les services publics, les salariés des H.B.N.P.C. sont exclus de ces statistiques)

1/ LES EMPLOIS DE LA ZONE LENS
(INSEE 1968 - estimation INSEE 1974)

unité 1 millier d'emplois

	<u>1962</u>	<u>1968</u>	<u>1-1971</u>	<u>1-1973</u>	<u>1-1974</u>
TOTAL	113,3	114,9	106,1	104,9	104,7
HOMMES	94,4	91,6	82,1	78,3	78,0
FEMMES	18,9	23,3	24	26,6	26,7

% DE L'EVOLUTION 1

1968-1974

TOTAL	<u>- 8,9 %</u>
hommes	<u>- 14,8 %</u>
femmes	<u>+ 14,6 %</u>

Ce tableau donne une fâcheuse image des emplois dans la région et témoigne bien des difficultés :

tandis que de 1962 à 1968 le bilan s'accroissait :

évolution 1962-1968

total = + 1,4 %

hommes = - 2,9 %

femmes = + 23 %

De 1968 à 1974 les emplois masculins poursuivaient leur diminution, et les emplois féminins si rapidement accrus de 62 à 68 connaissent une croissance ralentie.

Le bilan de 1968 était finalement légèrement positif, celui de 1974 est franchement négatif, avec une perte de 8,9 % des emplois dans la région de Lens. Pour les emplois féminins il faut cependant noter le gain général 14,6 % en 12 ans ce qui est appréciable, surtout dans une zone traditionnelle d'emplois masculins. Mais l'accroissement de 1962 à 1968 n'est cependant pas maintenu après 1968.

L'arrêt des mines de certains secteurs explique cette chute des emplois masculins en général, le marasme des autres entreprises joue aussi dans ce sens (chimie, avant la réorganisation, métallurgie légère, construction).

REMARQUES SUR LA SITUATION DE L'EMPLOI

Beaucoup d'économistes avaient demandé à ce que le tertiaire soit renforcé dans le Bassin Minier, dans la zone de Lens.

Pourtant des entreprises de services nombreuses existent déjà et il faudrait développer au contraire le secondaire, peut-être même pour susciter ces créations de services, afin d'assurer les emplois industriels (bien réduits depuis vingt ans).

Le tertiaire de l'ensemble de la zone INSEE Lens comprend au 1-1-74 environ 42 000 personnes, les industries 50 000, donc la proportion est gardée compte tenu de la vocation industrielle de la région, un quart des emplois restent aux H. B. N. P. C., dans le secteur de l'énergie. (voir tableau ci-joint)

(mais le tertiaire bancaire, cadre, etc... n'est pas suffisant !)

La commune de Lens fut choisie comme pôle tertiaire à développer mais depuis cinq ans rien ne se décide, les classes supérieures, les instituts, les ensembles bancaires et administratifs ne sont pas encore aménagés.

L'étude des tableaux statistiques de l'ASSEDIC permet d'analyser avec une grande précision les caractéristiques de chaque canton ou de chaque commune dans le domaine de l'emploi.

TABLEAU I - EMPLOI AU LIEU DE TRAVAIL PAR GRAND SECTEUR D'ACTIVITÉ
(Emploi total - Salariés et non salariés - Frontaliers exclus)

Source : Recensements et Estimations à partir des déclarations administratives (ASSEDIC - URSSAF)

Unité : Millier d'emplois et %

	RECENSEMENTS		ÉVALUATIONS			ÉVOLUTION EN % SUR 6 ANS	
	1962	1968	1.1.1971	1.1.1973	1.1.1974	1962 - 1968	1968 - 1974
HOMMES ET FEMMES							
Emploi total	113.3	114.9	106.1	104.9	104.7	+ 1.4	- 8.9
soit :							
Agriculture	2.0	1.6	1.5	1.5	1.5	///	///
Industries	71.3	66.0	54.4	51.5	50.2	- 7.4	- 23.9
dont : Energie	54.3	46.0	33.3	27.9	26.2	- 15.3	- 43.0
Autres Industries	17.0	20.0	21.1	23.6	24.0	+ 17.6	+ 20.0
Bâtiment et Travaux Publics	7.9	10.4	10.5	10.2	10.5	+ 31.6	+ 1.0
Tertiaire total	32.1	36.9	39.7	41.7	42.5	+ 15.0	+ 15.2
HOMMES							
Emploi total	94.4	91.6	82.1	78.3	78.0	- 3.0	- 14.8
dont :							
Industries	67.3	60.0	48.5	43.9	42.8	- 10.8	- 28.7
dont : Energie	54.8	45.6	33.0	27.6	25.9	- 16.8	- 43.2
Autres Industries	12.5	14.4	15.5	16.3	16.9	+ 15.2	+ 17.4
Bâtiment et Travaux Publics	7.7	10.1	10.2	9.9	10.2	+ 31.2	+ 1.0
Tertiaire total	18.1	20.4	22.3	23.4	23.9	+ 12.7	+ 17.2
FEMMES							
Emploi total	18.9	23.3	24.0	26.6	26.7	+ 23.3	+ 14.6
dont : Industries	4.0	6.0	5.9	7.6	7.4	+ 50.0	+ 23.3
Tertiaire total	14.0	16.5	17.4	18.3	18.6	+ 17.9	+ 12.7

- Évaluations tendancielles pour les non salariés, les administrations et l'agriculture.

331-



PART DES EMPLOIS DANS LES
GRANDS SECTEURS D'ACTIVITÉ

REGION DE
LENS
(I.N.S.E.E.)
1974

SECTEUR D'ACTIVITE	1974		(ÉVALUATION)
	1962	1968	
Agriculture	1.8	1.4	1.5
Energie	47.9	40.0	25.0
Industries	15.0	17.4	22.9
Bâtiment et Travaux Publics	7.0	9.1	10.0
Tertiaire total	28.3	32.1	40.6
Emploi total	100.0	100.0	100.0

TABLEAU II₂ - ÉVOLUTION DE LA
PART DES EMPLOIS MASCULINS ET
FÉMININS

	RECENSEMENTS		1.1.1974 (ÉVALUATION)
	1962	1968	
Emploi masculin	83.3	79.7	74.5
Emploi féminin	16.7	20.3	25.5
Emploi total	100.0	100.0	100.0

TABLEAU II₃ - ÉVOLUTION DE LA
PART DES PRINCIPALES INDUSTRIES
DANS L'EMPLOI INDUSTRIEL TOTAL

SECTEURS D'ACTIVITÉ (SCN)	RECENSEMENTS		1.1.1974 (ÉVALUATION)
	1962	1968	
Toutes Industries (y. c. Energie et B. T. P.)	100.0	100.0	100.0
03 - Charbonnages	67.9	59.1	40.8
11 à 15 - 1ère transformation des métaux Industries mécaniques et électriques	4.0	4.5	11.1
16 - Chimie - Caoutchouc	5.6	6.2	6.3
17 - 18 Textiles - Habillement	3.3	6.3	9.8
24 - Bâtiment et Travaux Publics	10.0	13.6	16.9
Autres Industries	9.2	10.3	15.1



A - Emploi par sexe, statut et grand secteur d'activité 1968

Source : I.N.S.E.E. : Recensement mars 1968 - Emplois comptés au lieu de travail.

Unité : Millier

	Emploi non salarié				Emploi salarié			
	Ensemble	Agriculture (1)	Industries (2)	Services (3)	Ensemble	Agriculture (1)	Industries (2)	Services (3)
Ensemble	11,6	1,2	2,0	8,4	96,5	0,2	69,6	26,7
dont - Hommes	6,4	0,8	1,5	4,1	78,8	0,2	63,5	15,1
- Femmes	5,2	0,4	0,5	4,3	17,7	-	6,1	11,6

(1) Agriculture et pêche. (2) Toutes industries y compris charbonnages et bâtiment - travaux publics (E.D.F. - G.D.F. exclus). (3) Commerces, services privés, publics et administrations y compris transports E.D.F. - G.D.F. et services domestiques.



B - Evolution des emplois occupés dans les principales activités de 1962 à 1972*

Source : I.N.S.E.E. : Evaluations à partir des recensements 1962-1968 et de sources annuelles diverses **

Unité : Millier

	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
<u>Agriculture</u>	1,8	1,8	1,7	1,7	1,6	1,6	1,5	1,4	1,4	1,4	1,4
<u>Charbonnages</u>	50,2	49,8	48,7	48,2	47,5	44,8	41,0	36,8	32,2	27,3	23,5
<u>Industries de Transformation</u>	16,2	16,8	18,4	20,4	20,6	21,0	21,0	20,6	21,7	22,2	24,3
dont { - Mécanique	2,0	2,1	2,1	2,1	2,0	2,1	2,0	2,2	2,8	3,4	3,8
- Textile - Habillement	2,6	2,8	3,7	4,5	4,9	5,2	5,0	4,9	5,5	5,3	6,3
- Chimie - Pétrole	4,4	4,5	4,5	4,6	4,6	4,7	4,7	4,3	4,1	4,0	3,9
<u>Bâtiment et Travaux Publics</u>	7,9	8,2	8,5	8,9	9,0	9,8	9,9	9,7	9,7	9,9	9,7
<u>Transports - Commerces - Services</u>	30,5	31,0	31,9	32,8	33,0	33,7	35,0	35,9	37,3	38,3	39,3
dont { - Commerces - Hôtellerie	12,2	12,5	12,9	13,3	13,3	13,6	14,1	14,2	14,6	14,9	14,9
- Services privés	5,8	5,9	6,2	6,5	6,6	6,8	7,1	7,5	7,9	8,2	8,6
<u>Ensemble des emplois</u>	106,6	107,6	109,2	112,0	111,7	110,9	108,4	104,4	102,3	99,1	98,2
dont - Hommes	88,4	89,1	89,4	90,8	89,9	88,2	85,3	80,9	77,3	73,6	71,3
- Femmes	18,2	18,5	19,8	21,2	21,8	22,7	23,1	23,5	25,0	25,5	26,9

* La nomenclature de référence est celle dite des catégories d'activités, utilisée pour l'analyse des résultats des recensements.

** Emploi total compté au lieu de travail au 1er janvier de l'année frontaliers exclus.

RAPPORT REEL DES EMPLOIS RELEVANT DE L'ASSEDIC
AU TOTAL DES EMPLOIS DANS LA REGION

Les emplois de salaires comptés par commune dans le dossier ASSEDIC inclus dans cette étude montre la puissance des industries implantées dans la commune, ou bien les services tertiaires.

Il est hors de question de faire une comparaison entre telle ou telle commune, dans la mesure où les emplois offerts par les services publics, par les administrations ne sont pas comptabilisés, pas plus que les métiers de la mine.

Au total 50 % des emplois de la région figurent dans ces statistiques.

La valeur de tels chiffres est montrée par l'analyse qui sera faite dans le cadre des implantations industrielles nouvelles, la date récente 1er Janvier 1974 et pour certaines communes 1er Janvier 1975, prend une grande importance car elle fait figure d'un instantané de la situation réelle de l'emploi.

L'INSEE communique des chiffres de 1968 pour les régions, le dernier recensement (Mars 1975) ne pourra être utilisé sous tous les aspects de l'économie que vers 1977, il fallait donc pallier autant que possible à ce décalage entre la vie locale présente et les analyses trop tardives qui en sont faites.

La conclusion du bilan ASSEDIC de l'emploi est bien affligeante pour la région. Les emplois nouvellement créés remplacent à peine l'arrêt des mines. Un exemple peut illustrer cela le cas de Harnes : plus de 1000 emplois sont créés sur la zone industrielle et sur le carreau de l'ancienne fosse 9-17, mais 3000 environ avaient été perdus par l'arrêt de cette fosse. Le secteur de Bully les Mines est analysé dans la même optique, mais par cartes successives, le bilan est aussi lourd.

Voyons donc la situation des emplois de chaque commune de la région.

LES SECTEURS D'ACTIVITE DES ENTREPRISES SECONDAIRES ET
TERTIAIRES DANS LA ZONE ASCEDIC LENS

Au 1er Janvier 74 et au 1er Janvier 75

LE SECTEUR SECONDAIRE

(Nomenclature INSEE et définition :	nombre	: salariés	
		établissements	1-1-74 1-1-75
(08 eau - gaz - électricité - ((Cie des Eaux)	2	: 75	: 69
(:	:	:	:
(10 pétrole et carburants	1	: 32	: 35
(:	:	:	:
(11 combustibles minéraux solides	1	: 81	: 47
(:	:	:	:
(14 extraction de matériaux de (constructions	3	: 61	: 51
(:	:	:	:
(17 production de métaux non fer- (reux (Pennaroya)	1	: 1539	: 1571
(:	:	:	:
(19 première transformation des (métaux	5	: 1671	: 1881
(:	:	:	:
(20 fonderie grosse chaudronnerie : (moteurs mécaniques et pompes :	39	: 1828	: 1693
(:	:	:	:
(21 constructions de machines mat- (ériel mécanique pour l'agricul- (ture, l'industrie et les tran- (sports ferroviaires	9	: 1044	: 985
(:	:	:	:
(:	:	:	:
(22 mécanique générale	17	: 491	: 720
(:	:	:	:
(23 et 24 articles métalliques (divers	10	: 71	:
(:	:	:	:
(25 constructions navales (chanti- (ers de Vendin le Vieil sur le (canal DE VREYER)	2	: 24	:
(:	:	:	:
(:	:	:	:
(26 automobiles et cycles	85	: 2618	: 2857
(:	:	:	:

(28 construction électrique ou électronique	:	13	:	211	:	250
(:		:		:	
(29 précision horlogerie optique	:	10	:	39	:	36
(:		:		:	
(30 industrie du verre (Boussois Souchon = 903	:	2	:	919	:	890
(:		:		:	
(31 industrie céramique	:	6	:	769	:	737
(:		:		:	
(32 matériaux de construction	:	36	:	922	:	963
(:		:		:	
(33 bâtiment	:	430	:	7507	:	7140
(:		:		:	
(34 travaux publics	:	24	:	1453	:	1443
(:		:		:	
(35 et 36 industries chimiques	:	16	:	4175	:	4275
(:		:		:	
(37 caoutchouc et amiante	:	4	:	103	:	52
(:		:		:	
(39 industrie des corps gras	:	1	:	47	:	58
(:		:		:	
(40 travail des grains et des farines	:	2	:	18	:	17
(:		:		:	
(41 boulangerie-pâtisserie	:	185	:	593	:	672
(:		:		:	
(42 sucrerie-distillerie-boissons	:	7	:	301	:	254
(:		:		:	
(44 conserverie	:	11	:	193	:	180
(:		:		:	
(45 industries alimentaires diverses	:	11	:	132	:	121
(:		:		:	
(46 industrie du froid	:	1	:	6	:	6
(:		:		:	
(47 industrie textile	:	3	:	196	:	179
(:		:		:	
(48 industries annexes du textile	:	4	:	747	:	634
(:		:		:	
(49 habillement et travail des étoffes	:	72	:	5413	:	dt 5007 femmes

(:	65	:	4890	:	dt 4552
(:		:		:	femmes
(50 pelleterie et fourrures	:	1	:	3	:	3
(:		:		:	
(51 industrie du cuir	:	2	:	27	:	31
(:		:		:	
(52 chaussures et articles chaus-	:	12	:	227	:	201
(sants	:		:		:	
(53 industrie du bois et de l'ame-	:	18	:	324	:	295
(ublement	:		:		:	
(55 industries polygraphiques-pres-	:	43	:	455	:	512
(se-éditions	:		:		:	
(56 bijouterie-orfèvrerie	:	1	:	1	:	1
(:		:		:	
(57 jeux-articles de sport	:	2	:	48	:	59
(:		:		:	
(59 brosserie-articles de bureaux	:	1	:	13	:	10
(:		:		:	
(60 industries diverses mal dési-	:	6	:	40	:	61
(gnées	:		:		:	
(61 transformations des matières	:	4	:	328	:	293
(plastiques	:		:		:	
(le secondaire se termine par	:		:		:	
(ces entreprises au total le	:		:		:	
(secteur comprend	:		:		:	
(
(35 192 PERSONNES SALARIEES		34 805		
(en 1103 entreprises	:	dt hommes 27415 et femmes 7777		
(diverses				
(
((74) 25,2 % $\frac{F}{H}$ = 21 %		(75)		

LE SECTEUR TERTIAIRE

Nous avons subdivisé le tertiaire en trois groupes :
 le premier : les transports, le second : les commerces
 enfin les banques et les assurances :

Les transports

(62 entreprises de transports pu-	:	125	:	1291	:	1298
(blics routiers	:		:		:	
(63 transports ferroviaires et as-	:	1	:	6	:	6
(similés-transports urbains et	:		:		:	
(inter-urbains	:		:		:	
(:		:		:	
(67 auxiliaires des transports	:	15	:	256	:	243
(:		:		:	

Les commerces

(69 et 70 commerces agricoles et	:	541	:	3394	:	3647
(alimentaires	:		:		:	
(71 commerces multiples et Société:	:	12	:	885	:	
(commerciales anonymes	:	13	:		:	926
(:		:		:	
(72 commerces et spectacles non	:	97	:	264	:	245
(sédentaires	:		:		:	
(73 et 74 commerce de matières pre-	:	337	:	2597	:	2552
(mières matériaux combus-	:		:		:	
(tibles quincaillerie,	:		:		:	
(machines, véhicules	:		:		:	
(75 commerce des textiles-habille-	:	242	:	881	:	896
(ment-cuir	:		:		:	
(76 commerce divers	:	210	:	867	:	856
(77 hôtellerie	:	70	:	340	:	369
(78 débits de boissons-tabacs	:	147	:	307	:	381
(79 industrie et commerce de récu-	:	10	:	108	:	134
(pération	:		:		:	



Services de type aide tertiaire-comptabilité etc...

(80 et 81 intermédiaires et auxiliaires du commerce et de l'industrie	: 59	: 1180	: 1315
(:	:	:
(:	:	:
(82 cession et gestion des biens et des droits industriels et commerciaux	: 13	: 113	: 140
(:	:	:
(:	:	:
(83 établissements financiers-banques	: 61	: 636	: 637
(:	:	:
(84 assurances	: 49	: 138	: 143
(88 spectacles	: 25	: 129	: 123
(89 hygiène (infirmière)	: 162	: 490	: 522
(90 services domestiques	: 4	: 4	: 7
(91 santé (pharmacie)	: 296	: 1020	: 1346
(93 justice-auxiliaires de la justice	: 19	: 186	: 192
(:	:	:
(94 cultes	: 7	: 9	: 10
(95 enseignement (libre)	: 20	: 222	: 222
(96 sports	: 9	: 103	: 119
(97 lettres-sciences-arts-professions libérales diverses	: 73	: 101	: 97
(:	:	:
(98 administration économique et sociale (caisses maladie etc...)	: 61	: 1740	: 1917
(:	:	:

TOTAL du tertiaire : 17267 dont femmes = 7061 et hommes 10206 (41 %) en 1974
dans 2811 entreprises

TOTAL en 1975 : 18343 dont femmes = 7725 et hommes 10618 (42 %)



POPULATION SALARIEE - ASSÉDIC - DES DIFFÉRENTS CANTONS DE L'ARRONDISSEMENT DE LENS AU 1er JANVIER 1974

<u>CANTON</u>	<u>EMPLOIS SALARIES</u>	<u>HOMMES</u>	<u>FEMMES</u>
Liévin Nord			
Ouest	2 898	1 816	1 082
Liévin			
Nord	8 430	5 765	2 665
Lens Nord			
Ouest	5 163	3 996	1 167
Lens			
Est	14 014	9 754	4 260
Lens Nord			
Est	4 379	2 999	1 380
Carvin	4 865	3 485	1 380
Hénin	10 650	7 389	3 261

Note : La création des cantons de Leforest et d'Harnes n'est pas distinguée dans le groupement des cantons.

Notes: auprès de chaque entreprise ou de chaque secteur d'emploi cité un chiffre avec une lettre est ajouté, il concerne le nombre d'emplois masculins :(h) ou féminins (F) de l'entreprise étudiée .

ASSEDIC : TABLEAU DES ENTREPRISES DU SECTEUR LENS-LIEVIN

Liste des emplois salariés par canton et communes :

CANTON DE LIEVIN NORD OUEST

Aix Noulette : 274 emplois dont 29 féminins

l'entreprise la plus importante est la Brasserie Brasme : 159 emplois, dont 7 femmes.

Bully les Mines : 1 022 dont 413 femmes, les entreprises commerciales meubles ou prisunic emploient beaucoup de personnes : 135 pers. dont 27 femmes seulement.

La société chimique des charbonnages a 203 employés dont 24 femmes. La SICOPAL a une masse importante d'emplois sur Bully :

division meubles - 26 emplois

division industrie - 82 emplois

(l'entreprise compte 605 personnes au total = dont 234 femmes.

Sains en Gohelle : - 433 emplois dont 133 féminins pour la

société Altec-Sopitec (usine nouvelle fosse 10)

- total de la commune = 976 dont 466 femmes

l'entreprise de bâtiment DERAIN Julien emploie 114 personnes dont 4 femmes.

La société de secours minier de Bully compte 102 personnes dans ses bureaux de Sains

SORLEFACO de Cambrai emploie 285 personnes dont 270 femmes.

Hersin Coupigny : 384 emplois dont 143 femmes

Bouvigny-Boyeffles : 95 emplois dont 26 femmes

enseignement libre : 30 personnes

CANTON DE LIEVIN NORD

Angres : 73 emplois = 23 femmes-50 hommes

services de base de toute commune. La CATEC a de grands hangars avec seulement 11 emplois dont 5 femmes.

Grenay : 574 emplois : 290 féminins-284 masculins la BAP, matières plastiques sur le carreau de la fosse 11, compte 220 emplois dont 50 femmes.

La société textile habillement HAFNER a 81 personnes dans l'atelier (8 hommes)

Mazingarbe : 2 196 emplois dont : hommes 2 046 et femmes 150

- dépôt et vente des vins Rubial 62 emplois

- docks industriels : 96 emplois

mais la chimie a une place importante :

- Ethylène-Plastique :

- SCCF (soc. Chim. des Charb. de France) 1 446 (36 F)

Le bâtiment : au 1-1-1975 = 449

L'industrielle du logement, venu de Dunkerque compte 244 emplois
(7F.)

Noeux les Mines : (1) 2 228 emplois = 1 282 hommes, 946 femmes

-SICOPAL - jouets et emballages :

540 emplois dont 267 femmes

- textiles olivier 219 dont 202 femmes

- commerce du bois et construction

LEROY MERLIN : 382 dont 69 femmes

(1) Noeux quitte l'arrondissement de Lens le 16-08-73. Cette commune est notée pour mémoire.

Liévin : (statistiques de la commune seule)

3 359 emplois dont 2103 hommes et 1256 femmes

Les secteurs importants :

I - TERTIAIRE

Administrations, professions libérales, banques, assurances, administrations financières, commerces divers, transports (121).

1 474 personnes dont 823 hommes et 651 femmes.

La Sécurité Sociale Minière compte 184 emplois et ROND POINT 184 emplois (118 féminins) dans le secteur commercial .

II - Les industries diverses : SECONDAIRE

1 885 personnes : 605 femmes et 1 280 hommes

- les usines et ateliers textiles :

au total 513 emplois, dont 491 femmes

- Danchin = 209 (h=9)

à Jonas MHS = 35 (h=1)

- Hadengue et Playoust = 82 (-)

- Vancap SARL = 187 (h=12)

- la chimie = SOCANORD = 169 emplois

- métallurgie :

- SABES Jean et Cie = 211 (F=6)
- construction, Métal. de l'Artois = 61
- Delattre Levivier = 316 (SIMA)
- SIMA = 8 (delattre a repris l'Usine en 1973)
- cas spécial Intissel 71 dont 11 hommes
Cursel 123 dont 5 femmes
- le bâtiment concerne 146 personnes en toute petites entreprises.

CANTON DE LENS EST	1-1-74	1-1-75
<u>Billy Montigny</u> : Emplois salariés :	1 026	- 1 100
Féminins	: 284	285
Masculins	: 742	815

Une entreprise de travaux publics compte 102 employés dont 25 femmes.

Le groupe transports publics : 115 personnes en six entreprises.
(Ese BAUDART 94 emplois)

<u>Noyelles sous Lens</u> : Emplois salariés :	310
Féminins	: 88
Masculins	: 222

92 emplois sont du secteur Bâtiment (six entreprises)

<u>Sallaumines</u> :	1-1-74	1-1-75
Emplois salariés	937	920
Féminins	158	160
Masculins	779	760

Une entreprise s'est installée en 1969 sur le carreau de la fosse 13-18 de Courrières : DURISOTTI, carosseries isothermes = 232 emplois (6 femmes seulement)

Le Bâtiment compte 190 emplois.

Les transports publics ont une place importante, car la Société WESTEEL et ses filiales sont implantés à Sallaumines : 130 emplois sont ainsi apportés.

La répartition des emplois tertiaires est variable selon les communes : mais à BILLY MONTIGNY : secondaire : 319 : tertiaire : 707 (246 femmes) (en fonction des transports et du commerce)

SALLAUMINES au contraire :

 secondaire : 550 : tertiaire : 300

(comm.-transp.)

LENS NORD OUEST

Hulluch : 299 emplois Hommes 290 - Femmes 9

ETCI = métaux = 84 emplois

Surschistes = 145 emplois (3 femmes)

Wingles : 1931 emplois dont 1701 hommes et 230 femmes

2004 245

Les verreries sont importantes dans ce bilan : avec -BOUSSOIS SOUCHON = 903 emplois dont 59 femmes et la Chimie-MONSANTO = 392 emplois (31 f) ou la chaudronnerie Générale de Mécanique = 203 emplois (15 f)

Les emplois industriels sont 1740, soit la quasi totalité.

Benifontaine : 248 emplois dont 135 hommes et 113 femmes

Une entreprise de métallurgie emploie 93 personnes (3 f)

Loos en Gohelle : 772 emplois dont 665 hommes et 107 femmes

Les travaux publics comptent une grande entreprise installée à Loos = Lefevre = 225 emplois (5 f)

Meurchin : 144 emplois dont 102 hommes et 42 femmes.

Vendin : 1769 emplois dont 1103 hommes et 666 femmes.

Carrefour (Société Cora) = 293 emplois (Lens II - centre commercial) (-138 hommes et 155 femmes-)

- usine textile le Cottier = 276 personnes dont 13 hommes (habillement) en trois ateliers le secteur textile a 352 emplois (339 fem.)

- La chimie avec Huiles-Goudrons et Dérivés
710 emplois (55 fem.)

- un atelier de constructions électriques et électroniques est aussi installé = SAUNIER-DUVAL, venant de la Région parisienne = 95 emplois (4 femmes)

CANTON DE LENS NORD EST

Annay sous Lens : 264 emplois dont 162 hommes et 102 femmes

Firme importante : "matériaux enrobés", grâce aux schistes des terrils : 88 emplois

Fouquières : 255 emplois dont 179 hommes et 76 femmes

Une entreprise de transports compte 62 salariés

Harnes : 2 587 emplois dont 1 541 hommes et 1046 femmes

Le textile installé dans les usines nouvelles est ici le grand secteur d'emplois et surtout féminins :

Le groupe d'emplois textiles compte = 930 personnes employées dont 68 hommes et 862 femmes.

La chimie est présentée par l'immense usine de la société
Courrières-Kuhlmann : 437 emplois dont 30 femmes

Le bâtiment en quelques entreprises (deux grandes) donne 640
emplois (Miroux = 293 - Caroni = 229) donc trois secteurs donnent
la majorité des emplois à Harnes.

Loison sous Lens : 731 emplois dont 636 hommes et 95 femmes

Bâtiment = 224 en une entreprise, le secteur en compte = 267

Pont à Vendin : 507 emplois dont 451 hommes et 56 femmes

La cimenterie Cambier emploie = 191 personnes une entreprise
de transport = 64

LENS (statistiques de la commune seule)

11 741 emplois dont 8 011 hommes et 3 730 femmes.

Les secteurs importants :

I .. Administration, professions libérales, banques, assurances, agences
administrations financières, commerce non alimentaires, commerces
divers, transports (240 personnes) = 5 482 dont 2549 femmes

Notons dans ce secteur la Caisse Prim. d'Ass. qui compte 459 pers.
176 femmes et 283 hommes

II .. Industries et diverses entreprises de production ou de réparations
6 259 dont 1 181 femmes par-les entreprises :
mi

- Le Génie Civil = 1 444 employés 49 Femmes

- les Laminoirs et Tréf. 1 377 employés

- Firestone = 247 employés

- Toupv (Bât.) = 167 employés 3 femmes

Détail important les services d'impression et de photo = 229 e.

CANTON D'HÉNIN BEAUMONT

Courcelles les Lens : E = 438 dont 273 hommes et 165 femmes.

- tertiaire 18 femmes et 20 hommes = 38

- secondaire total = 400 dont 253 hommes et 147 femmes.

Une entreprise de chaussure (Javil) emploie 169 personnes dont 86 femmes et 73 hommes.

Le bâtiment = 119 personnes (dont une entreprise de 87 personnes)

Fonderie 2 petites entreprises = 48 emplois.

Dourges : E = 612 dont 538 hommes et 74 femmes.

- tertiaire 64

- secondaire : 548 dont 523 hommes et 25 femmes.

Le bâtiment = 386 personnes.

Evin Malmaison : E = 127 dont 42 femmes et 85 hommes.

Une brasserie emploie 66 personnes.

Hénin Beaumont : E = 6 368 dont 3 863 hommes et 2 505 femmes.

- services-tertiaire- 1878 dont 1237 hommes et 641 femmes.

place des banques (73) transports 135

et des services entretiens-réparations (238)

- le secondaire = 4490 dont 1865 femmes et 2625 hommes.

Textiles = 1259 personnes dont 1124 femmes

Janel = 380

Prouvost = 480

Industries annexes du textile :

Prouvost Masurel = 544 dont 412 femmes

Lepoutre = 1149 (97 femmes)

Bâtiment = 676 (Policante = 172 ; gibello = 123)

Quillery = 479 emplois dont 123 femmes et 356 hommes.

(plastiques pour autos et cycles) usine nouvelle

Bohaly 377 emplois (mécanique générale) (fosse 3 Hénin-Dourges)

Le groupe de fonderie et mécanique générale = 541

Métallurgie diverses : 290 dont SCHWINN = 274

Mécanique générale : S. E. M. S. A. = 277 (6 femmes)

Donc grande place de la métallurgie différenciée sous toutes ses formes.

CANTON DE CARVIN

Carvin : Emploi total = 2726 dont 2020 hommes et 706 femmes

- le secteur du tertiaire salarié ne représente que 905 emplois dont 280 femmes.

- le secteur industriel 1 821, 426 femmes et 1 395 hommes

- notons qu'une entreprise de main d'oeuvre temporaire compte 290 personnes dont 3 femmes dans ses services ou à sa disposition pour ses placements.

- un atelier de meubles compte 145 ouvriers.

- des ateliers textiles regroupent 187 personnes. Le plus grand des trois a 107 employés 56 hommes la main d'oeuvre masculine est de 25 personnes dans ce secteur

- le Bâtiment : 238 emplois en 28 entreprises.

- Les matériaux de construction = 204, une entreprise en a 201 à elle seule

- les Constructions Mécaniques de Carvin, installées sur le carreau de la fosse 4 compte 456 emplois (16 femmes).

Donc un bilan intéressant de l'emploi dans la commune, mais Carvin reste une ville de départ pour les migrants du textile, surtout les femmes, d'autant que Lille et ses usines sont proches.

COURMIEUX : emploi total = 967 dont 644 hommes et 323 femmes.

- Une grande surface = carrefour compte 170 emplois (78 hommes et 92 femmes)

- les emplois industriels, secondaires sont 347 (25 f)

- le tertiaire et les services = 620 (298 f)

OIGNIES : emploi total 594 emplois dont 253 femmes et 342 hommes

- services et tertiaire = 403 (173 femmes et 230 hommes)

variétés de petites entreprises de transport ou commerce (ligne 62 - carcert. INSEE à 91)

- emplois industriels 191 dont 80 femmes

..Bâtiment - Travaux publics (chaque secteur a 38 salariés

LIBERCOURT : 578 emplois dont 98 femmes et 480 hommes = tertiaire

76, secondaire 502 (59 f) - Bâtiment 105 ateliers mécan. 197 fond = 94

Leforest : 288 emplois dont 237 hommes et 51 femmes.

- tertiaire = 89

- secondaire = 199. La tuilerie du comptoir Tuilier du Nord occupe 114 personnes.

Montigny en Gohelle : 564 emplois dont 514 hommes et 50 femmes.

- tertiaire = 132

- secondaire = 432 (10 femmes seulement)

Travaux publics Masquelier = 190 personnes.

Bâtiment = 213 personnes (cadre et Kowalkowski = 137)

Nevelle Godault : 2 253 emplois dont 1 880 hommes et 373 femmes.

- tertiaire = 570 dont 278 femmes

- grande surface Auchan = 258 emplois dont 128 femmes et 130 hommes.

- Idem Castorama = 39

- secondaire : 1 683 dont 1 588 hommes et 95 femmes.

Bâtiment = 107 personnes

Métaux non ferreux = Mines et Métallurgie

Ferraroya = 1 539 personnes (78 femmes)

LE CANTON DE VIMY , ARRONDISSEMENT D'ARRAS : SECTEUR LENS

I. N. S. E. E.

ABLAIN 23 emplois
ACREVILLE 6 emplois
AMENEX 13 emplois
AVION = 1 096 emplois = 221 femmes et 875 hommes
 - secondaire = 682 emplois = 654 hommes et 28 femmes
 - le Bâtiment = 589 emplois en 21 entreprises
(3 sont supérieures à 100 emplois : 137, 178 et 174 emplois)
 - tertiaire = 414 emplois = 191 femmes et 221 hommes.
CARENCEY = 1
DROCOURT = CDF Chimi = 346 emplois (2 femmes)
 Emploi total = 434 , dont Secondaire 403 et tertiaire = 31
FAILLIOL SUR BERTOULT emploi = 34 - E 42
GIVENCHY EN COMELLE = 33
MERICOURT = 240 emplois dont 170 hommes et 70 femmes. - 252
MREVILLE = 34 - 33
ROUROY = Polytechnique 347 de Bois Bernard
 Secondaire 222 (Femmes = 182)
SOUCHEZ = 118 = H=107 = F=11
VIMY = 136
TOTAL DU SECTEUR = 2 857 emplois dont
 Hommes = 2214
 Femmes = 585
Communes de l'arrondissement de Béthune dans l'étude :
Douvrin = la française de Mécanique au 1-1-74 (voir étude 1975)
avait 1 485 emplois dont 88 femmes.
Maisons les la bassée = une usine de chimie des explosifs = NITRO-
CHIMIE = 230 emplois dont 33 femmes.

En 1974 (1er janvier)

L'emploi total se répartit entre 3914 entreprises de tous secteurs
et 52 459 salariés

37 621 HOMMES soit 27 % de Femmes

14 838 FEMMES

En 1975 (1er janvier)

53 148 salariés

38 111 HOMMES soit 28 % de Femmes

15 037 FEMMES

Donc en 1 an = 689 emplois de plus (mais 199 emplois féminins)
(seulement)

Notes : Il faut excuser la méthode de travail qui
a consisté à mettre par exemple un chiffre indiquant le
nombre d'emplois total d'une entreprise, et une lettre F
ensuite ,avec un chiffre ,qui correspond à l'abréviation
Féminins .. ,de manière à ne pas trop charger le dossier .

Ainsi dans chaque secteur a-t-il été possible de séparer
les emplois féminins des emplois masculins ,renseignement très
utile pour toute analyse de détail des emplois installés dans
chaque commune.

LES PROBLEMES DE L'EMPLOI DANS LA REGION

Un tableau du service départemental du Ministère du Travail peut montrer en un an l'évolution de l'emploi : mais aussi la permanence de la difficulté de la région dans ce domaine.

L'emploi a toujours été un des problèmes majeurs de la région, dès que les mines furent menacées de fermeture, donc n'accueillaient plus de jeunes. Une vieille tradition de sûreté d'emploi et de logement... et de statut social mourait avec la fin de l'embauche aux mines, c'est-à-dire vers 1963. Pourtant il n'a jamais été question de faire entrer tous les demandeurs d'emploi en secteur minier, mais peut-être l'idée d'une sécurité joue-t-elle, même pour ceux qui envisage un autre métier. La reprise pour un temps de l'embauche aux H. B. N. P. C. ne peut tenter les jeunes, puisqu'il s'agira d'un travail temporaire de dix ans au maximum...

EVOLUTION DES DEMARCHES D'EMPLOI = d'AVRIL 1974 à AVRIL 1975

I - Demandes d'emplois enregistrées - satisfaites :

<u>SECTEURS</u>	<u>AVRIL 1974</u>	<u>MARS 1975</u>	<u>AVRIL 1975</u>
HENIN	6 368	347	441
CARVIN	199	184	190
LENS	701	631	831
NOEUX	71	69	118
N-P-D-C	12 651	12 930	15 010

II - Demandes d'emplois non satisfaites :

<u>SECTEURS</u>	<u>AVRIL 1974</u>	<u>MARS 1975</u>	<u>AVRIL 1975</u>
HENIN	923	1 505	1 391
CARVIN	375	772	709
LENS	1 816	3 954	3 178
NOEUX	<u>196</u>	<u>331</u>	<u>383</u>
TOTAL	3 310	6 562	5 561
N-P-D-C	32 839	56 793	57 231

Les statistiques du Ministère du travail sur les demandes d'emploi dans la région reprennent des zones équivalentes aux cantons analysés précédemment, Noeux les Mines groupe cependant des communes qui ne sont pas citées dans l'étude. En 1967 et en 1968 il avait été possible d'obtenir des renseignements très précis sur chaque corps de métier dans les tableaux des demandeurs d'emploi, la situation économique difficile de 1974-75 semble avoir bloqué toute communication de renseignements aussi précis, néanmoins les chiffres qui sont communiqués sont suffisants pour une analyse globale de la région de Lens.

Dans les quatre zones de main d'oeuvre citées la reprise d'Avril 1975 est assez nette, sauf pour Noeux qui a 52 demandes d'emplois non satisfaites en plus.

Mais les demandes non satisfaites diminuent de 15 % en un mois, la reprise des activités du bâtiment, du textile local, la nouvelle unité de SICOPAL sont peut-être les raisons de cette baisse des demandes ! Cependant rien ne nous permet réellement de tirer une conclusion.

Les demandes d'emplois satisfaites sont en progression : plus 16 %.

Ces chiffres de 1975 ne doivent pas cacher la réalité : doublement des demandes d'emplois non satisfaites en un an ... mais stabilité des demandes satisfaites entre 1974, Mars -Avril et Mars 1975.

Quels sont les déplacements des travailleurs qui trouvent un emploi dans une ville autre que leur commune résidence dans la région, vers quelle autre ville du Nord ou du Pas de Calais se dirigent-ils.

LES MIGRATIONS ALTERNANTES DANS LA REGION DE LENS

L'analyse du tableau de statistique révèle que le solde global des départs sur les entrées de travailleurs du secondaire, comme du tertiaire est nettement en défaveur de la région.

En effet :

seuls les emplois masculins ont un solde positif = + 216

les emplois féminins sont déficitaires = - 8 444

Le solde global est donc de 8228 emplois perdus par le secteur au profit des régions voisines.

Détail de chacun des secteurs de migrations alternantes :

- les industries minières sont un pôle d'attraction pour les régions voisines, car 7 336 personnes viennent travailler dans les mines de la région de Lens en 1968. Ce sont des migrants des régions d'Auchel, de Bruay ou des zones rurales de l'Ouest du Bassin Minier. Il convient à ce propos de rappeler que le Bassin Minier a *toujours* attiré de nombreux travailleurs des régions rurales, sur des grandes distances, surtout depuis la mise en place d'un service de transport par cars. (le siège 18 de Lens reçoit des mineurs qui font plus de 70 km, par leurs moyens vers un point de ramassage de l'autocar de la mine).

Seul ce secteur était en solde positif pour la région. Quels sont les autres postes d'emplois déficitaires ?

- le textile est surtout marqué par la prédominance des emplois féminins (7 144), pourtant 2 852 hommes partent vers les industries textiles du Nord. (Lille-Roubaix-Tourcoing).

Au total 9 996 personnes des deux sexes se déplacent vers les emplois textiles : (les transports sont organisés en car). Dans une étude sur la région en 1967 (D. E. S.⁽¹⁾) la même organisation et les mêmes volumes de migrations étaient observés, mais surtout pour les emplois féminins.

(1) "Problèmes et Perspectives d'Aménagement de la Région Lens-Liévin" -Lille 1968 - Dactylographié - DES-Maîtrise de géographie- WASZAK Gérard

Des emplois féminins ont été installés dans la région de Liévin et d'Hénin Liétard, mais ils ne peuvent suffire aux nombreux demandeurs d'emplois de notre région. Ainsi par rapport aux emplois textiles existants dans la zone de Lens : 65,1 % des travailleuses textiles migrent chaque jour hors de la zone mais 83,7 % des hommes du même secteur quittent la région aussi.

- le bâtiment, les travaux publics sont traditionnellement des métiers qui entraînent des migrations importants mais les entreprises de ce type sont nombreuses dans la région de Lens, l'étude des dossiers de l'ASSEDIC le révèle pourtant 1 532 hommes vont travailler hors du secteur.

- les industries mécaniques, fers et métaux ont un rôle régionale de premier ordre en apparence, pourtant 1 676 ouvriers quittent le secteur de Lens, tandis que seulement 228 du même secteur y viennent. (47,2 % de sorties par rapport aux emplois du secteur dans cette branche).

Le secteur secondaire est donc marqué par des migrations quotidiennes importantes, mais il convient de se pencher sur le secteur tertiaire :

les emplois tertiaires sont aussi déficit, moins marqués que pour le textile, mais néanmoins 4 244 personnes quittent la région de Lens tandis que seulement 2 176 personnes sont accueillies. 644 personnes féminines sont employées dans le commerce et viennent de l'extérieur.

Au total 10,9 % des hommes et 10,8 % des femmes du secteur tertiaire sont des migrants vers Arras, Lille, Béthune.

La Région de Lens est une zone d'où partent chaque jour 20 776 personnes en 1968 vers des postes de travail extérieurs, mais surtout dans le textile de Lille-Roubaix-Tourcoing (40 % environ) tandis que 12 992 personnes viennent y travailler. Ce sont surtout des travailleurs masculins, et des mineurs, (7536 mineurs). La crise des Houillères, la réduction du nombre des emplois miniers va changer ces courants de migrations et donner plus d'importance aux migrations des secteurs du bâtiment et des industries différenciées.

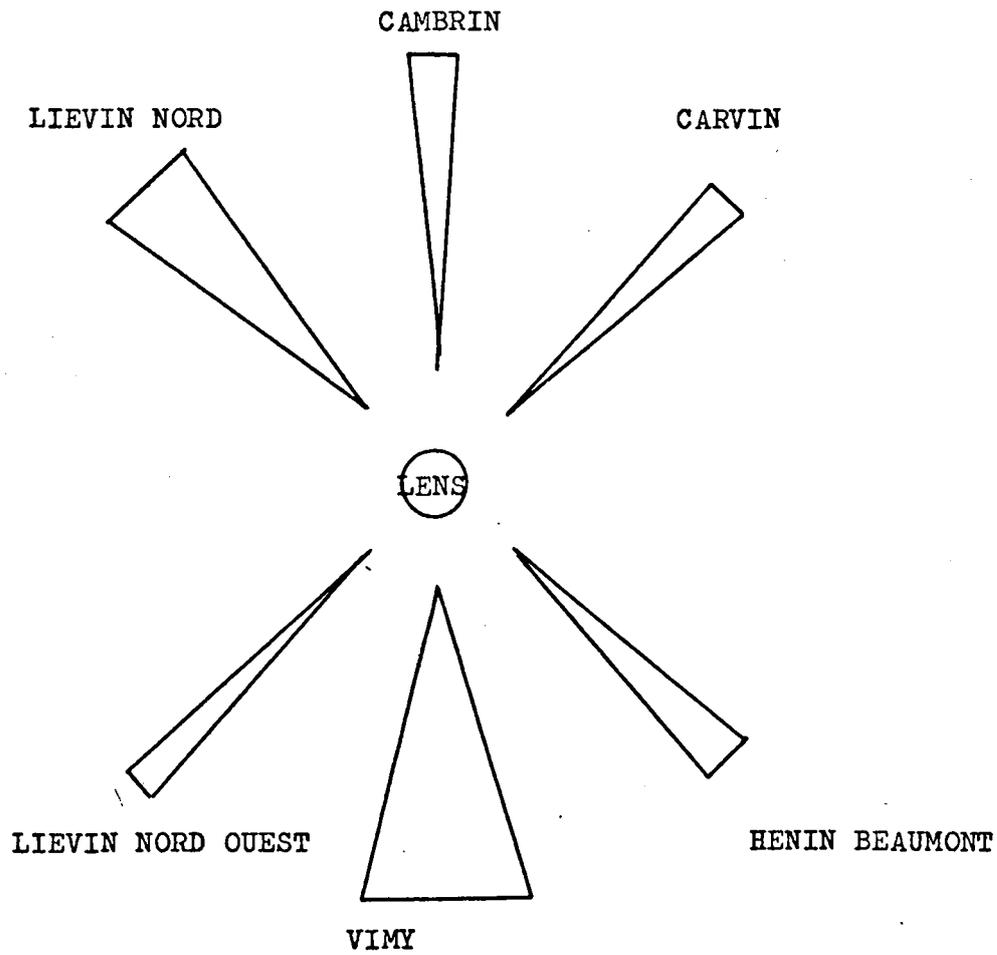
Les activités de remplacement créées en zones industrielles auront beaucoup de difficultés à combler ce déficit d'emplois et les premiers résultats du recensement de 1975 donnent l'image de cette baisse générale de la population dans la région de Lens, déjà marquée par une stagnation démographique en 1968.

TABLEAU DES MIGRATIONS ALTERNANTES ET DE L'ATTRACTION RELATIVE
(SALARIES RELEVANT DE L'ASSEDIC)

	Lieu de résidence			Lieu de travail		
	H	F	T	H	F	T
Lens (cantons 31-49-50)						
Cantons de Lens :						
Secondaire.....	7 564	2 357	9 921	10 313	2 354	12 667
Tertiaire.....	2 786	2 095	4 881	3 625	2 968	6 593
<u>Total</u>	10 350	4 437	14 576	11 766	5 830	17 599
	Salariés qui résident et travaillent dans le même canton :			Coefficient résiduel d'attraction :		
	LR = LT			LT/LR		
	H	F	T	H	F	T
Cantons de Lens :						
Secondaire.....	3 902	1 142	5 044	1,36	1,00	1,28
Tertiaire.....	1 610	1 452	3 062	1,30	1,30	1,42
	Coefficient d'attraction ou d'entrée :			Coefficient de fuite et de sortie :		
	(par rapport à ceux qui travaillent et résident dans le canton)					
	LT/LRR = LT					
	H	F	T	H	F	T
Cantons de Lens :						
Secondaire.....	2,64	2,06	2,51	1,94	2,06	1,97
Tertiaire.....	2,25	2,04	2,15	1,73	1,44	1,59
<u>Total</u>	2,53	2,05	2,38	1,88	1,72	1,83



MIGRATIONS ALTERNANTES DES SALARIES DES CANTONS
AUTOUR DE LENS VERS LES CANTONS DE LENS (Nord-Nord Est-Est)



Nombre de salariés recensés par l'ASSEDIC
0 500 1000 1500 2000 2500 salariés

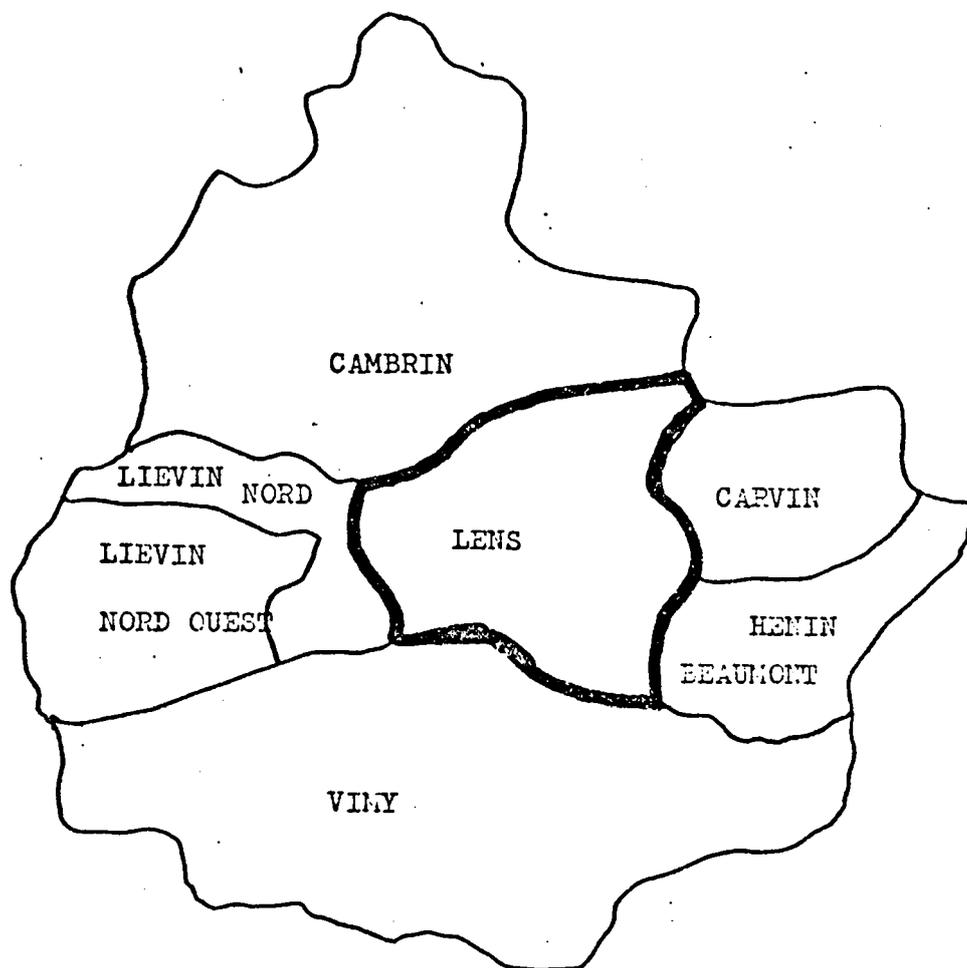


Statistiques de l'ASSEDIC

(Au 1 er janvier 1971)

CARTE DES CANTONS AROUND DE LENS

(zone d'étude lens ,déterminée dans le cadre
des trois cantons de lens)



canton considéré dans
l'étude



cantons de la première
zone

Bien qu'une partie des cantons de Cambrin et
de Vimy ne soit pas étudiée dans la zone lens
il est important de noter l'influence de ce secteur
dans l'effet d'attraction de lens sur une région
rurale . (la zone minière proprement dite s'étend
aussi sur ces deux cantons)

... pour rendre le tableau et le graphique réalisé à l'aide des
... de l'ASSEDIC, il est nécessaire d'avoir une connais-
... détaillée de la méthode employée par ces services pour établir
leurs résultats, aussi cette étude extraite "d'Informations statis-
tiques" au 1 - 1 - 71 est-elle jointe ?

"- PREAMBULE ET METHODOLOGIE

Nous vous mieux connaître les salariés de notre Département.
C'est pourquoi nous avons essayé de mesurer leur Mobilité et
l'attraction réalisée sur eux en fonction de leur localisation.

Notre Fichier "Employeurs" nous fournit le lieu où s'exerce le
métier. Nous avons donc, en plus, codifié le lieu de Résidence
de l'ensemble des salariés.

Rappelons quelques points :

- . Nous travaillons sur une masse de salariés relevant du Champ
d'application du Régime ASSEDIC, c'est dire que les secteur
public et agricole nous échappent.
- . Les salariés sont recensés au lieu de travail, nous n'avons
donc pas connaissance des mouvements des personnes habitant
le Pas-de-Calais et travaillant hors de ce département, (c'est
le biais de l'étude). Mais, par contre, nous maîtrisons par-
faitement les mouvements des personnes résidant hors du départ-
tement et travaillant dans le Pas-de-Calais.

Le Pas-de-Calais compte plus de 900 communes, le nombre ne nous
permet pas le croisement Lieu de Travail - Lieu de Résidence à
ce niveau ; nous nous sommes donc contentés d'un découpage plus
sommaire : le canton. Ce n'est pas la meilleure formule étant
entendu que les circonscriptions cantonales ne reposent pas sur
un critère économique certain, mais il a l'avantage d'exister
et de rester maniable.

Lorsque nous parlons de population au lieu de Résidence, il
s'agit de la population résidente qui travaille dans le Départ-
ment.

Les Villes participant à plusieurs cantons - le plus souvent les chefs-Lieux d'arrondissements - ont été reprises sur un seul.

Nous avons mesuré l'attraction de tous les cantons et spécialement celle des grandes villes, en considérant à chaque fois la première et la seconde ceintures de cantons entourant la Ville.

La localisation d'une agglomération en bordure de Département nous empêche de connaître certains mouvements de sortie. Une partie de la ceinture se situe hors Pas-de-Calais. Il est donc impossible pour nous de connaître les résidents du canton attirés vers d'autres départements.

C'est le cas de deux agglomérations : CALAIS et St-OMER. Nous avons cherché à cerner le problème.

CALAIS subit une forte attraction de DUNKERQUE mais n'agit en aucune façon sur le Nord.

St-OMER, par contre, non influencé par DUNKERQUE attire les cantons environnants agricoles et semi-urbains du Nord.

Nous avons calculé plusieurs coefficients :

1° - Lieu de travail/ Lieu de Résidence :

coefficient résiduel d'attraction

2° - Lieu de Travail/(Lieu de Résidence = Lieu de Travail) :

coefficient d'attraction (ou d'Entrée)

3° - Lieu de Résidence/ (Lieu de Résidence = Lieu de Travail) :

coefficient de fuite (ou de Sortie)

Le premier coefficient est brut, les deux autres font référence à une population plus étroite, celle qui réside et travaille dans le Canton ; ils sont révélateurs des mouvements d'échanges, d'entrée et de sortie.

Nous avons, enfin, mesuré l'attraction d'un Canton sur un autre par rapport à la population résidente (qui travaille) du canton attiré. Nous avons distingué les activités du Secondaire et du tertiaire, les taux obtenus sont très différents.

L'importance du pourcentage est fonction de ce qui existe dans le Canton, il peut nous révéler un manque dans un secteur d'activité.

Le Bâtiment et les Travaux-Publics (groupes professionnels 33 et 34) font apparaître une fausse attraction : les salariés embauchés sur les chantiers extérieurs au Département sont comptabilisés au siège de l'Entreprise. Le problème se pose pour les cantons d'ARRAS, LENS et CALAIS.

REPRESENTATIVITE DE L'ETUDE

La masse des salariés recensés est importante : 200.000 sur les 214.000 que nous avons à l'époque, c'est-à-dire au 1/1/1971. Le taux de couverture est de plus de 93 %.

Certaines entreprises ayant plusieurs établissements bénéficient de dérogations leur donnant la possibilité de faire une déclaration unique au siège social situé en dehors du département. Dans le cas inverse, très rare, nous n'avons repris que les salariés de l'établissement implanté dans le département.

Le tableau de l'INSEE montre bien le caractère des déplacements de la main d'oeuvre régionale toujours dominé par l'attraction de Lille et les grands déplacements vers les mines .

Cependant certains secteurs industriels ont une grande place dans la vie économique et sont remarquablement prospères dans un contexte de difficultés : la chimie et les laminoirs et trafileries de Lens, quel est donc ce dynamisme ?

LES MIGRATIONS ALTERNANTES A PARTIR DE LA ZONE LENS EN 1968

Le tableau que nous utilisons a été photocopié dans "PROFILS", revue de l'INSEE LILLE .

MIGRATIONS ALTERNANTES PAR SEXE ET ACTIVITÉ (B.C.N.) ENTRE CETTE ZONE ET LES AUTRES ZONES DE LA REGION NORD / PAS-DE-CALAIS - R.P. 1968 - sondage au 1/4 -

	Agriculture	SECONDAIRE					TERTIAIRE		ENSEMBLE	
		Total	Combustibles minéraux solides	Industries mécaniques et électriques	Industrie textile Habillement	Bâtiment et Travaux Publics	Total	dont Commerce		
SEXE MASCULIN										
Entrées	- Effectifs	8	10.392	7.336	226	92	896	1.544	///	11.944
	- En % PALT	///	14,9	16,4	11,0	14,2	8,9	7,6	///	13,1
Sorties	- Effectifs	24	9.380	764	1.676	2.852	2.423	2.324	///	11.728
	- En % PALR	///	13,6	2,0	47,2	83,7	20,7	10,9	///	12,8
Solde (Entrées - Sorties)		- 16	+ 1.012	+ 6.572	- 1.448	- 2.760	- 1.532	- 780	///	+ 216
SEXE FÉMININ										
Entrées	- Effectifs	12	404	///	///	280	///	632	108	1.048
	- En % PALT	///	6,5	///	///	6,8	///	3,8	1,8	4,4
Sorties	- Effectifs	8	7.564	///	///	7.144	///	1.920	536	9.492
	- En % PALR	///	56,4	///	///	65,1	///	10,8	8,5	30,6
Solde (Entrées - Sorties)		+ 4	- 7.160	///	///	- 6.864	///	- 1.288	- 428	- 8.444

/// Non significatif
P.A.L.T. Population active au lieu de travail (frontaliers exclus)
P.A.L.R. Population active au lieu de résidence

NOTA Malgré le peu de crédit qu'on accorde aux faibles effectifs issus de l'exploitation au 1/4 au R.P. 1968, on a choisi de garder les chiffres bruts pour maintenir la cohérence du tableau. En particulier, les effectifs concernant l'agriculture n'ont pas grande signification.



Les migrants alternants du sexe masculin présente un solde positif en faveur de la région de Lens:

- les mines attirent 7336 personnes
- le bâtiment au contraire fait partir 2428 personnes,
- le textile de même :2760 ,vers le nord (Lille)

les migrants alternants féminins sont en solde négatif : 7160 femmes quittent la zone de Lens

- le textile du Nord est encore très attirant par les emplois féminins qu'il offre(7144),

B/ LA TRANSFORMATION DES INDUSTRIES ANCIENNES LIEES AUX MINES :

1/ LES LAMINOIRS TRÉFILERIES CABLERIES DE LENS

Cette entreprise est intéressante à étudier, car elle naît en même temps que les Houillères à Lens, or si les H. B. N. P. C. sont à la veille de fermer, les Laminoirs, Tréfileries et Câbleries de Lens sont au contraire en plein essor.

En 1855 fut fondée une usine à Lens qui fabriquait des filins et des câbles en textiles. (certains gros câbles plats étaient destinés aux puits de mine, pour les cages).

Rasée totalement comme toute la ville de Lens, l'usine fut reconstruite Rue de Londres sous le nom d'"Etablissements GAILLARD-STIEVENART", société anonyme depuis 1923.

Dotée d'un Laminoir à fil machine en 1930, la société prit le nom, conservé jusqu'à maintenant de "Laminoirs, Tréfileries, Câbleries de Lens - Anciens Etablissements GAILLARD-STIEVENART".

Les Usines de l'Entreprise :

La société dispose de quatre usines dont elle est propriétaire :

1 - Usine de Lens (créée en 1920)

24 700 m² couverts-raccordée aux chemins de fer.

Division des métaux non ferreux : fils tréfilés et câbles nus en cuivre, fils tréfilés et câbles nus en aluminium, aluminium-acier, alliages d'aluminium, alliage d'aluminium-acier.

Fils et câbles électriques en cuivre ou aluminium isolés au polychlorure de vinyle.

Cette usine est donc l'héritière de l'ancienne câblerie de 1855, mais tout un ensemble moderne d'ateliers, regroupés en trois unités a été construit aussi en bordure du canal de Lens, de 1951 à 1970.

2 - Usine de Loison sous Lens (1952)

47 000 m² - raccordée aux chemins de fer et avec port sur le canal de Lens (cf. étude sur ce canal).

Division acier : fils en acier dur pour câbles, ressorts, béton précontraint et autres usages.

Câbles en acier dur pour tous usages, y compris béton précontraint.

3 - Usine de Sallaumines (prés de Lens - créée en 1970 pour le cuivre et en 1973 pour l'aluminium).

- raccordée aux chemins de fer et au canal (port)- Division coulée et laminage du cuivre :

- superficie 3 500 m2 couverts

activités : fabrication de fil machine cuivre par un système de coulée et laminage en continu.

Division coulée et laminage de l'aluminium :

- superficie 3 420 m2 couverts

activités : fabrication de fil machine en aluminium et alliages d'aluminium par un système de coulée et laminage en continu.

4 - Usine de Noyelles sous Lens (1971)

- raccordée aux chemins de fer - le long du canal -

- superficie : 6 800 m2 couverts

activités : câbles électriques en cuivre, aluminium et alliage aluminium isolés au PRC (polyéthylène réticulé chimiquement).

En fait cette répartition est moins dispersée que ne semble indiquer les communes dans lesquelles ces usines sont installées :

Tout est regroupé au bord du canal, de chaque côté, mais le territoire de trois communes est concerné : les cornes Nord du finage de Sallaumines, Est du finage de Loison et de Noyelles, et le tout à la sortie Est de Lens au bord de la Rocade Minière.

La situation de ces usines est très favorable. (la route, le rail et le canal les desservent).

Notons à ce propos l'utilisation du canal de façon très rationnelle par les LTCL. Cette entreprise avait demandé que l'on maintienne en état la partie du canal de Lens qui atteint les bordures de cette ville et y a installé deux quais de déchargement. Le transport par canal s'est avéré plus économique pour les matières premières : quelles sont les produits transportés ? (pas de frêt retour pratiquement).

LE PERSONNEL EMPLOYE AUX LAMINOIRS, TREFILERIES ET CABLERIES DE LENS

Notre tableau descriptif d'une entreprise active de la région ne peut se passer de ces statistiques, elles permettent peut-être mieux que les chiffres de production de comprendre la vitalité de la firme.

En effet d'un nombre de 600 personnes vers 1952 les LTCL sont passés à 1 456 et envisagent d'atteindre 1500 personnes d'ici un an.

TABLERAU D'EVOLUTION DU PERSONNEL = 1970-1974

<u>1970</u>	<u>1971</u>	<u>1972</u>	<u>1973</u>	<u>1974</u>	
1 048	1 100	1 226	1 377	1 456	
890	919	1 020	1 139	1 194	dont ouvriers

L'accroissement du nombre des travailleurs concerne surtout les usines récemment installées en bordure de Lens, bien que ce phénomène ne soit pas remarquable.

	<u>1970</u>	<u>1971</u>	<u>1972</u>	<u>1973</u>	<u>1974</u>
SIEGE	73	80	102	125	143
LENS	389	387	420	434	451
LOISON	569	572	587	635	676
SALLAUMINES	16	30	53	87	93
NOYELLES	1	31	64	96	93

Le siège central et l'usine de Lens garde une grande place, les nouvelles branches de production semblent employer moins de personnel, le matériel moderne impliquant cela d'ailleurs.

Une entreprise déjà ancienne dans la région a su se moderniser et développer sa production, en créant des emplois nouveaux, tel est pour nous le bilan important que nous allons en retenir avec ce modèle de réussite industrielle.



TONNAGE TRANSPORTE PAR PENICHES VERS LE PORT DES
LAMINOIRS-TREFILERIES ET CABLERIES DE LENS

	<u>1972</u>	<u>1973</u>	<u>1974</u>	<u>1975</u> estimations
acier :	15 000	19 600	25 000	30 000
cuiivre :	45 000	69 000	70 000	78 000
aluminium :	-	-	6 000	10 000
Total	<u>60 000</u>	<u>88 600</u>	<u>101 000</u>	<u>118 000</u>

Un port d'accueil des matières premières, qui n'expédie pas de produits en retour, mais les ports régionaux du charbon et des matériaux de construction permettent aux transporteurs d'équilibrer leur fret.

Cette entreprise compte donc développer encore ses productions les volumes prévus en matières premières en témoignent.

Aspects techniques, de la production, quelle est cette production ?

Nous avons retenu les chiffres de 1970 et de 1974.

	<u>1970</u>	<u>1974</u>	
LAMINOIRS (fil machine) Cu :	26 771	79 172	Tonnes
Al :	-	6 111	Tonnes
Alliages Al :	-	1 135	Tonnes
TREFILERIES			
ACIER :	40 395	48 824	Tonnes
CUIVRE :	8 449	12 362	Tonnes
ALUMINIUM :	1 913	3 569	Tonnes
Alliages d'Alum. :	2 561	4 897	Tonnes
CABLÉRIES			
ACIER :	11 794	12 016	Tonnes
CUIVRE :	2 279	2 692	Tonnes
ALUMINIUM :	2 250	3 205	Tonnes
Alliages d'Alm. :	2 803	5 731	Tonnes
GRENAILLES :	1 369	763	Tonnes
CONDUCTEURS ISOLES			
(poids du cuivre isolant exclus)			
CUIVRE :	3 078	4 543	Tonnes
ALUMINIUM :	650	2 605	Tonnes



LES INDUSTRIES CHIMIQUES

L'industrie chimique a pris une grande place dans notre région après la première guerre mondiale, en effet, c'est à Mazingarbe que Georges Claude mit au point le procédé de récupération de l'hydrogène par liquéfaction du gaz de four à coke. La première unité de synthèse de l'ammoniac par le procédé "Georges Claude" fut mise en service aussitôt après cette découverte, en 1921-1922.

Les fours à coke étaient nombreux, chaque société minière exploitant des charbons gras en avait une batterie au moins. Dès lors les usines chimiques démarrèrent à Liévin, à Mazingarbe, à Vendin, à Loison sous Lens, selon qu'elles appartenaient aux mines de Liévin, de Béthune, de Lens ou de Courrières ou à Noeux pour les mines de Noeux, Drocourt pour les mines de Drocourt.

Un bilan de la recherche en chimie et des réalisations nouvelles peut illustrer la part de la région de Lens dans ce développement :

- 1921-1922 synthèse de l'ammoniac - Mazingarbe
- 1924 = première production en France de méthanol et de formaldéhyde
- 1927 = production par l'usine chimique HGD, Houilles, Goudrons et Dérivés, de résines polyindéniques.
- 1929 = HGD à Vendin fabrique des résines et des poudres à mouler phénoliques.
- 1934-1935 mises en services à Liévin et à Mazingarbe d'usines d'essence synthétique.
- 1951 à Mazingarbe, mise en service d'un atelier de fabrication d'ammonitrates et d'une usine pilote de cyclohexane.
- 1954 - première production en France à Mazingarbe de polyéthylène haute pression par la Société EHTYLENE-PLASTIQUE.
- 1955 - fabrication par HGD des résines glycéco-phtaliques.

- 1956 = mise en service de la première unité de styrène en France à Mazingarbe
 - production de polystyrène par HGD
- 1959 = première fabrication d'urée par FINALENS
- 1960 = construction à Drocourt d'un atelier pour la fabrication d'hydride maléique par oxydation du benzène.
- 1967 = production d'eau lourde à Mazingarbe, par échange isotopique.
- 1970 = mise en service à Douvrin d'un atelier d'acide phosphorique

Donc notre région dispose d'une des plus importantes plates-formes de l'industrie chimique française avec ses usines de tout type et produisant les dérivés de la houille et du pétrole indifféremment, puisque par exemple SOGANORD, la nouvelle société qui a repris l'Ammoniaque de Liévin, reçoit ses produits de base en camions depuis Gand en Belgique, où fonctionne une raffinerie de pétrole.

Une adaptation permanente des ressources et des méthodes, des centres de recherches à Mazingarbe ou à HGD ont permis de conserver cette activité et de lui donner un constant renou-

STRUCTURE DES ENTREPRISES CHIMIQUES

Charbonnage de France "Chimie" :

CdF chimie a regroupé toutes les activités chimiques des Houillères nationales.

Des usines propres aux Houillères furent reprises par CdF, mais aussi les autres rattachées à des Sociétés filiales avec des partenaires du secteur privé.

Cependant seules les deux entreprises FINALENS et HGD (Houille Goudron et Dérivés) sont cotées en Bourse, une part de leur capital se trouvant dans le public.

Quelle est la part dans le capital des sociétés que nous avons évoquées, détenues par les "Charbonnages de France, Chimie" :

<u>Nom de la Société</u>	<u>Part de CdF dans le capital</u>
FINALENS	50 %
Société des Peintures de DROCOURT	24 %
Houille, Goudron et Dérivés	49,9 %
Courrières Kuhlmann	50 %

La politique de simplification du dispositif se poursuit avec l'absorption par la société mère, des filiales :

- ETHYLENE PLASTIQUES (Mazingarbe)
- LORRAINE DE POLYOLEFINES (Lorraine)

En 1974, dans la région de Lens-Liévin nous comptons 4 175 emplois dans la chimie, rappelons qu'à l'échelon national le Groupe (consolidé) CdF Chimie compté 7 816 personnes, Société CdF Chimie seule comptée 5 234 personnes, l'importance de notre région dans la chimie à partir du charbon n'en apparait que mieux.

LES USINES CHIMIQUES DES CHARBONNAGES
DE FRANCE DANS NOTRE REGION

DOUVRIN :

La production d'engrais azotés et d'urée a été abandonnée, toute l'usine fabrique maintenant de l'acide phosphorique et des engrais liquides en suspension qui en dérivent.

La situation au bord du canal Valenciennes-Dunkerque permet l'approvisionnement facile en phosphates à partir de ce port.

Un nouvel atelier entre en service pour la fabrication de plâtre (100 000 tonnes/an) à partir du phosphogypse résiduaire de la fabrication de l'acide phosphorique. (le terril blanc des résidus, va ainsi se réduire et être profitable à la région).

DROCOURT :

La production première de l'usine avait été le Benzol, maintenant la fabrication est orientée vers les résines thermodurcissables. Les polyesters sous différentes formes :

- résines, compounds, préimprégnés et résines époxydes
- demain les résines alkydes seront fabriquées

Des dérivés du Benzène sont aussi fabriqués.

La Société des Peintures de Drocourt y a installé son usine.

HARNES :

Toute la fabrication du méthanol, mise au point à Mazingarde y est concentrée.

MAZINGARDE :

La chimie française du charbon y est née, elle produit actuellement du formol, du polyéthylène, de l'eau lourde, des engrais azotés, des engrais complexes. En 1976 une usine de polychlorure de vinyle va démarrer et renforcera encore le potentiel chimique de la région.

Le Centre des Recherches pour les POLYOLEFINES s'y trouve.

VENDIN :

Depuis 1 923 les activités de Vendin étaient axées sur la distillation des goudrons et sur la valorisation des produits qui en sont issus.

Actuellement fonctionnent :

- une unité de distillation,
- des ateliers de purification de naphthalène,
- des ateliers de récupération des phénols,
- des ateliers de fabrication d'anhydride phtalique, de phtalates,
- des ateliers de production des résines.

C/ VOIES DE COMMUNICATION ET CIRCULATION:

Les spécialistes de l'économie et les urbanistes avaient noté le manque de voies pénétrantes dans la région minière centrale, celle de Lens. Encore récemment les analyses de l'OREAMN présentent les cités minières comme des milieux de vie en enclave, bloqués par mines et voies ferrées, entourées de barrière ou plantées sur des talus. Pourtant des voies nouvelles ont été percées et les cités minières ne sont pas aussi enfermées dans leur cadre minier qu'il paraît sur une carte. Il faut aussi savoir que les nouveaux axes autoroutiers qui vont être évoqués dans cette étude jouent exactement le même rôle qu'une voie ferrée, car aucune ruelle de cité ne peut évidemment y déboucher !

Chaque centre ville fut d'abord rénové, dans le sens où des places de parkings furent aménagées, à Lens, Liévin et Hénin Liétard par exemple. Une réglementation de la circulation fut introduite, feux routiers, passages pour piétons etc., en sont les témoins, mais surtout les routes d'accès aux cités furent particulièrement améliorées de manière à répondre aux nouvelles exigences de la vie économique régionale : les déplacements en automobile vers le travail ou vers les promenades.

1/ Documents utilisés pour l'analyse de la circulation routière :

La stabilisation de la croissance de la population de la région s'est sans doute traduite par une réduction des mouvements de circulation, aussi a-t-il fallu chercher des documents traduisant sur plusieurs années la circulation sur les grands axes routiers. Les services départementaux des ponts et chaussées ont des cartes de ces flux et les ont obligeamment confiées dans le cadre de cette étude.

Il est ainsi possible de comparer les années 1960, 1965, 1970, 1973 et 1974. Des croquis résument les situations chaque année, un bilan est fait sur le dernier (1960-1974), marquant davantage l'évolution.

Ces cartes traduisent les flux de circulation automobile entre les grandes unités urbaines de la région : ARRAS, BETHUNE, LA BASSEE, CARVIN, LENS, HENIN-BEAUMONT.

Les routes nationales suivantes sont analysées :

- Nationale 37-Arras-Béthune
- Nationale 25-Arras-Lens-Carvin-Lille
- Nationale 43-Béthune-Lens-Hénin
- Nationale 947 -Lens-La Bassée
- Nationale 947 bis -vers Douvrin (nouvel axe routier)

La Rocade Minière depuis sa création.

2/Le développement de la circulation routière dans la région de Lens -1960-1974 :

Le nombre des déplacements en automobile a beaucoup augmenté en quatorze années.

En 1960 l'axe le plus important de la région était la route de Lens à Hénin-Liétard (Nle 43), voie du pays minier par excellence, puisque bordée par des chevallements jusqu'aux portes d'Hénin-Liétard et au delà jusqu'à Douai. 8000 véhicules empruntent cet axe, en 1965 ce flux est renforcé puisque 12000 véhicules y circulent, mais se réduisent après Gallaumines, dans les deux sens. (8000) donc les activités du pays minier attirent cette circulation.

La Rocade Minière dessert les mêmes agglomérations dès 1972, en 1974, quand toutes les voies d'accès sont ouvertes elle absorbe un trafic de 10700 véhicules, mais la Nationale 43 qui vient d'être évoquée garde un trafic de 10600 véhicules, ce qui prouve bien l'importance des voies de circulation : plus de 22000 véhicules entre Lens et Hénin au lieu de 8000 en 1960.

L'axe Carvin-Lille à partir de Lens n'a pas connu un tel développement dans la mesure où l'ouverture de l'Autoroute A1 a relié rapidement les communes autour d'Henin à Lille à partir de l'entrée Hénin, puis en 1972 par accès direct au moyen de la Rocade Minière.

Ainsi de 6000 véhicules en 1960 on passe à 10000 en 1974 .

De cet ensemble étudié Lens est le grand carrefour : vers Béthune , vers La Bassée le trafic double entre 1960 et 1974 :

vers Béthune ; de 3000 à 8600

vers La Bassée : de 3000 à 6100

vers Arras (dans les deux sens)

L'évolution est très marquée : de 3800 à 9400 .

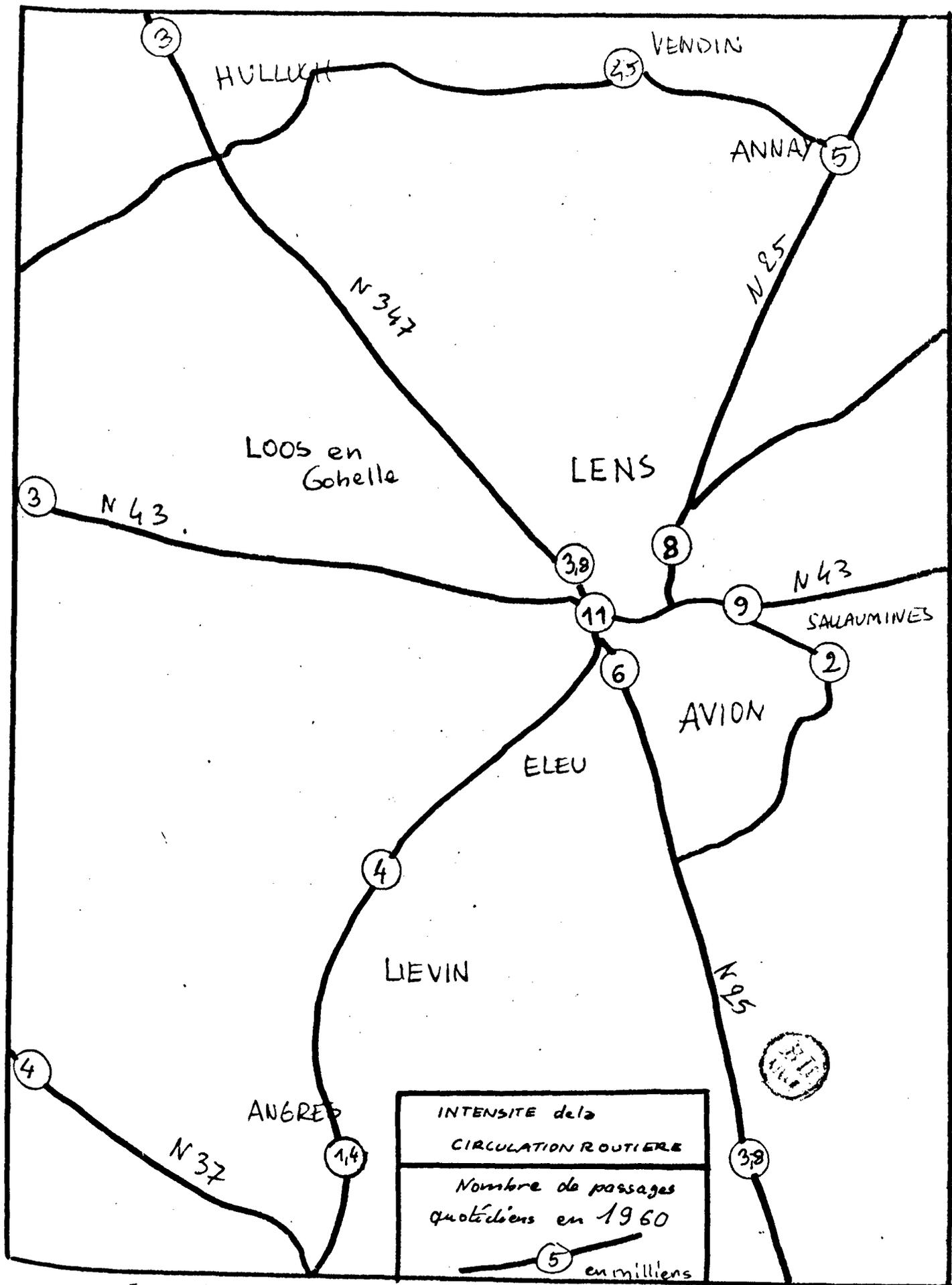
La présentation des années 1970 et 1973 est intéressante car elle permet de constater en trois années l'augmentation de 15 % des trafics sur tous les axes, mais au contraire la stabilité entre 1973 et 1974, avec des situations parfois différentes selon les axes:

-la nationale 347 bis nouvel axe de la zone de Douvrin est mise en place , croît, puis diminue un peu , en revanche vers Arras le trafic diminue de 400 véhicules.

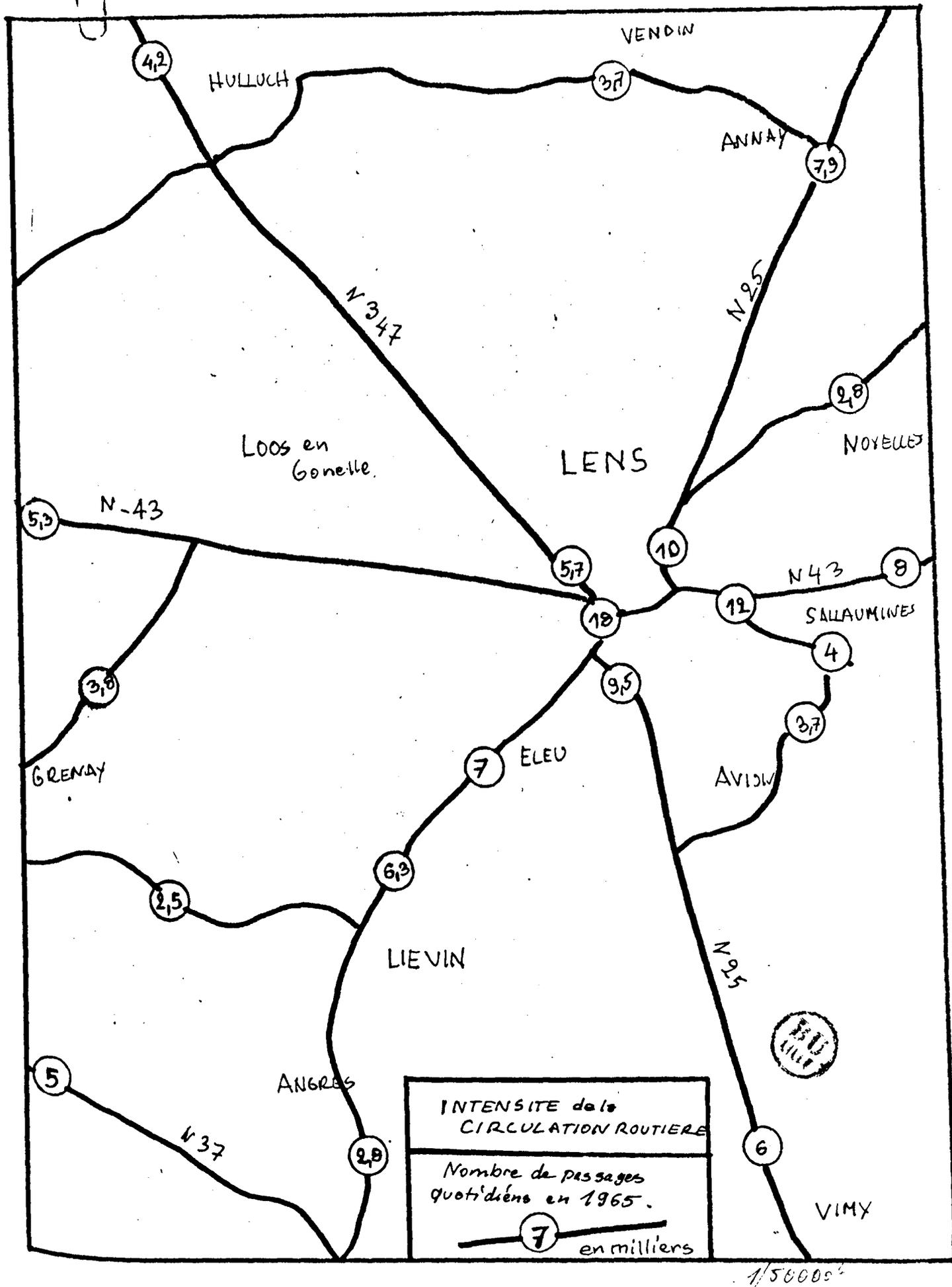
Dans les cercles sur chaque axe figurent les nombres de passages de véhicules par jour , il s'agit de comptage en rase campagne , mais un nombre figure sous ce cercle dans les croquis relatifs à 1970, 1973, 1974 , il indique le pourcentage de poids lourds, donc la part quotidienne de circulation "industrielle et commerciale " .

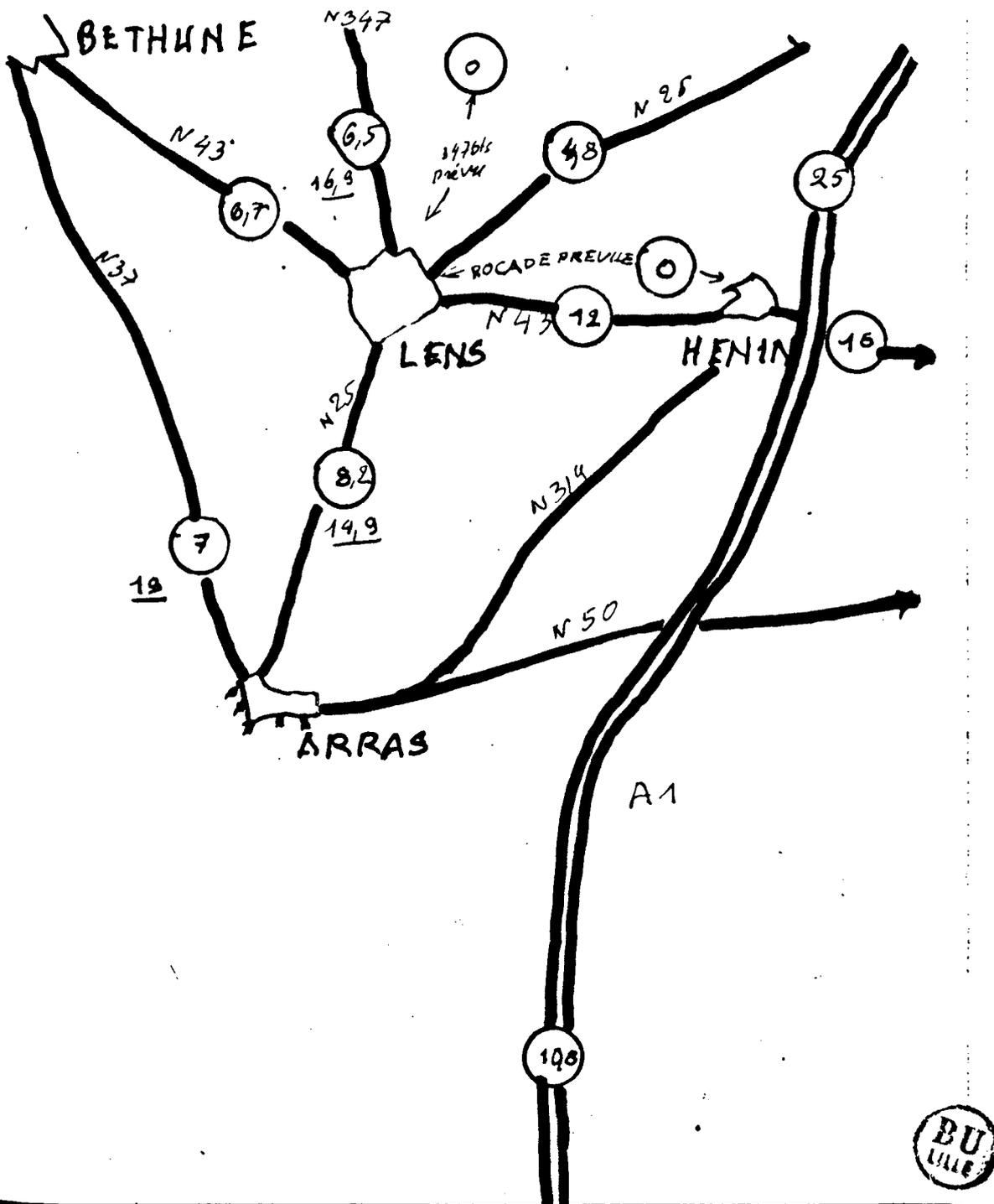
Ainsi les rapports de passages de poids lourds sont de 15 à 19 % au maximum par rapport au total des véhicules.

Comment les communes réagissent-elles aux difficultés de l'emploi , quels sont les nouveautés que peut apporter l'aménagement routier évoqué dans ce chapitre ?.



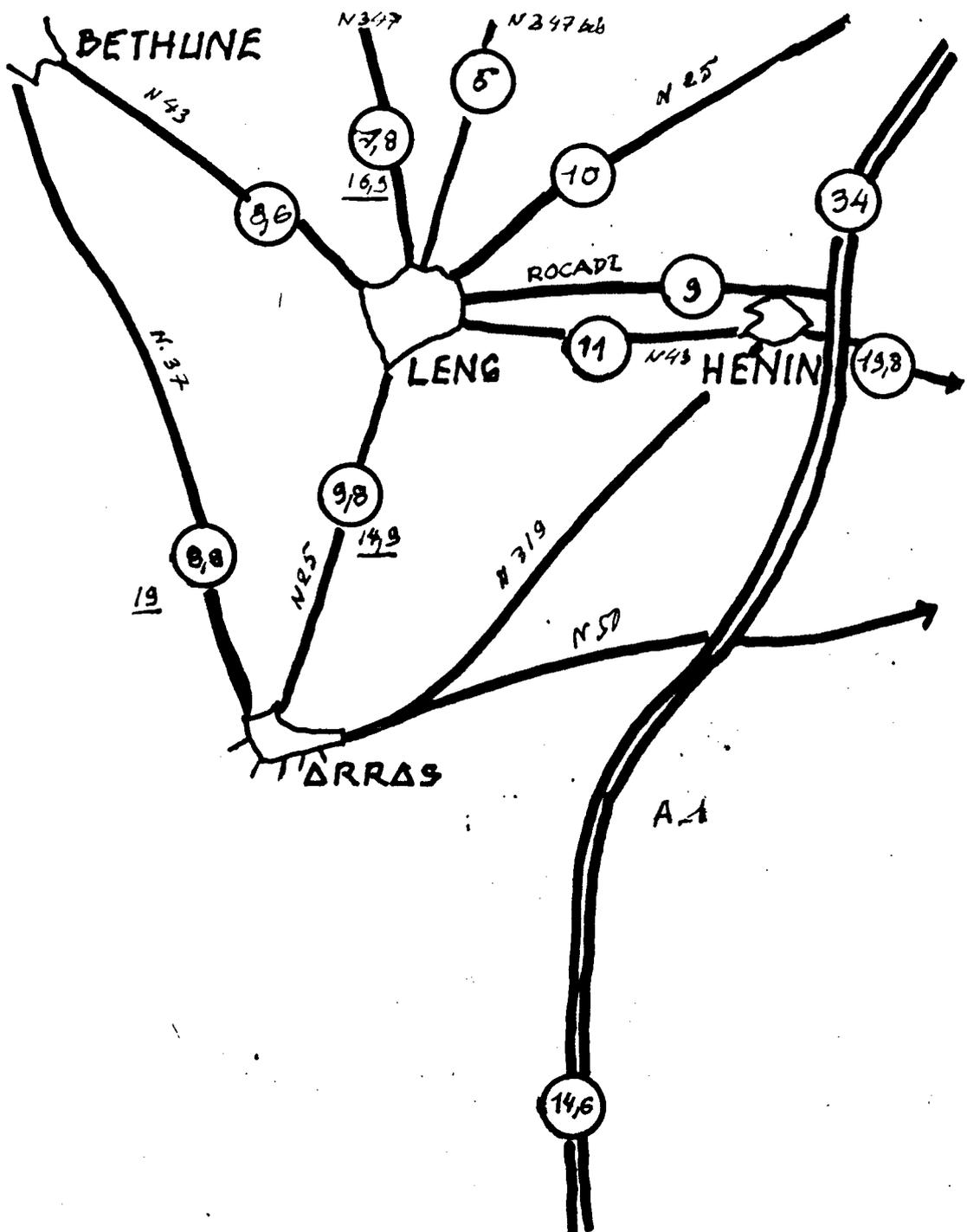
1/50000e-





1970. COMPTAGES
ROUTIERS

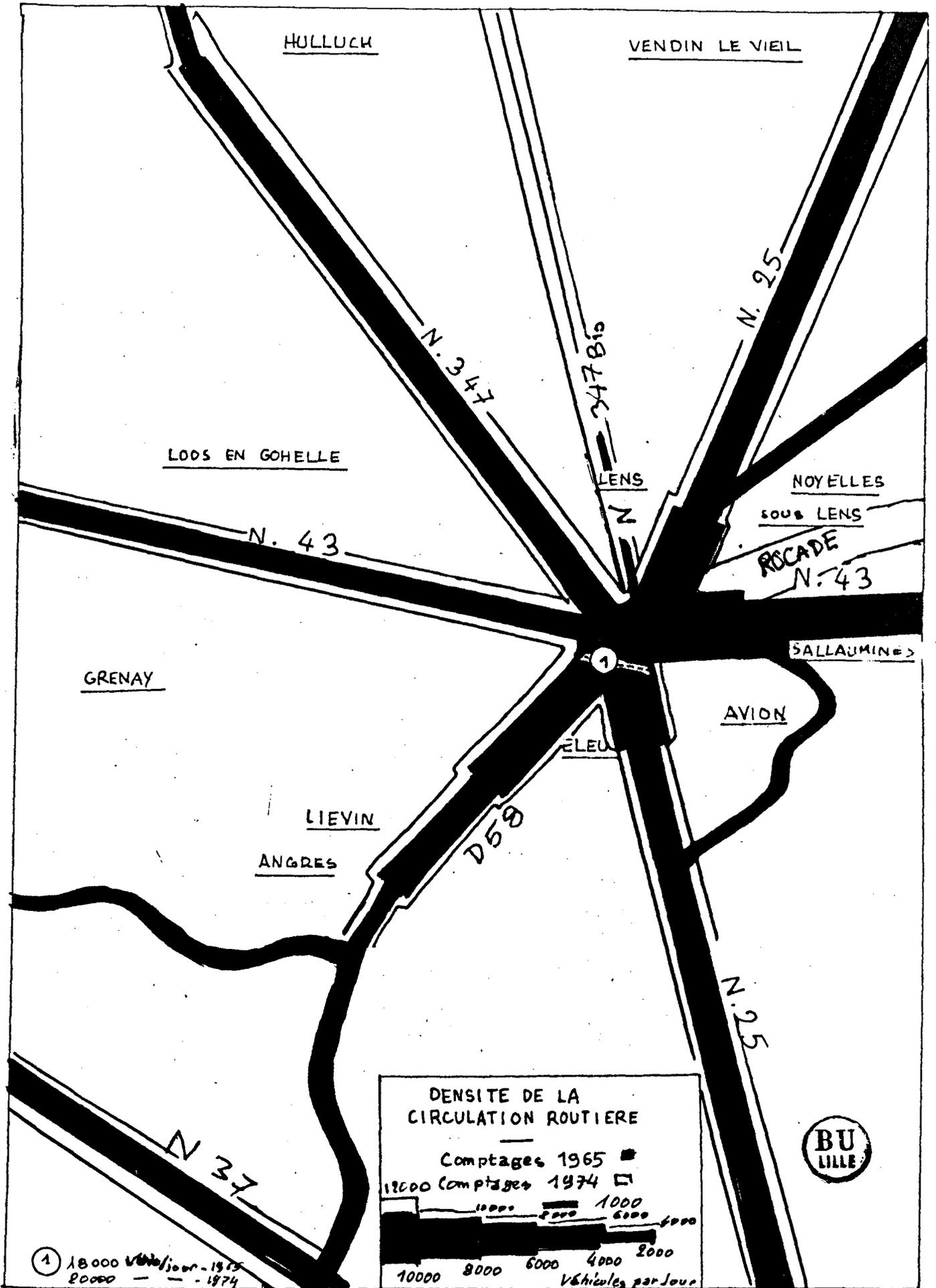
⑧ nombre de véhicules/jour
(en milliers) dans les deux sens
36 = Pourcentage de poids lourds



1973. COMPTAGES
ROUTIERS

⑧ nombre de véhicules/ Jour
(en milliers) dans les deux sens
36 = Pourcentage de poids lourds

BU
LILLE



D/ LA CONVERSION INDUSTRIELLE:

LES ENTREPRISES NOUVELLES DANS LA REGION

La nécessité d'une transformation des industries régionales a amené l'Etat et les collectivités locales, à prévoir des aides pour accueillir les entreprises qui voudraient s'implanter dans le Bassin Minier. Les H. B. N. P. C. ont répondu de leur côté à leur besoin de conversion en offrant leurs terrains industriels abandonnés par abandon de l'exploitation minière.

Il convient donc dans le secteur de Lens et de Liévin de prendre chaque cas d'entreprise et de le situer dans le cadre que nous venons de présenter. Notons immédiatement un cas que nous excluons de cette présentation, car il fait partie d'un ensemble unique trop vaste et d'importance nationale : la Française de Mécanique, nous l'étudions en un dossier complet.

DE Noeux les Mines à Hénin-Liétard des centaines d'emplois ont été créés par ces implantations industrielles. Deux types d'implantations sont à considérer avec attention :

- les entreprises implantées grâce aux offres de terrains du Service d'Accueil des Implantations Industrielles des H. B. N. P. C. service créé le 1er décembre 1966. Ce service présentait les terrains et facilitait toutes les démarches d'acquisition et d'implantation. Les industriels n'ont donc eu qu'à se présenter, nous avons quelques exemples de ce type, mais tous les espaces miniers libérés n'ont pas automatiquement retrouvé une activité, et surtout une activité qui puisse donner un volume d'emplois aussi important que celui donné jadis par la mine. (la conversion des mineurs ne nécessite pas des masses énormes d'emplois, en revanche, le besoin d'emplois se fait cruellement ressentir pour leurs enfants et petits enfants.

- les entreprises accueillies par les collectivités, soucieuses de créer des emplois quant amorcé un certain "zoning" de l'industrie en offrant des terrains aménagés, puis plus récemment en donnant de façon définitive le statut de zones industrielles à ces aires d'accueil de l'industrie nouvelle. Dans cette branche se trouvent des entreprises qui ont elles-mêmes cherché un terrain et aux-quelles une municipalité a répondu.

Présentée sous forme d'une succession de dossiers d'implantation cette étude, trouvera sa conclusion dans le bilan des emplois et les problèmes de ces entreprises en 1975.

1/ PRINCIPALES AIDES PUBLIQUES AUX IMPLANTATIONS NOUVELLES ET AUX
EXTENSIONS DANS LE NORD - PAS-DE-CALAIS

PRIME DE DEVELOPPEMENT REGIONAL :

a/Secteurs géographiques bénéficiaires :

- bassin minier du Pas-de-Calais : arrondissements de Lens et de Béthune.
- une partie de l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe : complexe industriel dit de la Sambre (Bassin de la Sambre).
- une partie des arrondissements de Boulogne et de Montreuil sur Mer.
- une partie de l'arrondissement de Calais.
- Cantons d'Hazebrouck et d'Aire-sur-la-Lys.

b/Conditions d'octroi :

- Investissements : 500 000 F au minimum en 3 ans.
- Emplois :
 - en cas de créations d'établissement : 30 emplois au minimum dans les 3 ans. (emplois permanents)
 - en cas d'extension : accroissement des effectifs de 30 % dans les 3 ans avec un minimum de 30 unités.

c/Montant :

- Régime général : 12 % forfaitaires du montant des investissements
- Régime particulier : Bassin Minier du Pas-de-Calais :
 - 25 % en cas de création,
 - 20 % en cas d'extension.

d/Plafond :

- 15 000 F maximum par emploi créé. (en cas de création)
- 12 000 F maximum par emploi en cas d'extension.

e/Régime fiscal :

- Incorporation de la prime dans le bénéfice imposable, mais étalement dans le temps, au rythme d'amortissement des immobilisations acquises.

f/Dépôt et instruction des demandes :

- dossiers à déposer à la Préfecture de Région à Lille.
- Programme d'investissements supérieurs à 5 millions de Francs = décision prise par le Ministre de L'Economie et des Finances.
- Programme d'investissements inférieurs à 5 millions de Francs = décision prise par le Préfet de Région.

AVANTAGES FISCAUX :

I - Exonération de la patente :

- secteur géographique : ensemble de la Région du Nord.
- conditions d'octroi :
 - En cas de création d'établissement ; créer au moins 10 emplois permanents en minimum dans les trois ans.
 - En cas d'extension ; accroître les effectifs de 20 % avec un minimum de 10 unités.
- Quotité et Durée :
 - L'exonération peut être totale durant 5 ans.
- Dépôt et instruction des demandes :
 - Dossiers à déposer auprès du Chef des Services Financiers
 - Programme supérieur à 5 millions de Francs : agrément donné par le ministre de l'Economie et des Finances.
 - Programme inférieur à 5 millions de Francs : agrément de la Direction des Impôts de Lille.

II - Réduction des Droits de Mutation :

- permet de ramener de 16 % à 4,20 % le tarif des droits à l'achat d'un immeuble ou d'un fonds de commerce.
 - Les conditions requises sont les mêmes que celles requises pour l'exonération de patente.

AIDES EN FAVEUR DE LA MAIN D'OEUVRE :

Elles permettent de couvrir partiellement, en cas de formation dans l'entreprise :

- Les salaires et charges sociales des moniteurs,
- Les salaires et charges sociales des stagiaires.
- Les dépenses de matériel et de matières premières utilisées.

Dossiers à déposer auprès de M. Le Directeur du Travail et de la Main d'Oeuvre.

PRIMES DE LOCALISATION DE CERTAINES ACTIVITES TERTIAIRES :

a/Secteurs géographiques bénéficiaires :

- métropole Lille-Roubaix-Tourcoing
- zones bénéficiant des primes de développement régional

b/Opérations bénéficiaires :

- création ou décentralisation à partir de la Région parisienne de services généraux (services de direction, d'administration, d'études ou de recherches).

c/Conditions d'octroi :

Création de 100 emplois au minimum en 3 ans ou de 50 s'il s'agit de services de recherches ou de sièges sociaux.

d/Montant :

- 10 % des investissements s'il s'agit de services d'administration ou de gestion.
- 15 % s'il s'agit de services de direction ou d'études ou de recherches.
- 20 % s'il s'agit de transfert de sièges sociaux hors de la région parisienne.

e/Plafond :

15 000 Francs maximum par emploi créé.

Montant maximum des investissements immobiliers retenus pour le calcul de la prime / 50 000 Francs par emploi créé.

f/Dépôt et instruction des demandes :

Dossiers à déposer auprès du Centre Interministériel d'Information
1 avenue Charles-Floquet Paris 7 ème.

2/ LES ZONES INDUSTRIELLES DE LA REGION DE LENS-LIEVIN

Ces espaces industriels (industrial estates des anglais) sont le témoignage de l'intérêt des responsables des collectivités locales pour la vie des entreprises et l'accroissement des chances de développement des communautés.

Donner des avantages à un industriel pour son implantation est un acte très louable, mais peu d'industriels se sont implantés au regard des zones souvent vastes qui sont créées dans notre secteur d'étude.

Deux raisons semblent prévaloir dans ce domaine :

- la prime ou les aides à l'implantation ne sont pas des facteurs décisifs dans ce domaine, les possibilités de trouver des travailleurs à proximité de l'usine jouent déjà plus en faveur de la zone industrielle, mais dans quelle mesure ?

- le site du paysage minier très décrié partout, peut être néfaste.

Ces remarques pour notre région sont aussi valables pour le secteur Ouest du Bassin Minier, Auchel et Bruay ont les mêmes problèmes avec leurs zones industrielles.

Et parfois quelle déception, l'entreprise qui vient s'installer promet des créations d'emplois et ne peut en fonction des conditions générales de l'économie s'agrandir, donc paralyse la zone industrielle en occupant une part des terrains prêts. Mais ce pessimisme, s'il est prouvé ailleurs dans notre étude, (usine relais d'Hénin par exemple) n'est pas à généraliser : les zones de Liévin, Hénin, Harnes ont un bon démarrage, mais témoignent aussi du phénomène cité précédemment : "un industriel qui cherche vraiment un terrain pour son usine nouvelle dans le bassin Minier ne se rapproche pas automatiquement d'une zone industrielle, Hénin en témoigne vraiment, 60 % des emplois nouveaux ne sont pas dans sa zone, qui reste encore vide à 90 %."

En définitive toutes les formes d'aide sont appréciables à condition qu'elles offrent un emplacement avec une bonne situation dans la région : les usines les mieux et les plus rapidement installées se placent soit à Harnes soit à Hénin, c'est-à-dire près de l'autoroute A 1, en pleine campagne en général et relativement à l'écart des villes dont elles dépendent en partie pour le personnel.

TYPES DE ZONES INDUSTRIELLES NOUVELLES

Plusieurs types de zones industrielles se sont dessinés dans la recherche de nouvelles activités.

La première zone, est celle qui est née des besoins d'une entreprise de s'agrandir, d'obtenir des espaces plus larges, mieux desservis : les Laminoirs et Tréfileries de Lens, vieille entreprise de Lens, obtiennent un terrain le long du canal de la Deûle, près de la Rocade Minière. Ce terrain même si des promotions et des avantages s'attachent à son acquisition par une entreprise, la société en avait vraiment la nécessité.

La seconde zone est celle, la plus importante, aidée par l'Etat par la CACA, qui doit donner un maximum d'emplois et attirer par ses avantages le plus d'entreprises possibles : Douvrin-La Bassée son caractère premier est la taille des entreprises qu'on y installe et qu'on voudrait y installer. (type la Française de Mécanique)
- Nous analyserons la réussite ou l'échec de ces zones ensuite.

Le troisième type concerne les zones implantées sur les terrains miniers ou sur des terrains de petites zones intra-urbaines et dévolues à des entreprises petites et moyennes, mais ayant un rôle local très vivace. Liévin avait cette structure pour les terrains cédés à Van Cap, à Danchin Linflor, à Intissel-Cursel... Puis la cession par les H. B. N. P. C. du grand carreau de la fosse 5 a permis de créer l'ensemble de la Zone Industrielle de Liévin, qui doucement mais avec sûreté donne un grand nombre d'emplois au milieu d'un secteur de population, demandeur d'emplois de ce type.

Nous pouvons donc donner ces types de zones, mais notre conclusion pour le troisième type nous montre la naissance d'une zone industrielle complète à partir du groupement des terrains disponibles abandonnés l'un par une briqueterie, l'autre par la mine, et une création très adaptée et réaliste dans le contexte local de la région Lens-Liévin un peu comme l'avait fait Lensen accueillant FIRES-TONE sur son "terrain" industriel près de sa ZAC.

La Zone nouvelle de Liévin est-elle aussi à proximité de la ZAC des Marichelles se jouera un rôle de plus en plus important dans son développement en offrant l'assurance d'emplois et la certitude du logement... si rares si précieuses en 1975.

ZONE INDUSTRIELLE D'HARNES

Harnes comptait en

1851 = 2 670 habitants , les mines vont faire naître une commune importante .

En 1891 est ouverte la fosse 9 de Courrières, en 1912 la fosse 21-22 de Courrières : dès lors la population monte :

1914 = 5 600 h.....11 000 puis près de 15 000 habitants

1962 = 14625 h..... 1968 = 14622 h..... 1975 = 13728 habitants

Le siège 9-17 fut modernisé en 1951-1952 et devint une des plus modernes fosses de France et d'Europe (voir étude). 1 500 ouvriers l'animait encore lors de sa fermeture au 1er janvier 1967. Tous eurent des retraites anticipées ou bien par mutations quittèrent le secteur pour d'autres sièges d'extraction du charbon.

Le siège 21-22, qui a longtemps donné du combustible et des matières premières à l'usine Courrières-KULMANN, fut aussi arrêté, le 1er janvier 1974.... 400 mineurs furent mis à la retraite ou mutés dans d'autres sièges.

Des usines et des services annexes des H. B. N. P. C. cessèrent aussi leur activité dans ce secteur : - 1969 fermeture définitive du port des mines sur le canal de la Dcûle, "le rivage" cessa donc de recevoir despéniches et de les charger de charbon.

- 1er juillet 1973, arrêt de la cokerie de Courrières Kulmann... Harnes a perdu en un délai assez bref toutes les activités minières qui l'ont faite se développer et devenir une ville industrielle. 2 000 retraités des H. B. N. P. C. habitent les cités de^{la} ville, mais la structure encore active de la population laisse plus de 3 500 enfants en âge scolaire...pour cette raison et pour essayer de relayer l'activité minière perdue, Harnes a organisé l'accueil des industries nouvelles en créant une zone industrielle.

La zone industrielle d'Harnes :

Environ 146 hectares lui sont dévolus en bordure du canal VALENCIENNES-DUNKERQUE. Cette vaste zone a trouvé des industriels attirés par ses possibilités et les moyens de se procurer de la main-d'oeuvre. D'autres part canal, autoroutes (A 1, A 26 bientôt au bout de la rocade minière qui est proche) sont des facteurs de développement dans le cadre d'une économie de circulation.

ZONE INDUSTRIELLE D'HARNES
LES ENTREPRISES NOUVELLES

1970 - COMPAGNIE INDUSTRIELLE DU BATIMENT (C. I. B.) Cette société fabrique des planchers, des murs de refend et des pignons en béton armé.

Tout est prêt pour la pose, y compris les inserts électriques, pour la construction de logements individuels et collectifs.

160 personnes travaillent dans cette entreprise, 170 m³ de béton sont coulés dans les panneaux chaque jour.

Environ vingt mineurs convertis travaillent dans cette usine.

1971 - PANBETON Cette entreprise est spécialisée dans la construction de panneaux et d'éléments de structure en béton précontraint destiné soit aux bâtiments industriels (grandes surfaces par exemple) soit aux ouvrages d'art (viaduc de DIJON pour la rocade et pont de CARVIN pour l'autoroute A1). Des vingt cinq employés, vingt sont des habitants d'Harnes.

- ETABLISSEMENTS HEQUET Pour des motifs de place et de situation, les Ets HEQUET ont quitté Bénifontaine pour s'installer sur cette zone industrielle.

Leur fabrication essentielle est constituée de parpaings destinés à la construction de logements ou de bâtiments industriels.

Cette usine tourne à trois postes et prévoit un développement de sa production, accompagné d'un agrandissement de ses bâtiments.

- ATELIERS DE LA SOCIETE SAMIEUX, DE PARIS

Du plâtre est amené de la région parisienne et l'on fabrique des panneaux pour le cloisonnement des logements d'habitation. De 10 000 à 12 000 panneaux sont faits chaque mois, mais déjà un élargissement du marché permet de penser au doublement de la production, donc à la construction d'un nouvel atelier.

- SOCIETE AUSLENDER (A. SA. L.) a quitté Liévin pour des motifs de place. Fabrique de huisseries métalliques, elle s'est spécialisée dans la fabrication de portes, fenêtres et de cloisons à bâtis métalliques, en particulier en aluminium.

Le travail se fait à la demande ou selon des mesures standard.

- BISCH MARLEY Usine mécanisée qui fabrique des tuiles en béton près de 300 personnes y travailleront après 1975
- TUBES EURO LENS, FILIALE DES LAMINOIRS ET TREFILERIES DE LENS (voir description). La production de cette nouvelle usine sera très particulière. Des tubes de cuivre à parois minces, destiné aux réfrigérateurs ou au conditionnement d'air et d'installations sanitaires.
250 personnes en trois équipes sont prévues.
- LA SOCIETE DES ASPHALTES DE PARIS développe son atelier, la production sera composée de matériaux de couverture, de revêtement, et d'enduits à base d'asphalte.

Une zone industrielle qui a déjà 1 000 emplois avec huit entreprises est un phénomène important pour la région, mais notons l'aspect monolithique de ces entreprises : toutes sont liées de très près au secteur du bâtiment et à toutes les branches qui en dépendent plus ou moins. Plus de 70 hectares restent libres en 1975 et attendent d'autres entreprises. Une huitième entreprise s'est installée en fonction du canal : un négociant en grains : DAUTHIEU.

La zone est très attractive et d'autres entreprises ont étudié les dossiers d'accueil et viendront peut être grandir ce "parc industriel" de conversion.

Note:

Le plan de la zone industrielle d'Harnes montre bien la situation de cette zone par rapport au canal (1350 tonnes de gabarit) et la route menant à l'autoroute A1 vers Lille .

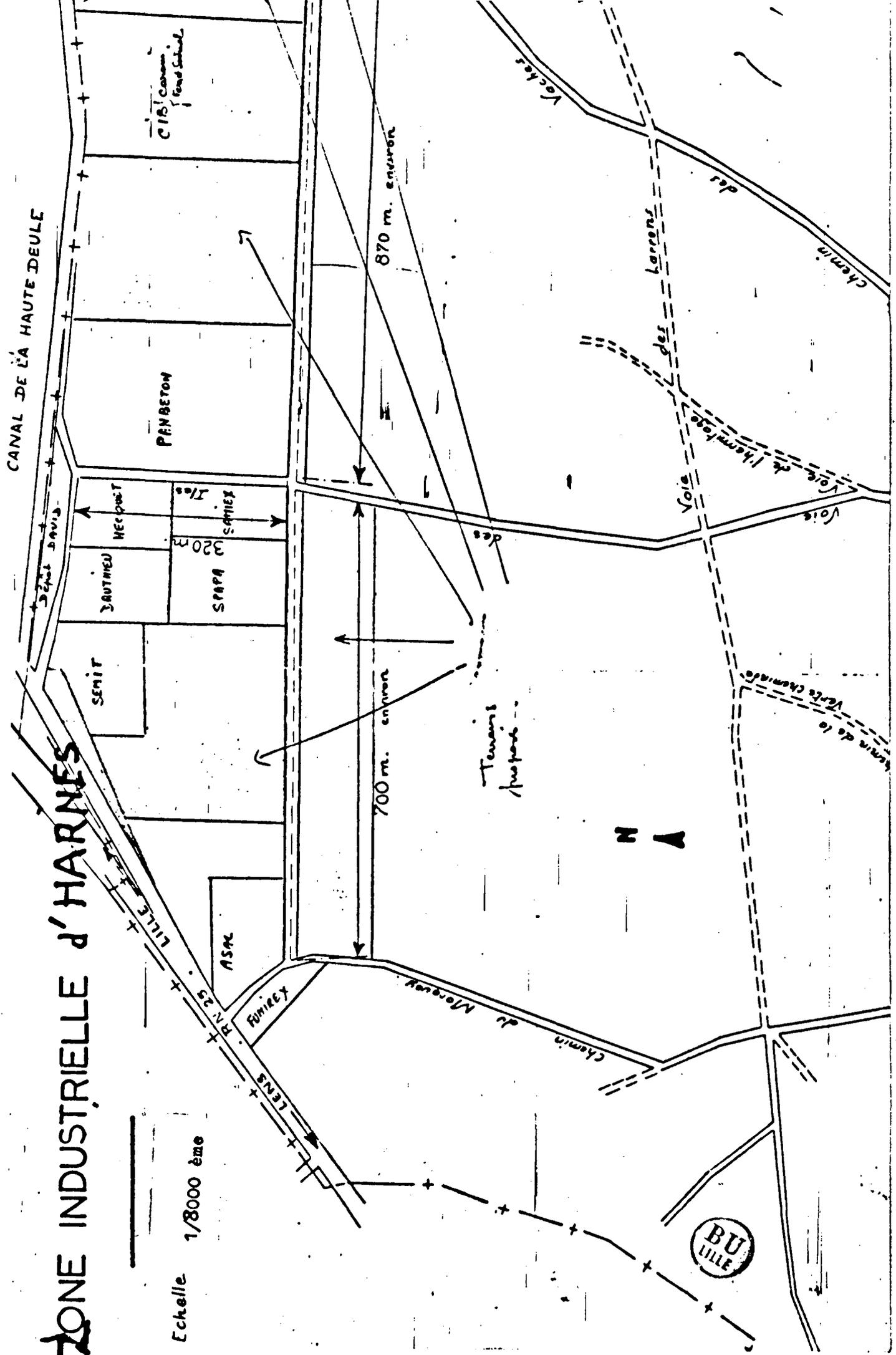
ZONE INDUSTRIELLE D'HARNES

CANAL DE LA HAUTE DEULE

Echelle 1/8000 ème



N



LA ZONE INDUSTRIELLE D'HÉNIN-BEAUMONT

La zone industrielle a été créée pour donner un terrain à des usines nouvelles. Mais une remarque importante est à faire car dans la création de ces usines nouvelles, la municipalité avait déjà favorisé l'implantation d'entreprises de conversion sur son territoire. Pour cette raison, il convient d'étudier en deux temps les entreprises accueillies à Hénin-Beaumont.

Avant que le processus de groupement de terrains en un point déterminé ne soit fait, des entreprises nouvelles avaient choisi Hénin-Liétard (puis Hénin-Beaumont près le regroupement communal de 1971) pour y installer leurs usines qu'elles jugeaient au bord d'une région de main d'oeuvre.

Ainsi :

- JANEL - usine de confection avec : 500 emplois
- PROUVOST-CREPY - textiles : 500 emplois
- QUILLERY - produits plastiques : 500 emplois
(emplois masculins essentiellement)
- SCHWIN - ancienne usine d'Hénin se déplaçant pour trouver de l'espace. - Forges et estampages : 330 emplois
- BENALU - produits métallurgiques non ferreux : 250 emplois
- LANCIAUX - textiles - chemises : 170 emplois
- GALVARTOIS - galvanisation à chaud 60 emplois

Les usines citées sont en général sur des terrains voisins de la zone industrielle, qui en quelque sorte a la vocation de faire venir encore plus d'entreprises par ses avantages. Il faut noter que toutes les entreprises citées ont légalement bénéficié de l'aide à la conversion et de certains avantages fiscaux accordés dans le secteur minier aux usines qui s'y implantent.

DANS LA ZONE INDUSTRIELLE

- Le Tissage Lepoutre 140 emplois
- La S. T. E. G. (Société de traitement et d'électrolyse et de galvanoplastie) seulement 6 emplois
mais cette entreprise a loué l'usine relais d'Hénin.

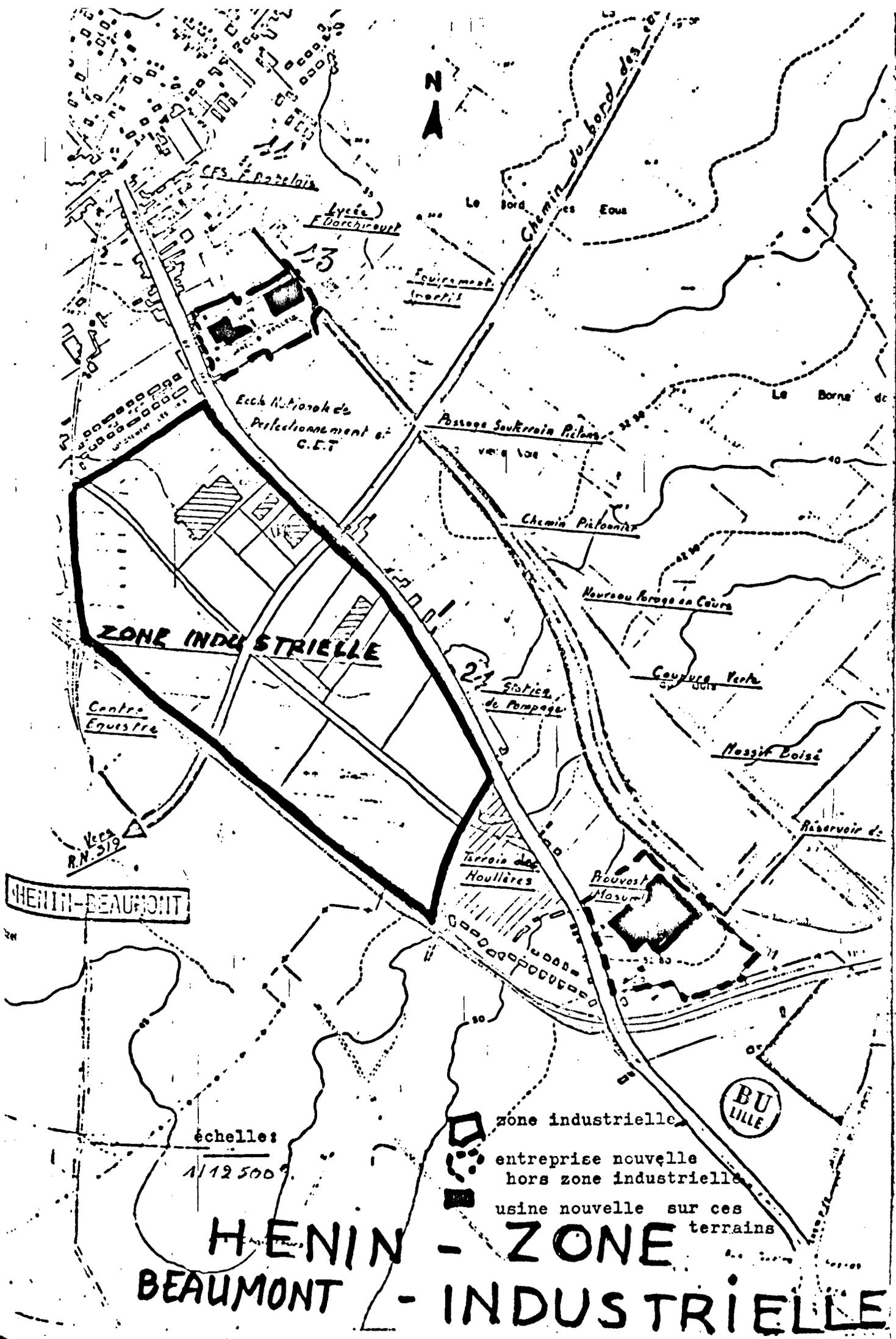
- DEPREZ = fabrication de ressorts - 20 emplois
- BULTEZ = chaudronnerie plusieurs dizaines d'emplois
prévus.

- PROUVOST MAZUREL = textile - 340 personnes.

Près de 2 000 emplois ont ainsi été créés dans le secteur d'Hénin tout d'abord par des industries qui ont cherché un terrain où s'implanter, dans le bassin minier, pour la main d'oeuvre, et les facilités locales d'implantation.

Mais nous remarquons encore une fois le monolithisme des branches d'activité implantées : le textile à plus de 70 %, chaque zone de la région de Lens semblerait donc vouée à n'avoir qu'un type d'activité, en essayant de briser l'étroitesse d'une activité unique, celle des charbonnages, il a été donné une seconde forme d'activité unique par secteur, l'image du reste des activités du Nord de la France : en effet, la zone d'Harnes est fixée sur le bâtiment, celle de Douvrin a une grande entreprise : l'automobile, celle de Noeux les plastiques celle d'Hénin en grande partie uniquement des textiles.

Mais ce raisonnement n'a de sens que si l'on comprend que toute communauté, toute collectivité de la région attend une usine et veut ainsi donner les emplois qui manquent parfois tragiquement. Notre remarque part de la constatation au regard des listes d'entreprises que nous communiquons dans cette étude. Mais elle a une certaine importance car le textile a besoin en général de main d'oeuvre féminine, donc le problème du placement des travailleurs hommes n'est pas résolu, dans le cas d'Hénin, mais à quelques kilomètres de là il trouve sa solution dans les entreprises du bâtiment et du préfabriqué de la zone d'Harnes... peut-on dire que les zones industrielles actuelles peuvent répondre aux besoins de la main d'oeuvre, peut-être, mais d'autres implantations sont souhaitables et la zone industrielle ne peut se comprendre si elle demeure figée dans une seule, série d'entreprises : toutes les collectivités tentées par l'expérience l'ont compris : Hénin a une zone de 27 ha, cinq seulement sont pris, Liévin a une zone qui sera doublée en fin 1975, Harnes a un projet d'extension. Avion prépare sa zone et la zone régionale de Douvrin peut accueillir quelques dizaines d'entreprises moyennes...



ZONE INDUSTRIELLE

HENIN-BEAUMONT

échelle:
1/12500

**HENIN - ZONE
BEAUMONT - INDUSTRIELLE**

-  zone industrielle
-  entreprise nouvelle hors zone industrielle
-  usine nouvelle sur ces terrains



LA ZONE INDUSTRIELLE DE LIEVIN

Les communes de Liévin, Bully les Mines et Aix Noulettes avaient fondé un Syndicat Intercommunal pour la création d'une zone industrielle sur un territoire contigu à toutes et en prenant des terrains à chacune dans le secteur de la Fosse 5 de Liévin. Ce Syndicat fut approuvé par l'autorité préfectorale le 17 novembre 1971.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Béthune-Lens s'associa à ce Syndicat communal, qui dès lors devint un Syndicat mixte, un arrêté ministériel l'approuve le 19 septembre 1973.

Cette zone industrielle est d'ailleurs prévue dans sa totalité, soit 150 hectares, au Plan Directeur du Groupement d'Urbanisme de Lens-Liévin-Hénin-Beaumont, approuvé par un arrêté préfectoral du 29 juin 1971, ainsi qu'au Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme du Bassin Minier et du Schéma de secteur de Lens-Liévin, en cours d'instruction.

Deux grandes raisons ont prévalu pour la décision de création de cette zone : - l'importance du carrefour lensois dans les liaisons régionales et la proximité des axes internationaux,

- cette zone recouvre l'ensemble des communes suivantes :

- .. Liévin-Aix Noulette-Bully les mines - en contact direct avec elle
- .. Mazingarbe-Sains en Gohelle-Loos en Gohelle-Grenay-Angres-Avion
les habitants peuvent atteindre la zone en moins de 20 minutes.
- .. Lens, car la zone portera en fin de compte le titre de Zone de l'Agglomération Lens-Liévin.

Une brève analyse démographique démontre la nécessité absolue de trouver des emplois dans ce secteur Ouest de l'Agglomération Lens-Liévin le tableau de l'évolution 1962-1968 par tranche d'âge le montre bien.

<u>AGES</u>	<u>HOMMES</u>	<u>FEMMES</u>	<u>TOTAL</u>
0 à 14 ans	-2 665	-2 666	-5 331
15 à 24 ans	+3 281	+3 063	+6 344
25 à 39 ans	-3 188	-2 946	-6 134
30 à 49 ans	+1 869	+2 208	+4 077
50 à 59 ans	-1 171	-1 085	-2 256
60 à 75 ans	<u>+1 157</u>	<u>+1 440</u>	<u>+2 597</u>
et plus	<u>- 717</u>	<u>+ 14</u>	<u>- 704</u>

Une constatation immédiate peut être faite : les personnes de 25 à 39 ans quittent la région, leur nombre est impressionnant, puisque 6 134 sont concernés, soit 4 % de la population totale de 1968 (152 340 habitants en 1968 - dans l'ensemble Ouest de l'agglomération Lens-Liévin).

Dans le même temps ce sont aussi les jeunes de 0 à 14 ans qui diminuent en nombre dans l'ordre logique des choses puisqu'ils sont les descendants des personnes qui ont quitté la région.

Le recensement de 1975, notera les mêmes remarques cette fois les personnes concernées seront ces jeunes de 15 à 24 ans qui sont restés, mais subiront le même sort que leurs aînés et devront s'expatrier.

Globalement ce sont environ 16 500 personnes qui se présenteront sur le marché de l'emploi d'ici cinq à dix ans, et surtout des jeunes. (Les demandeurs d'emplois en 1968 étaient âgés de moins de 25 ans pour les trois quarts (68 %))... Or, nous sommes en 1975... le problème est réel.

LES ENTREPRISES INSTALLEES OU PREVUES DANS UN DELAI PROCHE (1 an)

Il nous faut exclure de la zone industrielle une usine de conversion installée en dehors de celle-ci, bien que ses terrains soient contigus à la zone elle-même. En effet Intissel-Cursel avait choisi cette région de Liévin pour les facilités offertes par la main d'oeuvre et les terrains disponibles. (voir dossier Intissel).

1 - La superficie de la zone : 120 hectares, un accroissement est prévu, il donnerait une superficie totale de 150 hectares. Un croquis donne une idée précise du site et de la situation de cette zone industrielle.

2 - Les entreprises installées sur la zone :

Sur 21 765 m² - EUROPATE, fabricant de pâtes pour la cuisine, par exemple : les croissants et les chaussons aux pommes, prêts à être réchauffés au four, présentés dans un emballage hermétique ou en boîtes.

Cette entreprise est une filiale de CAMPBELL TOGGARD, puissant groupe des Etats Unis d'Amérique. Les produits que fabrique cette usine sont uniques en Europe, la production est vendue exclusivement en Allemagne Fédérale et en Belgique. La conquête du marché français est prévue et un vaste programme d'agrandissement de l'usine est aussi envisagé.

En 1975 l'usine employait déjà 150 personnes, mais l'effectif sera porté à plus de 300 en 1976, dès que les produits EUROPATE seront vendus en France.

Sur 21 000 m² - La Société Boulonnaise de Poids Lourds :

Société d'entretien de poids lourds de marque MERCEDES. 31 emplois sont prévus en 1976, un immense parking à véhicule lourd explique le mauvais rapport emplois créés et superficie de zone aménagée occupée.

Sur 6 000 m² - PRÉFATELEC, usine de petits montages électriques d'installation domestique, type prises de courants et interrupteurs. L'entreprise a démarré avec 10 emplois, mais va se développer.

Quelques milliers de mètres carrés ont été suffisants pour attirer une entreprise de constructions de charpentes métalliques au début de 1975. Cette entreprise a construit ses locaux et emploie 20 personnes : La société de Charpentes Métalliques et de Constructions Métalliques (C. M. C. M.) pourra se développer dans la région même.

Une immense superficie a été réservée par une importante entreprise 10 hectares pour la firme ERICSSON, qui en liaison avec l'usine mère de DIEPPE, va fabriquer à Liévin du matériel téléphonique. Plusieurs centaines d'emplois seraient créés par cette entreprise.

En effet sa première production nécessitera 50, puis 100 personnes, mais vers 1980 l'unité de Liévin de cette firme aurait 800 employés.

Aux dernières nouvelles, nous avons appris qu'une entreprise demandait une réservation de 6 000 m carrés et créerait 30 emplois.



La première tranche de la Zone d'Aménagement Concerté à vocation industrielle est pratiquement complètement couverte, par les entreprises que nous avons citées, aussi les autorités préparent-elles la mise en route des abords routiers et des liaisons électriques et téléphoniques de la deuxième et en principe dernière tranche de cette zone industrielle.

La zone industrielle de Liévin a retenu notre attention par une disposition légale originale dans l'accueil des entreprises nouvelles L'USINE RELAIS.

- L'USINE RELAIS est un bâtiment standart mis à la disposition des industriels qui souhaiteraient s'implanter sur la Z. A. C. à vocation industrielle de Liévin, et voudraient démarrer leur production très rapidement. Dès lors l'industriel installé dans les locaux peut envisager de construire sur un terrain voisin des bâtiments plus appropriés à ses activités, tout en gardant durant deux ans une usine en marche.

En effet l'USINE RELAIS est louée pendant deux ans seulement, à l'échéance de cette période, elle doit être rendue ou bien achetée.

- A Liévin EUROPATE a obtenu la première usine relais, puis la firme a décidé de l'acheter.

La forme du financement public de la construction de ce bâtiment standart oblige légalement cette conclusion. Mais si l'usine est achetée, automatiquement les capitaux doivent être investis dans la construction d'un bâtiment similaire. Ainsi la Z. A. C. de Liévin a construit sa seconde USINE RELAIS.

Un industriel, ERICSSON a déjà pris une option sur ce bâtiment, s'il le conserve une troisième usine serait alors construite à sa succession.

Liévin n'est pas la première ville dont la zone industrielle ait reçu une usine relais :

En 1972 La zone de RUITZ en eut une, achetée immédiatement.

En 1973 La zone d'Auchel construisit son usine relais, louée 2 ans, puis l'industriel l'abandonne, un autre lui a succédé.

En 1973 Liévin reçut sa première usine.

En 1974 La zone industrielle d'Hénin-Beaumont eut la sienne.

1975 vit la finition de la seconde usine de Liévin et l'espoir d'une troisième.

Une remarque est à faire ce bâtiment standart doit bien convenir aux industries légères qui s'y installent car des 4 premières usines relais installées, une seule a été louée et cédée, toutes les autres ont été achetées par les locataires.

Les industriels semblent donc avoir besoin d'un local moderne,

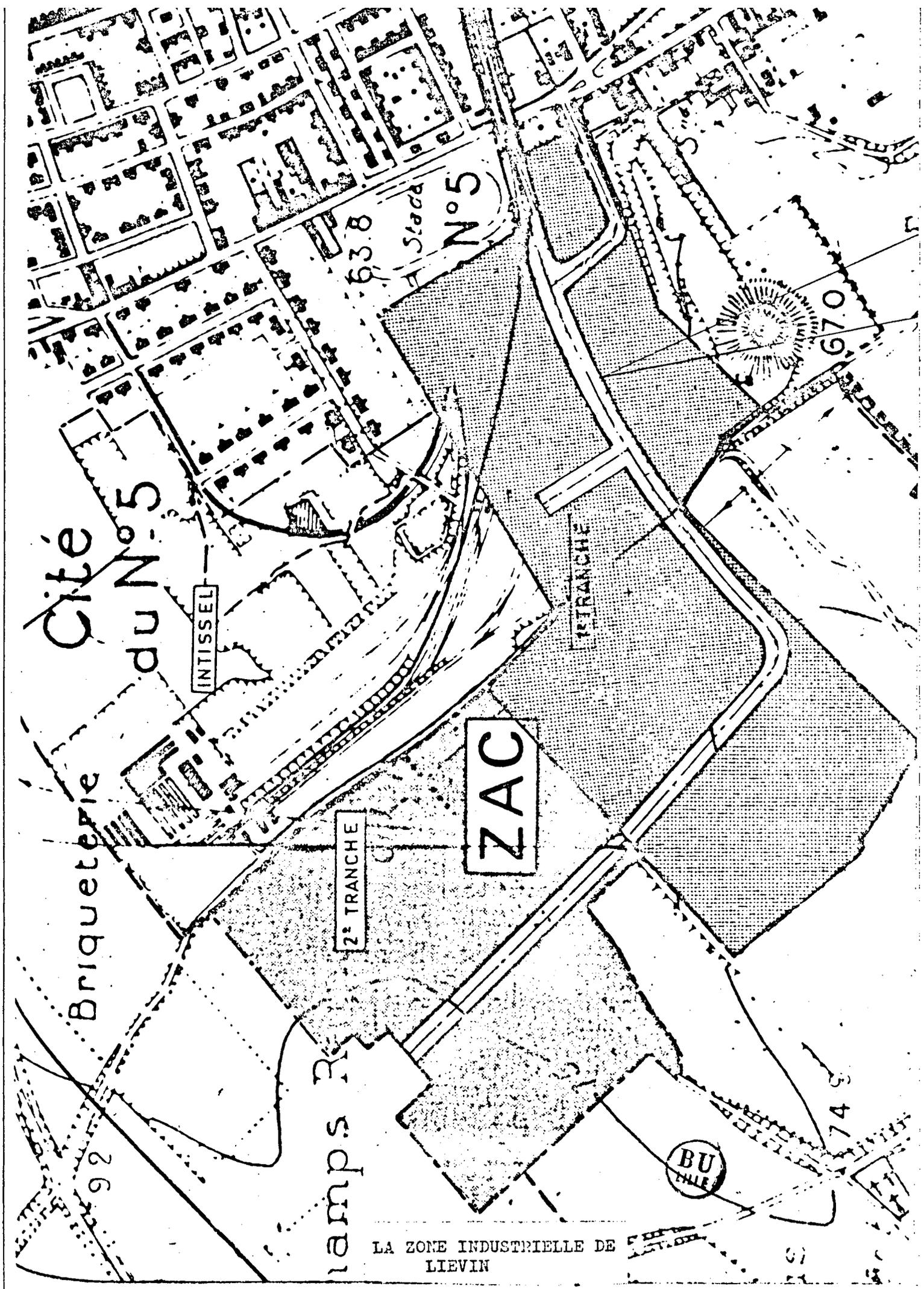
mais s'adaptent vite à celui que les techniciens ont prévu pour les industries légères, au point qu'ils ne le quittent plus après leur installation.

Ce bâtiment de la zone industrielle de Liévin est présenté en photo .



LA ZONE INDUSTRIELLE DE LIEVIN : CROQUIS GENERAL
UN QUARTIER DE LIEVIN QUI SE TRANSFORME : LES CITES
DES FOSSES 2 ET 5 - "CALONNE-LIEVIN"

- 1 - La zone industrielle de Liévin groupe deux types de terrains, d'une part une zone minière abandonnée, le carreau de la fosse 2 d'autre part une zone reprise sur des terres de cultures dans la partie Sud-Ouest et Ouest de ce secteur.
Tous les bâtiments miniers ont été rasés, seul un terril herbeux demeure.
- 2 - Une usine nouvelle, Intissel-Cursel était déjà implantée avant la mise en place de la zone industrielle, sur le terrain d'une briqueterie abandonnée.
- 3 - Entreprise nouvelle aussi dans ce secteur, Danchin Linflor a installé ses ateliers textiles sur un carreau de mine abandonné et nettoyé de tous ses bâtiments depuis plus de dix ans le lieu-dit Fosse 2 de Liévin. Un petit terril juste en face du terrain va disparaître dans les mois à venir.
- 4 - Un profil de route se dessine à l'Est de cette usine et de ce terril, la déviation du CD 58 E, c'est-à-dire cette autoroute interne, à Liévin, qui va reprendre une branche de la Rocade Minière portes de Liévin. Les schistes du terril de la Fosse 2 vont être utilisés à sa réalisation.
- 5 - La plus grande surface est couverte par les maisons minières et leurs jardins, les cités des fosses 5 et 2 qui sont constituées de corons ou de maisons jardins. Toutes ces constructions furent réalisées de 1919 à 1928, sur les plans des cités de 1870-1900 détruites de 1914 à 1918.
- 6 - A l'Est de la carte une cité près de l'indication CD 58 E, est disparue, il s'agissait d'une cité provisoire, les terrains libérés sont inclus dans la Z. A. C. à usage d'habitation de Liévin.



Cité du N°5

Briqueterie

INTISSEL

2^e TRANCHE

ZAC

1^{ère} TRANCHE

N°5

63.8

70

74.9

BU

LA ZONE INDUSTRIELLE DE LIEVIN

3. / REGION DE BULLY LES MINES = TRANSFORMATIONS INDUSTRIELLES

GRACE AUX TERRAINS MINIERS ET AUX CARREAUX DE MINE

Les mutations économiques d'une région industrielle peuvent être observées grâce à l'établissement de cartes présentant le paysage industriel et urbain voici dix années et à l'heure actuelle, ainsi est-il fait dans cette étude pour le secteur de Bully-Grenay et Mazingarbe.

Trois documents cartographiques et leurs légendes se succèdent :

- carte du paysage urbain et industriel en 1967. La mine, la chimie des Houillères sont les grands pôles de l'industrie et s'inscrivent dans ce paysage.

- cartes des activités : en 1967 : la place des installations minières est vérifiée par la présence des quatre puits de mine (service exclusivement), mais la chimie domine avec l'immense usine de Mazingarbe (engrais, plastiques).

- En 1975, les mines sont totalement disparues sauf un puits de service pour un ou deux ans encore, le 3 de Béthune à Vermelles.

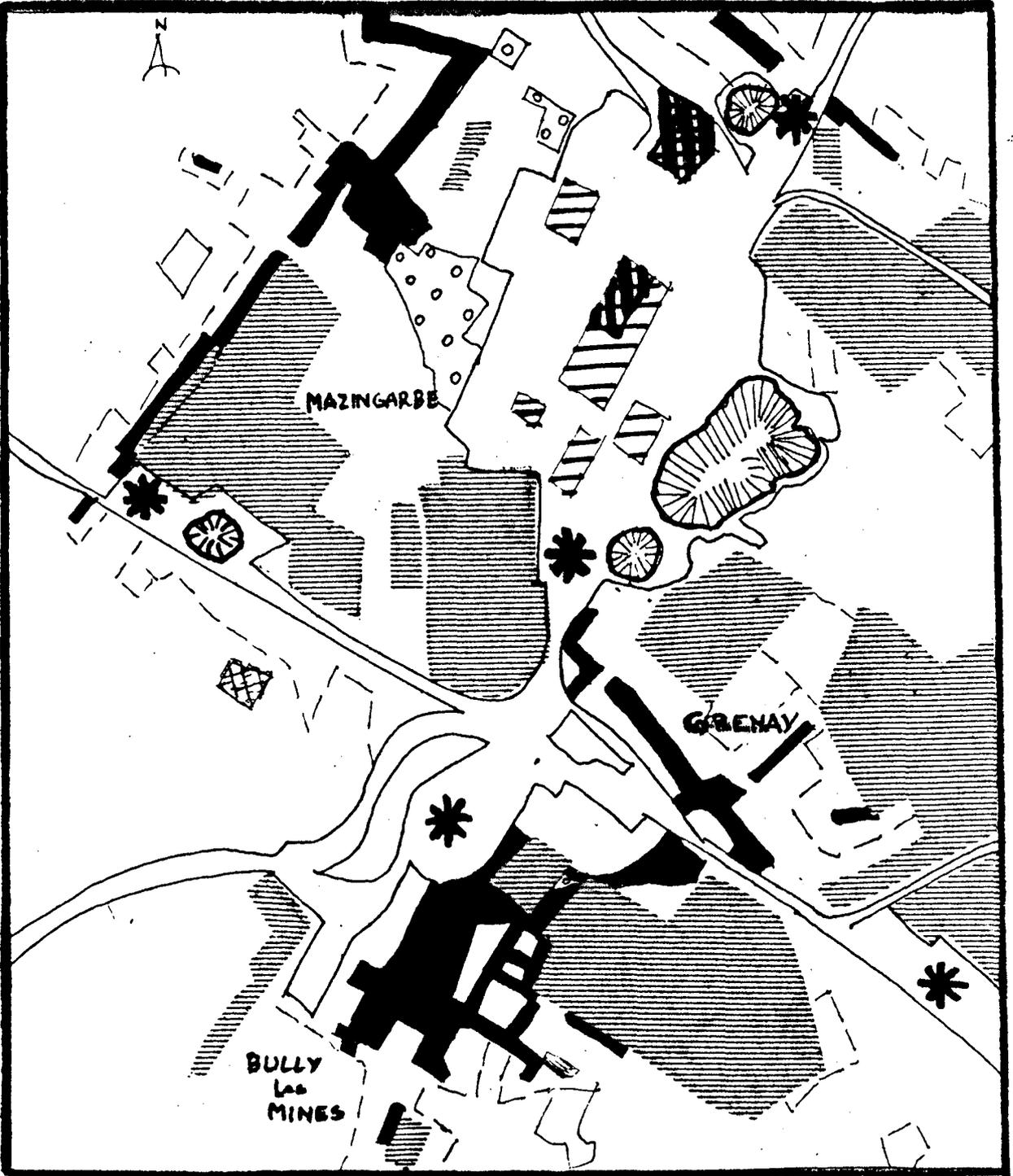
Dans le paysage seuls les deux chevalements du 6 de Béthune et celui du 3 témoignent du passé minier avec la masse énorme des terrils. Des chantiers ouvrent ces derniers (schistes ou charbons à récupérer).

La chimie est renforcée par la création d'une unité de production d'eau lourde et l'installation d'usines utilisant les produits plastiques : sur les carreaux de fosse abandonnés :

SICOPAL et SOPARCOM sur le carreau du 1, BAP sur le carreau du 11 (société Bourguignonne d'Application des Plastiques). Le carreau du 2 est devenu terrain d'entretien et de parquage de camions (pour les chantiers de l'autoroute en particulier)

- Mais dans la circulation routière deux voies nouvelles sont créées depuis 1967 : la rocade minière qui sera en service en fin 1976, l'autoroute A 26, pour 1977.

La région minière de Bully-les-Mines se tourne donc vers un avenir industriel fondé sur des techniques d'avant garde avec les plastiques et l'eau lourde, mais sera aussi dotée d'un réseau routier de premier ordre avec ses voies autoroutières. Seuls les cités minières en rénovation et les terrils témoigneront alors du passé de cette région.



1/25000

1967

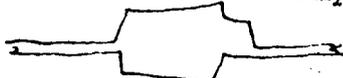
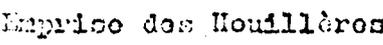
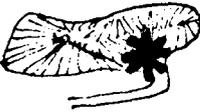
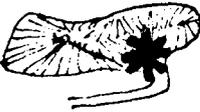


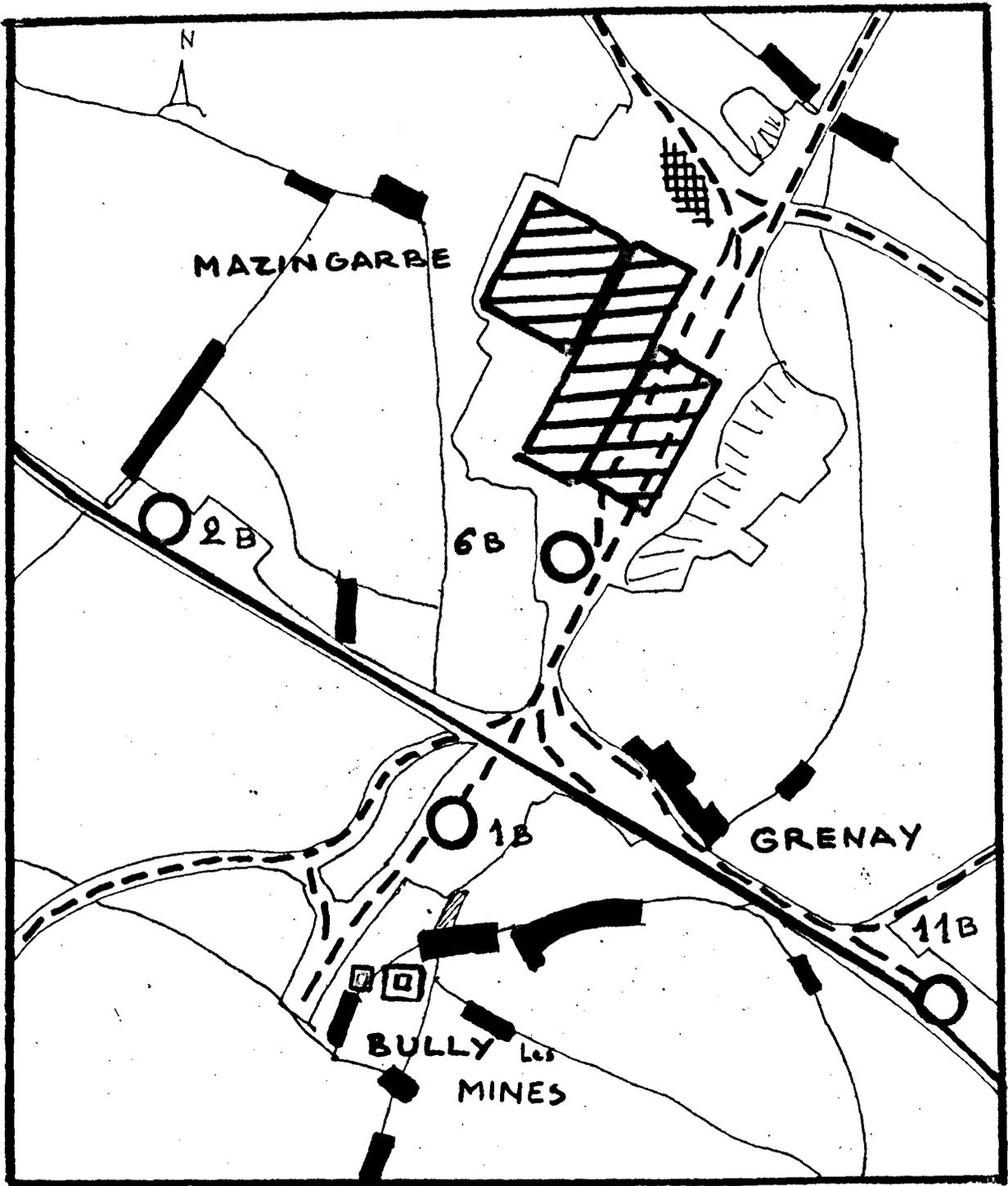
PAYSAGE DE LA REGION IRENE LILVIN

ASPECTS URBAINS DU PAYSAGE

-  Cité minière
-  Cité de baraquements provisoires
-  Habitations privées
 -  alignées sur un côté de la rue
 -  alignées de chaque côté
 -  espace urbain densément occupé (sans jardins)
-  Immeubles collectifs
-  Place publique
-  Parc public
-  espace boisé
-  Limite des jardins

ASPECTS INDUSTRIELS DU PAYSAGE

-  Emprise totale de l'industrie (voies ferrées, dépôts etc ...)
-  Emprise des Houillères
 -  -torrils
 -  -puit de mine
-  Usine chimique nettement inscrite dans le paysage
-  autres bâtiments industriels
-  Centrale thermique (énormes tours de réfrigération)
-  Canal



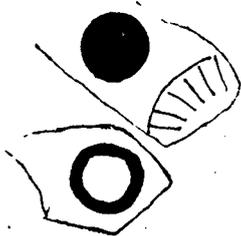
1/25000

Activités en 1967



LES CENTRES D'ACTIVITE

I) LES ACTIVITES MINIERES



puits d'extraction

limite du dépôt de stériles

puits de service (descente et remontée
du personnel)

signification des abréviations des numéros de puit :

Ls = lens ; Ln = Liévin ; B = Béthune

II) autres activités industrielles



Usines ou ateliers métallurgiques



Usines chimiques



Centrale thermique



Atelier textile important (plus de 50
emplois)

III) ACTIVITES COMMERCIALES



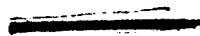
groupe de dix commerces au minimum



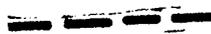
place publique où a lieu chaque semaine

un marché important

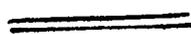
IV) LES AXES MAJEURS DE CIRCULATION



Voies ferrées E.N.C.F.



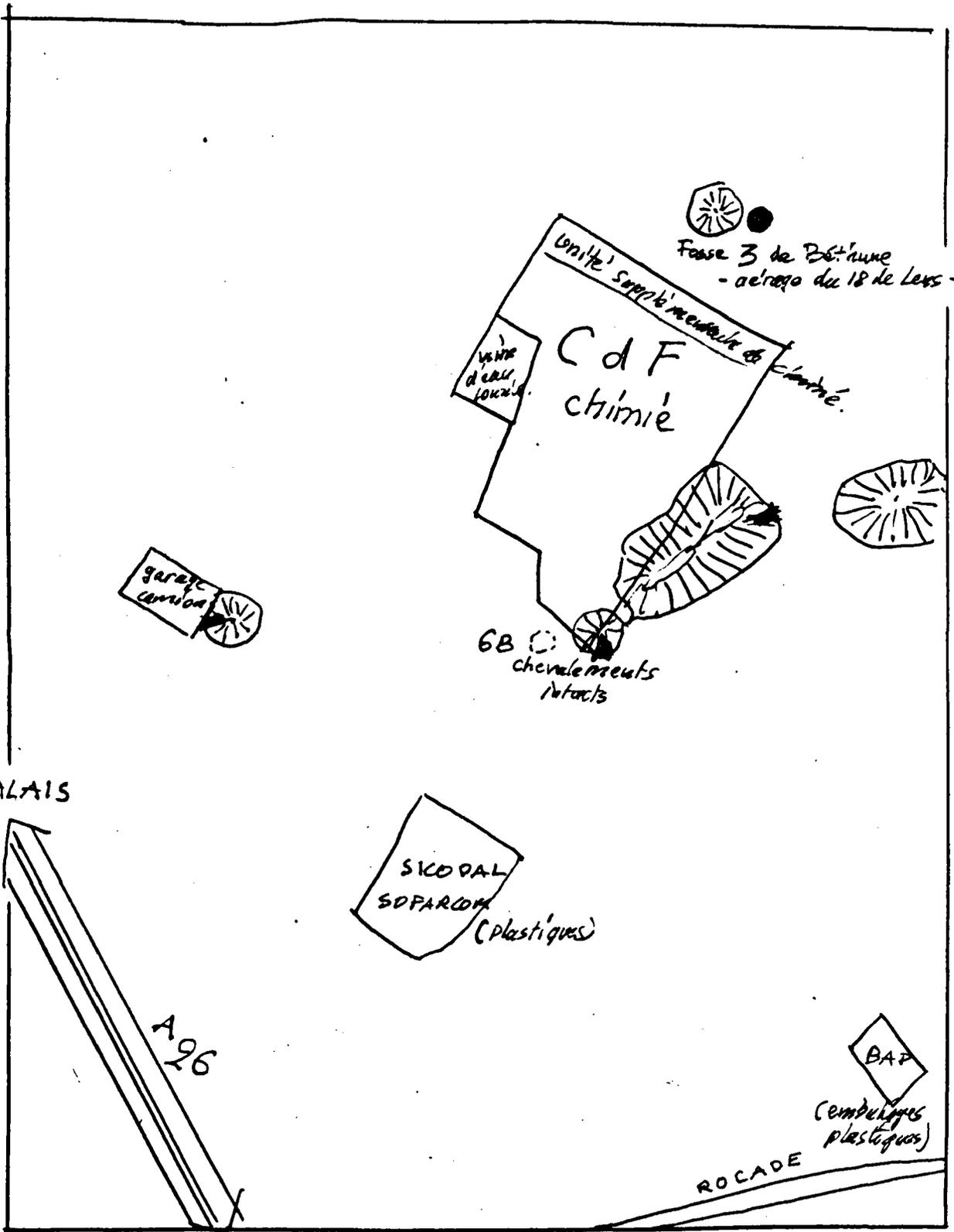
Voies ferrées des Houillères .



Canal



tracé des voies routières les plus impor-
-tantes dans l'orientation de la vie
commerciale et industrielle.



 = terril.
 ↑ exploitation

1975



Activités relais de la mine et
Voies nouvelles à Bully-les-Mines

5/ LA ZONE INDUSTRIELLE REGIONALE DE DOUVRAIN:

(Zone Industrielle Artois-Flandre)

D'une superficie de 522 hectares , desservie par une voie expresse (347 bis) cette zone doit être la zone de conversion centrale de tout le pays minier de Lens Béthune .

Elle fut aménagée après études par la société d'Equipement du pas de Calais.

son rôle capital dans la région se manifeste par la taille de la première des entreprises qui s'y installent : la Française de Mécanique ...mais une seule autre entreprise suivit cet exemple : la société FIEVET-PARISY .

La première entreprise s'installa au début de 1970 sur 150 hectares, la seconde en 1972 sur un hectare huit ares .

Donc des entreprises bien différentes .

Etudions donc la plus grande entreprise de conversion installée dans la région : LA FRANÇAISE DE MECANIQUE .

LA FRANÇAISE DE MECANIQUE
(zone Industrielle de Douvrin-La Bassée)

Renault et Peugeot se sont associés pour trois motifs en 1966 :

- les achats,
- la recherche industrielle,
- les investissements.

Deux filiales ont été installées dans le cadre des entreprises nouvelles dans le Bassin Minier : La STA à Ruitz (Société des Transmissions Automatiques) - filiale complète des deux firmes et la Française de Mécanique, qui est une association des deux sociétés, chacune ayant 50 % des actions, en 1969.

L'usine de Douvrin a démarré en Juillet 1971 avec l'unité de Boiserie.

L'évolution des effectifs : une progression régulière chaque année est à noter :

- juillet	1971 =	722 personnes employées
- janvier	1972 =	877 personnes employées
- juin	1972 =	1 097 personnes employées
- janvier	1973 =	1 422 personnes employées
- juillet	1973 =	1 446 personnes employées
- janvier	1974 =	1 493 personnes employées
- juin	1974 =	1 689 personnes employées
- décembre	1974 =	1 822 personnes employées
- février	1975 =	1 863 personnes employées
- décembre	1975 =	2 200 personnes employées
- mars	1976 =	2 400 personnes employées
-
-
-	1980 =	6 000 personnes sont attendues,

sans bouleversement économique imprévu !

AVANTAGES SOCIAUX :

La Française de Mécanique a voulu rompre avec les traditions introduites dans la Région par les Houillères : aucun logement n'est prévu pour le personnel de l'entreprise, mais ceux qui le désirent ont des facilités d'emprunt pour acquérir un logement de type Coop-
Artois, à proximité.

Les transports sont individuels, dans la mesure où les ouvriers disposent d'automobiles avec une réduction et ont la possibilité d'en acquérir une nouvelle tous les neuf mois.

D'immenses parkings attendent les voitures des deux mille personnes qui travaillent dans l'usine, jamais remplis car les travailleurs se groupent à quatre ou cinq et alternent avec leur automobile chacun à son tour.

Il faut noter la création d'un restaurant d'entreprise, les distributeurs de boissons et la liberté de cinquante minutes de détente quotidienne.

La Nationale N° 347 bis fut aménagée en voie à grande circulation, avec une option future pour classement et aménagement en autoroute dans le but de joindre la rocade de Minière à la zone industrielle de Douvrin - La Bassée

LE RECRUTEMENT DE NOUVEAUX TRAVAILLEURS A LA FRANCAISE DE MECANIQUE

Chaque mois depuis 1974 environ 35 personnes sont embauchées dans les ateliers de l'usine. Depuis le début de la Française en moyenne 65 personnes ont été embauchées, mais la situation du marché automobile depuis un an a réduit ce chiffre à 35.

Mais en mars 1976, le cap des 2 400 emplois est dépassé, mais il faut noter qu'un retard de deux ans et demi est pris dans l'embauche. Pourtant il est désormais certain que les 6 000 emplois seront dépassés, mais plus tard que prévu à l'origine. 1979 est la date présumée de ce volume d'emplois, au lieu de 1977. En fin de l'année 1977, 4 000 emplois seraient effectifs.

Comment la Française réagit-elle à la crise générale de l'économie mondiale ? Le sommet de production et d'embauche du personnel fut 1973, il faudra attendre 1978 pour qu'un même niveau de croissance soit rétabli pour l'automobile en général et pour l'entreprise que nous analysons, mais TOUS les projets initiaux seront réalisés, seul le temps et les délais sont changés. Ainsi cette unité 3 de moteurs "Y" ne viendra qu'avec deux ans et plus de retard, mais elle est cependant en construction actuellement. (1975)

Le volume prévu de production n'a pas été tenu, dans le même temps.

Cependant, dans la structure d'une usine de conversion pour le Bassin Minier, il faut noter que la croissance régulière de l'entreprise et les embauches JAMAIS interrompues sont des facteurs de réussite : 3 000 personnes sont prévues en fin de l'année 1976.

Donc un bilan final positif... La seule grande entreprise de conversion a bien réussi son objectif, même si des difficultés économiques le ralentissent actuellement.

LA FORMATION DU PERSONNEL A LA FRANCAISE DE MECANIQUE

Pour fournir un personnel qualifié au démarrage des ateliers, la direction de la Française de Mécanique avait loué un bâtiment aux H. B. N. P. C., à Oignies.

De 1970 à 1973 un centre de formation fonctionna dans ces locaux. Des pièces de moteurs, des chemises de moteurs y étaient préparées. Les mécaniciens ainsi formés en quelques semaines pouvaient démarrer dans la production. (200 personnes en moyenne s'y trouvaient).

A Douvrin un autre atelier de formation a démarré à la suite du précédent en 1973, il remplissait la même fonction ; il vient de fermer ses portes en 1975. 100 personnes en moyenne y étaient en formation et fabriquaient des pompes à eau.

Actuellement dans l'usine une école de formation accueille toutes les recrues pour un stage de 15 jours sous la direction de 12 moniteurs. Puis ces nouveaux venus sont peu à peu intégrés dans les ateliers dans lesquels ils ont le plus de capacités et de goût. Là la formation continue et la qualification dans le métier y est obtenue au contact avec la réalité du travail.

La Française de Mécanique consacre 3,5 % des salaires à cette formation, ce qui est supérieur de 1,5 % à la règle générale.

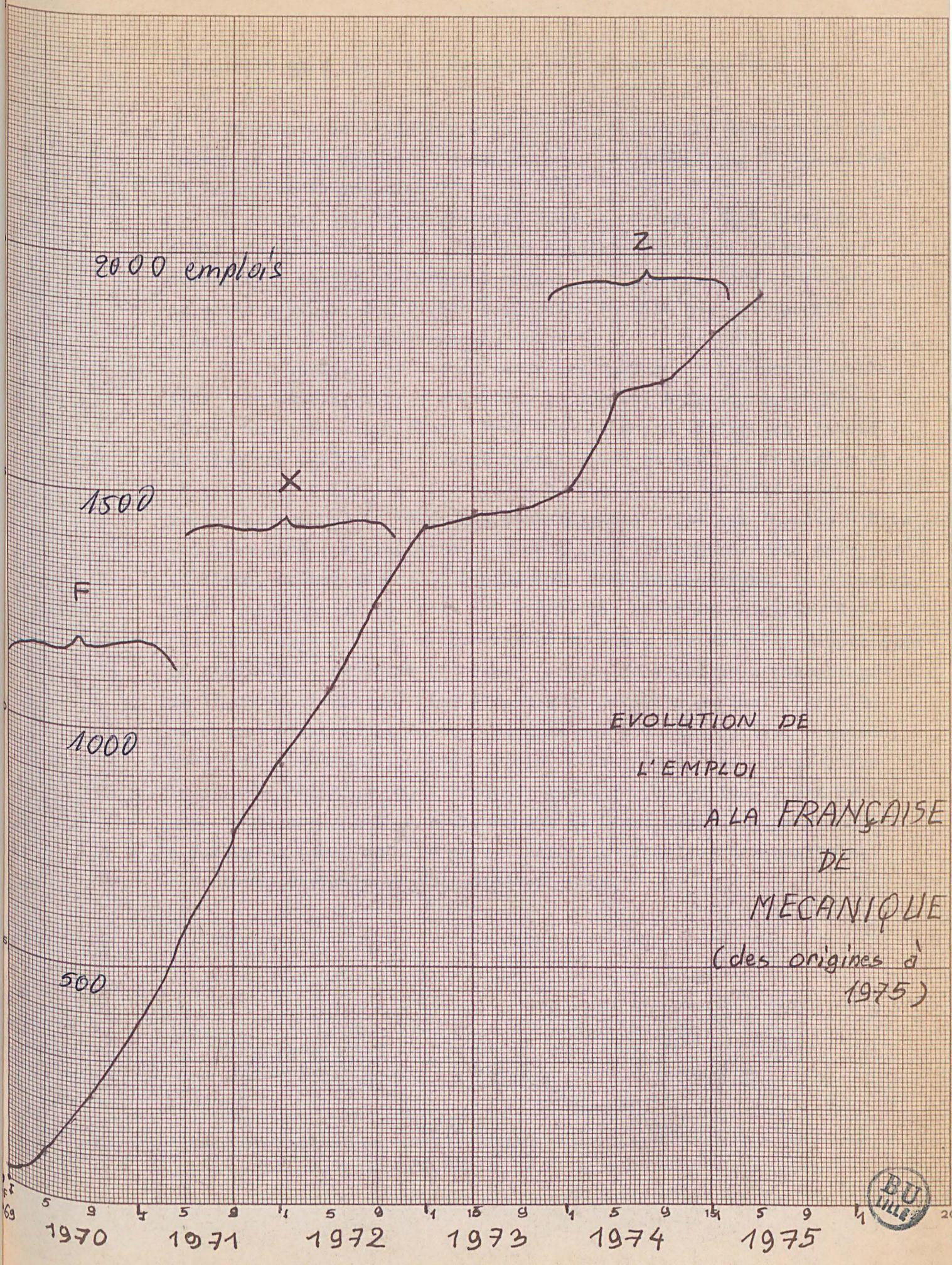
Graphique de l'évolution de l'emploi

(En page 415)

-la croissance de ce tracé montre bien le progrès constant de la Française de Mécanique :
dans un premier temps la mise en route de la fonderie (F dans la courbe,) puis de l'atelier de fabrication du moteur X marque une montée très rapide .
(dans la courbe le moteur X est signalé par " X ")

Un palier de dix-huit mois se note puis la reprise avec une unité nouvelle marque l'embauche de tout un atelier : moteur Z (Z dans la courbe) .

En début de 1976 une autre unité va démarrer et donner une nouvelle croissance de l'effectif.



2000 emplois

1500

1000

500

EVOLUTION DE
L'EMPLOI

A LA FRANÇAISE
DE
MECANIQUE
(des origines à
1975)

1970 1971 1972 1973 1974 1975



LE TRAVAIL DANS LES ATELIERS DE LA FRANÇAISE DE MECANIQUE

Une photo de l'atelier d'usinage et de montage des moteurs donne une idée des variétés de couleurs et des conditions de travail à la Française de Mécanique.

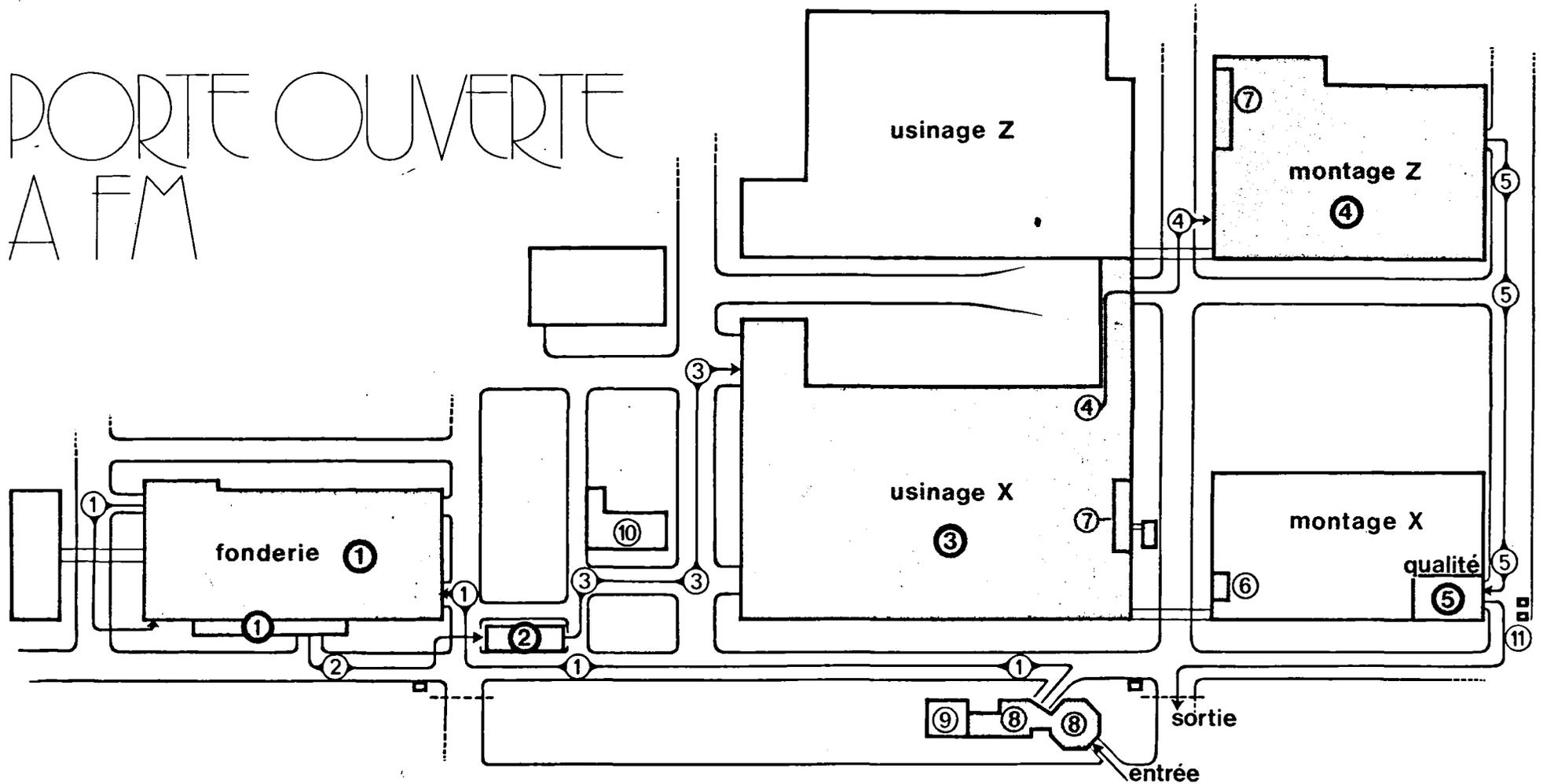
L'article qui l'accompagnait dans le magazine ELAN témoigne d'une préoccupation toute nouvelle dans l'industrie : le cadre de travail. Il suffit d'aborder l'entrée de l'ensemble des ateliers de cette nouvelle usine pour comprendre le soin qui est apporté au paysage et à l'environnement du travail.

Si la couleur est encore assez peu employée à l'heure actuelle dans l'industrie, elle a pris, dès le départ, à Française de Mécanique, une très large place. Pour les bâtiments extérieurs d'abord : le bleu des bardages s'intègre parfaitement au ciel de la région et en accentue, selon les différences de luminosité, le côté éternellement changeant. Le blanc des soubassements évite aux façades d'être enfouies dans les plantations et en allège l'ensemble. Mais pour les Ateliers, on est encore allé plus loin dans la recherche. On a choisi toute une gamme de couleurs qui créent une harmonie entre les différents éléments : les machines sont en vert, les armoires électriques en bleu, les convoyeurs en orange (comme les chariots d'assemblage de la photo ci-contre), les éléments de contrôle en vert clair. On a, à tout prix, voulu éviter les gris que l'on trouvait le plus souvent dans les ensembles industriels. C'est ainsi, par exemple, que la galerie technique de l'Usinage, quoique souterraine, a été prévue avec toute une gamme de couleurs gaies. C'est ainsi que la recherche a également porté sur les murs : celui de l'Atelier d'Assemblage, côté bancs d'essais, a été peint en jaune.



PORTE OUVERTE A FM

413



- | | | | | |
|---------------|-----------|----------------------|----------------------------------|--|
| ① FONDERIE | ③ USINAGE | ⑥ GARDERIE | ⑨ CENTRE MÉDICAL | SANDWICHES ET PATISSERIES
AUX RESTAURANTS
DE 8h30 A 17h. |
| ① LABORATOIRE | ④ MONTAGE | ⑦ RESTAURANTS | ⑩ CENTRALE DES FLUIDES | |
| ② POMPIERS | ⑤ QUALITÉ | ⑧ BAT. ADMINISTRATIF | ⑪ CHALETS DU COMITÉ D'ENTREPRISE | |





419

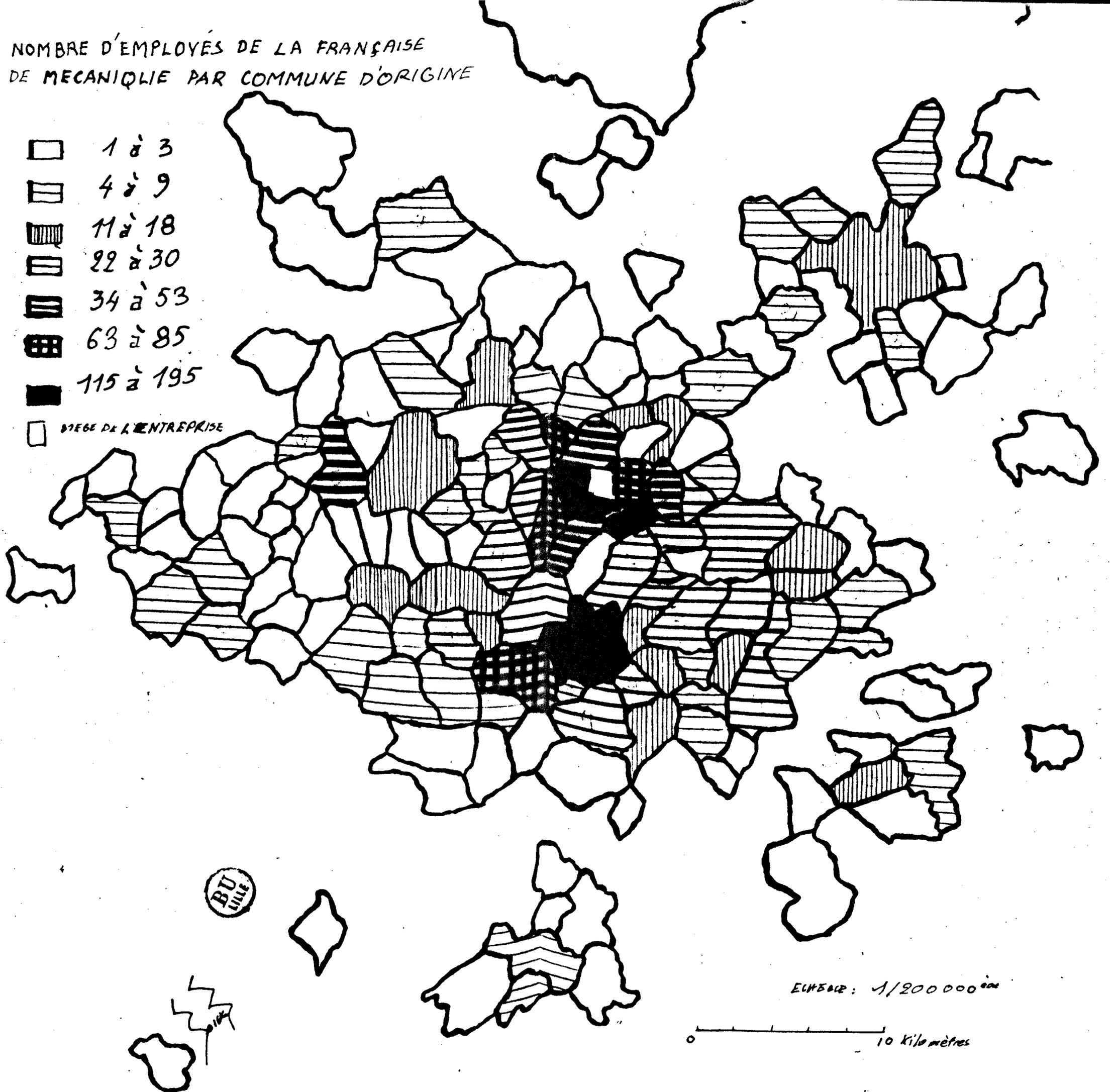
BU
LILLE



Une automatisation très poussée pour réduire le plus possible la dépense physique et la fatigue nerveuse.

NOMBRE D'EMPLOYÉS DE LA FRANÇAISE
DE MECANIQUE PAR COMMUNE D'ORIGINE

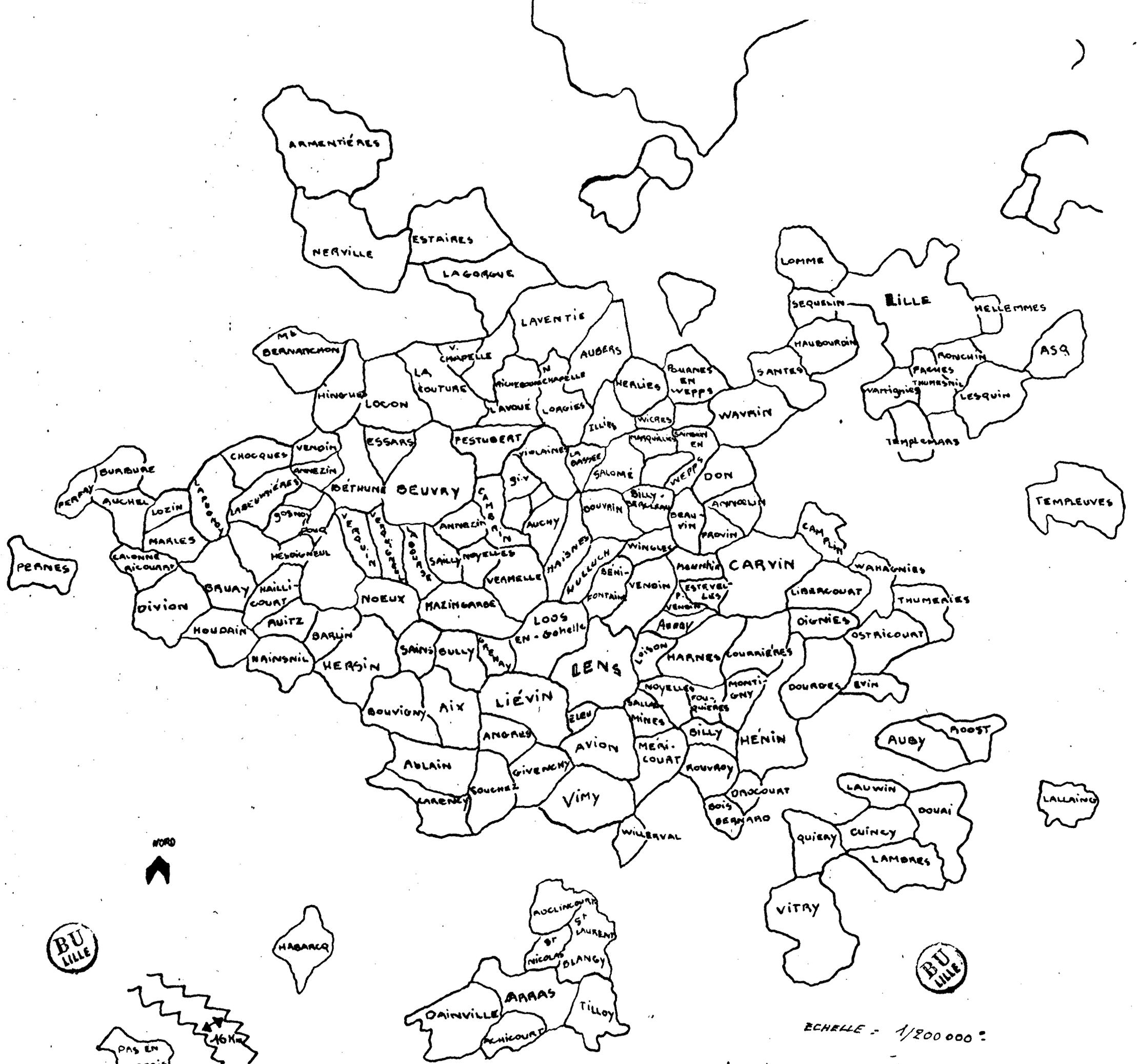
- 1 à 3
- ▨ 4 à 9
- ▩ 11 à 18
- ▧ 22 à 30
- ▦ 34 à 53
- ▥ 63 à 85
- ▤ 115 à 195
- SIEGE DE L'ENTREPRISE

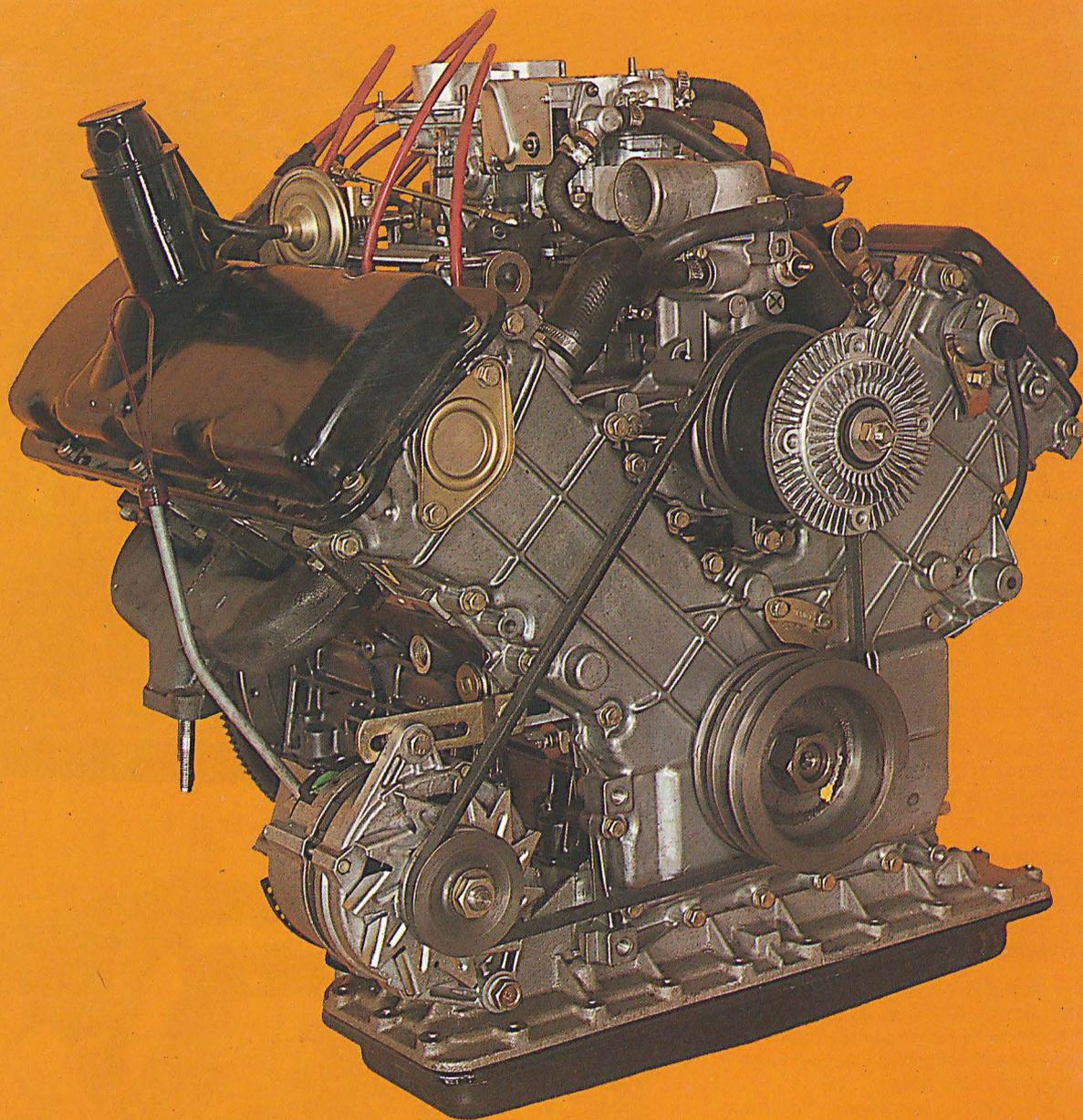


BU
VILLE

ECHELLE: 1/200 000^{ème}

0 ————— 10 kilomètres





MOTEUR
Z



423



M. HENNEGUELLE, Président de la SEPAC, Maire de Boulogne/Mer, a donné les causes de ce vide industriel de Douvrin : "les nombreuses petites zones industrielles installées dans la région jouent contre la grande. Il ne suffit pas de se trouver à proximité d'une main d'oeuvre abondante. La petite zone toute proche de la ville, dans un environnement différent attire plus. Contrairement à ce que l'on imaginait, le canal à grand gabarit n'est pas un atout déterminant. Cette expérience pour moi condamne la grande zone industrielle."

Pourtant une telle entreprise doit être menée à bien. Ses responsables sont inquiets, mais non découragés, ils restent persuadés que les avantages offerts à l'industrie finiront par produire leur effet attractif.

Certes, il est temps de voir de nouvelles implantations sur cette gigantesque zone de 520 hectares, seule la Française de Mécanique était présente, mais cependant une petite entreprise FIEVET PARSY s'est installée, ses 27 employés n'ont pas la représentation des usines que l'on souhaiterait, mais déjà un pas est fait par cette entreprise de fabrication de chaussures.

Une condamnation du gigantisme, cette formule n'est pas juste pour l'entreprise qui déjà est installée et ne pouvait le faire ailleurs, la Française de Mécanique, l'apport de 2 400 emplois a été capital pour la région (plus de 2 % des emplois existants) mais il est regrettable que d'autres entreprises importantes ne viennent s'y installer à leur tour. Des chercheurs ont prétendu que la présence d'une première entreprise trop vaste, trop puissante gênait la venue d'établissements de structure plus faible, avec moins d'avantages, cela est fort possible et la comparaison avec les zones d'Harnes ou de Liévin en témoigne, mais il faut noter que sur ces zones peu de grandes entreprises sont venues et surtout peu d'entreprises à forte densité d'emplois par rapport aux hectares alloués en zone industrielle.

Selon des principes de rentabilité, il faut prévoir 30 ou 40 ouvriers à l'hectare, plus 50 % de terrains, selon l'importance de l'usine :

- à Douvrin les 30 ouvriers à l'hectare sont tout juste atteints
- mais à Liévin certaines usines nouvelles ont plus de 50 employés et envisageant de s'accroître, on peut noter presque 100 emplois à l'hectare.

4/Cependant les collectivités rencontrent de grandes difficultés dans la réalisation de tels programmes :

DOUVRIN LA CONDAMNATION DU GIGANTISME

Une réussite pourtant une inquiétude a pesé sur cette implantation.

Dans une situation excellente, au contact du Nord et du Pas de Calais, de plus au coeur de l'Europe, à un carrefour futur d'autoroutes et au bord d'un axe navigable pour péniches de 1 350 tonnes, la Zone Industrielle de Douvrin avait tous les atouts dans son jeu... Or une seule usine s'y est installée, sur 150 hectares en 1970 : La Française de Mécanique, actuellement 1 900 emplois environ.

Cette zone est née d'une initiative de l'Etat après 1967, lorsque la récession minière s'amorçait : elle fut plus joliment baptisée "ARTOIS-FLANDRE". La Société d'Equipement du Pas de Calais fut chargée de son aménagement : (SEFAC). La CECA accorda un prêt de 15 millions de francs.

Les communes des environs, concernées par la zone fondèrent un syndicat intercommunal. (21 communes du secteur Douvrin).

Département et Etat accordaient leur garantie au prêt. Tout était là pour une réussite parfaite.

A Béthune, M. Le Sous-Préfet avait parlé d'une possibilité de 20 000 emplois sur la zone et faisait tout pour susciter les implantations industrielles. Ce personnage officiel a gardé une place importante dans le secteur économique, puisqu'il est maintenant commissaire à la conversion pour le Nord, il peut ainsi continuer la grande tâche qu'il s'était donnée en 1969-1970.

Mais l'heure des remboursements est venue, seule la Française de Mécanique paie un remboursement pour ses terrains, sur 15 ans, le conseil général est intervenu avec la CECA et la DATAR, mais le bilan est là la zone remplira ses engagements ou de toutes façons l'Etat devra honorer ses engagements financiers... sans que l'opération ait donné la conversion régionale espérée et attendue d'elle, dans le Bassin Minier.

Un nouvel effort de prix des terrains est tenté : le terrain équipé coûtait de 22 à 27 F le mètre carré, un rabais de 10 F est consenti si un certain nombre d'emplois est créé...

- à Harnes la même densité est constatée,

- la Zone d'Hénin Beaumont semble vide au regard des terrains industriels de ses abords, mais le phénomène attractif de "zone organisée" ne joue pas, celui de situation dans le contexte de la région du Nord et de la main d'oeuvre a joué beaucoup plus.

Les entreprises nouvelles ont parfois des difficultés .m.
l'effort d'accueil des municipalités , ainsi :

LA CRISE D'UNE ENTREPRISE NOUVELLE A LIEVIN

EN 1971 un succès était remporté par les autorités de la région et de Liévin en incitant l'implantation d'une firme importante dans la commune de Liévin : (commentaire de presse de janvier)

Au début de 1971 une nouvelle usine s'est installée à Liévin, répondant aux besoins de la main d'oeuvre locale.

Quelques mois auront suffi pour que le projet d'implantation d'une usine "Intissel" sur le territoire de la commune de Liévin devienne réalité. Ce sont les Houillères qui cédèrent le terrain continu au carreau de la Fosse 5 de Liévin, dans le quartier de Calonne, à l'emplacement d'une briqueterie.

La réalisation de l'ensemble a été confiée à des entreprises régionales et c'est le Service des Houillères, Etudes Techniques et Réalisation (E. T. R.) qui en est le maître d'oeuvre. Sur les 16 hectares nécessaires à la mise en chantier, 13 ont été nivelés, nécessitant le déplacement de 80 000 m³ de terre.

Une charpente métallique et des murs latéraux en briques sur schiste constituent le bâtiment. Il mesure 148 m de long, il est composé de trois halles accolés, ayant chacun une portée de 20 m.

La surface couverte est de 9 000 m² : autour de cet édifice jouteront, ultérieurement, d'autres constructions.

Dans une première étape une centaine de personnes seront employées dans cet établissement destiné à la production d'étoffes nou-tissées à partir de fibres synthétiques.

La main d'oeuvre sera essentiellement masculine, puis une centaine de femmes viendront rejoindre aussi les ateliers qui en 1974 compteront 300 personnes.

La mise au point des programmes, l'entretien, les réparations ou modifications à apporter au matériel nécessiteront l'emploi d'ajusteurs, de mécaniciens spécialisés, d'électriciens.

La situation de l'usine, aux abords de la route qui mène de Liévin à Bully, est excellente. Bien qu'elle soit placée en milieu urbain, son horizon est dégagé et la ligne des collines de l'Artois toutes proches lui donne un cadre que pourront lui envier bon nombre d'autres réalisations.

QUATRE ANS APRÈS L'IMPLANTATION A LIEVIN D'INTISSEL-CURSEL :

LA CRISE ET LES DIFFICULTES ARRIVENT...

Ainsi en Février 1975..... 28 licenciements aux établissements Intissel-Cursel, de Liévin.

L'Italie ayant dressé des barrières douanières le marché des textiles non tissés et des produits finis les utilisant s'est subitement restreint au détriment des Ets Intissel-Cursel de Liévin et de Wattrelos.

Ce dernier établissement contraint de réduire ses effectifs a pu ajourner d'éventuels licenciements en offrant une préretraite à 6 des membres de son personnel.

A Liévin les horaires seront considérablement amenuisés depuis trois mois. A la fin de l'année, ils étaient proches de trente heures par semaine. Après une période longue de congés payés, le processus de licenciement a été mis en place : 19 ouvriers de l'atelier Cursel (sur un effectif total de 61) devront quitter la maison.

En raison des dispositions légales nouvelles, ces mesures n'interviendront vraisemblablement qu'après le 6 mars. Les licenciements ont pu être réduits au minimum du fait qu'Intissel procède actuellement au montage d'une chaîne d'induction dont la mise en production est prévue pour la fin mars. Ensuite, un desserrement de la conjoncture est attendu dans ce domaine industriel encore peu connu du grand public.

Réduction modeste, puis accord entre l'entreprise et ses salariés, mais le drame de cette entreprise a été marquant pour Liévin...

Septembre 1975 :

L'inquiétude devant les fermetures d'usines ou les menaces de licenciements demeure vive et la presse des derniers jours de septembre se faisait l'écho des réunions syndicales. Il y avait cependant une réponse et une forme d'intervention nouvelles :

D'une part comme il était possible de le noter préalablement, les représentants de l'Etat s'inquiétaient et essayaient de se trouver des solutions aux problèmes du Nord, le détail de la visite Monsieur D'Ornano à la Française de Mécanique permet de le comprendre.

Les députés présents, Monsieur DARRAS (Liévin), DELELIS (Lens) et LUCAS ont insisté auprès du ministre de l'industrie.

Monsieur DARRAS remit une lettre au Ministre concernant l'avenir d'INTISSEL-CURSEL. Voici le détail de l'article de presse et la dernière phase de la crise d'INTISSEL-CURSEL, que nous avons choisi comme témoin des problèmes des entreprises nouvelles en difficultés.

(un dossier du même ordre pourrait être fait sur les difficultés du textile récemment implanté - la CIP d'Haisnes les la Bassée par exemple, 700 personnes menacées de chômage -)

Pourtant en juin 1976, INTISSEL-CURSEL va fermer ses portes...

quel bilan peut-on donc dresser de toutes ces implantations ?

5/ BILAN DES CREATIONS D'EMPLOIS DANS LA REGION DE LENS 1967-1974

Répartition par branche	Emplois Créés région du Nord	de 1967 et 1974 Région de Lens	% du Nord
Automobile	12 615	2 830	22,5
Textile et Habillement	7 984	2 525	31
Métallurgie et Mécanique (hors automobile et aéronautique)	6 906	1 220	17
Industries électriques et electroniques	3 291	530	16
Industries des plastiques	2 732	1 274	46
Bâtiment et matériaux de construction	1 993	920	46
Industries alimentaires	1 183	250	21
Divers (produits de beauté, chimie, emballage, imprimerie, aéronautique)		8 110 recensés sur les zones industriel- les et les terrains miniers cités dans l'étude (19,12 % du total)	
total	42 413		

soit 1 000 emplois par an depuis 1967 pour
la région de Lens.

Note de l'auteur :

L'enquête a été menée entreprise par entreprise , sans demander de bilan général à des organismes publics concernant la région de Lens , les chiffres que nous donnons sont donc inférieurs à la réalité, les entreprises de petites tailles n'ayant pas été visitées . Mais le fond de la conclusion reste valable et note la difficulté d'implanter de nouvelles industries !

BILAN DE L'EMPLOI DANS LES ZONES INDUSTRIELLES

DOUVRIN =	2 300 emplois	+ 27 = 2 327 empl.
HARNES =	1 000 emplois	
HENIN-BEAUMONT =	1 250 emplois	
LIEVIN =	<u>220 emplois</u>	+ 100 en cours
	= 4 497 emplois/42 413 dans la région	
		(1) du Nord (10,6 %)

(Mais Harnes avec les matériaux de construction a reçu 45 % des emplois créés dans un domaine en construction créé dans le Nord par l'Association pour l'Expansion (d'après des calculs faits sur le terrain et après observations)

En effet de 1967 à 1974 1 993 emplois dans ce domaine furent créés dans le Nord-Pas-de-Calais.

(1) rien de comparable aux réalisations de Dunkerque (sidérurgie), ou Douai (Automobile) ou encore Valenciennes (Raffinerie) n'a été implanté hormis la grande usine de Douvrin la Bassée, qui représente 36 % des créations d'emplois dans la région de Lens.

DE L'OUEST A L'EST DE LA REGION:LES EMPLOIS CREEES SUR LES
ENTREPRISES NOUVELLES INSTALLEES SUR DES TERRAINS MINIERES

BULLY LES MINES Carreau de la Fosse 1 = SICOPAL (plastiques)
et SOFARCOM(moules pour plastiques)=* 100 emp

CARVIN Carreau du 4 d'Ostricourt = 434 emplois dans la
Société des Constructions Mécaniques de Carvin
Carreau du 14 de Carvin (ou 4) plusieurs dizaines
d'emplois

ELEU DIT LEAUWETTE dans l'ancienne centrale thermique des Mines de
Liévin : menuiserie industrielle (50 emplois)

GRENAY carreau de la Fosse 11 de Béthune = Société Bourguignonnes
des applications plastiques (B.A.P.) 220 emplois (voir page 409)

HARNES carreau de la fosse 9-17 de Courrières :-FIBRIT =100 emplois
un nouvel atelier textile =50

EMPLOIS

HENIN-BEAUMONT Carreau du 2 de Dourges= un atelier textile (25 pers.)
carreau du 3 de Dourges=BENALU -150 emplois

LENS carreau du 9 bis=supermarché LEMAIRE
carreau du 9 =dépôt de brasserie
école du 8 sur Vendin ,un atelier textile (PLAYOUST)

LIEVIN

carreau de la Fosse 3
un dépôt remplace la SIMA qui s'est installée
sur le terrain arrière de cette ancienne mine
220 emplois

carreau du 2 =Danchin-Linflor-textiles (163 femmes)

carreau du 1 de Liévin :ROND POINT-HYPERMARCHÉ
184 emplois créés

ateliers de la Fosse 1-SABES (215 emplois)

Carreau du 5 ,incorporé à la zone industrielle
anciennes écoles des Houillères (ouvrirs féminins)

écoles du 3 de Lens et du 11 bis de Lens -

HADENGUE-PLAYOUST textiles-confection

SALLAUMINES

carreau du 13-18 de Courrières
carrossier (isotherme) 232 emplois

2 506 emplois représentent le total des implantations évoquées précédemment, d'autres petites installations négociées par les entreprises plus petites sur des terrains moins liés à l'exploitation minière ont eut lieu, il est difficile de toutes les comptabiliser, néanmoins le bilan est déjà très positif pour ces dernières années.

Finalement il est possible de dire que le délai d'implantation total de ces usines et ateliers nouveaux n'est pas du tout comparable avec les abandons d'emplois plus traditionnels comme ceux de la mine, rien n'a remplacé les mines, certes il n'est pas question de comparer les emplois miniers aux emplois nouveaux, mais la lenteur des créations malgré les efforts de tous amène cet exode des jeunes.

Comment les services officiels mis en place dans la préfecture du pas de Calais voit-ils l'évolution de cette phase économique difficile pour la région de Lens ,quels sont leurs plans, leurs conclusions et les premiers aménagements qu'ils ont favorisés ?

Afin d'organiser les opérations de restructuration de la région les services officiels de la Préfecture ont organisé des services spécialisés auprès de la Direction Départementale de l'Equipement.

Ainsi fut créé l'Atelier d'Aménagement de la Zone Minière (AAZM) en 1963.

Le but de ces services de recherches et d'aménagement était de réaliser les études urbaines (ceci a commencé avant 1968)

En 1968 sont décidés : - l'étude du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) loi d'orientation foncière du 30-12-1967 et du Plan d'Occupation des Sols (POS) (même loi).

L'étude des plans est faite au 50 000 ème, le domaine est vaste aussi - les documents sont-ils trop généraux d'où la division en schémas de secteurs =... District Hénin-Carvin

District Lens

District Béthune

District de Bruay

District d'Auchel

Districts prévus = Isbergues et le secteur de Douvrin.

Le contenu de l'étude :

Le schéma de secteur est une formulation au 1/10 000 ème, le SDAU était au 1/50 000 ème.

Trois branches de l'étude sont proposées :

1 - le dossier emploi

2 - le dossier habitat

3 - le dossier organisation des espaces

Démographie et Emploi :

Hypothèse de la croissance de la population :

1972 = 283 000 h

1985 = 328 000 h - Une hypothèse élevée des emplois

est aussi retenue car les 20 000 emplois miniers restants seront disparus en 1985 = 100 000 nouveaux emplois sont à créer dans la zone minière pour une partie de cette échéance 1985.

(1972 = 72 000)

Notes importantes du groupe de travail à ce propos :

- répartition harmonieuse des zones futures d'emploi
- adaptation des moyens de formation
- créations importantes d'emplois secondaires.

(60 % d'emplois secondaires dans les 3 000 créations annuelles)

Logements :

Le parc immobilier comprend 85 000 logements dont 35 000 appartenant aux H. B. N. P. C. - problème de rénovation pour ces derniers. Les nouveaux logements sont construits au rythme de 1 000 par an environ : 40 % sont en collectifs et 60 % en individuels.

(H. L. M.)

(avec primes de const.)

SI la population de 1985 vient au nombre proposé il faudrait 1 600 à 1 800 logements chaque année, en réalisant plus de 50 % en zone d'Habitation Concertée... Plus de 50 % des 20 000 ou 24 000 logements nécessaires devraient être des habitations en collectifs chaque commune a reçu des propositions de constructions en fonction du nombre de logements et du nombre d'hectares à y consacrer.

"Patrimoine des H. B. N. P. C."

En contact avec le libre Vert des cités minières des H. B. N. P. C. mise au point de plan conjointement aux H. B. N. P. C., mais les classements des cités n'ont pas toujours été celui des G. E. P., car l'organisme d'études prend en compte les autres types d'habitat voisins et la proximité des centres villes, en vue d'une réinsertion dans de véritables unités urbaines : notamment aussi à propos des espaces libres et des dessertes routières.

Des propositions ont été faites en vue d'utiliser les espaces des installations minières abandonnées en vue de grandir les zones industrielles en 1985 : à partir de 40 emplois à l'hectare, il faut

s'assurer outre les zones déjà aménagées, Liévin, Avion, Harnes, 150 à 200 ha supplémentaires... Les localisations sont à étudier.

Terrils et voies ferrées de H. B. N. P. C. sont à utiliser dans le but de créer des espaces loisirs ou pour les voies ferrées un véritable réseau de métro-sub-aérien sur l'empreinte des voies minières.

"Équipement et finances communales"

L'étude avec les élus locaux des ressources en équipement existantes a donné de maigres résultats, par rapport à la moyenne française un retard est constaté et l'on se borne à enregistrer ce qui est déjà en place.

Les besoins pour 1985 ont donc été étudiés : les P. O. S. devraient être rapidement mis au point.

Les finances communales ont aussi été étudiées.

REMARQUES SUR LA POPULATION DE LA REGION DE LENS

L'étude de l'AAZM démontre la faiblesse du taux d'habitation de la région concernée. Les ZAC devraient densifier la population dans les logements, mais la remarque faite sur les trois premières ZAC est que celles-ci ne sont occupées que par des familles de structure très petite : trois ou quatre personnes seulement, et très souvent trois personnes. L'étude fut cependant limitée aux cartes électorales et le recensement de 1975 va donner certainement raison à de telles hypothèses.

Les problèmes urbains : Aucun document n'était publié en juin 1975. Seuls les documents d'études sont accessibles.

- les cités charbonnières ont donné une unité urbaine, mais en fait il ne s'agissait que d'unités - cités juxtaposés il n'y avait pas de villes intégrées, seule Lens présentait un marché du travail diversifié. (valeur administrative aussi : sous-préfecture, centre des Impôts, centre Hospitalier) : Quelques moyens de transports convergent vers ce centre. (Nota = tous n'y convergent pas).

Au contraire des villes de France en général, la région a des villes dépourvues de centre réel et le but des urbanistes est de créer un véritable centre dans ces cités, avec des possibilités d'accès aisées. Une carte de répartition peut être réalisée en notant les priorités données à certains secteurs.

Les zones d'Aménagement Concerté ont été créées pour répondre à cette exigence de densification. Les conseils municipaux sont les maîtres d'oeuvre de ces ZAC et très vite toutes les constructions nouvelles se font dans ces ZAC, selon les schémas des animateurs de l'urbanisme : en début d'ouvrage 30 % dans la ZAC et 70 % hors ZAC
ensuite 70 % dans la ZAC et 30 % hors ZAC

Tel serait le but, or aucune municipalité ne prend de mesures de ce type et le premier cas, en défaveur de la ZAC reste le cas régional. (Quatre ZAC seulement ont démarré : LENS-LIEVIN-AVION et HENIN-BEAUMONT).

District LENS-LIEVIN : 31 communes sont regroupées:

1 - Introduction

Le secteur comporte une grande agglomération, étendue dans le sens Est-Ouest, limitée au sud et au nord par des espaces agricoles bien caractérisés.

La plaine agricole, au nord, est entourée par une série de petites villes dans la population est surtout ouvrière. La zone agricole au Sud s'étend sur le versant des collines de l'Artois et comprend un certain nombre de bourgades qui conservent leur caractère rural, bien qu'elles soient en train de devenir des centres d'implantation de résidences de la partie aisée de la population.

2 - L'agglomération de LENS-LIEVIN constitue la partie centrale de la longue bande bâtie du Bassin Minier du Nord pas de Calais. A l'Ouest des coupures séparent et délimitent la zone de BRUAY et de Béthune. Ces coupures correspondent aux parties hautes du terrain, séparant les bassins de la Souchez, de la LAWE. A l'Est l'agglomération Lens-Liévin se continue naturellement par celle d'Hénin-Beaumont, jusqu'à l'autoroute A1, constituant une SEULE UNITE URBAINE POTENTIELLE.

3 - Le tissu urbain du secteur est composé de 3 types d'Habitat :

A/Cités minières - 50 % du total,

B/Structure spontanée autour des noyaux centraux des communes

C/L'habitat moderne créé par les opérations concertées H. L. M.

ou lotissements.

4 - L'importance des cités minières reflète parfaitement la structure actuelle des activités, dominées encore par la mine - la conversion minière va moins vite que l'installation d'industries nouvelles une phase de transition est nécessaire, notons que les communes n'ont pas de centre administratif développé à cause de cette structure de cités = les fonctions centrales sont peu développées. Par rapport à la population de ces communes.

5 - La récession des Houillères a brisé la raison d'être de la structure urbaine passée. La disparition du monopole de l'emploi donne lieu à la création d'un marché du travail.

2/ LE DISTRICT HENIN-CARVIN

14 communes sont regroupées - elles couvrent 11 200 hectares.

1 - Les terrains de cet ensemble ont des propriétaires divers, mais les H. B. N. P. C. sont les plus grands possesseurs de sol dans le secteur :

2 130 hectares sont dans le domaine des Houillères.

détail :	les installations industrielles	= 570 ha
	logements et équipements	= 770 ha
	domaine foncier agricole loué	= 420 ha
	terrils	= 370 ha
	voirie routière	= 120 km
	chemins de fer	= 50 km

Donc le district Hénin-Carvin est aussi une zone d'implantation de premier ordre des Houillères, les problèmes évoqués dans la région du district de Lens et pour la partie Ouest de l'arrondissement de Lens s'y développent donc autant.

2 - Les formes de l'urbanisme :

- " une dilution de l'urbanisation ", ce terme des architectes des services de l'Équipement à Arras, reflète bien l'occupation faible du sol : une densité de 15 logements à l'hectare.

- les logements individuels prédominent largement : sur 37 676 logements, 32 600 sont individuels (86 %)

La présence des cités minières est en partie à l'origine de cette situation, puisque les H. B. N. P. C. ont 15 500 logements dans le district, la Société Immobilière de l'Artois 1 550, elle est filiale des H. B. N. P. C. donc 17 050 logements individuels en cités sont le domaine minier, qui ajoutés aux traditions du Nord expliquent les 86 % de logements individuels.

(Certaines communes sont essentiellement des villes minières ainsi à OIGNIES : 70 % des logements sont aux H. B. N. P. C. ; ailleurs c'est l'inverse : à Bois Bernard seulement 15 %)

La grande Guerre a donné un caractère récent à l'habitat.

Diagnostic de la situation : le problème est simple dans sa définition : sortons-nous de la crise ou bien entrons-nous dans cette crise ?

Les idées des membres du comité d'aménagement de la région penchent pour la deuxième solution : nous entrons dans la crise "AIGUE" :

- d'abord le fait que les prévisions à court terme des emplois montrent un déficit dans ce qui a été réalisé il faudrait quatre fois plus d'emplois que ce qui a été prévu mais non pas ceux couverts déjà mais les prévisions réelles pour les années à venir.

- l'Etat devra à toutes fins utiles préparer un investissement massif pour lancer et conserver les emplois qui seraient ainsi créés.

- les emplois créés masquent le réel besoin ; il faut secondariser les emplois et non pas donner une apparence de secteur tertiaire, les besoins réels sont avant tout des emplois secondaires.

Telles sont les conclusions officielles des enquêtes sur l'emploi dans le secteur Lens-Liévin.

Les emplois miniers étaient considérés comme devant disparaître dans un bref délai, or, il apparaît nettement que ce sont les seuls emplois non menacés selon les principes de l'économie de crise actuelle. La diminution de ces emplois doit être ralentie et la courbe de décroissance doit choisir un plan plus horizontal par rapport à la chute verticale constatée auparavant... Seule la mine peut servir de base d'attente à la relance complète de l'emploi. Le problème est l'embauche. En 1983, le secteur de Lens doit avoir 40 000 emplois pour la population et pour le maintien d'activités qui tiennent la population dans les équipements de logements prévus.

La mine peut donc dans son domaine de 4 000 à 5 000 actifs donner un frein à la baisse de l'emploi.

Chaque district a cependant des caractères originaux.

DISTRICTS LENS ET HENIN

POPULATION ACTIVE

POPULATION TOTALE
HOMMES-FEMMES-TOTAL
 199500 205200 402700

pour le district d'Henin seul:

hommes:47,5%, Femmes:15,5%; total:31,4%

(les usines nouvelles ont déjà eu un impact sur la population active, d'où ces taux plus forts que pour l'ensemble de la région Lens-INSEE 1968)

Donc une faiblesse générale des taux d'activité, si on les compare à la France en général, notons que cela s'explique pour les hommes dans la mesure où le recensement de 1968 donne une image encore importante de la vie minière, donc des retraites précoces aux Mines et pour les maladies professionnelles (silicose) ajoutons aussi le deuxième point : le nombre important en 1968 de jeunes d'âge scolaire.

Pour les femmes la caractéristique des bassins miniers s'y retrouve avec un manque d'emplois féminins, qui ajouté aux traditions minières aboutit à ce taux très faible de 15,8 % contre presque le double en France.

LE MANQUE D'EMPLOIS A FAIT PARTIR 11 800 PERSONNES DU SECTEUR ENTRE 1962 ET 1968.

(5 960 sont allées vers la métropole lilloise, 5 900 dans d'autres secteurs)

Mais entre 1968 et 1975 :

Ces migrations définitives augmentent = 39 200 personnes sont parties.

POPULATION ACTIVE
HOMMES-FEMMES-TOTAL
 91600 23300 114900
 46,5% 11,5% 28,5%

En France ces taux d'activité sont :

HOMMES-FEMMES-TOTAL
 55,1 % 27,1 % 40,7 %

L'INDUSTRIE DANS LE SECTEUR HENIN

1 - Les H. B. N. P. C. :

effectifs miniers

	1956	1962	1969
	29 300	25 600	22 800
	(1)	(1)	(2)

(1) = groupe Hénin + Oignies

(2) = groupe Centre = (1)

dans les 15 communes du district :

février 1968	Décembre 1972	Décembre 1973
10 830	7 730	6 790 emplois miniers

Dans le même temps pour le secteur du district on passe de 20 puits de mines à recrutement essentiellement local à un seul siège le 10 d'Oignies. (80 % actuellement des emplois miniers du secteur)

2 - Les emplois nouveaux = la recherche d'une stabilisation

	1962	en %	1968	en %	1972	en %
PRIMAIRE	710	2	600	2	400	1
H. B. N. P. C.	11480	38	10830	35	7730	25
SECONDAIRE	9200	31	9830	32	11090	34
TERTIAIRE	8620	29	9350	31	12920	40
TOTAL	30010		30610		32140	

3 - Tableau des emplois secondaires :

	1962	1971
BATIMENT-TRAVAUX PUBLICS	2 740	3 400
INDUSTRIES METALLURGIQUES ET ELECTRIQUES	2 400	3 500
INDUSTRIES CHIMIQUES ET TRANSFORMATIONS DES MATIERES PLASTIQUES	2 100	615
INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	920	460
TEXTILES ET HABILLEMENT	990	2 160
AUTRES	50	50
TOTAL	9 200	10 185



HYPOTHESES ET CONSTATATIONS : EMPLOIS-POPULATION :
 DANS LE DISTRICT DE LENS-LIEVIN -un équilibre difficile !

COMMUNES	Année 1968		Année 1972		Année 1985	
	pop.	Emplois	pop.	Emplois	pop.	Emploi
<u>Groupe 1</u>						
Lens-Elcu	44900	18090	47500	18960	56500	23800
Liévin-Angres	40300	8870	40600	6270	51300	16200
AVION-Méricourt	35800	8030	39400	6860	49000	13550
Sallaumines-Noyelles						
Fouquières-Billy	43400	11910	42700	11530	46500	7850
Harnes-Loison	19800	6980	20000	5490	23000	11500
<u>Total-Groupe 1</u>	<u>184200</u>	<u>53880</u>	<u>190200</u>	<u>49110</u>	<u>226300</u>	<u>72900</u>
<u>Groupe 2</u>						
Bully-les-mines						
Grenqy-Mazingarbe	32100	6250	32900	6720	33900	10800
Sains-en-Gohelle	5300	3380	5800	1250	7000	1700
<u>Total-Groupe 2</u>	<u>37400</u>	<u>9630</u>	<u>38700</u>	<u>7970</u>	<u>40900</u>	<u>12500</u>
<u>Groupe 3</u>						
Wingles-Meurchin	12400	3590	12900	3440	14500	4900
Vendin le Viel						
Pont à Vendin-Annay						
Estevelles	17100	5380	17700	4140	19500	4750
Hulluch-Bénifontaine	4300	3220	4300	2630	4800	1900
Loos en Gohelle	7700	6780	7800	4380	8300	1550
<u>Total-Groupe 3</u>	<u>41500</u>	<u>18970</u>	<u>42700</u>	<u>14590</u>	<u>47100</u>	<u>13100</u>
<u>Groupe 4</u>						
Vimy-Givenchy						
Souchez-Ablain	8000	720	8300	840	9100	900
Acheville-Carency	800	70	800	65	800	70

Aix la Nouvelle	: 2600	: 470	: 2800	: 500	: 3800	: 530
Total-Groupe 4	: <u>11400</u>	: <u>1260</u>	: <u>11900</u>	: <u>1405</u>	: <u>13700</u>	: <u>1500</u>

Total REGION	: <u>274500</u>	: <u>82900</u>	: <u>283500</u>	: <u>72210</u>	: <u>328000</u>	: <u>100000</u>

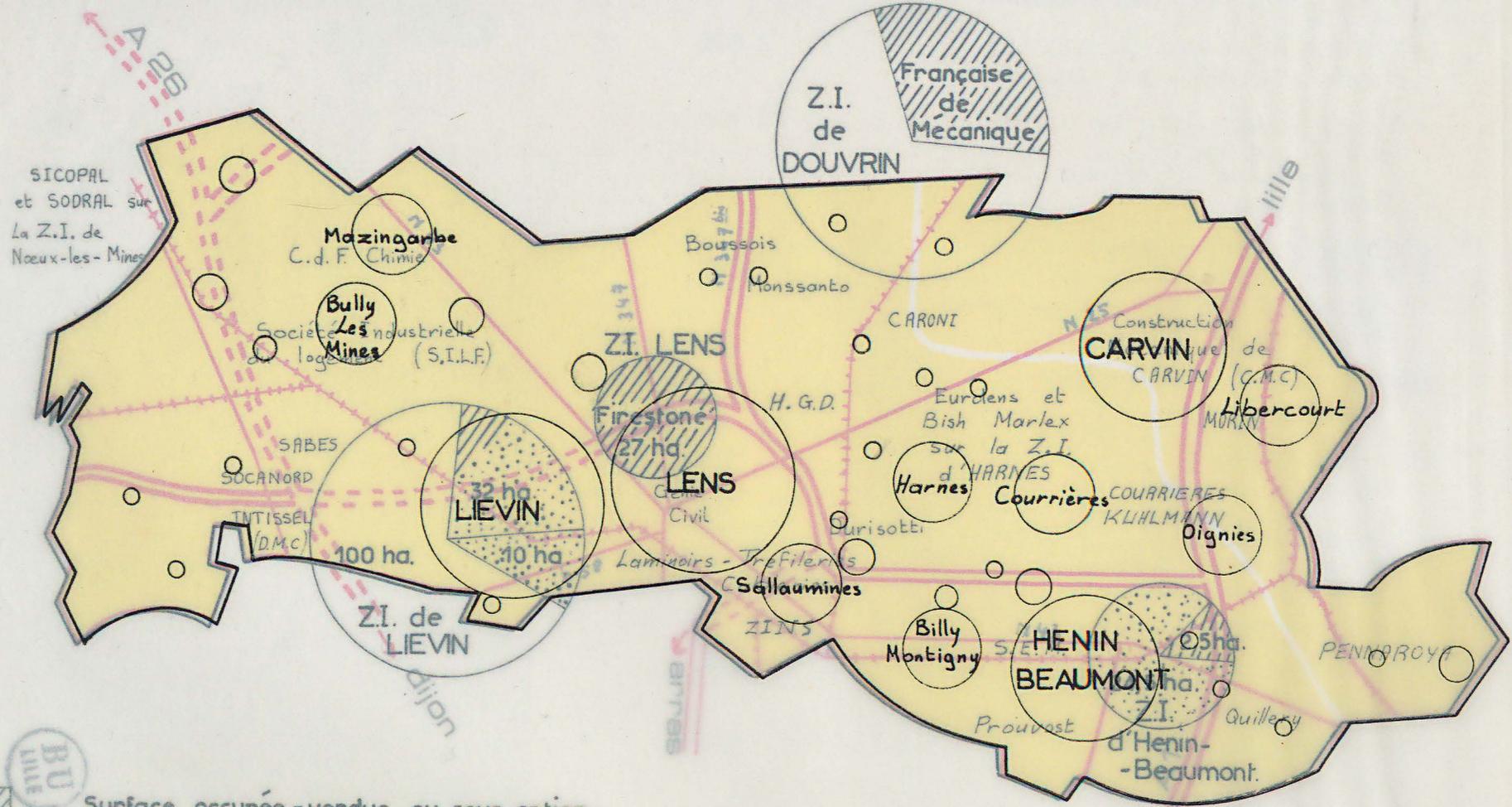
Les estimations du groupe de travail sur l'emploi dans le district de Lens tiennent compte des espérances de développement de chaque zone industrielle, mais considèrent aussi la disparition totale des H.B.N.P.C. .

Les conclusions du rapport sont assez pessimistes car il faut créer plus de 2000 emplois par an dans le seul district de Lens, soit pour référence installer chaque année une zone industrielle du niveau de celle de DOUVRIN, avec une entreprise au moins aussi dynamique que la française de Mécanique!

Deux documents peuvent illustrer ces conclusions:

-la plaquette du Comité d'Expansion de l'Arrondissement de Lens qui grâce à la superposition de calques met en rapport population-emplois -circulation et

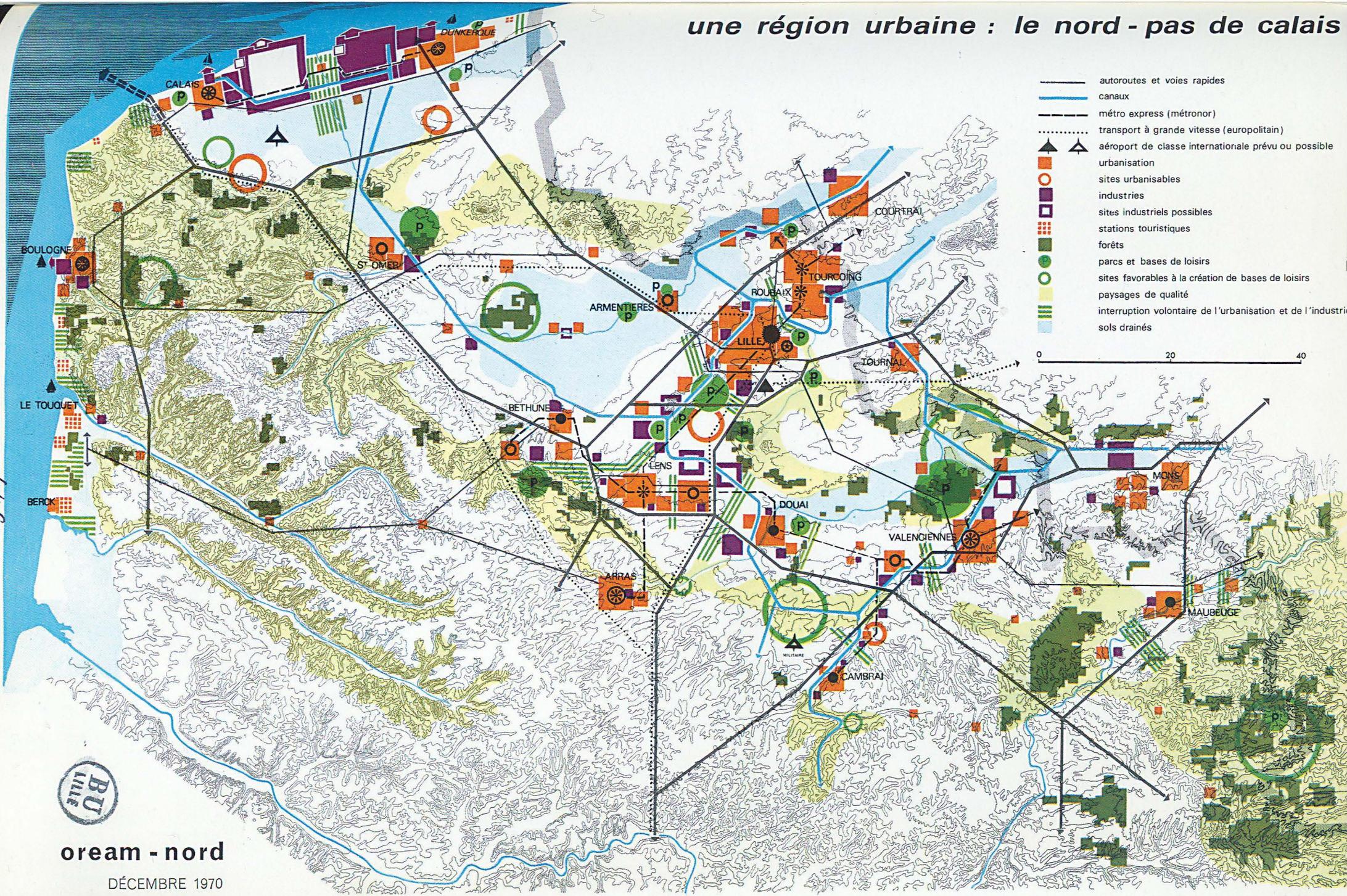
-la carte de l'OREAMIN de toute la région Nord montrant bien la place de carrefour de l'Europe qu'est la Région de Lens



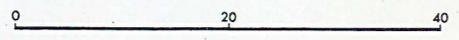
	Surface occupée - vendue ou sous option.	
	Surface équipée.	40.000 Hbts
	Surface à équiper.	15 à 25.000 Hbts
	Construction.	10 à 15.000 Hbts
	Surface à équiper.	plus de 5.000 Hbts

en hectares.

une région urbaine : le nord - pas de calais



- autoroutes et voies rapides
- canaux
- - - métro express (métro)
- transport à grande vitesse (européain)
- ▲ aéroport de classe internationale prévu ou possible
- urbanisation
- sites urbanisables
- industries
- sites industriels possibles
- stations touristiques
- forêts
- parcs et bases de loisirs
- sites favorables à la création de bases de loisirs
- paysages de qualité
- interruption volontaire de l'urbanisation et de l'industrie
- sols drainés



474



oream - nord

DÉCEMBRE 1970

SITES INDUSTRIELS AMÉNAGÉS

EQUIPPED INDUSTRIAL
SITES

INFRASTRUCTURE RÉGIONALE

REGIONAL SUBSTRUCTURE

LÉGENDE

REFERENCE

 **AUTOROUTES**
MOTORWAYS

 **VOIES RAPIDES**
EXPRESS
ROADS

 **ROUTES
NATIONALES**
TRUNK ROADS

 **VOIES FERRÉES**
RAILWAYS

 **VOIES FLUVIALES**
INLAND
WATERWAYS

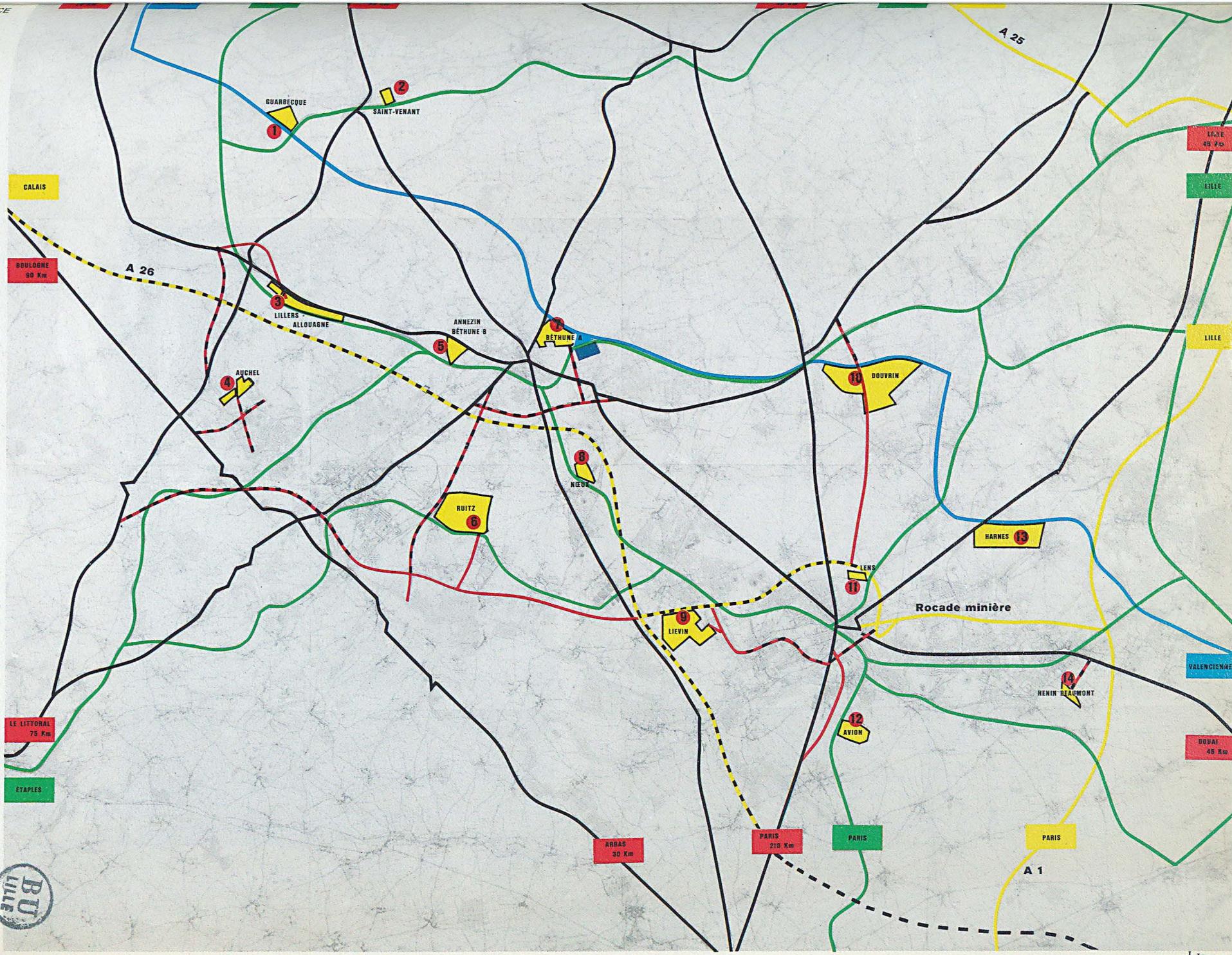
 **EN PROJET**
UNDER
CONTRACT

 **ZONES
INDUSTRIELLES**
INDUSTRIAL
ESTATES

 **PORT FLUVIAL**
INLAND PORT

 **ZONE DE TRANSIT
(EN PROJET)**
TRANSIT
CENTRE
(UNDER
CONTRACT)

 **DISTANCE PAR
RAPPORT A
BÉTHUNE**
DISTANCE
FROM BÉTHUNE

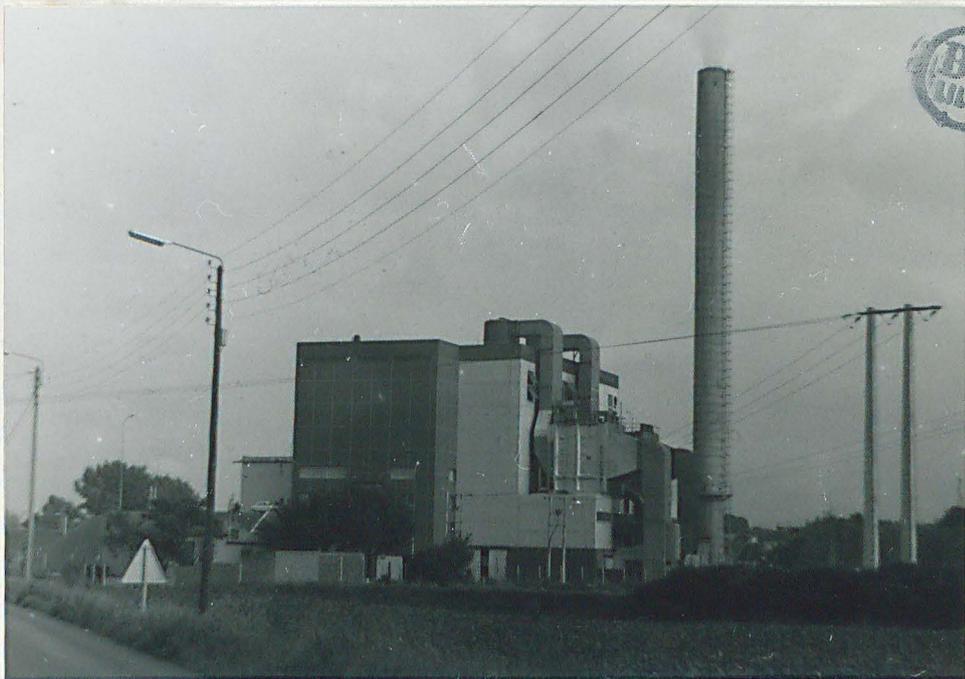


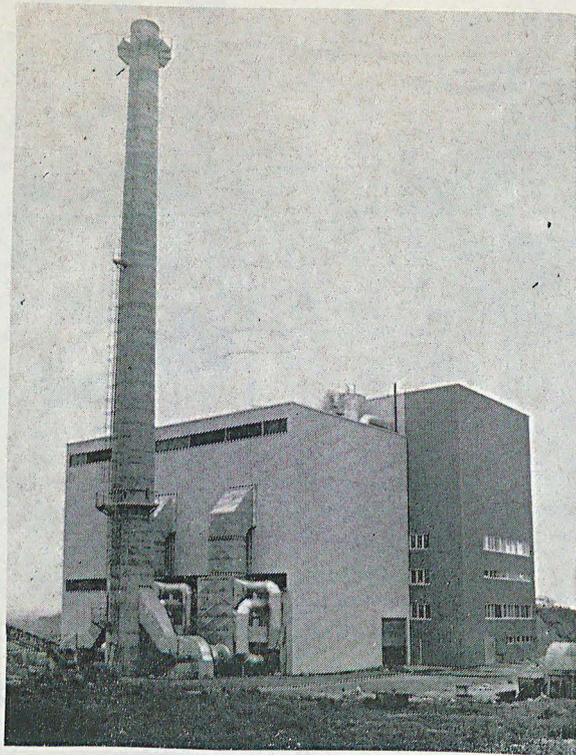
Le regroupement des communes de l'arrondissement de Lens en deux districts a permis de donner plus de moyens aux associations intercommunales .

Ainsi le district de Lens-Liévin a pu aménager une usine d'incinération des ordures ménagères .(Noyelles sous Lens).Le district d'Hénin-Carvin pu aussi dans un cadre identique, à Courrières construire la même usine.

La Société Etudes Techniques et Réalisations (E.T.R.) avec les Constructions Navales et industrielles de la Méditerranée réalisèrent l'usine du district de Lens-Liévin dont voici la photographie.

Ainsi la pollution dangereuse des décharges ouvertes est éliminée au profit de ces usines modernes et d'un environnement mieux protégé.





UNE REALISATION DU
 DISTRICT D'HENIN EN 1973
 L'USINE D'INCINERATION
 DES ORDURES MENAGERES

CARTE DES AMENAGEMENTS
 DE L'ASSAINISSEMENT
 DANS LE DISTRICT



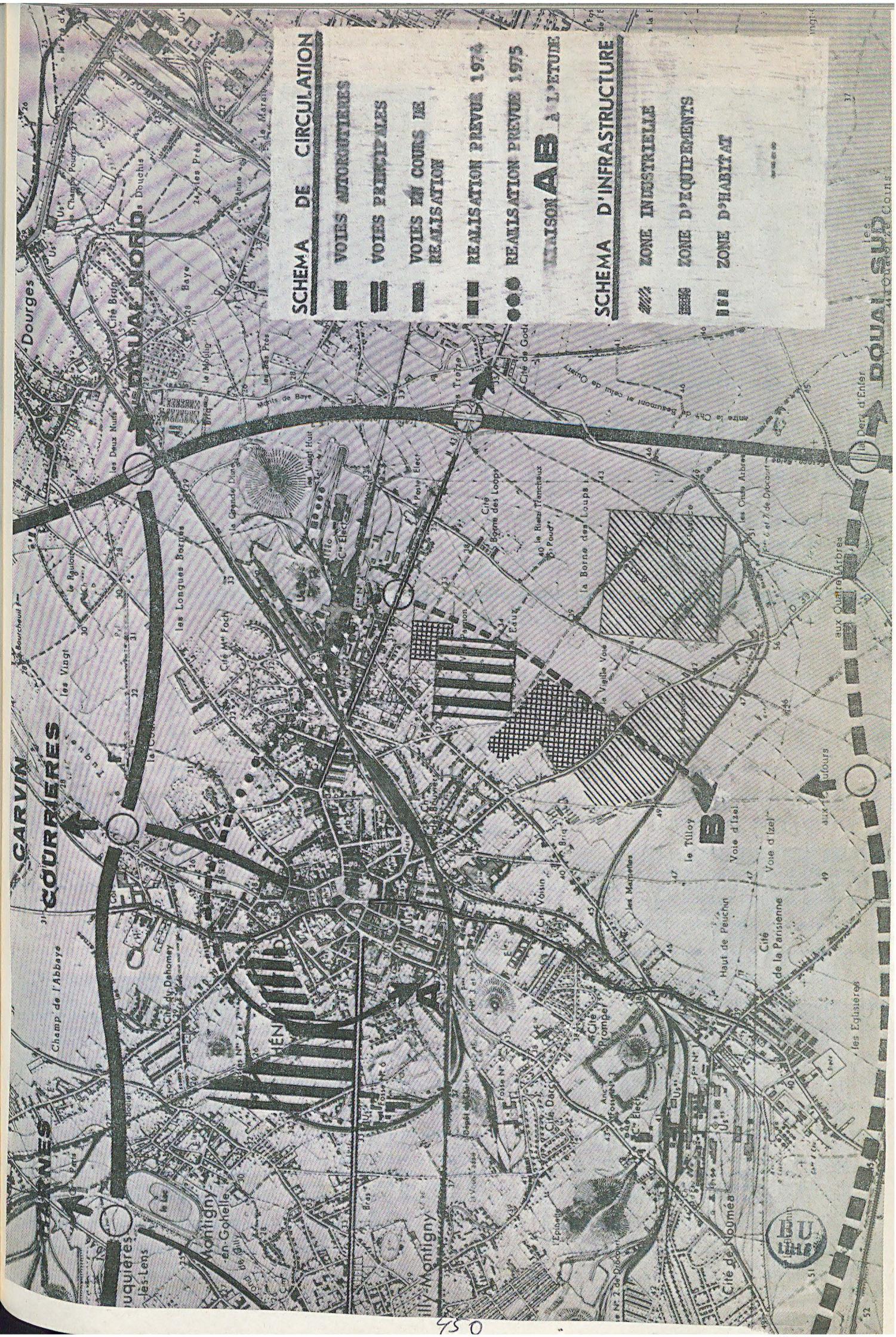
SCHEMA DE CIRCULATION

-  VOIES AUTOURNIERES
-  VOIES PRINCIPALES
-  VOIES EN COURS DE REALISATION
-  REALISATION PREVUE 1974
-  REALISATION PREVUE 1975

LIAISON AB à L'ETUDE

SCHEMA D'INFRASTRUCTURE

-  ZONE INDUSTRIELLE
-  ZONE D'EQUIPEMENTS
-  ZONE D'HABITAT



4/ LES ESPACES VERTS DANS LE DISTRICT HENIN-CARVIN ET DANS LE DISTRICT
de LENS-LIEVIN

a/ District d'HENIN-CARVIN :

Les opérations de boisements de terrils furent tentées dans ce secteur en premier lieu, au cours d'opérations comme celle réalisée par le Lycée d'Hénin Liétard qui a consisté à planter plusieurs centaines d'arbres sur un terril, puis à en surveiller constamment la croissance. Mais de 1973 à 1985 les plans d'aménagement du district envisagent de planter environ trois cents hectares de bois, y compris les surfaces actuellement boisées, qui seraient à reboiser.

900 hectares de terrains agricoles seront aussi conservés mais l'agriculture choisie donnera des paysages différents des cultures des bocages ou l'horticulture et le maraichage, créatrice d'un certain boisement et présentant un paysage agréable à la vue.

Dans ces deux milieux des deux districts que nous étudions, des voies de circulations nouvelles vont être ouvertes :

- pistes pour marcheurs
- allées cavalières
- pistes pour cyclistes

Chacune donnant un type d'activité de détente, bien compris dans les définitions de la qualité de la vie en 1985.

Que relieraient des voies ? Elles auraient outre la fonction de passage réservé à un type de circulation, la fonction de relier certains sites aménagés ou préservés. "piste des crêtes de l'Artois" ou bien lien le long des aménagements nautiques de la Deûle.

Donc en plus des 2 700 hectares de coupures vertes prévues, des 400 hectares des bois existants de l'Offlarde et de la Forêt de Phalempin, ces différents espaces plus internes dans la structure de l'agglomération sont à aménager et à réserver.

Quelle région attrayante serait la nôtre si ces programmes venaient à termes. Les premiers aménagements nous donnent espoir de voir ces plans se concrétiser, quelques corrections étant toujours apportées par les nécessités locales ou par des aménagements industriels obligatoires du dernier moment.

ANALYSE DES DIFFERENTS SECTEURS

Nature et localisation	Superficie en hectares	état actuel	utilisation future
A - <u>Zones boisées</u>			
- Bois d'Épinoy	100	Bois marécageux	Reboisement équitation promenades
- Bois de Libercourt	110	Bois en bon état	sports parc urbain
- Bois de Courrières	30	Boisement lâche	idem
- Bois de Forest sur Courcelles et Evin	110	Site et bois dégradés	base nautique reboisement camping
TOTAL	400 ha		reboisement de 100 ha
B - <u>Zones agricoles</u>			
- liaisons entre les espaces boisés actuels et futurs	900		culture 75 % promenade prairies 25 % non mécanisé à y aménager
C - <u>Sites désaffectés :</u>			
- gare d'eau et bras mort du canal à Courrières	40		berge - canotage-pêche promenade
- Lac de Montigny et les terrils de Fouquières	80		friches et terrils = lac et nautisme sports
- terrils de la Fosse Ste Henriette - Hénin	20	non exploité	plantations espaces péri-urbaines
- 3 terrils à Hénin Fosse 6	20	non exploité	parc péri-urbain en cours de boisement

- ancienne gare d'eau de Courcelles	10	cimetière à péniches	plan d'eau boisement
- terrils de la Fosse 10 de Oignies	130	terrils en formation (10=Fosse active)	golf cimetière boisé
- terril des Bottiaux	20	terril plat non exploité	industriel ou reboi- sement

TOTAL 320 hectares à aménager, planter dont un tiers à boiser.

ENSEMBLE 1 600 hectares dans le district

(rappelons les normes nationales :

100 m² par habitant d'espace naturel de détente et de loisir et 12 m² par habitant de parc péri-urbain)

soit 1 540 + 180 = 1 720 hectares, le district a presque ces normes, mais 120 hectares vont manquer cependant.

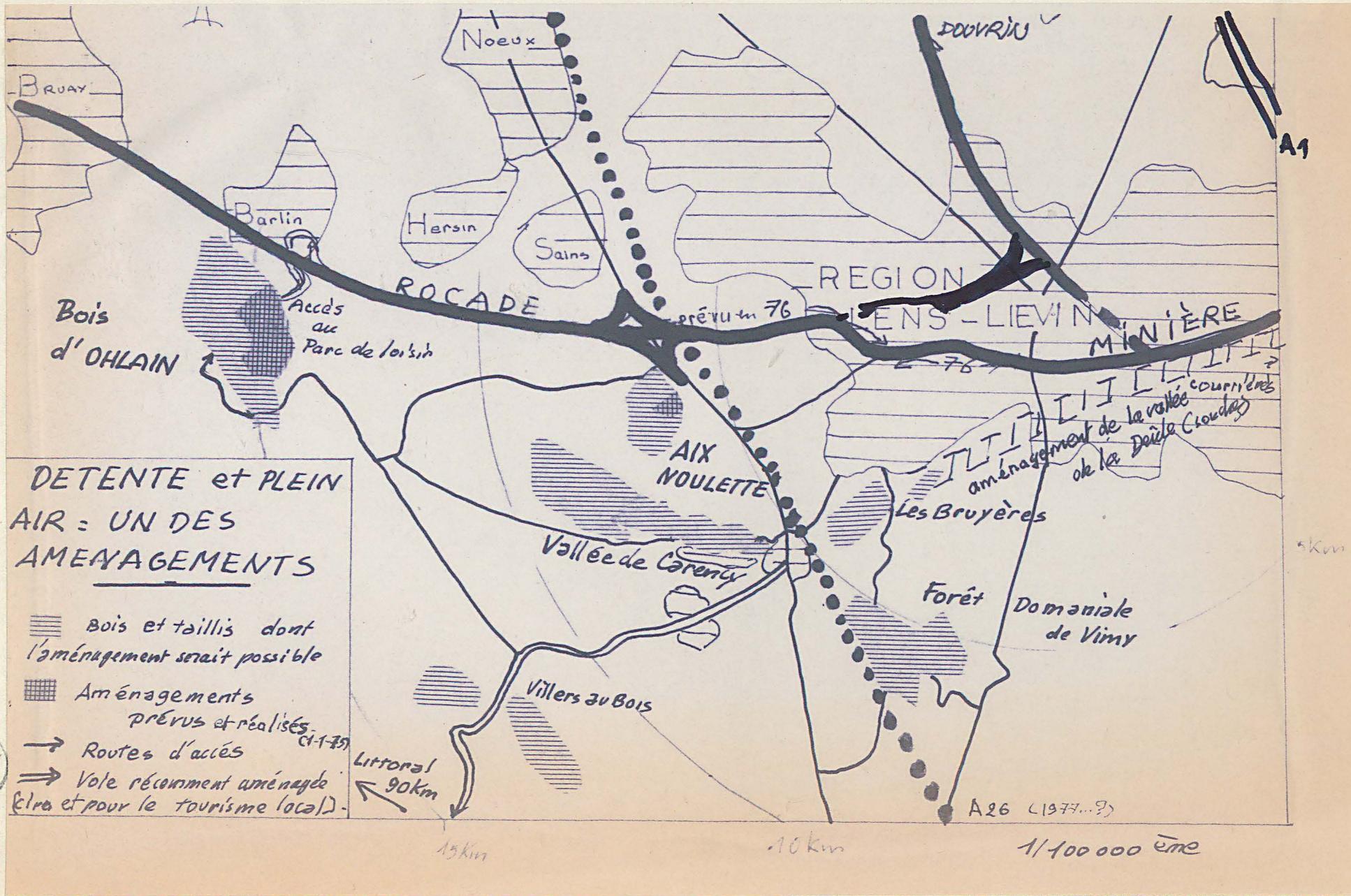
b/ DISTRICT DE LENS-LIEVIN

TABLEAU DES ESPACES VERTS EXISTANTS OU PROBABLES

TYPE	LOCALISATION (P) Projet	EVALUATION DES SURFACES PRINCIPALES
Parcs : Péri-Urbain	Aménagement des Collines: de l'Artois Zone entre la rocade et la Souchez	
Parcs : Urbains	La Glissoire (Lens-Avion): Bois de Riaumont Terrils de Fouquières	60 ha 10 ha 40 ha environ
Espaces verts de quartiers	Annay Le Marais Avion Parc Lénine espace du Sud de la ZUP (P) Billy Jardin public Montigny Espaces verts des grands Bu- reaux Eleu Espace vert Estevelles Le Marais Lens Jardin public Liévin Parc Rollencourt Loos en Gohelle Terrils 11 et 11 bis (P) Mazingarbe Parc de l'ég- lise Espace vert résidence Magenta Espace vert du C. E. S. Espace vert de la piscine (P) Terrains de Jeux (P) Sains en Gohelle : Sallaumines Espaces verts (P)	30 000 m ² 40 000 m ² 85 000 m ² 20 000 m ² 25 000 m ² 12 000 m ² 60 000 m ² 80 000 m ² 40 000 m ² 20 000 m ² 70 000 m ²



455



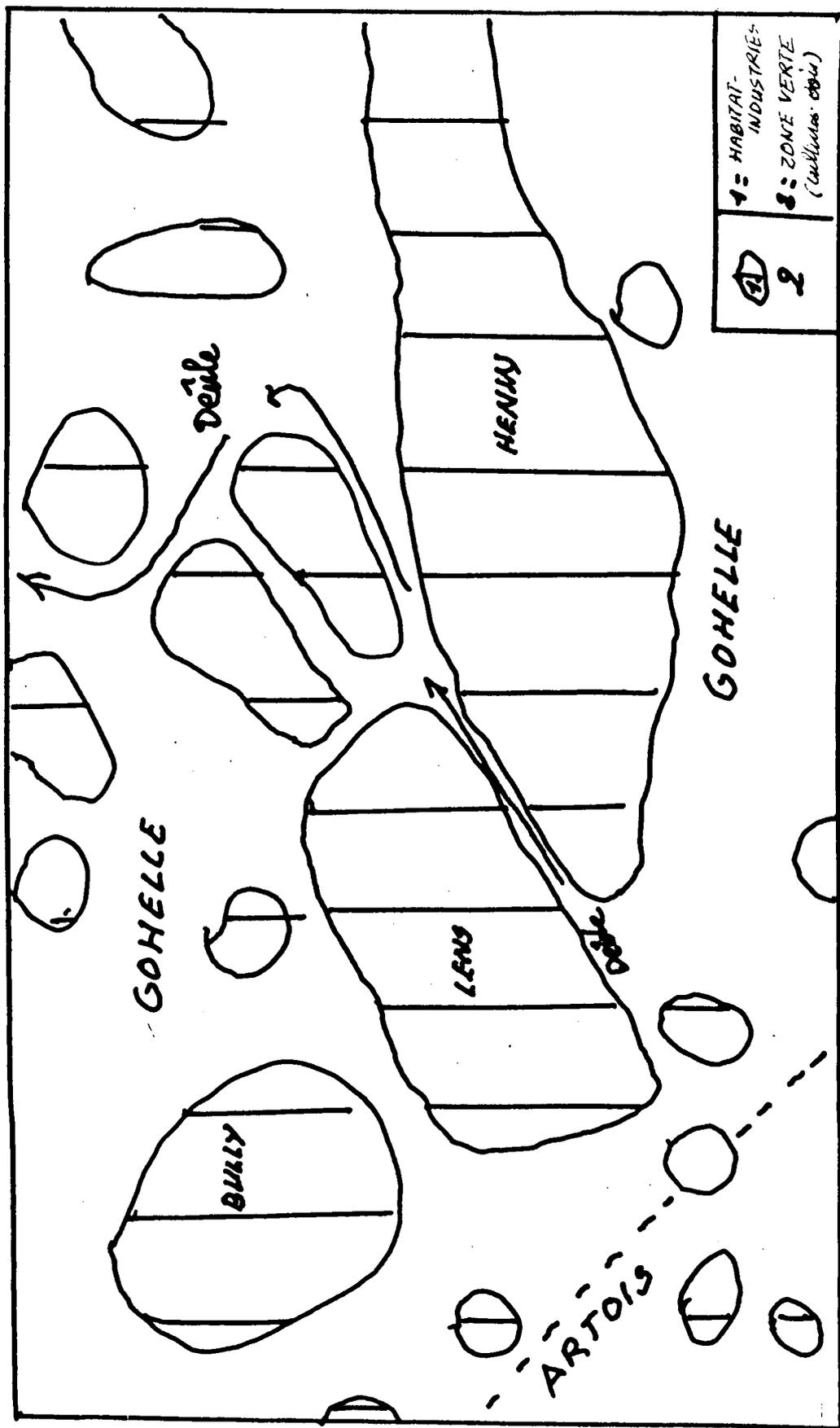
Le problème majeur de la région est l'emploi, mais pourtant il ne faut pas négliger le cadre de vie et les loisirs. Ainsi le Conseil général du pas de Calais a réalisé la magnifique zone de détente d'Ohlain, base de loisirs départementale .

Cela ne semble pas suffisant et chaque secteur essaie de donner la plus grande place possible aux espaces verts.

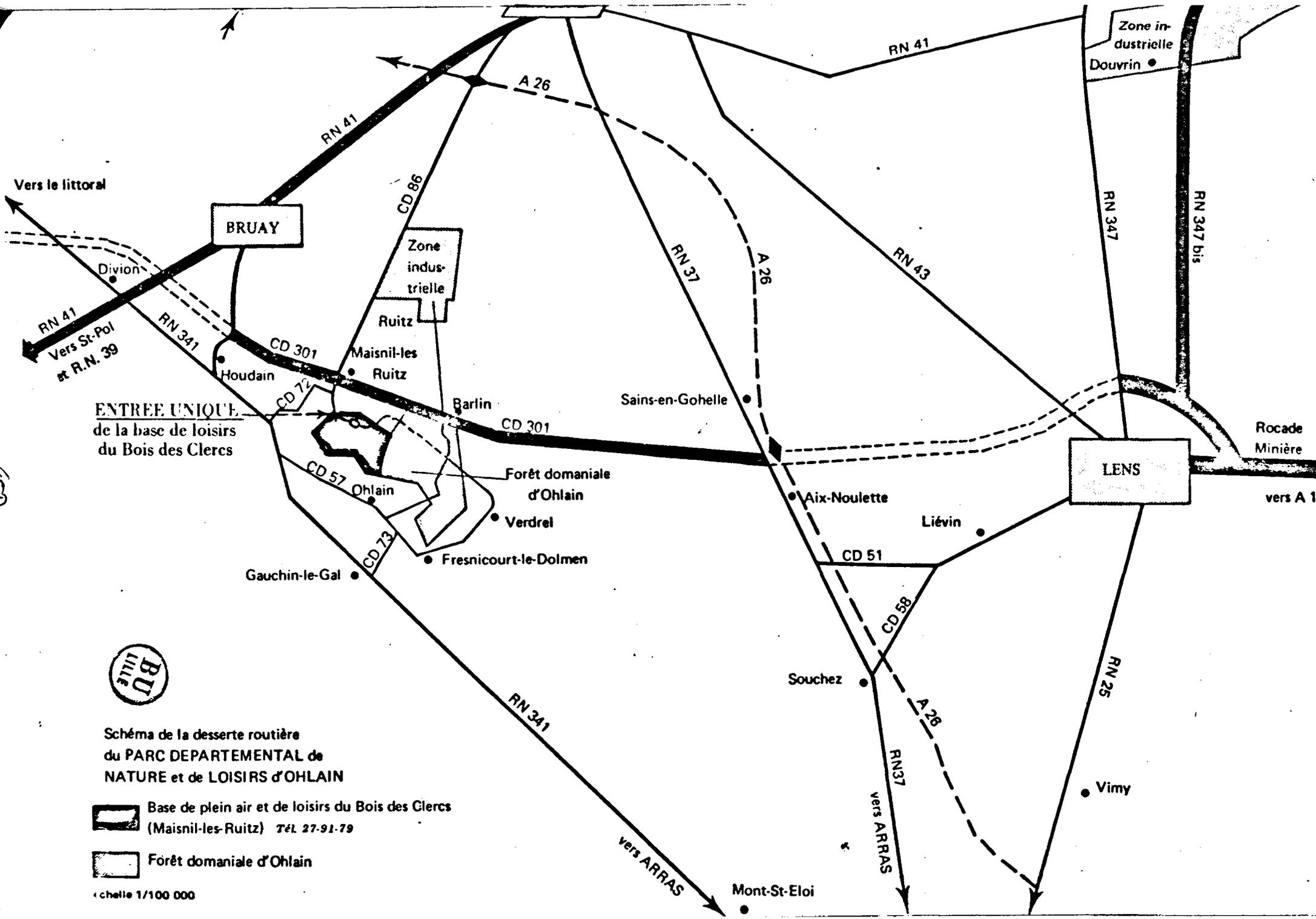
Dans ce but les plans d'aménagement analysent les différents paysages intéressants à conserver ou à modifier dans un cadre plus proche des conditions de la "qualité de la vie" telle qu'on la présente maintenant.

Ainsi pour le district d'Hénin une liste de sites assez dense est présentée, de même dans le district de Lens-Liévin .

Mais avant que ces sites soient aménagés il fallait que les communes se groupent pour éviter de polluer des espaces ouverts par les décharges publiques, aussi chaque district s'est-il donné un équipement moderne avec usine d'incinération des ordures ménagères en dehors des périmètres urbains de nuisance. C'est donc par ce dossier que s'aborde le problème de l'aménagement des espaces de détente de la région .



BU
LILLE



ENTREE UNIQUE
de la base de loisirs
du Bois des Clercs

Schéma de la desserte routière
du PARC DEPARTEMENTAL de
NATURE et de LOISIRS d'OHLAIN

-  Base de plein air et de loisirs du Bois des Clercs
(Maisnil-les-Ruitz) Tél. 27-91-79
-  Forêt domaniale d'Ohlain

échelle 1/100 000



452

PLAN DE SITUATION

-  PROPRIETE DU DEPARTEMENT
Bois des CLERCS
-  PROPRIETE DE L'ETAT
Forêt domaniale d'OLHAIN

1:1 G. N. au 1/25 000e

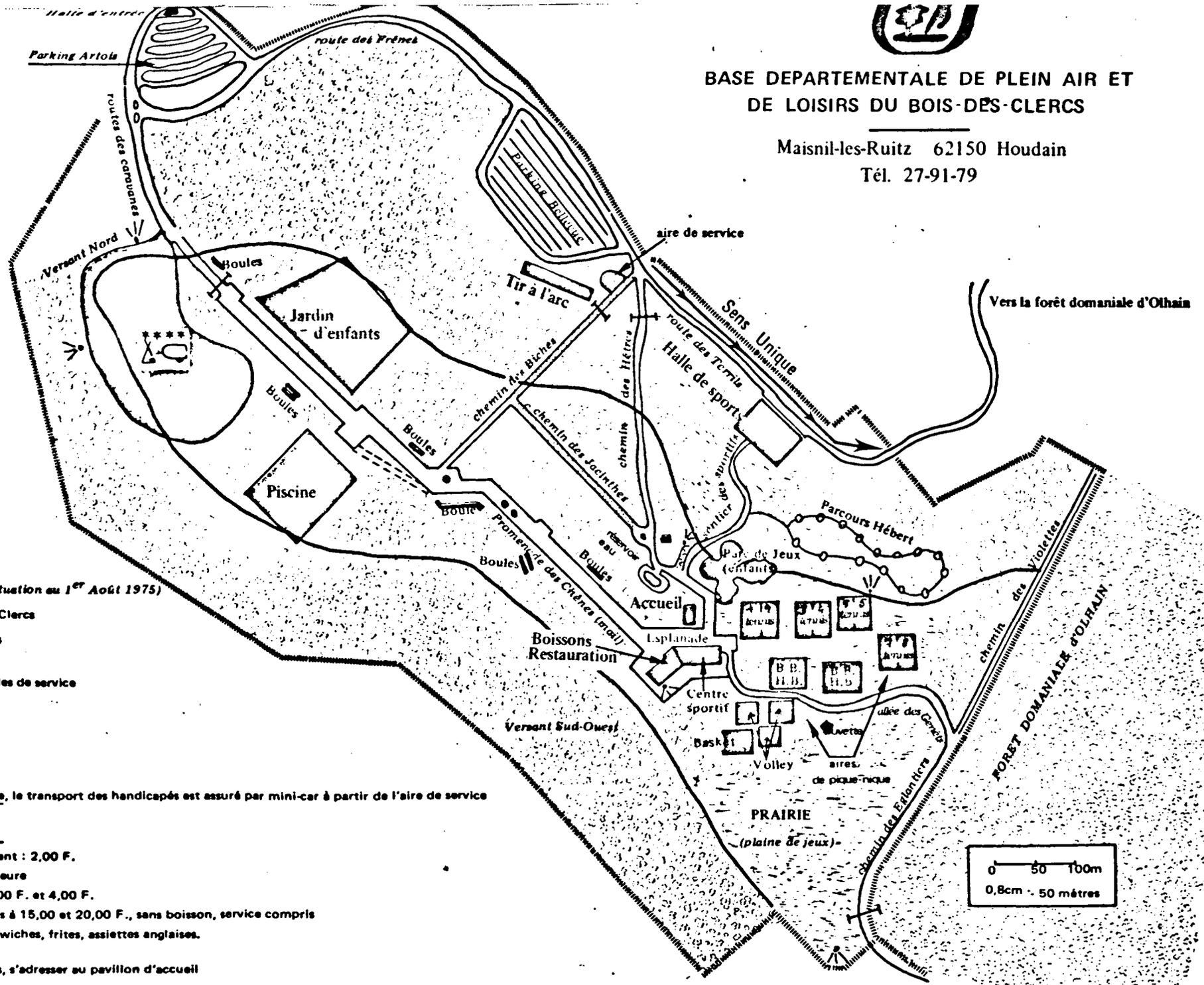
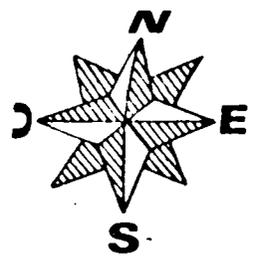


453



BASE DEPARTEMENTALE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DU BOIS-DES-CLERCS

Maisnil-les-Ruitz 62150 Houdain
Tél. 27-91-79



460

AN-MASSE SCHEMATIQUE (situation au 1^{er} Août 1975)

- délimitation du Bois des Clercs
- Accès réservé aux piétons
- Voie réservée aux véhicules de service
- délimitation du plateau
- point de vue

Le samedi et le dimanche, le transport des handicapés est assuré par mini-car à partir de l'aire de service



Tarifs au 1^{er} août 1975 :

- Emblème auto-collant : 2,00 F.
- Tennis : 5,00 F. l'heure
- Piscine : Entrée 2,00 F. et 4,00 F.
- Restauration : repas à 15,00 et 20,00 F., sans boisson, service compris sandwiches, frites, assiettes anglaises.

Pour tous renseignements, s'adresser au pavillon d'accueil

Un ensemble de croquis ,de cartes ont permis de découvrir ce que sera la région de Lens dans dix années, quelles décisions ,quels grands projets nouveaux seront élaborés ,nous ne pouvons le prévoir ,mais les études récentes qui ont été présentées dans cette dernière partie montrent bien que des plans positifs sont en cours de réalisation dans la région de Lens ,ce travail les saisit en début d'application car tout commence dans l'aménagement de la région.

CONCLUSION GENERALE

La région Lens-Liévin connaît une crise à cause de son industrie essentiellement fondée sur l'exploitation de la houille. Pendant plus de cent ans le charbon fut roi, et la région Lens-Liévin fut reine par son volume de production tant de houille que de produits dérivés. Puis vint la grande récession dès 1965, le charbon était vaincu par le pétrole et les mineurs devenaient "un poids national" aux yeux des économistes et des financiers : la région devait perdre ses mines et même pour certains retrouver un rythme de vie réduit jusqu'à un retour vers une économie mi-industrielle, mi-rurale "telle qu'elle fut entre le milieu du XIX ème siècle que nous avons évoqué et le début de ce siècle". Une croissance démographique lente, puis stoppée devait caractériser notre milieu humain. Mais la région n'a pas voulu mourir aussi simplement et la lutte s'est ouverte : des zones industrielles, des zones urbaines ont été installées, les Houillères, les pouvoirs publics ont rejoint les élus locaux dans cette course "à la vie"... Pourtant 1975 dresse un premier bilan négatif, mais par les travaux entrepris tout est encore possible et le découragement n'atteint pas les hommes de la région, les jeunes qui partent travailler à PARIS savent qu'un jour ils arriveront à rentrer au pays, dans un pays rénové dans ses logements comme dans son paysage. La mine avait déplu, on en fera un objet de visite "touristique" en l'honneur peut-être de ceux qui en ont vécu, qui l'ont aimée ou qui en sont morts. Wingles voudrait garder ses puits de mine en souvenir, Liévin de même... Mais personne ne veut des terrils qui vont se fondre en routes ou brûler à nouveau dans les chaudières des centrales thermiques.

Notre région est sur la bonne voie, son encadrement routier, sa population, ses terrains disponibles tentent des industriels et vont être les facteurs du développement ou plus sagement du maintien de la population. Durant toute cette phase de progression la mine va vieillir mais va continuer à travailler jusqu'à la dernière minute, car on ne peut arrêter une telle entreprise aussi simplement qu'une quelconque machine... 1985, ou plus tôt, ou plus tard, et elle ne sera plus qu'un souvenir, dont la région est née...

Il était important d'analyser dans le détail les retards de notre région dans le domaine de la qualité de la vie afin de mieux apprécier les aménagements qui sont faits et qui sont prévus.

Des chercheurs de l'Université de Lille parlaient au cours d'un colloque de "BONHEUR NATIONAL BRUT" (B. N. B.), ils avaient noté que la région du Nord en général, avec ses deux départements, Nord et Pas de Calais ne jouissait pas d'une bonne image et avait une bien mauvaise place dans la répartition à l'échelle nationale des biens d'équipements de la famille ou des loisirs... alors que la part du travail et des impôts versés à la collectivité nationale était l'une des plus fortes de France.

Cette "injustice" se répare et tous travaillent à créer des conditions de vie différentes et il ne faut pas négliger tout effort qui est mené dans cette voie. Le Premier Ministre, M. CHIRAC, visite la Région et décide de donner plus de vigueur à la Rénovation des cités minières en faisant passer le total des logements réaménagés de 2 000 par an à 3 000, c'est un point très important. En effet, la région de Lens que nous étudions dans le détail a un sous équipement par rapport à l'ensemble de la région du Nord, que dire alors de sa place en France. Plus de la moitié des logements sont des logements miniers, il faut être satisfait du développement de la rénovation et bien sûr attendre plus, plus vite pour les hommes qui doivent jouir de ce minimum de confort, mais nous estimons que 3 à 4 % du parc de logements-miniers sera amélioré chaque année donc en dix ans une bonne part serait terminée... Nous espérons 10 % de logements par an...

Sans cesse la question de la rénovation des cités minières est évoquée dans cette étude, cependant un jugement personnel manque et dans cette conclusion il apparaît nécessaire que l'auteur de cette recherche s'exprime. Il n'est pas aussi simple de regarder les aménagements proposés aux mineurs et ce qu'ils ont souhaité avoir. En effet les services de l'aménagement du bassin offrent un ensemble de petite surface, or dans la plupart des logements miniers les mineurs avaient sous une forme plus désuète, mais convenable déjà depuis longtemps transformé leur cour en véranda, donnant ainsi un ensemble couvert et chauffable de 25 mètres carrés.

Que leur donne-t-on en échange ? un réduit compris dans l'ancienne réserve à charbon et les W. C., beaucoup de gens s'étaient inquiétés de cela, aussi une "certaine marge" de liberté du choix a été laissée.

Mais combien de vieux mineurs, de veuves, souffrent mal les longs travaux qu'ils doivent tolérer aux abords des maisons, puis dans leur logement même.

Dans le détail même certains de ces mineurs considèrent qu'il y a peu de progrès dans ce qui leur est apporté. (beaucoup dans les plus jeunes avaient déjà créé leur système de douches, ou de bains, qui furent changés au début de la rénovation). La protection établie contre toute forme d'abus par l'Association des Communes Minières a été pour tous très bien accueillie, car le mineur voulait bien voir un aménagement. Mais cependant garder ce qu'il avait parfois édifié dans des normes très satisfaisantes. Ces détails ont donc été réglés d'un commun accord entre les parties et cela donnera une certaine liberté dans l'aménagement. (voir dossier annexe 1976).

Un choix donc s'est dégagé, optant pour la tolérance, mais cependant il fallait rénover, encore faut-il le faire vite. 3 000 logements, eu presque en 1975... 3 000 en 1976 c'est bien peu, il faudrait plus de 5 000 ou 6 000 opérations de rénovation de logements chaque année, toute la région en bénéficierait, les entreprises de bâtiment, les exploitants de terrils et bien sûr le monde social des ouvriers des entreprises qui réaliseront ces travaux. Cette décision d'accélérer la rénovation sera-t-elle prise ?

Une région "pauvre" en équipements sociaux, nous n'avons pas constaté cette faiblesse en général car toutes les collectivités ont déployé leurs ressources et sacrifié beaucoup déjà pour créer parcs, piscines, salles de sports et foyers, l'effort doit être intensifié, mais dans ce domaine les élus ont su donner tout ce que les ressources locales pouvaient accorder à de tels équipements. (les rapports du district Lens, du district d'Hénin le constatent). La gestion de ces équipements restent un problème qui met les collectivités au bord de la faillite.

Gestion, aménagement des espaces de loisirs, de terrains industriels, et développement de constructions modernes doivent retenir la population et conserver la part active des jeunes... Il faudra arriver à ralentir puis inverser la chute de population notée en 1975 lors du recensement.

L'étude des implantations d'usines nouvelles n'apporte pas de réponse à cette grave question comment ^{nt} vivre dans la région, si le travail n'existe pas, certes l'APEX ^{!!!} donne des bilans favorables, mais les chiffres analysés d'après les rapports de l'ASSÉDIC nous avaient donné une image bien différente : d'une part peu d'activités autre que la mine n'existaient, mais en plus les activités nouvelles n'ont en aucune manière, sauf pour la Française de Mécanique, un caractère puissant et surtout un nombre d'emplois... "rassurant" pour la région. On peut se flatter de créer un atelier textile de 80 emplois, ce sont des ateliers de ce genre que réclament les élèves des collèges techniques de la région. Il a fallu attendre longtemps pour recevoir un équipement scolaire de formation : mais voilà qu'une fois cette opération réalisée il faut à nouveau attendre désespérément la mise en place des industries d'accueil des élèves de ces écoles!

Les élus locaux doivent se disputer les quelques rares usines qui attendent parfois des années avant de s'installer, comme si elles cherchaient à mettre en concours les avantages accordés par chaque municipalité pour l'implantation d'activités nouvelles. La presse se fait l'écho des espoirs et des déceptions, en cela chacun est bien informé, mais hélas depuis 5 ans bien peu assuré.

Dans cette étude le secteur tertiaire est négligé, d'abord parce que la part qu'il représente dans le total des emplois est plus réduite que le secondaire, mais aussi parce que hormis le développement commercial des grandes surfaces il y a peu de créations nouvelles dans le secteur économique de Lens. Des études récentes ont montré qu'il manquait plus de 2 000 lits d'hôpitaux dans la région cela sous entend de 1 000 à 1 500 créations d'emplois de haute qualification et surtout l'utilisation des élèves des écoles d'infirmières comme celle de Lens, des élèves aide-soignantes des collèges d'Enseignements Technique comme celui de Bully les Mines. Donc 1 à 2 % d'emplois tertiaires supplémentaires et une réponse nouvelle à la qualité de la vie dans la défense de celle-ci cette fois.

Un énorme effort financier devrait être consenti pour la région à tous les niveaux, l'habitat, le cadre de vie, le travail et le cadre de travail. Il se produirait alors une véritable renaissance de la région de LENS .

Cet aménagement est capital pour tous les bassins miniers en recession , car il faut remplacer une industrie monolithique, la mine, par des industries diverses, dans un cadre rénové. Sinon en 1983, à l'arrêt des mines , à peine 85 000 personnes auraient du travail dans une région de 400 000 habitants ... Les 110 000 logements se videraient peu à peu et le plan " Bernard ", ce retour de la région à un stade d'économie mi agricole, mi-industrielle serait mis en application de lui-même , sans qu'on ait besoin de prendre une décision !..

L'étude que nous avons menée a montré le lien intime qui rattachait la région à l'existence de la mine , grâce à laquelle elle s'était développée.

Cette immense entreprise en voie de disparition va laisser un vide d'autant plus grand , qu'elle a eu de l'importance. La vie de la région ne pourra alors se maintenir que si l'on arrive à donner une réponse au problème de l'emploi car une région à forte densité , à taux de natalité élevé ne peut garder ses habitants que si elle propose et offre les emplois qui leur permettront d'y vivre et de s'y installer.

Le problème est très net dans les villes qui ont construit des quartiers locatifs H.L.M. , les appartements demandés sont avant tout des studios , ou des cellules familiales pour trois personnes , alors que tout avait été conçu pour des familles plus larges. Ainsi en général dans la région de Lens il faut noter que la famille moyenne est passée de cinq à quatre personnes en dix ans; le recensement de 1975 précisant un taux d'occupation des logements de 2, voire même de 1,5 (personnes par logement) dans certaines cités minières.

Donc c'est de concert qu'il faut mener l'opération
-amélioration de l'habitat et des conditions de vie
à tous les niveaux, et d'autre part
-création d'usines nouvelles .

Certes notre constat note bien l'effort pour
l'implantation d'industries nouvelles ,mais il faudrait
encore le doubler pour changer réellement l'évolution
démographique qui vide peu à peu la région de Lens.
Bien que ce mouvement démographique affecte toute la
France,il est particulièrement ressenti dans nos cités
mais un grand espoir permet d'entrevoir ce que sera
la vie régionale dans dix ou quinze ans ,dans des
sites plus ouverts ,dans des logements de grande qua-
lité et des conditions de travail nouvelles et
meilleures .

(1) APEX = Association Pour l'EXpansion

DOCUMENTS ANNEXES:

Second volume

Documents annexés à la troisième partie :

I-tableaux décrivant les aides accordées par les H.B.N.P.C. pour l'aménagement des salles de bains dans les logements rénovés. (2 tableaux)

II-Sondage sur l'habitat minier réalisé par le Groupement des Jeunes pour l'Etude et l'Aménagement du Bassin Minier .

III-Rapport de l'Association des Communes Minières du Nord et du Pas de Calais (Rapport de l'Assemblée Générale du 1^{er} Mars 1975)

IV-Liste des communes regroupées dans le cadre du secteur LENS de l'ASSEDIC ,liste des autres communes citées dans cette étude de l'emploi.

Documents annexés à la quatrième partie :

I-tableaux :répartition géographique des employés de la FRANÇAISE DE MECANIQUE
(par commune)

II-évolution des effectifs du personnel de la FRANÇAISE DE MECANIQUE :du début 1969 à Février 1975.

III-"vivre aujourd'hui à LIEVIN "-Bulletin de liaison du district scolaire de Liévin,rédigé par M. Langlet principal du C.E.S Pierre et Marie Curie à Liévin.

AIDE DES HOUILLÈRES A L'ÉQUIPEMENT DES SALLES D'EAU

POUR LE PROGRAMME 1976

DIFFÉRENTES POSSIBILITÉS

POSITION DE L'AYANT DROIT

CE QUE FONT LES HOUILLÈRES

AIDE DES H.B.N.P.C.

 <p>Les Houillères installent un seul appareil de production d'eau chaude sur l'évier existant.</p>	<p>Il ne m'apparaît pas indispensable d'avoir, dans l'immédiat, un équipement de salle d'eau ou une douche.</p>	<p>ultérieurement</p> 	 <p>Fourniture et pose sur évier d'un chauffe-eau instantané électrique de 2 kW, 15 l, 220 V.</p>	<p>Je pourrai par la suite demander l'une des solutions HO ou HH.</p>
 <p>Les Houillères installent un appareil de production d'eau chaude sur l'évier et je réalise moi-même l'équipement de la salle d'eau, y compris la production d'eau chaude nécessaire.</p>	<p>Je me charge de la réalisation de tous les travaux nécessaires à l'équipement d'une salle d'eau. J'ai des besoins importants en eau chaude (ex. : famille de 4 personnes ou plus).</p>		 <p>Fourniture et pose sur évier d'un chauffe-eau instantané électrique de 2 kW, 15 l, 220 V, Les Houillères conseillent vivement la production d'eau chaude par cumulus électrique.</p>	<p>Subvention de 2000 F (200.000 anc. F.)</p>
 <p>Je réalise moi-même l'équipement de la salle d'eau et l'installation de l'appareil de production d'eau chaude pour l'évier et la salle d'eau.</p>	<p>Je me charge de la réalisation de tous les travaux nécessaires à l'équipement d'une salle d'eau. J'ai des besoins normaux en eau chaude (ex. : famille de moins de 4 person.).</p>		<p>Les Houillères conseillent vivement la production d'eau chaude par cumulus électrique.</p>	<p>Subvention de 2350 F (235 000 anc. F.)</p>
 <p>Les Houillères installent un appareil de production d'eau chaude sur l'évier et un autre appareil pour la salle d'eau, et je réalise moi-même l'équipement de la salle d'eau.</p>	<p>A l'exclusion des travaux liés à la production d'eau chaude, je me charge des travaux nécessaires à l'équipement d'une salle d'eau. J'ai des besoins importants en eau chaude (ex. : famille de 4 person. ou plus).</p>		 <p>Fourniture et pose sur évier d'un chauffe-eau instantané électrique de 2 kW, 15 l, 220 V, et d'un cumulus électrique de 150 l, 220 V, avec départ vers la salle d'eau.</p>	<p>Subvention de 1200 F (120 000 anc. F.)</p>
 <p>Les Houillères installent un appareil fournissant l'eau chaude sur l'évier et pouvant desservir une salle d'eau, et j'équipe moi-même la salle d'eau dans l'immédiat ou ultérieurement.</p>	<p>A l'exclusion des travaux liés à la production d'eau chaude je me charge des travaux nécessaires à l'équipement d'une salle d'eau. J'ai des besoins normaux en eau chaude (ex. : famille de moins de 4 person.).</p>		 <p>Fourniture et pose d'un cumulus électrique de 150 l, 220 V, avec un départ vers la salle d'eau et alimentation eau chaude évier.</p>	<p>Subvention de 1500 F (150 000 anc. F.)</p>
 <p>Les Houillères installent une cabine de douche et un appareil de production d'eau chaude desservant l'évier et la douche.</p>	<p>Je ne souhaite pas réaliser moi-même les travaux relatifs à l'équipement de la salle d'eau.</p>	<p>néant</p> 	 <p>Fourniture et pose d'un cumulus électrique de 150 l, 220 V, d'une cabine de douche équipée, alimentation eau chaude évier et cloisonnement du local.</p>	<p>Les Houillères réalisent tous les travaux, sauf les revêtements de murs, sols, et le plafond.</p>
 <p>J'ai déjà réalisé l'installation d'une salle d'eau. Je demande aux Houillères d'en assurer le transfert.</p>	<p>La salle d'eau que j'ai réalisée est correctement équipée. L'appareil de production d'eau chaude est encore en bon état.</p>		<p>Transfert intégral des équipements de l'intéressé ainsi que le cloisonnement, le plafond, l'isolation (la cheminée si gaz).</p>	<p>Les Houillères font tous les travaux (plafond, isolation), ne font pas les revêtements de sol et de murs</p>
 <p>J'ai déjà réalisé l'installation d'une salle d'eau. Je prends une des solutions HO, O, HH ou H en considérant que la salle d'eau n'existe pas.</p>	<p>Tous les appareils ne sont pas en bon état. Je préfère les réinstaller moi-même en les renouvelant s'il le faut.</p>		<p>Selon la solution choisie HO, O, HH ou H voir ci-dessus ce que font les Houillères dans chaque cas.</p>	<p>Selon la solution choisie : HO, O, HH, ou H, subvention de 2 000 F, 2 350 F, 1 200 F ou 1 500 F.</p>

BU
LITE

Sources: RELAIS N°80

Mars 1976 - page 9

K76

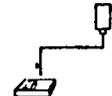
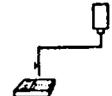
-471

Mars 1976-page 9

Sources : RELAIS N°80



POUR LES PROGRAMMES RÉALISÉS EN 1974 ET 1975

DIFFÉRENTES POSSIBILITÉS	POSITION DE L'AYANT DROIT	CE QUE FONT LES HOUILLÈRES	AIDE DES H.B.N.P.C.
 <p>Les travaux d'amélioration de l'habitat étant terminés, je souhaite qu'il n'y en ait pas d'autres entrepris dans l'immédiate.</p>	<p>Il ne m'apparaît pas indispensable d'avoir dans l'immédiate un équipement de salle d'eau.</p>	<p>ultérieurement</p> 	<p>Je pourrai ultérieurement demander l'une des solutions : RHO ou RHH</p>
 <p>Je réalise moi-même l'équipement de la salle d'eau y compris la production d'eau chaude nécessaire (le chauffe-eau instantané qui est sur l'évier restant en place).</p>	<p>Je me charge de la réalisation de tous les travaux nécessaires à l'équipement d'une salle d'eau.</p>		<p>Les Houillères recommandent vivement la production d'eau chaude par un équipement électrique.</p> <p>Subvention de 2000 F (200.000 anc. F.)</p>
 <p>Le chauffe-eau instantané qui est sur l'évier restant en place, les Houillères installent un autre appareil pour la salle d'eau et je réalise moi-même le reste de l'équipement de la salle d'eau.</p>	<p>A l'exclusion des travaux liés à la production d'eau chaude, je me charge des travaux nécessaires à l'équipement d'une salle d'eau.</p>		<p>Les Houillères fournissent et posent un cumulus électrique de 160 l.</p> <p>Subvention de 1200 F (120.000 anc. F.)</p>
 <p>J'ai déjà réalisé l'installation d'une salle d'eau, avec l'autorisation des Houillères à l'occasion des travaux d'amélioration de l'habitat.</p>	<p>Si j'ai oublié de demander l'autorisation, je fais régulariser ma situation. Dans tous les cas je m'assure que j'ai bien respecté les directives techniques fixées par les Houillères.</p>		<p>Les Houillères vérifient la conformité des installations.</p> <p>Subvention de 2000 F (200.000 anc. F.)</p>

CE QUE FAIT L'E.D.F. Si ce n'est pas déjà fait, le logement sera alimenté en 220 volts, avec une puissance souscrite de

6 kW; l'E.D.F. prend à sa charge, si nécessaire, le changement de tension de 110 à 220 V. des appareils ménagers de l'occupant, à qui il ne sera demandé qu'un complément d'avance sur consom-

mation se situant entre 15 F et 50 F (exceptionnellement 60 F). Dans le cas où un cumulus électrique est installé, l'ayant droit bénéficiera de la double tarification, dite « tarif heures creuses ».

GROUPEMENT des JEUNES pour l'ETUDE et l'AMENAGEMENT du BASSIN MINIER

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901.

Siège social : Mairie de Lens

Secrétariat Régional :

63, rue Lamartine,

62160 CRENAY

Tél. 29.18.16

SONDAGE

SUR

L'HABITAT MINIER

SOMMAIRE

■	AVANT PROPOS	page 1
■	ETUDE DE LA POPULATION INTERROGEE	page 2
■	LES RESULTATS DU SONDAGE	page 4
■	COMMENTAIRES DES RESULTATS	page 12
■	ANNEXE : PRESENTATION DU GROUPEMENT ..	page 20

AVANT - PROPOS

Ce sondage-enquête a été réalisé du 2^e au 23 Janvier 1977 sur l'ensemble des villes du Bassin Minier Pas de Calais (de BRUAY à OIGNIES) : 30 villes différentes et 85 cités ont été ainsi contactées et plus de 300 personnes interrogées par les Jeunes du Groupe qui n'ont pas hésité, malgré les fatigues d'une journée de travail, de consacrer plusieurs heures par jour pour réaliser cette enquête.

Nous voudrions cependant préciser nos intentions en réalisant cette enquête et répondre ainsi peut-être aux objections que les experts en matière de sondage pourraient nous formuler.

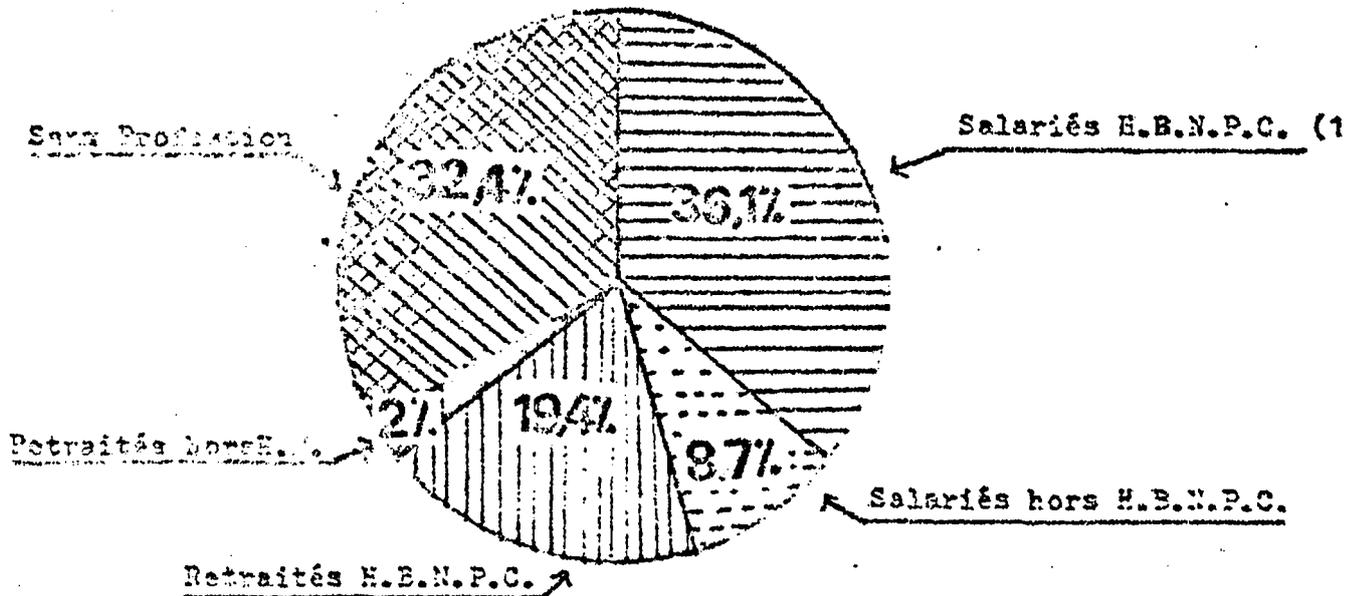
Nous ne sommes pas sans ignorer les difficultés d'une telle entreprise. La réalisation d'un sondage suppose une certaine maîtrise des problèmes techniques notamment par l'étude préalable de l'échantillon de la population interrogée. Nous avons voulu pallier cet inconvénient par l'étendu de notre zone de sondage. Un seul critère nous retenait : interroger les habitants des cités minières de type traditionnel à l'exclusion des cités de baraquements, cités H.L.M.

Les difficultés peuvent également surgir au niveau du dépouillement de ces sondages. Nous devons préciser que nous n^e possédons pas les moyens informatiques des instituts spécialisés. Le dépouillement a été réalisé méthodiquement avec l'aide cependant de moyens mécanographiques. Toutes les mesures (calculs, double vérification...) ont été prises au cours de cette phase pour éviter les erreurs.

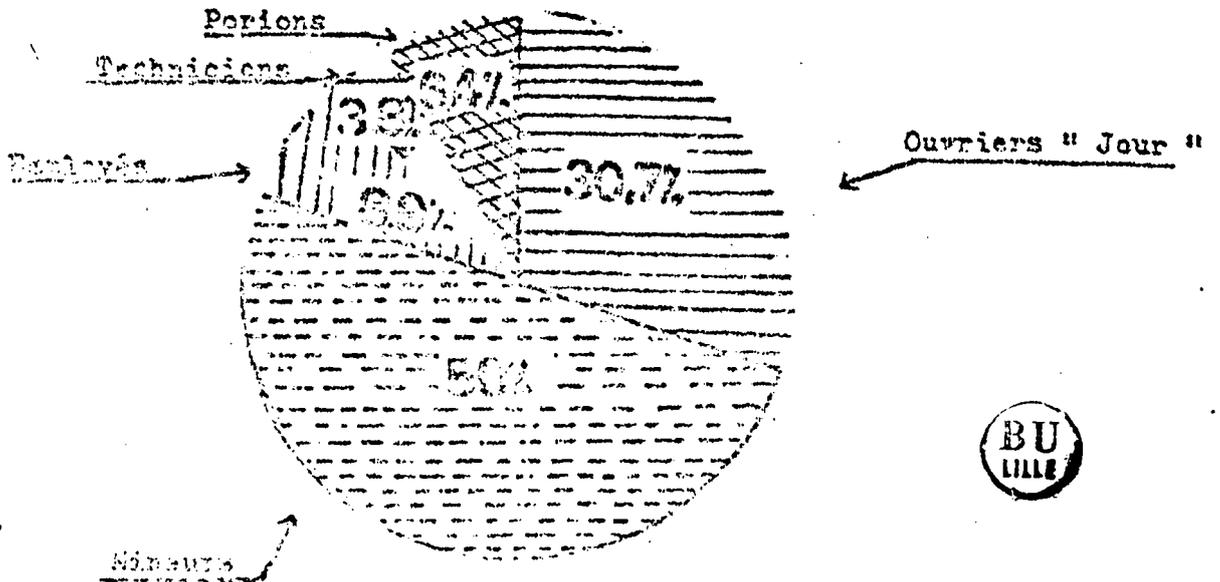
Les résultats que nous vous livrons sont donc "bruts". Ils appellent des commentaires et des précisions dont nous livrons certains aspects, laissant le soin aux Personnes et Organismes responsables de tirer les leçons des souhaits exprimés par les habitants des cités minières.

ÉTUDE DE LA POPULATION INTERROGÉE

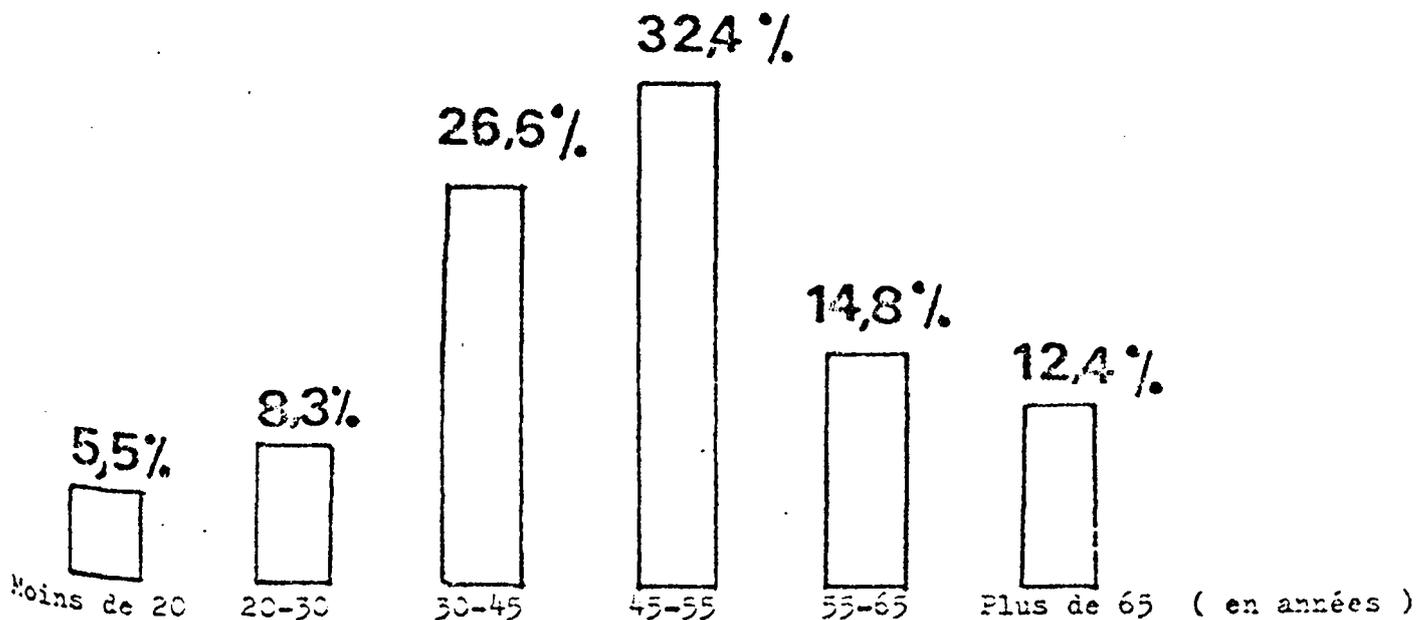
PROFESSION



(1) REPARTITION DES SALAIRES DES H.B.N.P.C.



AGE



AUTRES PRÉCISIONS

■ Parmi les Personnes interrogées :

60,6% d'Hommes dont **7,6%** de Veufs

39,4% de Femmes dont **23,6%** de Veuves

■ Précisons que les Veufs représentent **4,6%** des personnes intéressées

et les Veuves **9,3%** du même total



LES RESULTATS

DU

SONDAGE

1

Pensez vous que votre cité présente un caractère extérieur :

<input type="checkbox"/> BON	27,3%
<input type="checkbox"/> MOYEN	42,2%
<input type="checkbox"/> MAUVAIS	30,5%

2

Pensez vous que les rues de votre cité présentent un caractère :

<input type="checkbox"/> BON	26,3%
<input type="checkbox"/> MOYEN	27,7%
<input type="checkbox"/> MAUVAIS	45,1%
<input type="checkbox"/> SANS OPINION	0,9%

3

Accepteriez vous de quitter cette cité et votre maison :

<input type="checkbox"/> FACILEMENT	24,2%
<input type="checkbox"/> AVEC PEINE	68,1%
<input type="checkbox"/> SANS OPINION	7,8%



4

Parmi les causes suivantes qui font que vous êtes attaché à votre maison et à votre cité, qu'elle est celle qui vous paraît la plus importante (une seule réponse) :

<input type="checkbox"/> <u>Présence de la famille et des amis dans cette cité</u>	16,6%
--	-------

<input type="checkbox"/>	C'est un droit	25,-%
<input type="checkbox"/>	La maison et la cité me plaisent	18,-%
<input type="checkbox"/>	J'ai toujours vécu ici	27,3%
<input type="checkbox"/>	Sans opinion	13,1%

5

Si on vous proposait dans les mêmes conditions qu'actuellement
(loyer gratuit) d'habiter un appartement dans une Z.U.P.
(grand ensemble) quitteriez vous votre maison des H.B.N.P.C. :

<input type="checkbox"/>	OUI	12,5 %
<input type="checkbox"/>	NON	86,6 %
<input type="checkbox"/>	SANS OPINION	0,9 %

6

Parmi les avantages des Grands Ensembles quel est pour vous
le plus important ;

<input type="checkbox"/>	Confort intérieur	59,7%
<input type="checkbox"/>	Routes macadamisées	4,6%
<input type="checkbox"/>	Espaces de jeux pour les enfants	6,7%
<input type="checkbox"/>	Autre ambiance que dans les cités	3,2%
<input type="checkbox"/>	Présence de commerces à proximité	14,3%
<input type="checkbox"/>	Aucun avantage	4,5%
<input type="checkbox"/>	Sans opinion	7,-%

7

Parmi les inconvénients des Grands Ensembles quel est pour vous
le plus important :

<input type="checkbox"/>	On entend tout ce qui se dit	46,2 %
<input type="checkbox"/>	On ne peut bricoler comme on veut	26,4 %
<input type="checkbox"/>	Construction peu solide	7,- %
<input type="checkbox"/>	Autres réponses : (pas de liberté, pas de jardin trop serré)	13,4 %
<input type="checkbox"/>	Sans opinion	7,- %



8

Parmi les avantages de votre maison des H.B.N.P.C. lequel pour vous est le plus important :

- C'est une maison individuelle 31,9% .
- J'ai un jardin 12,5%
- On est chez soi, on fait ce qu'on veut 47,1%
- C'est une construction plus sûre 2,8%
- Sans opinion 5,5%

9

Parmi les inconvénients de votre maison des H.B.N.P.C. lequel selon vous est le plus important :

- Manque de confort 53,8 %
- On n'est pas propriétaire 22,7 %
- Mauvais état des routes 18,9 %
- Sans opinion 4,6 %

10

Etes vous favorables à la location des maisons des H.N.B.P.C. vides à des non mineurs :

- OUI 25,1 %
- NON 11,9 %
- Sans opinion 3,- %

11

La rénovation des cités doit elle porter en priorité sur :

- Les abords extérieurs de la maison (confort murs de clotures, toitures) 25,9 %
- L'installation d'une salle de bain, d'un W.C. et de l'eau chaude 54,8 %
- L'installation du chauffage central 8,3 %
- L'amélioration des rues et des trottoirs ... 7,8 %
- Sans opinion 3,2 %



12

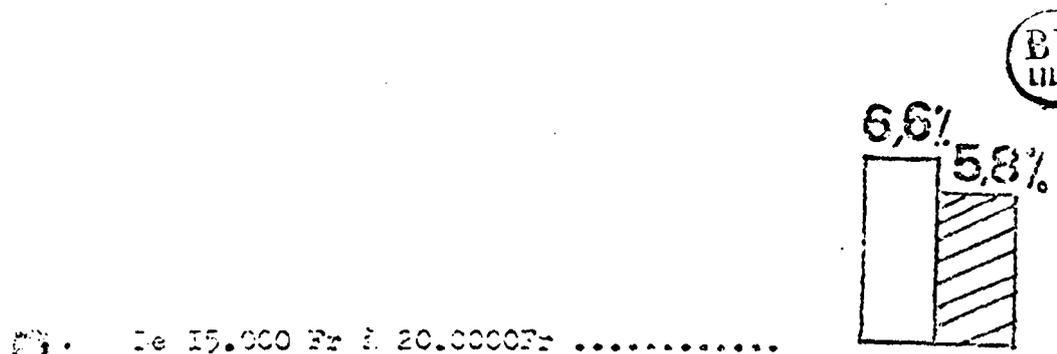
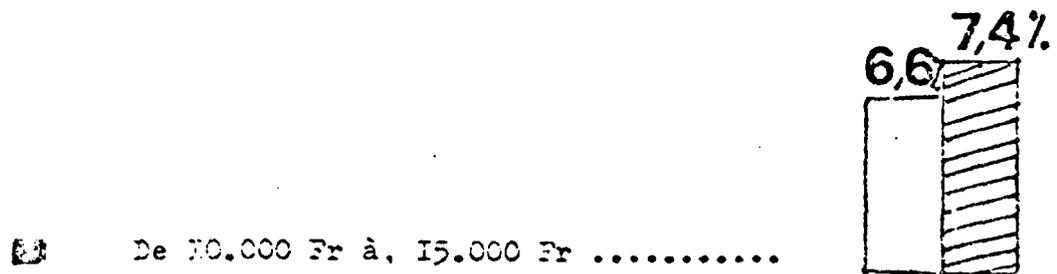
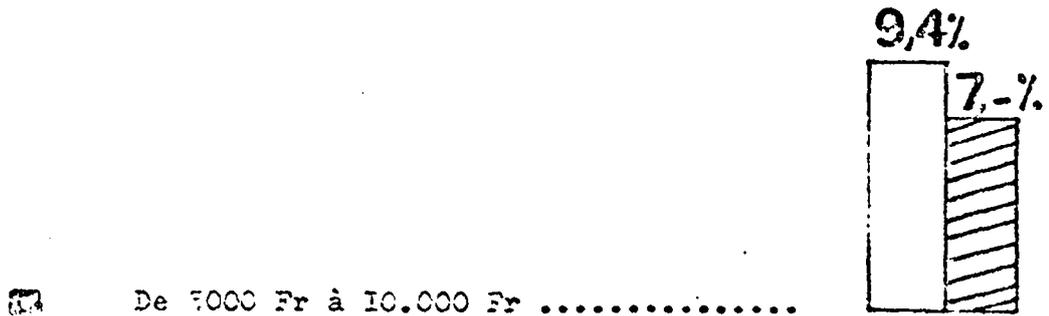
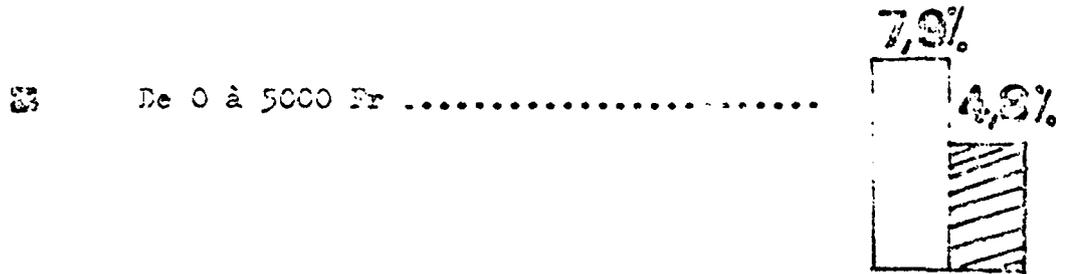
A quel prix, selon vous pourrait être vendue votre maison dans son état actuel (à n'importe qui) ?

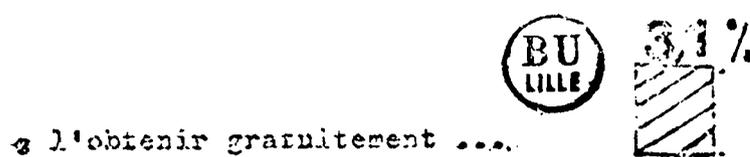
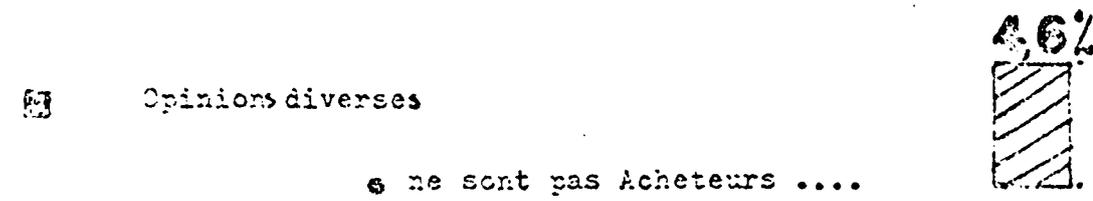
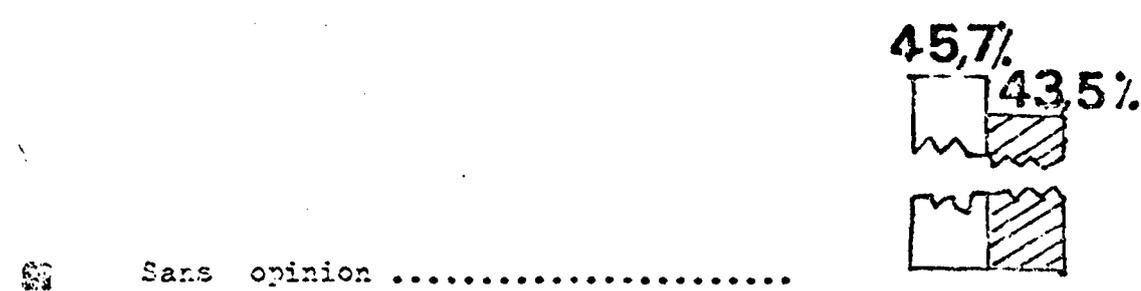
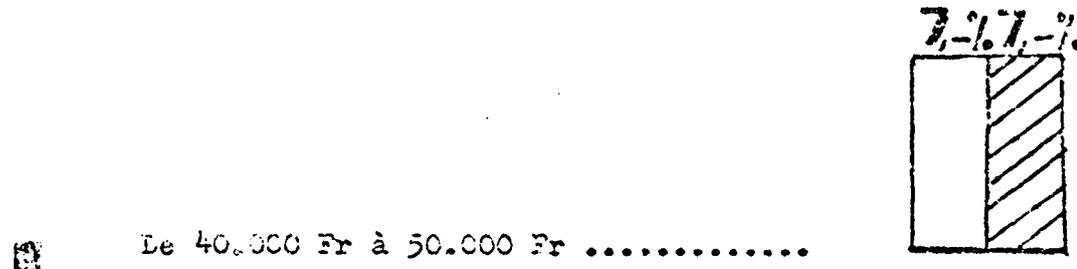
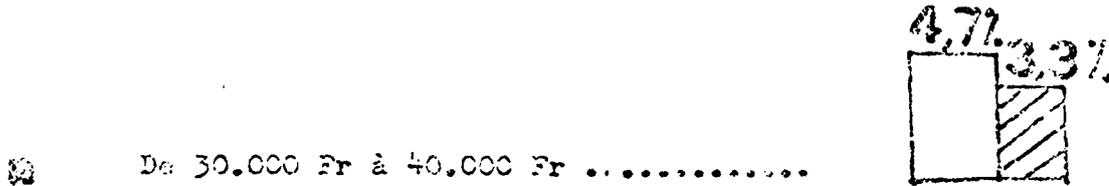
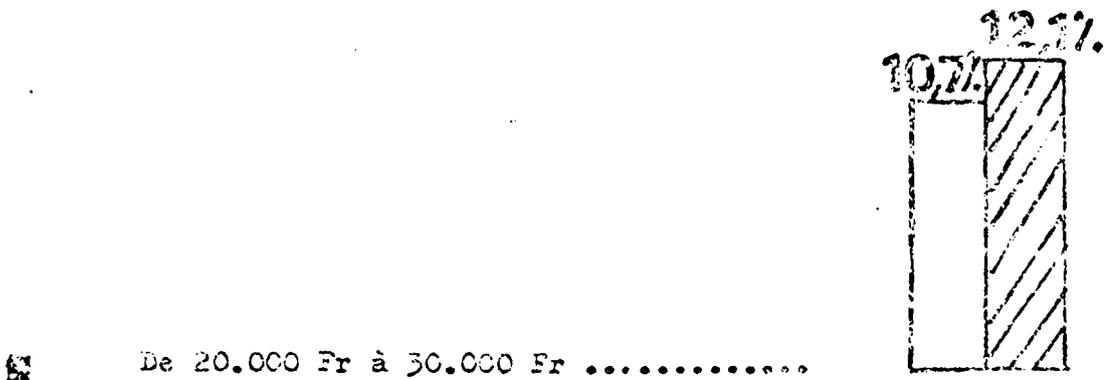
13

A quel prix acheteriez-vous votre maison dans son état actuel ?

N.D.L.R. : Nous avons regroupé les questions 12 et 13 sous forme de tableau comparatif exposé comme suit :

Réponse à la question N° 12
 Réponse à la question N° 13





14

Si les H.B.N.P.C. rénovaient votre maison (confort sanitaire) et les routes, et vous proposaient alors d'acheter cette maison seriez-vous sur le principe :

<input type="checkbox"/>	D'ACCORD	45,2 %
<input type="checkbox"/>	PAS D'ACCORD	48,9 %
<input type="checkbox"/>	Sans opinion	2,9 %

15

Préférez-vous acheter votre maison dans son état actuel :

<input type="checkbox"/>	OUI	32,- %
<input type="checkbox"/>	NON	62,8 %
<input type="checkbox"/>	Sans opinion	5,1 %

16

Dans votre situation actuelle, si les H.B.N.P.C. voulaient rénover votre maison, accepteriez-vous à vos propres frais d'apporter des améliorations aux travaux proposés :

<input type="checkbox"/>	OUI	39,7 %
<input type="checkbox"/>	NON	58,- %
<input type="checkbox"/>	Sans opinion	2,3 %

17

Pour que la rénovation des cités minières se passe plus rapidement et mieux, pensez-vous qu'il soit préférable de confier cette opération

<input type="checkbox"/>	Aux H.B.N.P.C.	27,3 %
<input type="checkbox"/>	À Département	10,2 %
<input type="checkbox"/>	À la Commune	9,8 %
<input type="checkbox"/>	À une société privée devenue propriétaire des logements	26,9 %
<input type="checkbox"/>	En les revendant aux Habitants	12,9 %
<input type="checkbox"/>	Sans opinion	12,9 %



18

Pensez vous que les cités et les maisons rénovées seront, vis à vis des cités nouvelles (Type Bâtir, Coop-Artels, Maison Familiale ...)

- Mieux aménagées 25,9%
- Moins bien 27,8%
- De la même façon 39,8%
- Sans opinion 6,5%

19

Si les H.B.N.P.C. vous proposaient de quitter votre maison pour aller dans une maison rénovée :

- Située dans votre commune seriez vous :
 - D'accord 45,5%
 - Pas d'accord 52,7%
 - Sans opinion 1,8%
- Située dans une autre commune seriez vous :
 - D'accord 23,8%
 - Pas d'accord 73,9%
 - Sans opinion 2,3%

20

Quelle solution vous semble la meilleure pour les retraités :

- Rester dans la maison où ils habitent 53,9%
- Aller dans une petite maison des H.B.N.P.C. pour retraités et pas trop éloignée de leur maison actuelle 33,4%
- Vivre dans un foyer pour retraités 9,5%
- Sans opinion 3,2%

21

Avez-vous déjà vu des maisons H.B.N.P.C. rénovées :

- OUI 16,4%
- NON 83,6%



22

Accepteriez vous pour votre maison rénovée de payer un loyer à une société immobilière et recevoir en contre partie une indemnité de logement égale au loyer.

- OUI 42,- %
- NON 54,8%
- Sans opinion 3,2%

23

Pensez vous qu'il soit préférable de rénover les maisons des H.S.N.F ou de les raser et de reconstruire du neuf.

- De les rénover 64,7 %
- De les raser et de reconstruire 27,9%
- Sans opinion 7,4%

COMMENTAIRES

DES

RÉSULTATS

Comme nous l'avons indiqué dans notre " Avant- Propos " nous dégagerons les principaux enseignements de cette enquête, laissant le soin aux Personnes et Organismes responsables de notre Région, d'appliquer les souhaits de la Population .

Pour la bonne compréhension de notre étude nous commenterons les résultats sous trois aspects :

- 1) L'appréciation des Personnes interrogées sur leurs Habitations minières.
- 2) La comparaison avec d'autres constructions .
- 3) Comment rénover.

DES HABITANTS SUR LEURS CITES

Le jugement porté par les intéressés semble prouver, malgré les préjugés qui entourent notre Région, l'attachement à leurs maisons et leurs cités. Ceci peut s'expliquer par la préférence donnée généralement aux maisons individuelles par les Français. Mais les campagnes menées pour discréditer les cités minières, pouvaient laisser penser que les habitants partageaient ces affirmations. Il n'en est rien puisque 69,5% des personnes interrogées estiment que l'aspect extérieur de leur cité est bon ou moyen tandis que 54 % du même total jugent l'aspect de leurs rues satisfaisant (bon et moyen)

Ces réponses peuvent être rapprochées de celles concernant l'attachement pour leur habitation et leur cité actuelles. 68 % d'entre eux les quitteraient avec peine. Cette première constatation d'ordre sociologique que nous retrouverons dans les commentaires aux questions suivantes, ne doit pas être ignorée des Responsables de l'Aménagement de notre Région et ne peut pas être absente de tout plan de reconversion.

Les causes de cet attachement sont multiples; mais parmi celles ci, l'habitude d'avoir vécu pendant de nombreuses années au même endroit dans les mêmes lieux, à laquelle s'ajoute la certitude d'un Droit et d'un dédit dégage une majorité d'opinions : 52,3 % .

Les réponses aux questions concernant l'évaluation pécuniaire des maisons minières sont riches d'enseignement. Nous notons tout d'abord que la moyenne des prix indiqués se situe dans des normes respectables (30.000 Fr) vu l'état actuel de ces maisons. On remarquera également le changement d'opinion lorsque la question concerne directement les intéressés. On retrouve ici un rappel de certains points déjà développés auparavant notamment celui du Droit au logement considéré désormais davantage comme un dû qu'un avantage en nature.

Il nous a paru intéressant de vous indiquer l'évolution de ces différences en rapprochant les réponses aux deux questions selon chaque personne interrogée. Nous obtenons les résultats suivants :

☐	ont diminué le 1er chiffre indiqué	22,8%
☐	ont indiqué le même chiffre	25,4%
☐	ont augmenté le 1er chiffre	1,4%
☐	ont émis une opinion à la 1ère question mais pas d'opinion à la 2ème	4,7%
☐	ont émis une opinion à la 2ème question mais pas d'opinion à la 1ère	7,7%
	dont : ne sont pas acheteurs.....	3,1%
	la désire gratuitement.....	4,6%
☐	Sans opinion aux deux questions	38,- %

2

COMPARAISONS

AVEC D'AUTRES TYPES DE CONSTRUCTIONS

Nous noterons tout d'abord le rejet catégorique des Habitants des cités minières d'habiter les "Grands Ensembles" malgré le maintien des avantages acquis (loyer gratuit). Cet attachement à la maison individuelle que nous avons déjà relevé dans la première partie de nos commentaires n'est certes pas nouveau. Il nous permet cependant de confirmer notre désapprobation devant la construction démesurée de " Grands Ensembles " abri temporaire pour de nombreux foyers en quête d'une résidence plus humaine.

Malgré leur principal avantage - le confort intérieur - que leur reconnaissent 59,7 % des personnes interrogées, l'inconvénient majeur des " Grands Ensembles " demeure aux yeux des Habitants des cités minières le manque d'indépendance : 86 %.

Ces avantages et inconvénients des "Grands Ensembles" font inversement les inconvénients et les avantages des maisons minières. On notera cependant, parmi les inconvénients outre le manque de confort, le fait pour près d'un quart des personnes interrogées de n'être pas propriétaires de leur logement. C'est selon nous un nouvel aspect de la rénovation des cités minières qui est ici entrevu, d'autant que ce premier résultat sera complété par d'autres réponses concernant l'accession à la propriété des logements occupés.

Nous avons voulu connaître quelle priorité donnaient les Habitants des cités minières pour la rénovation, mais aussi par quels moyens ils l'envisageaient.

Il n'est pas étonnant de constater que le confort intérieur et principalement l'installation d'une salle de bain et de l'eau chaude est demandé en priorité. C'est en effet le point le plus crucial de l'état des cités minières non seulement au regard des autres habitations existantes mais aussi de ce qui peut être attendu d'un logement décent.

Comme nous l'avons déjà souligné précédemment un certain nombre d'habitants seraient désireux d'acquérir à titre de propriété leur logement. Les avis sont partagés ; puisque 45,2% des personnes interrogées sont d'accord pour l'acquérir après rénovation contre 32 % avant rénovation tandis que respectivement 48,9 % et 62,9 % n'acceptent pas cet achat.

Nous pensons que la rénovation des cités ne doit pas être un nouvel excès de conformité et d'uniformité, mais doit au contraire s'adapter aux souhaits des personnes qui subiront ou bénéficieront de ces aménagements. L'importance du pourcentage indiqué, favorable à l'achat de leur logement doit permettre d'envisager des solutions dans ce sens.

Il nous a paru également intéressant de connaître les moyens souhaités par les habitants pour la rénovation des cités. Devant les querelles doctrinales soulevées par diverses personnes et organismes pour instaurer une rénovation efficace, les intéressés eux-mêmes choisissent de confier cette opération aux Houillères Nationales (27,5 %) ou à une Société privée devenue propriétaire des logements (26,9 %)

Sur ce point précis notre Association a déjà émis une proposition dans ce sens.

Pour nous en effet l'important n'est pas seulement une rénovation matérielle mais également à cette occasion un changement de mentalité nécessaire pour la mutation économique que traverse notre Région. Aussi nous constatons que la rénovation des cités change le jugement des habitants. En effet 25,9 % d'entre eux ^{les} estiment mieux aménagées que les cités modernes considérées ici comme référence tandis que 59,8 % estiment que leur aménagement sera équivalent.

Nous avons voulu à nouveau connaître l'opinion des habitants sur un éventuel déménagement vers cette fois des cités rénovées, ce que les économistes nomment l'immigration. Nous devons constater que le rayon de mutation ainsi dégagé est faible puisque 45,5 % des intéressés sont d'accord pour quitter leur maison pour une maison rénovée située dans la même commune tandis que ce pourcentage descend à 23,8 % pour une cité rénovée dans une autre commune.

Nous avons poursuivi ici l'étude par un tableau comparatif des opinions dégagées qui confirme notre première constatation. Ce tableau reprenant les thèmes des questions indique l'évolution des opinions d'une question à l'autre.

Changement pour une cité rénovée située dans la même commune sont :

- D'ACCORD (45,5%)
- PAS D'ACCORD (52,7%)
- SANS OPINION (1,8%)

TOTAL

	Changement pour une cité rénovée mais située dans une <u>autre commune</u> sont :		
	ACCORD	PAS D'ACCORD	SANS OPINION
- D'ACCORD (45,5%)	22,5 %	21,6 %	1,5 %
- PAS D'ACCORD (52,7%)	1,5 %	50,9 %	0,4 %
-SANS OPINION (1,8%)	-	1,4 %	0,4 %
TOTAL	23,8 %	73,9 %	2,3 %



- 11 -

La rénovation des cités minières et aussi de l'ensemble du patrimoine immobilier des H.B.N.P.C. se heurte pour sa transformation au délicat problème des retraités. Aussi n'est-il pas surprenant de constater que 55,9 % des personnes interrogées souhaitent pour les retraités le maintien dans leur habitation et que là encore comme pour les grands ensembles la vie communautaire dans des foyers conçus à leur intention ne peut être qu'une solution transitoire.

Les solutions actuellement en place doivent selon nous être repensées pour ne se voir opposer un double écueil: d'une part le déracinement des retraités dont on sait l'effet souvent néfaste sur leur équilibre en général et particulièrement sur leur état de santé, d'autre part ne pas constituer des cités mortes ou en sursis en rassemblant les retraités au sein d'une même cité créant ainsi "des ghettos pour retraités".

Nous avons profité de ce sondage pour poser quelques questions d'actualité notamment celle qui concerne les cités déjà rénovées, la controverse du paiement d'un loyer dans ces mêmes cités et l'utilité de la rénovation.

Si on retient que peu de personnes connaissent des cités rénovées, nous devons cependant ajouter que parmi les personnes déclarant avoir vu des cités rénovées un grand nombre confond cités rénovées et cités simplement entretenues. Nous leur avons en effet demandé de préciser le lieu de ces cités rénovées; ceci nous permet de dresser le tableau suivant.

Sur **16,4%** de personnes déclarant avoir vu des cités rénovées.

- **16,6%** indiquent le nom d'une cité réellement rénovée.
- **5,5%** indiquent une cité entretenue.
- **77,7%** ne peuvent préciser l'endroit.

La méfiance des habitants des cités minières devant la proposition du paiement d'un loyer en contre partie d'une indemnité de logement, n'est pas nouvelle. Les chiffres indiqués nous permettent cependant d'évaluer les positions des intéressés pour la première fois.

L'utilité enfin de la rénovation ne semble pas être à démontrer puisque 64,7 % de la population interrogée estime préférable de rénover plutôt que de raser. Il y a peut-être un moyen terme à ces chiffres : raser pour reconstruire les plus anciennes et les plus vétustes, rénover les plus récentes.

Créé en Mars 1972 le Groupement des Jeunes pour l'Etude et l'Aménagement du Bassin Minier rassemble des Jeunes désireux d'offrir des solutions nouvelles pour notre Région.

Un grand nombre de ces Jeunes exerce déjà une activité professionnelle dans les branches les plus diverses : Secrétariat, profession libérale, fonction publique, banques, enseignement....; d'autres poursuivent leurs études dans la Région. Nous avons tous le même souci ; le devenir de notre Région déjà en pleine mutation économique.

Cette reconversion dont on parle tant, nous concerne en premier chef. En effet nous bénéficierons ou subirons demain les décisions prises aujourd'hui. Aussi nous voulons apporter nos propositions sur le monde économique et humain dans lequel nous voulons vivre. Il est donc essentiel que nous soyons au fait des problèmes et même que nous participions à l'élaboration de ces aménagements. Ouvert à tous les Jeunes et à toutes les idées le Groupement permet aux intéressés, omis généralement des commissions officielles d'étudier et de proposer leurs solutions.

Nous avons déjà réalisé une étude sur l'Environnement et le cadre de vie en général. Cette première étude nous permettra de poursuivre nos investigations en la matière reprennant le double caractère de notre enquête d'une part l'environnement en général, d'autre part l'amélioration du cadre de vie dans notre Région et plus particulièrement dans nos cités minières. Sans être une Association essentiellement écologique nous travaillons davantage dans le sens d'une amélioration pratique de l'Environnement humain et régional.

On n'est pas sans reprocher à la Jeunesse - outre d'autres maux - leur manque de compétence dans les données techniques et économiques. Si cette situation est parfois justifiée le Groupement étudie avec sérieux les documents en sa possession. Si nos solutions sont parfois " avancées " et souvent nouvelles, elles proviennent essentiellement de l'imagination créatrice des Jeunes mais aussi de la vision pratique des choses que nous avons par l'exercice d'une profession.

III

ASSOCIATION DES COMMUNES MINIERES DU NORD ET DU PAS DE CALAIS (1er mars 1975 - Rapport devant l'assemblée générale)

Créée le 23 février 1970, l'Association des Communes minières du Nord et du Pas de Calais fête, cette année, son cinquième anniversaire.

Bien qu'en cinq ans d'existence et de travail tous les objectifs que l'Association s'était fixés n'aient pu être atteints, un premier bilan positif de son action, menée sous la Présidence d'Honneur de Monsieur HARMANT et la conduite de Messieurs PIETTE et DELELIS, Présidents successifs, peut aujourd'hui être dressé.

A - DES OBJECTIFS AMBITIEUX

La mise en place du plan de récession charbonnière, outre les menaces qu'elle faisait peser sur l'avenir de notre région, notamment dans le domaine de l'emploi, posait le problème du devenir de nombreux équipements qui, appartenant aux Houillères, devaient rester à la disposition (quels que soient les aléas) de la population.

En se regroupant en Association, les élus municipaux s'étaient fixés pour objectif d'assurer "la défense des intérêts des communes minières face à la récession de l'industrie charbonnière, notamment à l'égard de la dévolution des patrimoines immobiliers et mobiliers des Houillères du Bassin du Nord et du Pas de Calais et des charges et servitudes qui en découleront...".

B - DES RESULTATS POSITIFS

Le premier souci de l'Association a été de faire admettre par les Pouvoirs Publics le caractère spécifique, par leur nature et leur coût financier, des problèmes du Bassin Minier.

C'est aujourd'hui chose faite par la création, le 17 février 1972, du Groupe Interministériel pour la restructuration de la zone minière complété, au niveau régional, par un groupe régional de concertation présidé par le Préfet de Région et auquel participent l'Association et les Houillères.

L'action de l'Association vis-à-vis des pouvoirs publics a déjà permis des solutions dans de nombreux domaines.

1° Normalisation des voiries des cités minières :

Condition nécessaire à la rénovation des logements des Houillères, la normalisation des voiries et réseaux divers, notamment en matière d'assainissement des cités minières, a été entreprise.

L'Association a, à cet effet, obtenu la prise en charge intégrale des travaux par l'Etat, les voiries n'étant transférables aux communes qu'une fois remises en état.

A ce jour, le total des crédits accordés, non compris ceux de l'année 1975, s'élève à 28 900 000 F pour le bassin Nord-Pas-de-Calais.

2° Collecte des ordures ménagères :

Assurée autrefois par les Houillères, la collecte des ordures ménagères des cités minières l'est aujourd'hui par les communes dans les conditions prévues par une convention négociée par l'Association et qui prévoit notamment le versement d'une redevance (assortie d'une indexation) par les H. B. N. P. C. Soucieuse de ne pas, par son action laisser porter atteinte aux droits et avantages acquis par la corporation minière, l'Association a demandé et obtenu des Houillères la non-récupération de cette redevance sur leurs ayants-droit actifs ou pensionnés.

3° Intégration des écoles techniques des Houillères :

Afin de permettre l'intégration des écoles techniques ménagères dans l'enseignement public, les communes ont accepté le transfert des bâtiments après mise aux normes à la charge conjointe des Houillères (15 %) et de l'Etat (85 %) qui, par ailleurs, prendra en charge les frais de fonctionnement et de personnel. Les négociations sont en cours en ce qui concerne les travaux de remise en état de ces écoles.

QUELQUES CHIFFRES SUR L'IMPORTANCE DU PATRIMOINE DES HOUILLERES

Terrains.....	22 000 ha
Logements appartenant aux Houillères.....	115 000
Longueur des voiries.....	1 000 km
Edifices culturels.....	55
Stades et terrains de sports.....	41
Salles de sports.....	24
Salles des fêtes et cercles divers.....	28
Stations de relèvement des eaux.....	120

4° Rénovation des logements :

Parallèlement à la réfection des voiries, une action d'amélioration de l'habitat a été entreprise depuis 1972 par les H. B. N. P. C.

Bien que la rénovation des logements ne concerne pas directement les communes mais les Houillères qui en sont propriétaires, l'Association, dans ce domaine et en liaison avec les organisations syndicales

compétentes, a le souci constant de veiller à ce que la rénovation ne porte pas atteinte au droit au logement gratuit inscrit dans le statut du mineur.

5° Société immobilière :

Les Houillères ont décidé de créer une société immobilière en vue de la rénovation d'un certain nombre de logements qui seraient cédés à cet organisme auquel tous les syndicats du personnel ont accepté de participer.

Fidèle à sa ligne de conduite, l'Association a demandé que lui soit présenté un protocole d'accord entre les H. B. N. P. C. et les syndicats garantissant les droits au logement gratuit des actifs, des retraités et des veuves. Cette condition lui apparaît nécessaire pour que les communes concernées garantissent les emprunts couvrant les travaux à entreprendre.

6° Construction de logements nouveaux :

Considérant l'intérêt porté par les mineurs pensionnés pour les logements F 2 PLR construits à leur intention par la Société Immobilière de l'Artois, l'Association a conditionné son approbation à la mise en oeuvre de ce programme, d'une part, au respect du volontariat et, d'autre part, à la possibilité aujourd'hui accordée par l'Etat du cumul de l'allocation logement pour personnes âgées et de l'indemnité de logement versée par les Houillères.

7° Assainissement :

L'Etat doit, en outre, suivant l'exemple du Conseil Régional, porter un effort particulier sur le problème de l'assainissement général dans lequel le Bassin Minier, du fait des affaissements miniers, accuse un retard considérable, l'inexistence de réseaux de raccordement en aval des cités minières risquant de bloquer techniquement la poursuite du programme des VRD. L'Association a fait des démarches pressantes à ce sujet auprès des Préfets et du groupe interministériel. Le vote de crédits par le Conseil Régional et l'Agence de Bassin est également à porter à son actif.

8° Equipements sportifs et socio-éducatifs :

L'Association, considérant le caractère d'utilité publique de ces équipements et leur nécessaire maintien à la disposition de la population, en demande le transfert au profit des communes aux mêmes conditions que pour les écoles techniques.

A sa demande, une enquête est en cours sur les travaux de remise en état des installations sportives et socio-éducatives appartenant aux H. B. N. P. C.

Une solution urgente s'impose pour cette partie importante du patrimoine qui, faute d'entretien, se dégrade rapidement.

9° L'environnement :

L'une des conditions essentielles à la réussite de la reconversion du Bassin Minier est sans conteste l'amélioration du cadre de vie fortement dégradé par l'exploitation minière. Si l'on ajoute à cela un déficit en espaces verts aménagés de 1 000 ha, l'on comprend l'importance qui s'attache à la mise en oeuvre d'une politique générale de l'environnement.

L'Association, à cet effet, a obtenu de l'Etat l'octroi de subventions spécifiques à taux dérogatoires : 75 % pour les opérations de reconquête des sites dégradés, 50 % pour les actions ponctuelles d'environnement urbain.

10° Stations de relèvement des eaux :

Au cours de diverses réunions avec le groupe régional et le groupe interministériel, l'Association a demandé que soit envisagé le devenir des nombreuses stations de relèvement des eaux usées pluviales qui existent dans le bassin.

11° Equipements hospitaliers :

L'Association a demandé au Préfet de Région une table ronde sur l'avenir des hôpitaux appartenant aux H. B. N. P. C. avec la participation de toutes les parties intéressées.

12° La situation financière des communes minières :

Obtenir le transfert gratuit après rénovation des équipements d'utilité publique des Houillères ne suffit pas. La gestion par les communes de tout équipement alourdit de façon sensible leurs charges de fonctionnement.

Or, parallèlement, du fait de la récession, les communes minières voient leurs recettes traditionnelles, telle la redevance des mines, diminuer sans que cette perte soit compensée, faute d'industries nouvelles, par une augmentation de la patente.

De plus, les H. B. N. P. C. sont exonérées de la patente et l'exploitation du sous-sol entraîne des charges de fondations spéciales pour la réalisation de certains projets.

L'association est intervenue depuis 1973 auprès du Groupe inter-ministériel pour qu'une solution soit apportée à ce problème. Des aides financières seraient envisagées en faveur des communes minières en difficulté. Une circulaire ministérielle serait adressée prochainement aux Préfets à ce sujet.

C - UNE ACTION A POURSUIVRE

(DES PROBLEMES ENCORE A RESOUDRE...)

Les résultats obtenus, pour positifs qu'ils soient, sont néanmoins incomplets et l'action de l'Association devra être poursuivie.

Ainsi, la rénovation des voiries doit être accélérée, les enveloppes actuelles, rongées par l'inflation, ne permettant la fin du programme que dans trente ans, ce qui donne une idée de l'ampleur des tâches qui restent à accomplir.

Mais, à ce sujet, l'essentiel a été obtenu : à savoir la prise en charge, en totalité par l'Etat, des dépenses de rénovation.

C'est une victoire pour l'Association des communes minières.

Elle a été obtenue grâce à l'union sans défaillance des municipalités du bassin, toutes tendances confondues.

Cette union est plus que jamais nécessaire. Elle a permis à l'Association d'être considérée par les Préfets, les Houillères et le gouvernement, comme un interlocuteur privilégié dont les points de vue sont respectés.

Il reste beaucoup à faire pour obtenir plus encore ; ce sera la tâche de chaque jour de chacun d'entre nous.

()

() ()

()

En conclusion, qu'il me soit permis de remercier les Maires et tous mes Collègues du Bureau et du Conseil d'Administration qui m'ont aidé dans ma lourde tâche. Ils l'ont fait avec amitié : je leur en suis reconnaissant.

André DELELIS,
Président

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DES
COMMUNES MINIERES DU NORD ET DU PAS DE CALAIS

Président honoraire	: M. Lucien HARTANT,	Maire de Loison-sous-Lens
Président	: M. André DELELIS,	Conseiller Général, Député-Maire de Lens
Vice-Présidents	: M. Henri DARRAS,	Conseiller Général, Député-Maire de Liévin
	: M. N...	(M. Roger MIQUET, décédé)
Secrétaire Général	: M. Marcel WACHEUX,	Maire de Bruay-en-Artois
Trésorier	: M. Léandre LETOQUART,	Sénateur, Conseiller Général, Maire d'Avion
Trésorier Adjoint	: M. Georges BUSTIN,	Député-Maire de Vieux-Condé
Membres	: M. Charles FENAIN,	Maire de Douai
	: M; Camille DELABRE,	Maire de Courrières
	: M. Paul DOUTREUX,	Maire de Montigny-en-Gohelle
	: M; Robert GEVAERT,	Maire de Verquigneul
	: M. André GILLIARD,	Maire d'Anzin
	: M; Jean MALLET,	Maire de Bully-les-mines
	: M. Olivier MOUTON,	Conseiller Général, Maire de Lourches
	: M. Paul BEAUFILS,	Maire de Billy-Montigny
	: M. Emile ROGER,	Député-Maire de Lallaing
	: M. Gérard THIERY,	Maire de Noyelles-Hodault
	: M. Henri MARTEL,	Maire de Sin-le-Noble
	: M. LARCANCHE,	Maire de WALLERS
	: M. GILBERT MARQUETTE,	Conseiller Général, Maire de Leforest
	: M. Louis DUVAUCHELLE,	Maire de Loos-en-Gohelle



IV
 LES COMMUNES DU SECTEUR LENS
 DE L'ASSOCIATION POUR L'EMPLOI DANS L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE
 (ASSEDIC)

57 communes

ABLAIN ST NAZAIRE	Arrondissement d'ARRAS
ACHEVILLE	" " " "
ARLEUX EN GOHELLE	" " " "
AVION	" " " "
BAILLEUL SIR BERTHOULT	" " " "
BEAUMONT	" " " "
BOIS BERGARD	" " " "
CARENCY	" " " "
DROCOURT	" " " "
ELLEU DIT LEAUWETTE	" " " "
FARBUS	" " " "
FRESNOY EN GOHELLE	" " " "
GIVENCHY EN GOHELLE	" " " "
MERICOURT	" " " "
NEUVILLE ST VAAST	" " " "
ROUVROY	" " " "
SOUCHEZ	" " " "
THIELUS	" " " "
VILLERS AU BOIS	" " " "
VINY	" " " "
WILLERVAL	" " " "
BILLY BERCLAU	Arrondissement de BETHUNE
DOUVRAIN	" " " "
HAIGNES	" " " "
AIX NOULETTE	Arrondissement de LENS
ANGRES	" " " "
ANNAY	" " " "
BENIFONTAINE	" " " "
BILLY MONTIGNY	" " " "
BULLY LES MINES	" " " "
CARVIN	" " " "



COURCELLES LES LENS	"	"	"	"
COURRIERES	"	"	"	"
DOURGES	"	"	"	"
ESTEVELLES	"	"	"	"
EVIN VALMAISON	"	"	"	"
FOUQUIERES LES LENS	"	"	"	"
GRENAY	"	"	"	"
HARNES	"	"	"	"
HEMIN LIETARD	"	"	"	"
HULLUCH	"	"	"	"
LEFOREST	"	"	"	"
LENS	"	"	"	"
LIEVIN	"	"	"	"
LOISON SOUS LENS	"	"	"	"
LOOS EN GOHELLE	"	"	"	"
MAZINGARDE	"	"	"	"
MEURCHIN	"	"	"	"
MONTIGNY EN GOHELLE	"	"	"	"
NOYELLES GODAULT	"	"	"	"
NOYELLES SS LENS	"	"	"	"
OIGNIES	"	"	"	"
PONT A VENDIN	"	"	"	"
SALLAUMINES	"	"	"	"
VENDIN LE VIEIL	"	"	"	"
WINGLES	"	"	"	"
LIBERCOULT	"	"	"	"



REPARTITION GEOGRAPHIQUE DE L'EFFECTIF AU 31/1/75

SECTEURS	OUV.	COL.	H C.	CA.	TOTAL
LENS	401	158	5	9	572
BETHUNE	50	50	4	4	108
LA BASSEE	556	206	11	11	784
LILLE	10	29	7	20	66
CARVIN	169	50	2	1	222
AUCHEL	16	19	0	2	37
DOUAI	2	6	0	3	11
ARRAS	4	15	0	0	19
AUTRES	10	8	1	1	20
TOTAL	1217	541	30	51	1839



7

SECTEUR ARRAS

COMMUNES	distance usine	ouvriers	Collab.	H. C.	Cadres	TOTAL
HICOURT	29					4
RAS	29		4			4
ILLEUVAL	38	1				1
INVILLE	28		1			1
LAURENT BLANGY	26		1			1
LOY les MOFFLAINES	28	1				1
SIS BERNARD	17		1			1
ALLERVAL	17	1				1
NICOLAS les ARRAS	26	1	1			2
BARCQ	34		1			1
HERRY LA MOTTE	20		2			2
S EN ARTOIS	59		1			1
RENCY	19		1			1
MARTIN sur COTEUL	33		1			1
		4	15			19



SECTEUR AUCHEL

COMMUNES	distance usine	ouvriers	collab.	H. C.	cadres	TOTAL
CHEL	27	4	1		1	5
JAY en ARTOIS	23	3	4		1	8
RBURE	27		1			1
LONNE RICOUART	26	2	1			3
ION	25	2	2		1	5
RFAY	30		1			1
UDAIN	24	1	6			7
BEUVRIERE	20		1			1
PUNOY	22		1			1
ZINGHEM	26	1	1			2
RLES Les MINES	25	2				2
RNES en ARTOIS	32	1				1
	16 →	19 →			2	37



SECTEUR LENS

COMMUNES	distance usine	ouvriers	collab.	H. C.	cadres	TOTAL
LAIN et NAZAIRE	16	2				2
GRES	15	7	1			8
ON	13	18	8			26
NOULETTE	15	4	1	1		6
NIFONTAINE	5	2				2
LY MONTIGNY	13	6	3			9
LLY LES MINES	13	17	5			22
UVIGNY BOYEFFLES	17	3	3			6
DCOURT	16	2				2
EU dit LEAUWETTE	12	4	1			5
UQUIERES les LENS	12	4				4
ENCHY en GOHELLE	16	3				3
ENAY	12	14	1			15
RNES	10	20	5			25
NIN BEAUMONT	17	9	13		1	23
NS Ville	11	83	26	2	4	115
NS ZUP	11	30	45	2	3	80
VIN	14	44	19			63
ISON SOUS LENS	10	16	2			18
OS EN GOHELLE	9	21	7			27
ZINGARBE	12	13	1			14
RICOURT SOUS LENS	14	11	2			13
UVROY	16	2	3			5
LLAUMINES	12	21				21
UCHEZ	17				1	1
NDIN LE VIEIL	6	15	6			21
MY	18	1				1
INS EN GOHELLE	15	3	1			4
NAY SOUS LENS	8	19	3			22
YELLES SOUS LENS	11	10	2			12
		400	158	5	9	571

SECTEUR BETHUNE

COMMUNES	distance usine	ouvriers	collab.	H. C.	Cadres	TOTAL
ZIN	16	2	1			3
IN	19	1				1
RY	13	8	2	1		11
BETHUNE	16	7	22	2	3	34
RS	14			1		1
QUIERES les BETHUNE	17		1			1
LICOURT	20		1			1
IN COUFIGNY	17	7	1			8
IGNEUL	19		1			1
JES	17		1			1
MURSE	12		2			2
ISSIERE	21		1			1
OUTURE	13	4	1			5
N	14	1	2			3
AIL les RUITZ	21		3			3
IX les MINES	14	10	3			13
LLES les VERMELLES	10		2			2
E	20	1				1
Y LABOURSE	11	2	1			3
IN les BETHUNE	18	3	2			5
UIGNEUL	13		1			1
UIN	15		1		1	2
LE CHAPELLE	13	2				2
QUES	20	1				1
AY	18		1			1
BERNANCHON	20	1				1
		50	50	4	4	108



SECTEUR LA BASSEE

COMMUNES	distance usine	ouvriers	collab.	H. C.	cadres	TOTAL
QUIN	9	6	2			8
RS	9	1	1			2
Y les MINES	5	22	7	1		30
BERCLAU	2	53	16		2	71
RIN	7	5	2			7
CHY	8	7	4	1		12
RIN	2	96	37	5	4	142
UBERT	9	1				1
NCHY les LA BASSEE	7	4				4
IES	4	53	21		1	75
UCH	5	46	6			53
S	5	3	1			4
ASSEE	4	43	40	1	1	85
IES	7	4	1			5
UILLIES	5	11	3			14
E CHAPELLE	9	3				3
BOURG L'AVOUE	10	14				14
HIN en WEPPE	7	8	2		1	11
ME	2	35	13			48
ELLES	9	17	12			29
MINES	5	25	3	2		30
LES	4	95	33		1	129
NES EN WEPPE	9	1	1			2
ES	7				1	1
AY	3	2	1	1		4
ES	6	1				1
		556	206	11	11	784



7

SECTEUR LILLE

COMMUNES	distance usine	ouvriers	collab.	H. C.	cadres	TOTAL
MENTIERES	20		1			1
OIX	29		1			1
SCHES THUMESNIL	19		2	2		4
ETIN	22				1	1
UBOURDIN	15		4			4
MBERSART	21			1	4	5
SQUIN	21					
LE	21	3	5	1	8	17
MME	18		2	1		3
RCQ	25	1			4	5
DHINGHEM	13			1		1
UBAIX	30		1			1
NCHIN	20		1		1	2
NTES	12	1	1			2
QUEDIN	16	1				1
MPLEMARS	17		2			2
MPLEUVE	24		1			1
LENEUVE D'ASQ	26			1		1
VRIN	10	2	5			7
TTIGNIES	16		1		1	2
LLEMES	23				1	1
QUINGHEM - LYS	18		2			2
MPHIN en CAREMBAUTT	11	1				1
ES - LILLE	21	1				1
		10	29	7	20	66



7

SECTEUR CARVIN

COMMUNES	distance usine	ouvriers	collab	H. C.	Cadres	TOTAL
BOEULIN	7	5	4			9
CARVIN	4	34	4			38
CHAVIN	9	17	4	1		22
CHARRIERES	11	20	8			28
CHATELAIN	7	2				2
CHIRGES	14	6	2			8
CHOUVELLES	7	3				3
CHATELAIN MALMAISON	17	4				4
CHATELAIN COURT	13	7	4			11
CHATELAIN BURCHIN	5	19	5	1		25
CHATELAIN TIGNY	12	7	6			13
CHATELAIN NIES	13	10	4		1	15
CHATELAIN RICOURT	16	6				6
CHATELAIN T A VENDIN	7	4	3			7
CHATELAIN VIN	5	25	4			29
CHATELAIN MERIES	16		1			1
CHATELAIN MAGNIES	15		1			1
		169	50	2	1	222



SECTEUR DOUAI

COMMUNES	distance usine	ouvriers	collab.	H. C.	Cadres	TOTAL
DOUAI	25	1	2		2	5
LAING	28					
OST WARENDIN	22		1			1
WIN PLANQUE	21		1			1
NCY	22				1	1
RY EN ARTOIS	24		1			1
MBRES	24		1			1
BY (ASTURIES)	19	1				1
		2	6		3	11



AUTRES SECTEURS

COMMUNES	distance usine	ouvriers	collab.	H. C.	cadres	TOTAL
RE	17	1				1
ILLEUL	28	1	1			2
ACHE St VASST	25		1			1
TAIRES	17	4				4
ZEBROUCK	33		1	1		2
GORGUE	17	1	1			2
RVILLE	21	1				1
OMER	49		1			1
UDEMONT	35		1			1
UX BERQUIN	25	1				1
VENTIE	14	1			1	2
CLINCOURT	22		1			1
TITE SYNTHÉ	75		1			1
		10	9	1	1	20



ETAT DES EFFECTIFS MENSUELS
depuis la création de Française de Mécanique

E F F E C T I F S				
CADRES	HORS-CLASSE	ETDAM	OUVRIERS	TOTAL
1	-	1	2	4
1	-	4	4	9
9	1	9	5	24
13	2	12	8	35
16	3	20	14	53
20	4	33	18	75
20	6	40	27	93
22	9	48	48	127
24	9	52	58	143
25	10	58	67	160
30	15	95	82	222
31	16	114	110	271
34	19	129	131	313
33	20	150	142	345
34	21	162	163	380
34	21	177	187	419
36	21	190	220	467
38	21	201	259	519
38	21	216	306	581
38	22	225	403	688
40	25	237	420	722
40	25	242	420	727
40	25	250	473	788
41	26	261	505	833
41	26	267	519	853
41	26	279	531	877
44	26	295	570	935
44	26	300	594	964
44	26	312	637	1.019
44	26	323	663	1.056
46	27	331	693	1.097
46	27	339	716	1.128
48	25	348	734	1.155
48	25	348	760	1.181
49	26	350	825	1.250
49	26	364	903	1.342
49	26	373	938	1.386
49	26	378	939	1.392
50	26	385	961	1.422
50	26	389	961	1.426
50	25	396	965	1.436
50	25	405	969	1.449
50	25	406	964	1.445
50	26	410	968	1.454
51	27	418	955	1.451
51	27	421	953	1.452
52	26	430	954	1.462
52	26	435	966	1.479
52	26	442	970	1.490
52	26	446	961	1.485
51	27	455	961	1.494
51	27	457	1.001	1.536
51	27	469	1.089	1.636
51	27	480	1.131	1.689
51	27	488	1.131	1.697



.../...

512

4	51	26	495	1.128	1.700
4	51	26	501	1.121	1.699
4	51	26	498	1.117	1.692
4	50	26	507	1.138	1.721
4	51	26	518	1.146	1.741
4	51	26	526	1.180	1.783
4	51	26	536	1.209	1.822
5	51	30	541	1.217	1.839
5	51	30	550	1.230	1.861



S13

LE PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT RURAL
ET URBAIN : ETUDE DU P. O. S.

Définition :

Le plan d'Occupation des Sols fixe pour un territoire donné, et dans le cadre des orientations du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme, s'il en existe un, les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols qui peuvent notamment comporter l'interdiction de construire.

Champ d'Application :

Le P. O. S. est obligatoire pour les communes comprises dans une agglomération de plus de 10 000 habitants.

Le P. O. S. peut être établi à la demande du Conseil Municipal intéressé, pour toute autre commune qui présente un intérêt particulier du fait notamment de son accroissement démographique, de son caractère pittoresque...

Procédure :

L'Etablissement d'un P. O. S. est prescrit par un arrêté préfectoral.

L'élaboration est faite conjointement par les services de l'Etat (notamment de l'Equipement) et les élus locaux.

L'approbation d'un P. O. S. est prononcée par le préfet, après enquête publique.

La révision d'un P. O. S. a lieu dans les formes prescrites pour son établissement.

Contenu :

Le dossier du P. O. S. comprend notamment :

- Un ou plusieurs documents graphiques, indiquant au niveau parcellaire la destination des sols (terrains à bâtir, agricoles).

- Un règlement d'urbanisme, permettant de répondre à trois questions :

1° Quoi faire ? Nature des occupations et interdictions.

2° Comment ? Conditions d'occupations des sols.

3° Combien ? Coefficient d'occupation des sols (C. O. S.) (1)

EFFETS :

Le P. O. S. est opposable aux tiers.

Financement :

Les dépenses entraînées par les études et l'établissement d'un P. O. S. sont prises en charge par l'Etat. Toutefois, la contribution des collectivités locales intéressées et souvent requise, notamment dans le cas où le POS ne présente pas un caractère obligatoire au regard de la loi.

Textes de base :

Loi d'orientation foncière du 30 décembre 1967.

Décret n° 70.1.016 du 28 octobre 1970.

(1) Le C. O. S. est le rapport exprimant le nombre de m² plancher hors-oeuvre susceptibles d'être construits par m² de sol (par exemple C. O. S. = 0 signifie interdiction de construire).

DOCUMENT ANNEXE DE LA QUATRIÈME PARTIE -N° III

"Vivre aujourd'hui à LIEVIN"

bulletin de liaison entre les collègues de
LIEVIN .

Ce cahier présente un regroupement d'articles relatifs à Liévin ,parus dans le quotidien La Voix du Nord,dans Relais ou dans le numéro de la revue de l'OREAMN consacré au Nord et étudiant en détail les villes minières de Denain et de Liévin.

L'auteur ,principal du C.E.S. Pierre et Marie CURIE ,à Liévin ,présente des statistiques indiquant le niveau des élèves ,mais relève aussi les critiques contre les villes minières et le mépris dans lequel elles sont tenues par les rédacteurs d'articles à sensation : "le niveau de vie général de la France étudié par le "POINT" étant caractéristique de cet esprit .Ses critiques ,les remarques qu'il cite sont utiles en annexe à cette étude et montre comment réagit une personne de ce pays de Lens si pauvre apparemment en équipements scolaires,sportifs et sociaux et si mal placé par le niveau intellectuel de ses habitants,trop habitués au travail

M'LAMPE D'MINEUR

V

Ah! m'chère lampe à flamm', compagne ed'tous les jours,
J'aime d'sintir berloquer, à m'ceinture accrochée,
J'ai besoin d'tés services... raisons d'sécurité,
Ch'est pourquoi qu't'es soignée avec autint d'amour.

I

Partout te représente eul'symbole du Mineur,
De s'ruide vie d'labeur, et aussi d'sin courache,
Te surveill' pour li les abords de s'n'ouvrache,
Ch'est pour cha qu'aujourd'hui, ouais, j'laiss' parler min coeur.

V

Au début, pou l'mineur, t'n'étois qu'un tiot quinquet,
D'sus l'barrette épinglé, lumignon bin fragile,
Avec ed'flamm'à nu... alimentée à l'huile,
Acht'heure t'es bin quingé... et t'as même un briquet.

R

Comme eun'pierre précieuse, in a protégé t'flamme,
Quand y a du grisou, al'veut fuir de s'guéïole,
Mais si ch'est du puteux, là te perds tin contrôle,
Et t'flamm' a s'ratatine jusqu'à in rindre l'âme.

E

T'as guidé dins la mine tout'eun'race d'travailleurs,
Du galibot d'bidet... in passant par l'bout'feux,
A beaucoup d'entre nous... t'as fait ouvrir les yeux,
D'sus les dangers perfides d'not métier d'mineur.

Y fallot bin qu'in jour que j'te rind'les honneurs
Pour les services rindus à not'corporation,
T'es déjà bin r'classée comme pièche ed'collection!
Mais t'flamme al s'étindra qu'avec l'dernier Mineur.

Jean CEENAEME
dans RELAIS de décembre 1975

AUJOURD'HUI

A LIEVIN

Récemment je recevais le numéro 3 du Bulletin de liaison du District de CALAIS et, en le parcourant du regard, je m'interrogeais, interrogation que je vous livre aujourd'hui, chers collègues. Pouvons-nous, nous aussi, concevoir ce moyen de communication supplémentaire entre nos établissements du district, entre nous.

Le District de LIEVIN, zone de recrutement du Lycée Polyvalent de Liévin, est une création de la carte scolaire : il correspond au canton de Liévin avec une partie du canton de Bully-les-Mines. Il est équipé de 8 C.E.S. à recrutement essentiellement urbain -sauf celui d'Angres- qui scolarisent cette année 5.143 garçons et filles dont 273 dans les 3 sections d'éducation spécialisée créées ou en construction.

Dans ce district géographiquement limité, où les distances d'un établissement à un autre sont courtes, un bulletin de liaison a-t-il son utilité ? Communiquer c'est d'abord établir un dialogue, écouter l'autre et lui répondre, et cela nous le faisons plus volontiers oralement. Mais peut-être ne serait-il pas mauvais que nous puissions, de temps à autre, vulgariser telle ou telle information apparemment intéressante au niveau du district, et, ce faisant, la soumettre à la réflexion du plus grand nombre afin d'avoir des échanges plus fructueux encore à l'occasion de nos rencontres.

C'est vrai que notre tâche n'est pas simple. Eviter la sélection par l'échec, favoriser l'éveil d'un enfant, découvrir ses possibilités, ses dispositions réelles, le conseiller, le guider dans ses choix de telle sorte qu'il puisse réussir sa vie d'homme, c'est une responsabilité exaltante mais difficile. Toute orientation s'inscrit, au niveau des ambitions, dans un projet éducatif global qui évolue avec le degré de maturité de la société et, au niveau des réalités vécues, dans un contexte économique et social. Que sera le VIIème Plan? Que deviendra la Région demain? quels emplois seront créés? A quoi aspirent les jeunes qui nous sont confiés? Comment parvenir à ce que chacun d'eux ressente la scolarité non comme une obligation mais comme un moyen efficace de formation, de réalisation personnelle et de promotion? Un bulletin de liaison peut-il aider le cheminement de notre réflexion personnelle et contribuer à ce que nous remplissions mieux notre mission d'enseignants?

Je ne vous propose aujourd'hui qu'une ébauche, un document de travail qui doit beaucoup à des travaux réalisés "hors district" et "hors Education Nationale". C'est là un caractère exceptionnel qui devrait disparaître si l'idée d'un bulletin de liaison du district de Liévin était retenue. L'expérience pour vivre et se développer requiert votre participation. A vous de dire ce que vous en pensez: forme ? contenu ? intérêt ? Faut-il tenter l'expérience ? Si oui, souhaitez-vous des modifications ? lesquelles ? Fréquence de parution ? Un rythme trimestriel conviendrait-il? Acceptez-vous de participer à l'entreprise ? Nous attendons vos avis et, d'avance, nous vous remercions de ceux que vous voudrez bien nous communiquer.

Charles LANGLET,
Principal du C.E.S.N.M.
Petit-M. CURIE de LIEVIN

SOURCES UTILISEES dans le présent numéro :

- la presse régionale et, en particulier, le quotidien LA VOIX DU NORD et le magazine mensuel des H.B.N.P.C. RELAIS;
- l'hebdomadaire LE POINT;
- l'ouvrage LA REGION DU NORD de M. André Gamblin, Collection "Découvrir la France" chez Larousse;
- le département du Pas-de-Calais, par M. Jean Longuet, Editions Delalain (ouvrage de qualité remarquable vendu 10 F seulement);
- Dossier "Le Nord, la conversion du bassin houiller" publié en octobre 75 par la Documentation Française, réalisé par Mmes Laguilhaumie et Roquier, M. Prat. - Publications de l'IDEAD - Statistiques des C.I.O. .
- Nouvelle Revue Pédagogique (C.E.S.-C.E.T.), Ed. Fernand Nathan

INFORMATIONS ... ORIENTATION ...

Nos sources : Une brochure abondamment documentée, BILAN DE L'ORIENTATION A L'ISSUE DE L'ANNEE SCOLAIRE 1974-1975 (I.A. du Pas-de-Calais, 6ème division, 230 pages imprimées), est à notre disposition depuis janvier dans tous les établissements d'enseignement du second degré du district. Nous y avons puisé les données chiffrées sur l'orientation des élèves de troisième en juin 1975, que nous vous présentons ci-après sans commenter les différences constatées. Il serait souhaitable que nous puissions y réfléchir ensemble, dans nos établissements et dans le district.

L'ORIENTATION VERS LE SECOND CYCLE LONG EN FIN DE TROISIEME : JUIN 1975

<u>Districts</u>	: Population : : scolaire : : cl. de 3ème : : en : : juin 1975 : :	: <u>Voeux définitifs des familles</u> :		: <u>Décisions d'orientation</u>	
		: les : : Nombre : : d'élèves : : demandant : : s.c. long :	: en pourcentage : : ge par rapport : : à pop.sc. 3ème : : :	: Nombre : : d'élèves : : orientés : : vers s.c. : : long :	: en pourcentage : : par rapport à : : pop.sc. de 3ème : :
LENS	: 1583	: 963	: 60,83	: 940	: 59,38
ARRAS	: 1405	: 839	: 59,71	: 785	: 55,87
HENIN - BEAUMONT	: 1486	: 842	: 56,66	: 815	: 54,84
MONTREUIL	: 611	: 341	: 55,81	: 312	: 51,06
BRUAY-EN- ARTOIS	: 1027	: 551	: 53,65	: 523	: 50,92
ST.-POL- SUR-TERNOISE	: 478	: 263	: 55,02	: 242	: 50,63
BETHUNE	: 1701	: 848	: 49,85	: 810	: 47,62
CALAIS	: 801	: 391	: 48,81	: 381	: 47,57
LIEVIN	: 871	: 420	: 48,22	: 405	: 46,50
BOULOGNE- SUR-MER	: 1455	: 659	: 45,29	: 630	: 43,30
ST.-OMER	: 889	: 399	: 44,88	: 374	: 42,07
<u>ENSEMBLE DU</u> <u>DEPARTEMENT</u> <u>PAS-DE-C.</u>	: 12307	: 6516	: 52,94	: 6217	: <u>50,52</u>

.../...

L'ORIENTATION, EN FIN DE TROISIEME, VERS LES CLASSES D'ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE QUI NECESSITENT UN BON NIVEAU EN MATHEMATIQUES : JUIN 1975

N'avons-nous pas trop souvent tendance à croire que les "bons" élèves ne se trouvent qu'en seconde C ? Dernièrement nous lisons, dans le numéro 1 d'octobre 1975 de la revue "CADRE DE VIE ET ECONOMIE" publiée par l'OREAM Nord, à la page 64, que "le niveau de formation de la population active ... et la prédominance des catégories non qualifiées (à LIEVIN) ne créent pas les conditions favorables à des études poussées : LIEVIN est l'avant-dernier secteur du Pas-de-Calais pour le pourcentage d'élèves admis en 2ème C". Peut-être pourrions-nous "nuancer" ce propos.

En juin 75, nous n'avons orienté vers la seconde C, dans notre district, que 10,68 % de l'ensemble des élèves de 3ème alors que la moyenne départementale se situe à 15,15 % (toutefois St-Omer: 10,24 %; Boulogne-sur-mer : 7,28 %). Mais tous les "bons" élèves ne sont pas orientés vers l'enseignement scientifique et, surtout, la seconde C ne représente que l'enseignement scientifique théorique. Il convient de tenir compte des orientations vers les secondes techniques qui assurent un enseignement scientifique et technologique (avec le même programme de mathématiques que la 2ème C), et tout particulièrement vers les secondes T 1 et T 2 pour lesquelles un bon niveau en mathématiques est nécessaire. La 2ème T 1 (mécanique-électricité), qui attire surtout des jeunes gens, peut conduire à un Baccalauréat de technicien F comme les autres secondes T ou H (Informatique), ou au Baccalauréat E (Mathématiques et Technique) qui offre de larges possibilités de poursuite des études (écoles nationales d'ingénieurs, études supérieures de sciences, etc.). La 2ème T 1 existe dans tous les districts du Pas-de-Calais sauf ceux de St-Pol et de Montreuil. La 2ème T 2 (Génie Civil) n'existe dans notre département qu'au Lycée Technique d'HENIN-BEAUMONT et au Lycée Technique Branly de BOULOGNE-SUR-MER qui ont pour ces sections un recrutement interacadémique et ne peuvent accueillir à eux deux qu'un maximum de 80 élèves chaque année.

Le tableau qui suit confond volontairement les vœux des familles et les décisions d'orientation de juin 75 vers les secondes C, T 1 et T 2 afin de permettre une vue synthétique du niveau de l'orientation vers les classes d'enseignement scientifique qui exigent une base solide en mathématiques. Les pourcentages sont calculés par rapport à l'ensemble des élèves scolarisés en 3ème dans chaque zone considérée.

Districts	: Vœux déf. des familles				: Décisions d'orientation vers			
	: 2ème C ou T 1 ou T 2				: 2ème C ou T 1 ou T 2			
	: F	: G	: Total	: %	: F	: G	: Total	: %
LENS	: 158	: 300	: 458	: 28,94	: 156	: 298	: 454	: 28,68
MONTREUIL	: 85	: 90	: 175	: 28,64	: 84	: 79	: 163	: 26,68
ARRAS	: 155	: 255	: 410	: 29,18	: 148	: 220	: 368	: 26,20
ST.-POL-/TERN.	: 56	: 74	: 130	: 27,19	: 53	: 72	: 125	: 26,15
BRUAY-EN-ART.	: 105	: 164	: 269	: 26,17	: 103	: 148	: 251	: 24,43
BETHUNE	: 160	: 248	: 408	: 23,97	: 159	: 235	: 394	: 23,15
HENIN-BEAUMONT	: 126	: 226	: 352	: 23,69	: 123	: 217	: 340	: 22,88
LIEVIN	: 62	: 127	: 189	: 22,25	: 61	: 118	: 179	: 20,55
ST.-OMER	: 65	: 130	: 195	: 21,93	: 56	: 122	: 178	: 20,02
CALAIS	: 65	: 89	: 154	: 19,22	: 61	: 86	: 147	: 18,34
BOULOGNE/MER	: 73	: 199	: 272	: 18,70	: 73	: 187	: 260	: 17,87
PAS-DE-CALAIS	: 1110	: 1902	: 3012	: 24,47	: 1077	: 1782	: 2859	: 23,23

BILAN DES 1ères INTENTIONS D'ORIENTATION EXPRIMEES PAR LES FAMILLES EN JANVIER 76
AU NIVEAU TROISIEME ET PREMIERS AVIS DES CONSEILS DE CLASSE EN JANVIER 76

		Types : 2°A:2°B:2°C	2°T1	2°Ag	BEP	BEP	BEP	Dou-	Vie	Sans	Total	% des in-			
		&T5	&T4	T2,3	2° Ti	IND.	C &S	Agr.	ble-	Act	Avis	tentions			
		PREMIERS AVIS DES CONSEILS DE CLASSE										Inten- des			
												FAMIL.			
INTENTIONS DES FAMILLES	2° A & T 5	28	03	01	01			01		04	38	04,59			
	2° A & T 4	03	94	02	02	01	03	30			03	138	16,67		
	2° C	01	22	87	08	03	06	07	03	03	22	159	19,20		
	2° T 1, T2, T3		04	05	52	04	Ti	18	03		01	13	102	12,32	
	2° Ti				01	05	Ti	07	01				014	01,69	
	2° Agricole					01	Agr						001	00,12	
	B.E.P. IND.			01	05	01	Agr	143				08	158	19,08	
	B.E.P. C & S.	03	13					10	154		01	02	183	22,10	
	B.E.P. Agric.									02			002	00,24	
	Doubl. de 3°								01		01		002	00,24	
	Vie active		02			01	Agr	05	03		02	05	018	02,17	
	Sans int. exprimée								01		01	01	03	006	00,72
	Ori-entation hors Educ.		01						01				05	007	00,85
AVIS DES C. de C.	TOTAL des AVIS	35	139	96	68	14	5	192	201	02	07	04	65	828	100 %
	% des Avis C. de C.	4,23	16,79	11,59	8,21	1,69	0,60	23,19	24,28	0,85	0,48	7,85	828	100 %	
		S.Cycle Long = 43,11 %					S.Cycle Court = 56,89 %								

Premières remarques:

- 69,69 % des premières intentions recueillent d'emblée l'accord des Conseils de Classe;
- 72,53 % des candidatures à l'entrée dans le second cycle long obtiennent un premier avis favorable à la poursuite d'études dans le second cycle long; 18,24 % de ces candidats se voient, en janvier, conseiller l'entrée dans le second cycle court; et pour près d'une candidature sur dix, 9,23 % des candidatures au second cycle long, les Conseils de Classe de janvier ont réservé leurs avis;
- importance du rôle joué par les mathématiques ? Sur 261 élèves qui demandent 2° cu une 2° T1, ou T2, ou T3, 109, soit 41,76 % (4 sur dix), se voient déconseiller ces classes scientifiques.

DES METIERS MAL CONNUS : LES METIERS DU TRAVAIL DES METAUX EN FEUILLES

Trois niveaux de formation dans l'enseignement du second degré :

En fin de cinquième, préparation en 3 ans au C.A.P. Chaudronnier fer au C.E.T. de LIEVIN, Chemin des Manufactures, avec possibilité de poursuite des études pour les bons éléments : par exemple préparation en un an d'une mention complémentaire, C.A.P. de dessinateur en chaudronnerie à ARRAS, C.A.P. de traceur en chaudronnerie à DOUAI.

En fin de troisième, préparation en 2 ans d'un B.E.P. Construction d'ensembles chaudronnés industriels au Lycée Technique de LENS (second cycle court);

... ou préparation en 3 ans d'un BREVET de TECHNICIEN Chaudronnerie et tuyauterie industrielle au Lycée de LIEVIN (second cycle long).

Qualités généralement appréciées : aimer le travail manuel, avoir le goût du travail précis et, pour le technicien, en plus du goût et du soin, aimer la technologie; savoir raisonner sur des problèmes concrets, avoir des aptitudes pour le dessin et un minimum de connaissances en mathématiques.

Disciplines enseignées au futur technicien: Indépendamment des mathématiques et du dessin industriel qui sont évidemment enseignés, le chaudronnier doit au cours de ses 3 années au Lycée approfondir ses connaissances en descriptive (exécution de tous les tracés utilisés dans un atelier), en sciences physiques (métallurgie et électricité) qui sont à la base de l'utilisation correcte de tout l'appareillage dont il dispose pour le travail de la tôle, le formage, l'emboutissage, la fabrication d'éléments soudés.

Que faire avec un Brevet de Technicien Chaudronnerie ? Ce diplôme d'Etat permet l'accès au cadre de maîtrise après quelques années de pratique et de perfectionnement dans l'industrie : le technicien peut devenir "dessinateur en tôlerie-chaudronnerie" dans un bureau d'études, ou encore "préparateur de fabrication" ou "agent d'études du travail" dans un bureau des méthodes ou de préparation du travail.

La gamme des débouchés offerts dans le travail des "métaux en feuilles" est très variée. Citons la carrosserie automobile, les récipients et les réservoirs utilisés par les industries chimiques ou dans les raffineries de pétrole, les installations de ventilation ou de chauffage, les meubles métalliques, les appareils ménagers, armoires de réfrigérateurs, etc.

Que sont les "métaux en feuilles" ? Tous les métaux qui se présentent sous forme de plaques ou de tôles.

Qu'est-ce qu'un ouvrier sur métaux en feuilles ? Un ouvrier capable de travailler ces tôles ou feuilles de métal : il doit savoir les découper, les former et les assembler pour fabriquer les objets commandés. Selon la spécialisation acquise, le tôlier-chaudronnier s'appellera "tôlier-formeur", "tôlier-carrossier", "tôlier-d'aviation", "traceur" etc.

Retenons que, dans le travail des métaux en feuilles, on distingue trois branches distinctes selon l'épaisseur des tôles à utiliser :

- la chaudronnerie: l'ouvrier utilise des feuilles de métal dont l'épaisseur est supérieure à 3 millimètres ;
- la tôlerie: l'ouvrier travaille des tôles de 1 à 3 millimètres d'épaisseur;
- la tôlerie-ferblanterie qui n'utilise que des tôles d'une épaisseur inférieure à un millimètre.

Quelle que soit sa spécialisation, le travail de l'ouvrier sur "métaux en feuilles" comporte trois phases principales :

- tracer et découper: travail du traçage très précis : il faut, à partir d'un dessin qui représente la forme générale de la pièce à exécuter, reporter sur la tôle, en grandeur nature, les indications du dessin ;
- mettre en forme les pièces de tôle;
- assembler les éléments mis à la forme voulue pour constituer l'objet commandé.

Peut-on poursuivre ses études si l'on obtient le Brevet de Technicien dans de bonnes conditions ? Oui, il est possible de préparer un B.T.S. (Brevet de Technicien supérieur) option chaudronnerie et tuyauterie industrielle ou option bureau d'études (construction mécanique) en 2 ans.

" LE DECLIN DEMOGRAPHIQUE DU PAYS MINIER "

Dans le n° 11 (oct.-décembre 1975) de sa publication trimestrielle "INFORMATIONS DEMOGRAPHIQUES" l'Institut d'études et d'action démographiques, régions du Nord et de Picardie, nous informe des premiers enseignements du recensement de 1975. Le dernier recensement a confirmé le déclin démographique de la région du Nord. Entre 1968 et 1975, tandis que le taux de croissance annuel moyen de la population de la France se maintenait autour de 0,8 %, celui de la région du Nord, en s'effondrant à 0,36 %, ne permettait qu'une progression de 96.000 habitants (+ 2,5 %). Avec ses 3.912.000 habitants, la région du Nord demeure quand même la troisième région de France, derrière la région parisienne (9.863.000 hab.) et la région Rhône-Alpes (4.781.000 hab.), mais son poids démographique a diminué: 7,45% en 1975 contre 7,9 % en 1954 (pour 2,3 % du territoire national).

Grâce à une structure par âge favorable, l'excédent naturel est resté assez stable (+ 31.000 par an en moyenne entre 1968 et 1975) mais le solde migratoire s'est considérablement détérioré (- 120.000 entre 68 et 75 soit - 17.000 par an en moyenne au lieu de - 8.000).

L'étude de l'I.D.E.A.D. souligne le ralentissement de la croissance de la métropole régionale, qui gagne 31.300 habitants entre 68 et 75, l'expansion démographique du littoral, en particulier autour de Dunkerque, l'aggravation de l'exode rural, la croissance des agglomérations moyennes comme Arras et surtout Saint-Omer, et le déclin démographique du pays minier particulièrement préoccupant.

Pratiquement tout le Bassin Minier subit le contrecoup du ralentissement de l'activité des Charbonnages. L'Ouest et la zone de LENS demeurent toutefois les secteurs les plus touchés. Le canton d'HOUDAIN a perdu 5.873 habitants, soit 12,6 % de sa population et celui de BRUAY-EN-ARTOIS 4.462, soit 8,6 % de sa population. Dans les cantons de LENS et de LIEVIN le solde migratoire négatif est trop accusé pour être compensé par l'excédent naturel. Les villes de LENS et de LIEVIN ont perdu respectivement, entre 68 et 75, 1,7 % et 2,8 % de leur population. Quant aux communes qui entourent LENS et LIEVIN, elles ont toutes perdu plus de 5 % de leur population, et certaines plus de 10 %.

La situation est plus favorable à BETHUNE : la ville même conserve avec peine la même population qu'en 1968, mais ses communes périphériques connaissent une légère augmentation de leur population, l'excédent naturel compensant le solde migratoire négatif.

Entre Lens et Douai, le secteur d'HENIN-BEAUMONT - OIGNIES qui connaissait encore une légère progression entre 1962 et 1968 enregistre à son tour une diminution de sa population. Seul le canton d'AVION, au sud de Lens, a vu sa population progresser de 1.017 habitants (+ 2,1 %).

"L'Est du Bassin connaît une évolution plus nuancée que l'Ouest et le Centre. La présence de centres urbains aux activités plus diversifiées maintient des auréoles de croissance autour de VALENCIENNES et de DOUAI, tandis que le reste du Bassin, qui commençait déjà à ressentir les effets d'une forte émigration entre 1962 et 1968, a vu sa situation démographique se dégrader." Les auréoles de croissance autour de VALENCIENNES et de DOUAI connaissent des taux de croissance entre 68 et 75 inférieurs à ce qu'ils étaient entre 62 et 68, et il faut noter qu'une partie de cette croissance correspond à l'accueil de populations ayant quitté les centres-villes.

L'I.D.E.A.D. (en fait l'étude est de M. Thumerelle, Maître-Assistant à l'U.E.R. de Géographie de LILLE) conclut en ces termes :

" Le bilan global du bassin minier est préoccupant. L'on peut évaluer la perte de sa population à environ 28.000 habitants. Si l'on songe que le "pays noir" était une des zones de la région connaissant la fécondité la plus forte, l'on se rend compte de l'importance de l'hémorragie qui vide le pays minier de sa population jeune et active. L'on peut déjà évaluer le solde migratoire de cette zone de 1.300.000 habitants à - 90.000 environ (- 7 %)."

ECONOMIE ET CADRE DE VIE

VERS LA FIN DU CHARBON

Depuis une quinzaine d'années la récession a été spectaculaire, dans le Nord-Pas-de-Calais, à la fois par son ampleur (production de 28.940.000 tonnes de charbon en 1960 contre 7.715.028 tonnes en 1975) et par la chute impressionnante des effectifs (122.803 personnes en 1960 contre 44.297 en 1975). La politique du "repli charbonnier" prévoyait la fermeture des derniers puits du Bassin pour 1985. La crise de l'énergie de 1973 aura sans doute pour conséquence de retarder quelque peu la fin de l'exploitation, sans la remettre en question. Selon les Houillères le Bassin Nord-Pas-de-Calais n'est pas d'exploitation facile : les veines sont profondes, minces et disloquées; le prix de revient est élevé et les risques d'accidents réels. De plus les réserves seraient réduites, ce que contestent certains hommes politiques de la région. Il faut tenir compte aussi de la concurrence encore active des hydrocarbures et de celle des charbons américains.

Les sièges d'extraction ont été concentrés: il y en avait 109 en 1938, il n'en reste plus que 13 au 31 décembre 1975.

Voici le "premier bilan 1975" tel que le présente le mensuel "Relais" de février 76.

H.B.N.P.C. "La production des Houillères du Bassin du Nord et du Pas-de-Calais s'est élevée en 1975 à 7.715.000 tonnes, ce qui représente un nouveau recul de 1,3 million de tonnes par rapport à l'année précédente et 627.000 tonnes de moins que le programme prévu..."

2.290 ouvriers ont été embauchés par les H.B.N.P.C. en 1975 pour les travaux du fond, dont 1.200 autochtones. Au total, la perte d'emplois ouvriers dans les Houillères a été, cette année, inférieure à 2.000, ce qui est beaucoup plus faible qu'au cours des années précédentes et a contribué à limiter les effets de la crise économique sur l'emploi dans la région minière...

... Quelques chiffres caractéristiques (chiffres provisoires) :

Production - Rendement

Nombre de sièges : 13 ;
Production nette : 7.715.028 tonnes, dont 47,8 % de charbons gras et 52,2 % de charbons maigres;
Rendement net fond : (Kg/jour/poste) 1823 (contre 1.985 kg en 1974);
Production de coke : 3.584.538 tonnes;
Production d'agglomérés: 1.741.166 tonnes;
Production nette d'énergie électrique: 4.960 GWh .

Personnel minier (au 31 décembre 1975)

	OUVRIERS	Techniciens,	Adminis-	Ingénieurs	TOTAL
		Agents de maîtri-	tratifs		
		se			
FOND	21.950	2.118	//////	115	24.183
JOUR	15.108	2.933	1.690	383	20.114
TOTAL	37.058	5.051	1.690	498	44.297

... Sur le plan national : Groupe des Charbonnages de France

C.d.F. Energie : ... "La consommation française de charbon en 1975 est estimée à 42 millions de tonnes soit une réduction de plus de 10 % par rapport à celle de 1974 (47 millions de tonnes). La production des Charbonnages de France s'est élevée à 24 millions de tonnes. L'objectif recherché était une stabilisation. Il n'a pas été atteint. Mais la réduction qui était encore de 2,5 millions de tonnes entre 73 et 74 a été limitée à 500.000 tonnes entre 1974 et 1975.

Le recrutement, la formation des nouveaux mineurs, leur inséction dans les équipes d'exploitation ... ont pesé sur l'évolution du rendement. Avec 2.889 kg, il a été en recul de 1,4 % par rapport à celui de 1974 (2.974 kg). L'embauche de quelque 5.000 mineurs de fond au cours de l'année n'a pas compensé les départs (réduction de 3 % des effectifs). ..."

LA CONVERSION DU BASSIN MINIER EN MARCHÉ 1

Les Charbonnages de France ont depuis longtemps diversifié leurs activités. Le charbon lui-même avait amené l'implantation de nombreuses industries qui lui sont liées. On peut citer dans notre Bassin :

- la métallurgie lourde ou de première transformation des métaux : Penarroya à NOYELLES-GODAULT, les laminoirs et tréfileries de LENS;
- la chimie : Huiles, goudrons et dérivés à VENDIN-LE-VIEIL; UGINE Kuhlmann à COURRIERES et à CHOCQUES ; la Société Chimique des Charbonnages, filiale des Houillères, à MAZINGARBE et à DROCOURT;
- les "industries du feu": verrerie Boussois-Souchon-Neuvesel à WINGLES;
- les centrales thermiques (à LABUISSIERE, BEUVRY, DOURGES, THIERS, HARNES, DECHY, CHOCQUES, VIOLAINES, COURRIERES, HORNAING) et les cokeries...

Depuis 1966 les Houillères se sont tournées vers des activités nouvelles : matériaux de construction (fabrication de briques surschiste à HULLUCH), construction de maisons préfabriquées à VIOLAINES, transformation des matières plastiques par la société SICOPAL qui fait partie du groupe des Charbonnages et qui possède une usine à NOEUX et une usine à BULLY. En décembre 73 le groupe des Charbonnages de France a constitué avec d'autres partenaires la société SUREX qui vient de procéder à la mise à feu, le 16 décembre 75, des fours de son usine d'agréats légers de FOUQUIERES-LES-LENS dont la capacité de production de 1000 tonnes par jour sera atteinte dans quelques mois: les granulats légers artificiels doivent remplacer les agrégats naturels (sables, graviers) dans divers travaux de construction, béton léger, mise hors gel des chaussées, couches de roulement...

Des industries tout à fait nouvelles dans notre région apparaissent, parmi elles la branche la mieux représentée est l'industrie automobile.

A DOUVRAIN, entre Lens et La Bassée, la Française de Mécanique, qui résulte d'une association Renault-Peugeot-Volvo, produit depuis 1971 des moteurs à essence. Elle comprend deux grands groupes de production, la Fonderie qui, actuellement, fabrique plus de 8.000 vilebrequins par jour, et la Division Mécanique qui produit 2 moteurs, le moteur X (4 cylindres, sur Peugeot 104 et Coupé ZS) et le moteur Z (V6, sur 604 Peugeot, Renault 30 TS et Volvo 604). Production en janvier 76 de 1.140 moteurs par jour avec un effectif de 2.450 personnes (1.810 fin 1974). Bonnes perspectives pour 1976 : embauche prévue de 800 personnes, cette année.

A CUINCY, près de Douai, la Régie Renault emploie, dans une importante usine de carrosserie-montage, 3.600 personnes en janvier 76 (contre 3.100 en octobre 75, et 1.700 au début de 73). On y monte actuellement le dixième de la production des R 5 (170 par jour) et, depuis peu, des R 14 (exemplaires de "pré-série" d'une berline traction avant de 7 CV qui sera commercialisée en juin 76). Bonnes perspectives pour 1976 : embauche prévue de plus de 1.000 personnes d'ici la fin de 1976.

A RUITZ, près de Bruay-en-Artois, la Société de Transmissions Automatiques Renault-Peugeot, qui a démarré en 1971 avec 500 emplois, occupe actuellement 1.250 personnes et fabrique des boîtes de vitesse automatiques pour les R 12, R 15, R 16, R 17 et R 30 et les ponts arrière des 504 et des 604, ainsi que des couples coniques. Extension très progressive; peu de créations d'emplois à prévoir en 1976, sauf évolution du marché de la boîte de vitesse automatique plus rapide que prévue.

A BOUCHAIN et à VIEUX-CONDE (Valenciennois), deux usines Chrysler-France, qui fabriquent des sous-ensembles, des éléments de carrosserie et de la sellerie, bénéficient d'une reprise sensible et emploient actuellement, à elles deux, 3.200 personnes. Le léger mieux devrait se poursuivre, sans plus.

A noter aussi les implantations de Quillery (accessoires d'auto en plastique) à HENIN-BEAUMONT, de Firestone (pneus) à BETHUNE et à LENS, et, en dehors du Bassin Minier, de Michelin à ROUBAIX et de Chausson à MAUBEUGE.

Il faut pourtant regretter que le rythme des créations d'emplois n'ait pas encore permis le rattrapage des emplois perdus, la zone ouest du Bassin Minier (Bethune-Lens) étant la plus gravement touchée par la récession minière.

LIEVIN, TELLE QUE LA VOIT L'OREAM NORD

Dans le numéro 1 de sa revue déjà citée, "Cadre de vie et économie", daté d'octobre 1975, l'Organisation Régionale d'Etudes et d'Aménagement de l'Aire Métropolitaine Nord (OREAM.N) se propose d'analyser les rapports de l'économie du Nord-Pas-de-Calais avec le cadre de vie. Cette étude, qui vient de paraître mais résulte d'une recherche vieille déjà de quelques années, s'efforce d'établir, à travers une analyse historique, le bilan des séquelles laissées par les activités industrielles qui se sont développées au XIXème siècle et sont maintenant en mutation ou en récession (charbon, textile, sidérurgie) et, dans sa seconde partie, laisse entrevoir les solutions à apporter aux problèmes qui se posent, en particulier dans le domaine du cadre de vie. Les pages 26 à 42 présentent la zone minière, les pages 66 et 67 les propositions de "l'aménageur" (en l'occurrence MM. Alain Masson et Emilio Tempia) pour accélérer la reconversion du Bassin Minier, tandis que les pages 62 à 65 sont consacrées à une présentation de LIEVIN qui, quoiqu'elle suscite nombre de réactions critiques, ne peut être ignorée. Les auteurs de l'étude font état notamment :

- d'une sous-qualification de la population active: 66,7 % de la population de Lens-Liévin sans aucun diplôme et 74 % d'ouvriers spécialisés, mineurs ou manoeuvres parmi les actifs, ce qui crée des conditions peu favorables aux études poussées;
- d'une inadéquation entre une population à 74% ouvrière et des C.E.T. qui offrent 50 % de plus de places disponibles dans les options Administration Commerce que dans les options industrielles;
- d'un vieillissement et d'une dégradation des 5600 logements des Houillères sur la commune de Liévin;
- d'un rythme trop lent du renouvellement du parc immobilier qui "à ce rythme doit prendre plus d'un siècle";
- de la faiblesse évidente des équipements et de l'insuffisance des investissements publics: pour l'arrondissement de Lens-Liévin ils ne représentent que 6,2 % des investissements consentis dans la région alors que s'y trouvent 13,3 % de la population;
- d'un taux de décès par alcoolisme de 50 % supérieur à la moyenne nationale (12,1 pour 100.000 contre 8,3 pour 100.000); (1)
- d'un niveau sanitaire très bas, "reflet exact des conditions de travail et d'existence hors travail";
- d'un sous-équipement commercial qui s'explique par une consommation freinée par la faiblesse des revenus;
- d'un sous-encadrement des élèves : "2.700 personnes employées pour 51.000 élèves dans le 1er et le 2ème degré (zone 4 du Bassin Minier)";
- d'un taux de mortalité élevé : 13% pour les hommes de 45 à 54 ans, 27,5 % pour les hommes de 55 à 64 ans.

L'OREAM Nord souligne encore que le problème primordial c'est celui de la récession des Houillères face à l'importance du nombre de jeunes arrivant à leur premier emploi. Les arrivées à l'âge du premier emploi se font de plus en plus nombreuses en raison des excédents démographiques passés: excédent naturel de population de 3.842 personnes entre 1954 et 1962, soit environ 500 personnes par an. C'est à partir des années 70 (un enfant né en 1954 a 16 ans en 1970) qu'ils arrivent sur le marché du travail alors que les emplois manquent. Les migrations alternantes ou définitives ont pris une très grande ampleur. Les migrations alternantes s'orientent surtout vers Lille, Roubaix, Tourcoing pour fournir la main-d'oeuvre de l'industrie textile (main-d'oeuvre jeune et féminine à 65 %). Le niveau de chômage est actuellement très grave: dans l'arrondissement de Lens, 2538 jeunes de moins de 20 ans sur 4082 demandeurs d'emploi inscrits à l'A.N.P.E. en septembre 1974. (Nous savons que malheureusement la situation de l'emploi décrite par l'OREAM Nord à partir des données de 1974 ne s'est pas améliorée depuis : en janvier 1976, 70 % des demandeurs d'emploi inscrits à l'A.N.P.E. seraient des jeunes de moins de 25 ans).

Suggestions de l'OREAM Nord : Concevoir un projet industriel basé sur le développement d'une branche qui pourrait fournir des emplois de bonne qualification, adapter la formation professionnelle aux choix industriels qui seront opérés.

rés, réaménager l'espace et créer un cadre de vie agréable qui réponde aux aspirations de la jeunesse.

(1) Nota: il n'est pas facile de lire et de comprendre des statistiques quand on ignore leur source et la manière dont elles ont été établies. Ainsi l'OREAM Nord indique comme excessif un taux de décès par alcoolisme de 12,1 pour 100.000, or l'hebdomadaire LE POINT qui, dans une étude dont les résultats ont été publiés les 19 et 26 janvier 1976 dans les numéros 174 et 175, prétend avoir examiné la France à la loupe, se réfère aux études de l'INSERM (1973) pour avancer pour l'ensemble du Pas-de-Calais un taux de décès par alcoolisme de 60,2 pour 100.000 habitants. LE POINT indique des moyennes départementales qui vont de 15,3 pour 100.000 (Aude) à 77,2 pour 100.000 (Morbihan).

LA REGION NORD-PAS-DE-CALAIS VUE PAR "LE POINT"

Nous renvoyons nos lecteurs aux numéros de cet hebdomadaire cités plus haut, en particulier au n° 175 qui offre sous le titre "La France à la loupe" un tableau riche de renseignements statistiques sur les 95 départements de la métropole. N'y cherchez pas un quelconque palmarès du bonheur, bien sûr, mais vous y trouverez sans doute matière à réflexion ; les difficultés qu'affronte notre région Nord y sont reconnues : " D'une région attachante mais dure, les hommes du Nord avaient su faire l'un des atouts maîtres de l'économie française. Mais l'industrie charbonnière et le textile se trouvant en déclin, ils ont connu une crise avant la crise." Il est quand même regrettable que cet hebdomadaire ait cru pouvoir établir un "classement général" du bien-être qui relègue nos départements du Nord et du Pas-de-Calais respectivement à la 92^{ème} et à la 94^{ème} place et qui, ce faisant, contribue à freiner la reconversion industrielle du Bassin Minier. A lire "Le Point" quel industriel parisien aura envie de venir implanter une usine chez nous ?

DECLARATION DE M. ANDRE CHADEAU, PREFET DE LA REGION NORD, A "LE POINT"

(cf. "Le Point" du 2 février 1976, n° 176, page 67)

"La région Nord-Pas-de-Calais est sans doute l'une de celles où les problèmes d'adaptation au monde moderne se posent avec le plus d'ampleur. Mais la bataille est engagée sur deux fronts. Tout d'abord celui des équipements collectifs. Nous avons à cet égard un retard d'équipements collectifs qui a déjà été largement rattrapé dans de nombreux domaines. Les autoroutes : 245 km. Les voies navigables. Les logements : près de 100.000 logements construits ces trois dernières années, soit le cinquième de tous les logements aidés par l'Etat construits en un an en France. Un enseignement supérieur très bien équipé à Lille; une ville nouvelle. Mais il reste des retards particulièrement ressentis en matière hospitalière et dans l'amélioration de la qualité de l'habitat et de l'environnement. Le deuxième front de bataille est celui de la conversion industrielle. Le Nord-Pas-de-Calais, avec ses 680.000 emplois industriels sur 1.400.000 actifs, est sans aucun doute l'une des régions les plus industrialisées de France. Mais certaines branches très importantes de cette industrie sont anciennes. Elles appellent une conversion. C'est le cas de la mine qui employait il y a vingt ans 145.000 actifs et n'en emploie plus aujourd'hui que 45.000. C'est le cas encore de l'industrie textile qui perd actuellement 4.000 emplois par an. Et c'est enfin le cas de l'industrie chimique - 40.000 emplois fondés sur la carbochimie, le verre et les engrais - qui doit assurer sa conversion en pétrochimie.

Mais 47.000 emplois industriels ont été créés dans des secteurs nouveaux offrant des emplois mieux qualifiés, donc mieux rémunérés. L'automobile, par exemple, qui n'existait pas en 1968, offre aujourd'hui 20.000 emplois et continue à recruter. L'industrie chimique, grâce à l'implantation prochaine d'un vapo-cracker à Dunkerque, va également connaître une nouvelle chance sur le littoral et dans le bassin minier. Sans oublier Usinor qui, de 1968 jusqu'à ce jour, a permis la création de 12.000 emplois dans une sidérurgie très moderne et compétitive.

La conversion industrielle a donc démarré. Il faut continuer l'effort entrepris en l'accentuant, et c'est une perspective du 7^{ème} Plan."

LE PARI AUDACIEUX DES MUNICIPALITES DES VILLES MINIERES POUR GAGNER LA BATAILLE DE LA RECONVERSION INDUSTRIELLE : L'EXEMPLE DE LIEVIN

Les élus des villes minières ont souvent réagi avec vigueur pour faire la démonstration que le Bassin Minier peut survivre à la récession et, en assurant sa mutation, prendre un nouvel essor. C'est le cas de M. Henri DARRAS, Député-Maire de LIEVIN, Vice-Président du Conseil Général du Pas-de-Calais. On ne compte plus ses démarches, ses interventions ni ses efforts, associés à ceux de la municipalité qu'il dirige, pour préparer le renouveau économique et social de LIEVIN. La municipalité liévineoise sait qu'il faut créer une infrastructure d'accueil et un cadre de vie agréable qui puissent retenir l'attention des "entrepreneurs", au sens économique du mot, créateurs d'emplois. Aussi ses efforts ont-ils porté sur la création des établissements d'enseignement, sur la restructuration du centre-ville par l'implantation du centre commercial "Rond-Point" sur le carreau récupéré de la Fosse 1, sur la densification du tissu urbain entre la cité Calonne et le centre-ville, avec la volonté d'obtenir les équipements routiers propres à sortir la commune de son isolement, équipements maintenant réalisés ou en voie d'achèvement : "pénétrante" issue de la Rocade Minière et qui aboutit dans le centre-ville; Rocade Minière, "véritable épine dorsale du bassin", qui se jette à hauteur d'AIX-NOULETTE sur l'autoroute A 26 en projet et s'articule sur l'autoroute A 1 PARIS-LILLE. C'est pourquoi M. Henri DARRAS a estimé nécessaire, après avoir pris connaissance de l'étude de l'OREAM Nord, de faire devant le Conseil Régional une mise au point dont nous citons de larges extraits ci-après :

" ... J'ai lu avec étonnement et amertume une étude publiée sous l'autorité de l'OREAM Nord, et puisque M. Masson nous y engage, tout en restant dans le cadre de notre ordre du jour, je viens lui faire part de mes réflexions.

C'est vrai que ce qui a fait la richesse régionale: la mine, le textile, la sidérurgie, est, soit en voie de disparition, soit en profonde transformation, et que le nouveau profil économique de la région devrait faire une plus grande place à la diversité, à la qualité, au secteur tertiaire, à la technologie avancée. C'est vrai aussi que les hommes devront être mieux formés et qu'ils seront plus exigeants que leurs aînés sur la qualité de leur univers de travail et de vie quotidienne.

Ceci nous ramène à l'image de marque de la région et nos techniciens font une analyse assez réaliste, tout au moins, en ce qui concerne la région minière, des séquelles laissées dans le paysage et le tissu urbain par l'exploitation charbonnière.

Ce qui choque, ce n'est pas d'étaler les plaies, c'est de les présenter comme si, depuis plus de dix ans, rien n'avait été fait pour les soigner, sinon les guérir. ...

Puisque l'exemple de Liévin a été pris pour illustrer les problèmes de la région minière en insistant sur ..., mais en ignorant délibérément l'effort remarquable entrepris par les communes minières avec l'aide du département et parfois de l'Etat, je dis qu'il y a de la part des rédacteurs ou un manque d'informations ... ou une volonté de noircir davantage la situation afin que les solutions préconisées apparaissent plus éclatantes.

Car enfin, en ce qui concerne la formation, s'il est vrai qu'en 1954 Liévin ne possédait qu'un Cours Complémentaire, ont été construits : un lycée classique, moderne, technique avec C.E.T. annexé, trois C.E.S., deux S.E.S. ; le Recteur Debeyre considérait déjà en 1965 que le district scolaire de Liévin était le district pilote de la Région (du point de vue du premier et du second cycle naturellement). Un C.E.T. polyvalent viendra en 1976 compléter notre équipement. Liévin possède également un centre régional de F.P.A. branche métaux.

Manque de formation, disent les technocrates, en s'appuyant sur le pourcentage d'élèves admis en seconde C ! Ce qu'ils ignorent en réalité, nos technocrates, c'est qu'en 1926 il y avait dans notre Bassin 146.000 mineurs étrangers, soit 46 % de l'effectif du fond et, parmi eux, 91.000 Polonais. La grande majorité d'entre eux sont devenus des Français à part entière, pardonnez-les si la deuxième ou troisième génération n'intègre pas encore avec la même facilité que certains milieux bourgeois les grandes écoles.

.../...
Dégradation du patrimoine des Houillères, c'est vrai ! Mais grâce à l'action des élus, à la compréhension des fonctionnaires départementaux et régionaux, l'Etat a accepté de discuter des problèmes miniers et c'est ainsi que la rénovation des logements, des voiries, le retour aux collectivités des équipements sociaux, éducatifs et sportifs, l'assainissement et l'amélioration de l'image de marque, tout cela est en marche, donne des résultats. ...

Liévin a deux cités importantes en cours de rénovation; une Z.A.C. de 2.000 logements est en voie de réalisation, la première tranche étant presque achevée. Et il ne s'agit pas d'îlots construits à la périphérie instituant une quelconque ségrégation. Il s'agit au contraire d'une densification de l'espace interstitiel reliant entre elles des cités minières et permettant un meilleur rayonnement du centre ville.

L'équipement commercial est très faible. Là encore l'implantation d'un important centre commercial au coeur même de la ville a donné à la commune une animation qu'elle n'avait jamais connue. Les voies principales ont été élargies à la mesure des besoins nouveaux et le centre ville a pris une dimension qui donne enfin un coeur et une âme à ce qui n'était qu'une juxtaposition de cités.

La durée moyenne de vie classe Lens-Liévin parmi les agglomérations les plus défavorisées de France. Nos technocrates semblent oublier que le métier de mineur est particulièrement dangereux et insalubre: les accidents mortels, collectifs ou isolés, sont encore hélas trop fréquents et la silicose continue ses ravages puisqu'aucune thérapeutique ne peut enrayer cette maladie dès qu'elle s'est déclarée. Mais le rôle important que joue dans la région le Centre Hospitalier de LENS, les équipements présents et futurs de l'Union Régionale des Sociétés de Secours Minières font que, si les structures sanitaires ne sont pas suffisantes, elles sont loin d'être négligeables. La densification du tissu urbain, la réanimation du centre ville par l'impact d'un centre commercial et l'implantation d'une zone industrielle s'insèrent dans l'angle formé par deux voies autoroutières, dont la rocade minière voulue par les élus et financée pour plus du tiers par le Conseil Général, axe de restructuration économique de tout le Bassin Minier.

L'exemple de Liévin est valable pour un certain nombre de communes minières... .

Si cet effort exceptionnel a été réalisé, Monsieur Le Préfet, c'est parce que nous voulions en démontrer l'ardente volonté de la région minière de survivre à la liquidation accélérée de l'exploitation charbonnière que nous avons toujours condamnée

... Le dernier recensement a souligné la perte de substance des villes minières. Pour les deux arrondissements miniers de Béthune et de Lens, pour la période allant de 1962 à 1974, l'accroissement naturel des ressources de main-d'oeuvre est de 47.000 alors que les emplois offerts diminuent de 16.000 postes. C'est dire que, pour utiliser la main-d'oeuvre disponible, il faudrait rien que pour ces deux arrondissements créer du jour au lendemain 63.000 emplois pour garder à ce secteur minier son potentiel démographique. Et c'est pourquoi j'insiste sur le fait qu'un plan de rattrapage pour notre région, doté de crédits spécifiques, ne mettant pas à contribution les collectivités locales déjà étranglées financièrement, pourrait être un facteur de relance économique et de créations d'emplois.

De même la rénovation des cités minières, non pas la rénovation au rabais des logements, sans salle d'eau, ... mais en apportant les éléments de confort dignes de notre époque, permettrait en accélérant le processus de donner aux petites et moyennes entreprises de la région un regain d'activités. ...".

Nos lecteurs pourront retrouver le texte complet de l'intervention de M. Henri DARRAS, Député-Maire de Liévin, devant le Conseil Régional dans la presse locale et notamment La Voix du Nord et Nord Matin. Nous avons, pour notre part, puisé nos extraits dans la publication qui en a été faite dans La Voix du Nord du mercredi 4 février 1976.

BIBLIOGRAPHIE

I-CARTES :

- cartes à l'échelle du 1/50 000 ème de l'Institut Géographique National: - feuille BETHUNE
- feuille CARVIN
- carte au 1/50 000 ème d'après les cartes I.G.N., dressée par les services de l'Equipement du Pas de Calais regroupant les deux feuilles BETHUNE et CARVIN ;
- carte à l'échelle du 1/100 000 ème -IGN.
 - feuille BETHUNE
 - feuille VALENCIENNES
- carte d'Etat-Major au 1/50 000 ème 1837
 - feuilles ARRAS et DOUAI
(dépôt des Archives du Pas de Calais)
- carte d'Etat-Major 1900 ,carte des opérations militaires dans la région de Lens en 1915 interprétation de l'Illustration .1915
échelle 1/80 000 ème
- carte d'Etat-Major 1952 ,1/80 000 ème
- carte de Cassini 1760 environ
feuilles du secteur Arras et du secteur Valenciennes-Douai
- Plan de la ville de LENS-1/10 000 ème
- Plan de Sains en Gohelle-Cadastre- 1/5000 ème
- Plan de Noeux les Mines- Cadastre-1/1000 ème

II-Enquêtes consultées ; ou réalisées :

- le mineur et l'habitat minier-enquête réalisée par le Groupement des Jeunes pour l'Etude et l'Aménagement du Bassin Minier-2-23 Janvier 1974-
- dossier COOPARTOIS sur les besoins en logement des communes du Pas de Calais .(d'après les études du Ministère de l'Équipement -ARRAS)
- enquêtes personnelles auprès des mineurs dans les cités, visites des grands sièges d'extraction miniers de 1974 à 1975. (pour les documents concernant les mines)
- Visite auprès des services administratifs de la Française de Mécanique à Douvrin .Rencontre avec M. le Directeur et ses chefs de service aux relations publiques et du personnel .
- photographies tirées dans le secteur de Lens Liévin depuis 1965 . (CF-liste des photographies dans cette étude).
- COLLOQUE PLURIDISCIPLINAIRE DES 30-31 MAI 1975
universités de Lille-
"mutations économiques et sociales dans la région du Nord"
(Actes de ce congrès -polycopiés)

III-OUVRAGES CONSULTES:

- Histoire des populations françaises -
P. ARIBS -SEUIL-1971-réédition collection TOINES
- Le drame des Houillères -
M. TOTOMANOFF-SEUIL-1969 collection SOCIETE
- La révolution énergétique de notre temps-
F. LEFFACKER-COLIN- collection PROBLEMES ACTUELS
1969
- Colloque "charbon et sciences humaines "
LILLE-Mai 1963 sous la direction du Professeur
LOUIS TRENARD- rapport édité chez MOUTON en 1964 -
- Les charbonnages du Nord de la France au XIX ème siècle-
M. GILLET -MOUTON-1973
- L'homme ,la vie et la mort dans le Nord au XIX ème siècle
études publiées sous la direction de M. GILLET
1972-Université de LILLE III
- La qualité de la vie dans la région du Nord-Pas de Calais au
XX ème siècle-
études publiées sous la direction de M. GILLET
1975-Université de LILLE III
- Le Maréchal de Croy et le Géographe Casini-
extrait du "Cabinet Historique de l'Artois et de la
Picardie -1897-Abbeville -P. THIERY
- Le Bassin Minier du Pas de Calais -
E. VUILLEMIN -1830-
- Lens ,son passé et ses houillères -
BUCQUET-1950

-Histoire de LIEVIN :Liévin -3000,Liévin 2000-

J.P. ROGER- 1969-

-Bully les Mines-2000 ans d'histoire-

J.P. ROGER- 1971-

-Eleu-Dit-Leauwette de l'Antiquité à nos jours-

J.P. ROGER- 1972-

-Noeux les Mines,mon grand village en Gohelle-

G. DENAINE -1973-

-Histoire de Courrières-

A. TAVERNIER-1974-

-Billy-Montigny au coeur de la catastrophe minière de
1906- H. BOURDON-1974

Les études de paysages urbains ont été abordées après
consultation de l' ATLAS du NORD de LA FRANCE-

OUVRAGES ETRANGERS :

BELGIQUE:

-60 ème anniversaire de la Centrale Syndicale des travailleurs des mines de Belgique-

N. DEPIER -MONS 1950-

-Rapports du Directoire de l'Industrie Charbonnière

-1968

-1969

-1970 -Bruxelles

-Les mystères de la Mine-

E. LAURENT-Charleroi 1937

(tableau d'histoire des mines et des techniques minières).

-Souvenirs-

A. DELATTRE- 1957

-Cahiers sur le recrutement de travailleurs turcs

édités par la Fédération des Charbonnages de Belgique.

REPUBLIQUE FEDERALE ALLEMANDE:

-Die Kohle- (le charbon)

Gunz REGUL-1954- Glückauf- (en Allemand)

(les mines du monde entier en 1955-techniques et installations)

-Die Ruhr im Wandel-Ruinenfeld oder Retter von Morgen-

(la Ruhr en mutation, champ de ruines ou sauveur de demain)

Anton ZISCHKA -1966- en Allemand-

(le publiciste Zischka présente en 1966 un dossier qui prévoit au moindre détail près ce que serait une crise mondiale de l'énergie et les conséquences des fermetures sur la vie économique allemande et européenne-1974-75 vérifie cela)

U.R.S.S.

Ouvrages techniques publiés en français par
les EDITIONS DE MOSCOU

-Exploitation des mines (cours d'école
d'ingénieurs des mines - B. BOKI - 1968 -Moscou-

-gisements de minéraux utiles et leur
prospection- groupe d'auteurs-1967-Moscou

IV-REVUES (et journaux)

1:revues et bulletins de l'Université de LILLE :

-Bulletin de la Société de Géographie de Lille-N° 3-1960

article de L. THIEMMESSE : "la région boraine et ses problèmes "-

-REVUE DU NORD: -N°158 AVRIL 1958-

article de A. LEQUEUX : "les prospections houillères dans la France du Nord et leurs conséquences humaines "

-N°172 OCTOBRE 1961-

article de A. FORTIN : "les conflits sociaux dans les Houillères du Pas de Calais sous le Second Empire "-

-N°174 AVRIL 1962-

"Évolution de la Toponymie dans le bassin houiller du Nord et du Pas de Calais "- J. LECLERCQ

-N° 193 AVRIL 1967

bilan du travail de A. FORTIN : "l'évolution démographique du département du Pas de Calais durant le second Empire "

(Pages 347-arrondissement de Béthune-

355-la région minière

358-359 tableaux sur les taux de natalité.

364- population de quelques villes .

-Hommes et Terres du Nord :

1-1965-la mortalité infantile dans la région du Nord A.BRASSEUR

2-1965-A propos du travail des femmes dans la région du Nord. E. LEURENT.

2 -les quotidiens régionaux : LA VOIX DU NORD,

NORD MATIN

LIÉVINOIS

la TRIBUNE DES MINEURS(organe syndical)

3-les revues concernant la mine et les mineurs :

L'étude de la Région Lens-Liévin a été rendue possible au cours de quatre années par la lecture des quotidiens, les discussions avec les responsables économiques, mais aussi par la conservation de la collection complète de la revue des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais : "RELAIS". La direction de ce mensuel nous ayant autorisé à reproduire ou à utiliser certains des articles, qui nous concernent, nous en donnons une bibliographie avec les numéros et les mois du mensuel dont ils sont extraits.

Pour les photographies, reprises dans cette publication, une table particulière est jointe en fin de volume.

RELAIS est le mensuel remis à tous le personnel des H. B. N. P. C. Ce journal d'entreprise est avant tout axé sur la vie professionnelle et de nombreux articles sont utilisés dans notre travail, éclairant beaucoup la marche de l'exploitation par leurs photos et leurs descriptions. Mais en plus il s'intéresse aussi à la vie de la région de l'industrie, à la vie sociale tout y est évoqué. (paginé 1-2 etc...)

Chaque secteur minier, c'est à dire à l'époque actuelle chaque Unité de Production a un encart de couleur jaune avec des aspects de l'exploitation ou de la vie des cités plus particulièrement réservés au personnel de l'Unité. La pagination se fait en chiffre romain que nous reprenons dans notre bibliographie pour certains articles du mois cité.

L'U. P. Lens figure totalement dans ces pages jaunes, depuis l'origine, en revanche pour les U. P. Ostricourt et Courrières nous nous sommes contentés de l'année 1975. (Les Archives du Pas-de-Calais ont la totalité des collections locales.)

RELAIS ANNEE 1971

Janvier

- page 13 - nouvelles structures des H. B. N. P. C.
- 17 - LAMINOIRS, TREFILERIES ET CABLERIES DE LENS
- 21 - INTISSEL à Liévin

Février

- page 17 - travaux de la Française de Mécanique

Mars

- pages 8-9 - terrains cédés par les H. B. N. P. C.
- 10-11- le 3-15 de Courrières

Avril

- Encart - page III - dans la taille Six Sillons au 7 de Liévin

Mai

- pages 4-5 - La Nationalisation des Houillères : 25 ème anniversaire
- 18 - BENALU s'installe sur le siège 3 de Drocourt

Juin

- pages 7 à 10 - Modernisation des cités

Juillet

- pages 6-7 - Noeux les Plastiques
- 14 - SEFRADIS à Noyelles/Lens

Août-Septembre

- pages 6-7 - IDL à Violaines
- Encart - pages I -reval du 13 de Lens
- III -le 1 de Vimy réutilisé ?

Octobre

- pages 13-15 - C d F Chimie
- Encart - page I - sondage de Vimy

Novembre

- pages 4-5-6 - plan à long terme des H. B. N. P. C.

Décembre

- pages 4 à 6 - politique de conversion
- 6 à 9 - la Rocade Minière
- 20 - démontage du 6 de Liévin

Décembre

page 11 - SICOPAL

Encart : page III - sondage Minier

RELAIS ANNEE 1973

Janvier

pages 4 à 7 - le siège "3-15" modernisé - (l'ensemble des
gras de Courrières). G. THILLY

19 - Rencontre à - 630 m = liaison entre le 10 d'Ost-
tricot et le 24 de Courrières (à Estvelles)
G. THILLY

Encart : page I - six sillons au 19 de Lens

Février

pages 6 et 7 - le bilan de 1972

page 11 - le futur a commencé dans la RUEB

pages 12 et 13 - la FPA - commentaire

page 18 - Nord-Hélio Service à Mazingarbe

Encart : pages I - les transports de personnel au 18 de Lens

III - les transports de personnel au 5 de Lens

- la gare routière de Lens

IV - la CMC à Carvin

Mars

pages 5 et 6 - la rénovation des cités minières

8 et 9 - les emplois à la conversion-interview de M.
BAYLE

Encart : pages I - préparation de la taille 26 de Jeanne
(4 de Lens)

III - au 7 - par - 990

VI - le 2 de Lens est remblayé

Avril

pages 4 à 7 - la rénovation des cités

17 - Ohlain, un oasis en plein Artois

18 - zone industrielle de Liévin

Encart : le canal de la Souchez est comblé

Mai

pages 4 et 5 - la cokerie de Drocourt

7 à 9 - priorité est donnée aux mineurs dans la forma-
tion des adultes (F. P. A.)

page 20 - un carreau de mine utilisé par une usine tex-
tile : le 9-17 de Courrières

- Encart : pages I - l'aménagement du BURE 1 à la fosse 18 de
Lens
II - convoyeur au 19 de Lens
- creusement au 7 de Liévin - Techniques

Juin

- pages 4 et 5 - l'écoulement de la production de charbon
7 à 9 - les LAMINOIR ET TREFILERIES DE LENS
13 - aménagement des recettes du 3-15 de Courrières
19 - Courrières - la lutte contre la pollution
Encart : pages I - siège 19 - le transporteur géant
V - la "Souchez" - comblée et devenue route

Juillet-Août

- page 16 - camion de creusement au 3-15 de Courrières
Encart : page I - remblayage des puits 7 et 7 bis de Lens
à Wingles

Septembre

- pages 5 à 8 - rapport de gestion 1972
Encart : pages I et III
- au siège 18 pendant les congés
II - chute du chevalement du 1 de Bully
(Béthune)

Octobre

- pages 4 à 7 - la conversion industrielle
9 - la chimie à Mazingarbe
10 à 13 - les télécommunications au fond
14 - 15 - la nouvelle bataille de Lens
16 à 18 - Harnes hier et demain
19 - l'usine d'incinération d'Hénin-Carvin
20 - cokérie de Vendin
21 - Briqueterie d'Hulluch
22 - usage des terrils à Hénin

Novembre

- pages 8 et 9 - maisons du procédé SIGMA-M. VANDERFLAGEN
10 et 11 - SICOPAL BULLY-LES-MINES
Encart : page III - ventilateurs du 6 de Liévin

Décembre

pages 6

- Les sondages depuis la surface

11 à 14 - les jouets de SICOPAL et SITAP

Encart : page I - changement d'étages au 7 de Liévin

RELAIS ANNEE 1974

Janvier

pages 8 et 9 - article technique sur le démantèlement des tailles par G. THILLY

Encart Lens = pages I - Taille Elisa du 18 de Lens
II - remblayage du 7 de Lens
III - exploitation du 4 de Lens

Février

page 5 - Veine Edmond du 3-15 de Courrières. G. THILLY

page 19 - ROND POINT en construction à Liévin.

Encart Lens = pages I - remblayage du 8 de Béthune
III - chantiers au 18 de Lens

Mars

pages 5-6-7 : 500 maisons neuves à louer

10 - les emplois décidés en 1973. G. THILLY

Encart Lens = pages II - l'exhaure actuellement
III - la fosse 3 de Lens

Avril

page 5 = les organisations au service de la région

Encart Lens = pages I - dans Elisa au 18 de Lens

II - chute du 14 de Lens - photos et art.

III - chantiers du fond -7 de Liévin

Mai

pages 5 à 10 - les transports au fond-article technique
G. GLEIZES

pages 11 à 14 - les activités nouvelles sur les carreaux de mine

pages 16 - 17 - OHLAIN, base de loisirs

page 18 - un atelier de couture sur le carreau du 6 de Courrières à Fouquières

Encart Lens : pages I - chantiers du fond au 7 de Liévin

III - au 4 de Lens-fond

IV - chantiers de la rocade

Juin

- pages 5 à 7 : plan de production-bilan 1973
8 - 9 : embauche de jeunes mineurs
10 -11 : SUREX utilise les terrils
12 : techniques minières = la dernière haveuse au
2 de Marles
13 - prix de productivité donné à une équipe du 3-15
de Courrières
Encart : pages II - sur les chantiers de la Veine B au 4 de
Lens.
II - un foyer pour personnes âgées à Liévin
page 19 : installation à Douvrin d'une usine de plâtre, uti-
lisant les résidus des usines chimiques. C. GLEIZES

Juillet-Août

- page 6 - La GÉNÉRALE DE MECANIQUE
Encart : pages I - au 7 de Liévin
II - présentation de la ville d'Avion

Septembre

- page 8 - la production de SURSCHISTE
Encart : pages I et II = siège 18 de Lens au fond

Octobre

- pages 4 - 5 : la politique des effectifs
10 à 13 : la rénovation de Liévin
page 21 : un exemple de regroupement = LEBDOUX-VIEUX-CONDE
(deux fosses du Valenciennois)
Encart : pages I - Veine Alphonse au 4 de Lens
III - au 7 de Liévin, Emilie taille I
V - un quartier - le quartier du Philosophe
à Vermelles.

Novembre

- pages 10 et 11 : le charbon des terrils
Encart : page III - au 4 de Lens - protection du soutènement

Décembre

- pages 6-7 : le boisage et le foudroyage - (analyse des techni-
ques actuelles au fond et exemples)
Encart : pages I - le lavoir de Liévin utilisé pour le lava-
ge des produits des terrils

- II - les sièges 7 et l'évacuation des produits
par un transporteur à bande (dans la bo-
wette 7 001)
- III - au siège 19 - prix de sécurité
- V - Lens II - grande surface - loisirs et
...1 000 emplois bientôt.

RELAIS ANIÉES 1975
SECTEUR REFIN - OIGNIES

Cette courte bibliographie concerne les encarts spéciaux du personnel des U. P. Ostricourt et Courrières.

Février

- pages I - boisage, une ancienne technique retrouvée au 5 de Sallaumines,
- III - espaces verts en perspectives à l'ancienne gare d'eau de Courcelles-Les-Lens
- VII - plan de l'ensemble lavoir et cokerie de Drocourt

Mars

- page I - SUREX = photographie des constructions de l'atelier de préparation des granulats légers

Avril

- pages I - méthodes de creusement au 5 de Courrières
- II - exploitation du terril de la fosse 14 de Carvin
- IV - croquis des raccordements à la rocade minière

Mai

- page I et II
 - description de l'entrée en exploitation d'une taille au siège 24 de Courrières, regroupé au 10 d'Ostricourt. - taille Pierrette 121
- III - aménagement du 3-15

Juin

- page IV - travaux neufs au 3-15 de Courrières

Juillet-Août

- page 13 - un nouvel atelier SICOPAL à Noeux

4-livrets des résultats des recensements publiés par l'Observatoire Economique de Lille_(INSEE) .

- recensement de 1962--équipement des ménages
 - population communale
- recensement de 1968--équipement des ménages
 - population communale
 - cahiers d'étude sur les secteurs et les entreprises
- recensement de 1975--population communale
 - premiers résultats sur l'habitat

5-Revue de la Société de l'Industrie Minérale (Annuaire et revues)

- bulletins mensuels
 - Mars 1959 et Août 1959
- numéros spéciaux sur l'extraction (K1 à K4)
 - Mars, Mai, Août, Novembre 1959
- numéro spécial sur le soutènement
 - Avril 1961 et Annuaire 1974

6-Revue Française de l'énergie

Avril-Mai 1964

7-numéro spécial de MINEURS ,1948 ,la reconstruction des logements et des bâtiments détruits pendant la Seconde Guerre Mondiale

8-Les ECHOS ,supplément au N° 11060: "l'énergie"

-rapports du comité du VI ème plan sur l'énergie-Documentation Française.

-Science et Vie : Numéro hors série sur l'énergie. (1974)

9-Cahiers de l'ASSEDIC du Pas de Calais (Arras)

- "informations et statistiques "

N°17 (Juin 1974), N° 4 (1965), N°5 (1965), N°13 (Septembre 1971), N°16 (Juillet 1973)

-études sur les salariés (1971)

-résumés des tableaux de l'emploi de la région de Lens

-1er Janvier 1974 et 1 er Janvier 1975

LISTES DES CROQUIS , PHOTOGRAPHIES ET PLANS

LISTE DES DESSINS,

CROQUIS ET GRAPHIQUES

	page
croquis de la région Lens-Liévin	9
graphique d'évolution de la population de Liévin et de Sains en Gohelle	25
croquis représentant le front en 1914-18	28
types de chevalements des mines de Lens avant 1914	34
chevalement des mines de Lens en 1922 -vue de travers	36
chevalement des mines de Lens en 1922 -vue de face	37
chevalement d'un puits d'aérage des mines de Lens en 1922	38
les chevalements des différentes compagnies minières vers 1925-1930 (sept gravures)	39
graphique d'évolution de la population de Lens, Souchez, Sallaumines, Bully en Gohelle (les Mines),	45
plans des logements de 1948 construits par les H.B.N.P.C. dans le cadre de la relance de l'extraction	54
Mise en place de l'habitat dans la région de Lens	61
Légende du croquis	62
croquis représentant par commune l'habitat ancien	65
cartes des sièges d'extraction en 1945, 1955 et 1960	71
plan du carreau 9-17 de Courrières	77
aménagement du 9-17 de Courrières-croquis des instal- lations et du skip.	78
chevalement à simple extraction-programme A	79
chevalement à double extraction -programme A	80
tour d'extraction -programme B	82
la concentration de l'extraction dans le groupe de Béthune sur le 13 de Béthune	93
croquis de la recette-jour du 6 de Liévin	98

	page
coupe Ouest-Est du gisement du 18 de Lens	110
étage en exploitation au 18 de Lens-plan	112
coupes stratigraphiques moyennes de l'ancien groupe Lens-Liévin	119
plan de la recette-jour du 18 de Lens	123
plan du carreau de la fosse 18 de Lens	123
étage en exploitation au 19 /lens et 7 /Liévin	133
coupe Sud-Nord du gisement du 19 de Lens	134
plan des installations de l'UNITE DE PRODUCTION LENS	136
l'aménagement du siège 4 de Liévin en 1975	140
bilan de l'utilisation de la houille dans l'Unité de Production Lens-croquis	149
plan du carreau du 10 d'Ostricourt	151
graphique de comparaison de l'âge des mineurs	168
graphique de répartition des mineurs par âge comparaison 1971-1974	169
âge des mineurs travaillant au fond en 1974-12	172
situation des sièges d'extraction en 1962	175
situation des sièges d'extraction en 1974	176
situation de l'exploitation minière en 1975	177
localisation des derniers sièges d'extraction des Houillères du Nord et du Pas De Calais	178
carte des opérations militaires de 1915 (croquis la VOIX DU NORD)	184
taille 15 au puits 4 de Lens	202
les machines d'une taille-; dessin d'après la photographie de la page 204	203

	page
croquis situant les concentrations de sièges d'extraction :	
-1956-Dourges	212
-1956-Liévin	212
-concentrations dans le groupe de Lens	213
-concentration sur le siège 18 de Lens	214
-concentration dans l'U.P. Lens	215
-concentration dans l'U.P. d'Ostricourt	216
-concentration dans les concessions de Courrières et Drocourt	217
-pyramides des âges de la population de l'agglomération de Lens-1962 et 1968	240
-pyramide des âges-comparaison 1962 et 1968	241
-plan de la cité de la Fosse 11 à Lens	253
-croquis:évolution de la population d'une commune minière-ANGRES	257
-une cité de coronas :la cité du "3" à LIEVIN	279
-plan d'un logement à Méricourt avant et après rénovation par les H.B.N.P.C.	280
-plan de la Zone Urbaine d'Avion situation dans la ville	285
-plan de détail de cette zone urbaine	286
-plan de la zone urbaine de Lens	289

	page
- la zone urbaine de Liévin : les logements	294
-la zone urbaine de Liévin : les voies de communication	295
-les nouveaux axes routiers à Liévin	296
-un carreau minier occupé par un centre commercial -dessin d'après photographie	298
-un type de logement COOPARTOIS-dessins	304
-plan de la cité COOPARTOIS "les peupliers"	305
-cartes et croquis à propos des terrils et de leurs aménagements possibles	322
-croquis montrant une zone de terril et d'affaissements à aménager:la zone des Glissoires	323
-croquis de la zone des Glissoires et de la ville de Lens d'après photographie	325
-croquis :les migrations alternantes vers Lens (ASSEDIC 1971)	357
-situation des cantons étudiés autour de LENS	358
-cartes des flux de circulation routière :	
-1960	375
-1965	376
-1970	377
-1973	378
-1974	379
comparaison des flux 1965-1974	380
-plan de la Zone Industrielle d'Harnes	392
-plan de la Zone Industrielle d'Hénin	395
-plan de la Zone Industrielle de Liévin	403
-plan de Bully les Mines ,paysages urbains	405
-légende de ce plan	406
-les activités de Bully les Mines et sa région en 1967	407
-légende de ce plan	408
-la région de Bully les Mines en 1975 : les industries nouvelles et les axes routiers récents	409
-évolution des emplois à la Française de Mécanique (graphique)	415
-plan des ateliers de la Française de Mécanique	418

-carte des migrations alternantes vers la Française de Mécanique -densité d'employés par communes d'origine	421
-carte des communes d'origine de ces migrants	422
-croquis groupant sur calque la population des grandes communes ,les industries et les axes de circulation de la région de Lens (Comité d'Expansion de Lens)	445
-la région Nord Pas de Calais-situation de la région de LENS dans ce contexte(OREAMN)	446
-les zones industrielles du Bassin Minier (Chambre de Commerce Béthune-Lens)	447
-l'assainissement dans le district d'Hénin-Beaumont	449
-l'équipement du district d'Hénin-Beaumont-Carvin	450
-les aménagements d'aires de détente et les voies d'accès	455
-Esquisse de l'indivilualisation des espaces verts	457
-situation de la Base Départementale de Loisirs	458
-site de cette base par rapport aux cités minières	459
-les équipements de cette base de loisirs	460

LISTE ET SOURCES DES PHOTOGRAPHIES

	page
1-corons de 1853 à Noeux les Mines (cliché personnel)	19
2-cité de la Fosse 10 de Béthune-Sains en Gohelle (cliché personnel)	21
3-la rue centrale du vieux village de Sains en Gohelle (cliché personnel)	23
4-vue aérienne de la cité Foch à Hénin-Beaumont (document Relais 72-Juin 1975)	42
5-trois vues de cités minières (documents Relais N°68-Février 1975)	44
6-démontage du chevalement du siège 3 de Béthune (cliché personnel)	92
7-siège 6 de Liévin (cl. personnel) (tirage offset de la M.J.C. de Liévin)	99
8-siège 18 de Lens (cl. personnel)	102
9-siège 19 de Lens (cl. personnel)(offset M.J.C.)	126
10-le siège 3 de Lens à Liévin et le monument com- mémorant la catastrophe du 27 Décembre 1974 (page de Relais N°78-Janvier 1976)	128
11-siège 7 de Liévin (cl. personnel)	141
12-siège 4 de Lens (cl. personnel)	129
13-siège 10 d'Ostricourt (cl. personnel)	152
14-siège 2 d'Ostricourt (cliché personnel)	152
15-siège 3-15 de Courrières (cl. personnel)	160
16-rabot en taille (dernière page du Relais N° 72 de Juin 1975)	204
17-soutènement marchant et mineur en taille (dernière page de Relais N°76 de Novembre 1975)	205
18-dossier de photographies -travail en bowette (extrait de l'encart Lens-Relais N°64-Octobre 74	207
19-dossier de photographies extrait de Relais N° 64 sur le travail en taille	208 et 209
20-monorail de transport au fond (Relais N° 79 Février 1976)	210
21-article extrait de Relais N° 64 -la vie du quartier de corons du "Philosophe à Vermelles	281

	page
22-le quartier de la République à Avion (Relais N°77 -Décembre 1975)	287
23-deux photographies de la "Cité Hollandaise " à Lens (extraites de la plaquette "Lens"	291
24-le centre de Liévin (Relais N° 72 Juin 1975)	298
25-paysage de la Z.AC. de Liévin (plaquette sur l'arrondissement de Lens-diffusée par le Comité d'Expansion de cet arrondissement)	300
26-maquette de la Z.A.C. d'Hénin-Beaumont (plaquette de la ville d'Hénin-Beaumont)	302
27-usine SUREX (Relais N°80-Mars 1976)	318
28-les terrils exploités dans la région de Grenay (cliché personnel)	319
29-les paysages contrastés de la région -deux vues- (plaquette du Comité d'Expansion-Lens)	325
30-usine relais de la Zone Industrielle de Liévin (cliché personnel)	401
31-la Française de Mécanique à Douvrin (cliché Phot'R-Lesquin-aimablement offert par les services des relations publiques de cette usine)	417
32-un atelier de la Française de Mécanique (Elan N° 12-Juin 1973)	419
33-poste de commande à la Française de Mécanique (Elan N° 18-Septembre 1974)	420
34-usine d'incinération des ordures ménagères du District de Lens-Liévin (cliché personnel)	448
35-usine d'incinération des ordures ménagères du District d'Hénin-Carvin (plaquette Hénin-Beaumont)	449
36- cité du 11 de Lens (cl. personnel)	252
rappel) 37- cité du 3 de Liévin (cliché personnel)	277

Il n'est pas possible d'indiquer dans cet ouvrage la longue liste des personnes qui ont apporté leur concours à sa réalisation aussi faut il citer les noms des grands organismes ou des administrations dans lesquels ~~eils~~ ont été rencontrés .

Dans la première phase de l'étude il y eut les mineurs, les techniciens des mines et les ingénieurs des sièges de Lens et de toute sa région , Oignies par exemple .Des explications, des commentaires furent possibles grâce à ces personnes toutes très qualifiées pour les donner et fort disposées à nous aider dans le domaine de la mine .

M. le Directeur des Archives Départementales ,M. BOUGARD et son adjointe, Mademoiselle BELLARD nous ont apporté une aide précieuse dans la recherche de documents sur l'implantation des mines dans la région de Lens et sur la cartographie ancienne .

M. MORDACQUE , Directeur de l'Agence La Voix du Nord , a donné une aide par ses renseignements et le prêt de plaques afin de tirer certaines cartes introuvables pour nous. L'Imprimerie Artésienne a tiré gracieusement tout cet ensemble .

Le Comité d'Expansion de l'Arrondissement de Lens, en la personne de Monsieur VOISIN , me confia de nombreux documents et un grand nombre de renseignements fort utiles pour ce travail .

Messieurs les secrétaires généraux des mairies de Lens, Hénin-Beaumont , Angres , Monsieur le Député Maire de Liévin ont remis les plaquettes présentant leurs communes en nombre important afin de permettre cette étude . Monsieur Darras , Maire de Liévin fit même tirer ce travail dans ses bureaux . A Monsieur Bollarth nous devons tous les tirages de plans , beaucoup des dessins sont l'oeuvre de Monsieur Richard Drelon , ancien élève et ami sûr .

Il convient de remercier toutes ces personnes car sans elles cette thèse ne pourrait être présentée , des élèves de quatrième classique regroupèrent documents et pages pour en faire ce livre avant de le confier au relieur .

Les responsables de l'OREAMN, de l'Atelier d'Aménagement de la Zone Minière auprès des Services d'Equipement, les Ponts et Chaussées , de la Chambre de Commerce de Béthune , de l'ASSEDIC à Arras , que nous avons rencontrés , Monsieur GILLET , Professeur à l'Université de Lille qui nous a conseillé , et surtout Monsieur GACHELIN qui a lu les plans , les a discutés, sur place afin de me faciliter la tâche , se déplaçant afin de ne pas me causer de problèmes .

A toutes ces personnes donc merci !

TABLE DES MATIERES

	PAGE
Avant-propos	2
INTRODUCTION	3
Les limites de la région de Lens	6
Les modifications administratives récentes	8
PREMIERE PARTIE	
NAISSANCE DE LA REGION MINIERE	10
<u>A/naissance d'une région industrielle et urbaine</u>	10
<u>B/la région à l'épreuve de la guerre</u>	27
<u>C/le monde des cités minières</u>	41
1°-les cités minières de 1925	41
2°-les nouvelles maisons de 1947-1955	51
3°-mise en place de la région urbaine de Lens	60
SECONDE PARTIE	
L'EXPLOITATION MINIERE DANS LA REGION DE LENS	67
<u>A/Les grandes réalisations de modernisation des</u> <u>sièges d'extraction dans le Bassin du Nord</u> <u>et du Pas de Calais</u>	69
1°-le regroupement des sièges d'extraction	69
2°-la modernisation de l'extraction	73
3°-le rôle de la modernisation des mines	81
<u>B/La recession minière</u>	83
1°-Les prévisions du Sixième Plan concernant le charbon des Houillères du Nord et du Pas de Calais	83
2°-bilan de la politique charbonnière en France (1946-1975)	89
3°-les problèmes humains (des fermetures)	91
4°-le siège de concentration N° 18 de Lens	102
<u>C/L'exploitation minière en 1975</u>	125
1°-l'Unité de Production LENS en 1975	125
2°-l'Unité de Production OSTRICOURT en 1975	150
3°-L'Unité de Production COURRIERES en 1975	157

	PAGE
<u>D/le politique d'embauche des Houillères</u>	
<u>du Bassin du Nord et du Pas de Calais</u>	161
1°-le recrutement de mineurs européens	161
2°-les nouveaux mineurs -l'âge des ouvriers du fond en 1975	164
Bilan de l'exploitation du gisement charbonnier de la région de Lens : 1962 et 1975 (cartes)	174
DOCUMENTS ANNEXES AU PREMIER VOLUME	182
ANNEXES DE LA PREMIERE PARTIE	184
ANNEXES DE LA SECONDE PARTIE	187

0

TROISIEME PARTIE	
L'AMENAGEMENT URBAIN DE LA REGION DE LENS	232
<u>A/milieu de vie et population</u>	232
1°-la qualité de la vie dans la région de Lens	233
2°-la population de la région de Lens	239
<u>B/la rénovation de l'habitat minier</u>	258
I-le parc de logements des H.B.N.P.C.	260
II-la gestion du patrimoine immobilier des H.B.N.P.C.	261
III-l'Association des Communes Minières du Nord et du Pas de Calais	262
IV-le mineur et son logement	267
V-les travaux de rénovation des logements	270
VI-la vie des cités minières en 1975	276
<u>C/L'aménagement et la rénovation des villes</u> <u>de la région de Lens</u>	283
1°-la Zone urbaine d'Avion	284
2°-la Zone urbaine de Lens, ville neuve	288
3°-la Zone d'Aménagement Concerté de Liévin et le nouveau centre commercial	292
4°-la Zone d'Aménagement Concerté d'Hénin	301
5°-les logements individuels	303

	PAGE
<u>D/la reconquête des sites dégradés par</u>	
<u>1°industrie minière</u>	306
1°-l'exploitation des terrils	308
2°-la remise en service d'installations minières abandonnées	311
3°-les chantiers d'exploitation ouverts dans les terrils	314
4°-la société SUREX	317
5°-l'aménagement de la zone de friches des Glissoires entre Lens et Avion	320
QUATRIEME PARTIE	
LA VIE ECONOMIQUE DE LA REGION DE LENS ET SES PERSPECTIVES D'AMENAGEMENT	327
<u>A/l'emploi dans la région de Lens</u>	328
1°-les emplois de la zone Lens (INSEE)	329
2°-les emplois relevant de l'ASSEDIC dans le secteur de Lens -(étude récente)	335
3°-les migrations alternantes	354
<u>B/la transformation des industries liées</u>	
<u>aux mines</u>	363
1°-les LAMINOIRS, TREFILERIES, CABLERIES DE LENS-aspects actuels et évolution	363
2°-un secteur industriel prospère: les industries chimiques	367
<u>C/Voies de communications régionales et</u>	
<u>circulation</u>	372
1°Documents utilisés pour l'analyse de la circulation routière	372
2°le développement de la circulation routière dans la région de Lens de 1960 à 1974	373
<u>D/la conversion industrielle: les entreprises</u>	
<u>nouvelles dans la région</u>	381
1°-principales aides publiques aux implantations et aux extensions dans le Nord et le Pas de Calais	382

	PAGE
2°-les zones industrielles de la région de Lens	386
la zone industrielle d'Harnes	389
la zone industrielle d'Hénin-Beaumont et les entreprises nouvelles installées hors de cette zone	393
la zone industrielle de Liévin	396
3°-la région de Bully les Mines -transformations industrielles grâce aux terrains miniers et aux carreaux de mine	404
4°-la zone industrielle de Douvrin la Française de Mécanique installée sur cette zone	411
5°-les problèmes des entreprises nouvelles	423
6°-bilan des créations d'emplois	430
 <u>E/l'aménagement de la région de Lens :</u>	 434
1°-le schéma de secteur Lens-Liévin	435
2°-le schéma de secteur Hénin-Carvin	439
3°-la crise de l'emploi dans la région	440
4°-les espaces verts dans la région de Lens	451
-district d'Hénin-Carvin	451
-district de Lens-Liévin	454
-le Bois des Clercs, zone de loisirs du Département à Ohlain	458
 CONCLUSION GENERALE	 462
 DOCUMENTS ANNEXES AU SECOND VOLUME	 469
ANNEXES DE LA TROISIEME PARTIE	470
ANNEXES DE LA QUATRIEME PARTIE	500
 BIBLIOGRAPHIE	 529
LISTE DES CROQUIS, DESSINS ET GRAPHIQUES	550
LISTE ET SOURCES DES PHOTOGRAPHIES	555
REMERCIEMENTS AUS PERSONNES ET ORGANISMES QUI NOUS ONT AIDE DANS CETTE THESE	557
TABLE DES MATIERES	558

